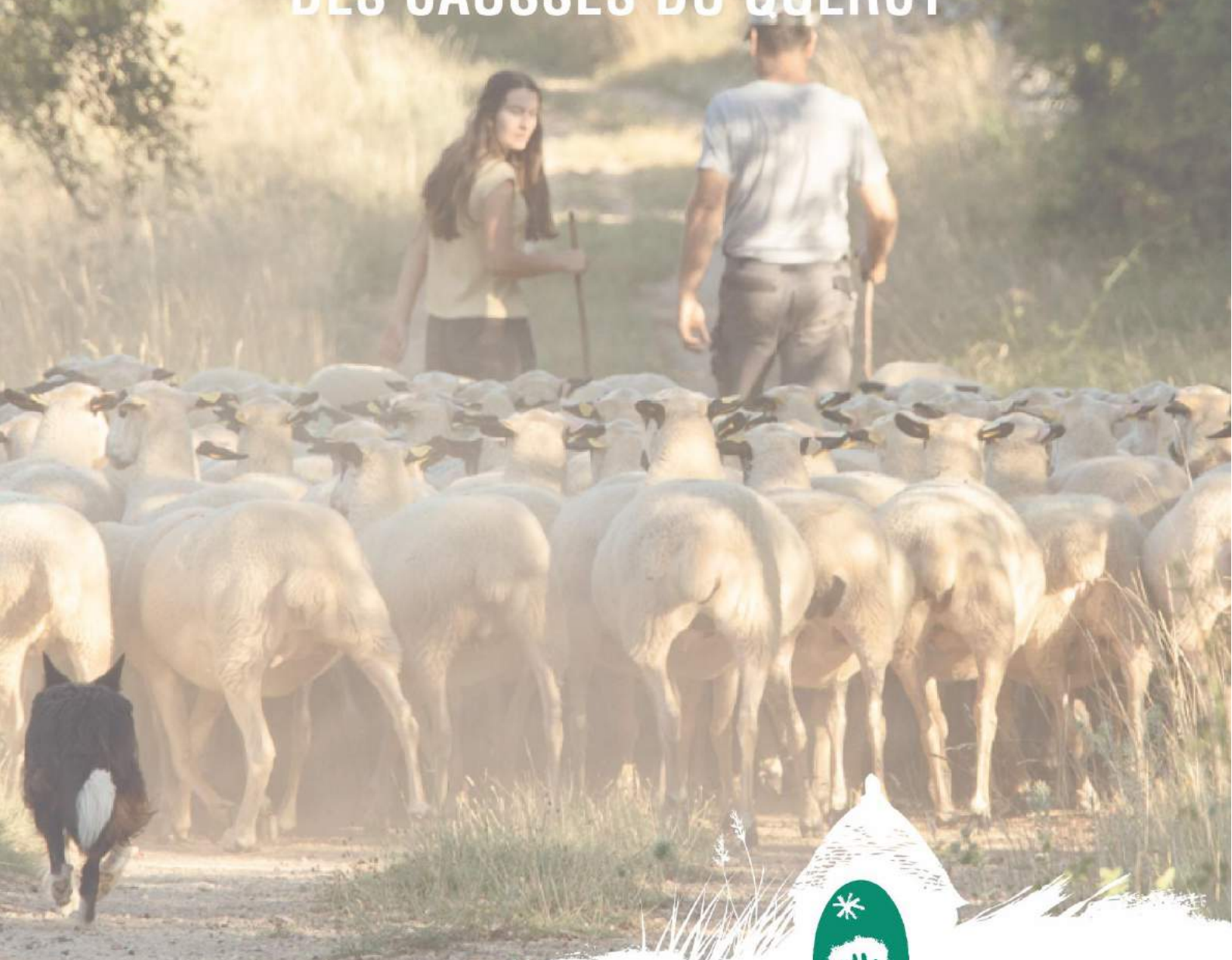




LES CAUSSES DU QUERCY

ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE 2012-2027 DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY



Parc naturel régional
des Causses
du Quercy



unesco
Géoparc mondial

Evaluation de la mise en œuvre de la Charte 2012-2027 du Parc naturel régional des Causses du Quercy

Novembre 2023

Réalisée par Stratagéo Conseil



Pour le compte du Parc naturel régional des Causses du Quercy

Parc naturel régional des Causses du Quercy
Géoparc mondial UNESCO des Causses du Quercy

11000 Cahors (Lot)

05 63 30 00 00

www.parc-causses-duc.org

contact@parc-causses-duc.org



Parc
naturel
régional
des Causses
du Quercy



unesco
Géoparc mondial

© Stratagéo Conseil - Tous droits réservés - contact@stratageo.com

ÉDITO



Il y a près de dix ans, en 2012, la Charte du Parc naturel régional des causses du Quercy était adoptée par les collectivités du territoire, marquant un engagement fort en faveur de la préservation de l'environnement et du développement durable de cette région exceptionnelle. Aujourd'hui, il est temps de dresser un premier bilan de cette mise en œuvre, afin d'évaluer les avancées réalisées et les défis qui restent à relever.

Comme vous pourrez le lire en parcourant ce document, nous pouvons souligner les résultats positifs obtenus grâce à la Charte : les actions menées ont permis de préserver et de valoriser la richesse du patrimoine naturel et culturel de ce territoire, caractérisé par ses paysages de causses et de vallées. La mise en place de mesures de protection et de gestion

durable des ressources naturelles a contribué à maintenir la biodiversité et à préserver les écosystèmes si fragiles des causses du Quercy.

La Charte a également favorisé le développement économique et l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la région. La promotion du tourisme durable a permis de faire connaître et de valoriser le patrimoine naturel, culturel et gastronomique du Quercy. De plus, des actions de sensibilisation et d'éducation ont été mises en place, notamment à destination des jeunes, afin de transmettre les valeurs de préservation de l'environnement aux générations futures.

3

Cependant, malgré ces avancées, des défis demeurent comme le rajeunissement de la population, le maintien de l'élevage ovin et des activités agricoles, l'accès aux logements et aux services et la revitalisation des villages, la bonne gestion des ressources naturelles...

De plus, la transition écologique et l'adaptation au changement climatique sont des enjeux majeurs pour l'avenir du Parc naturel régional des causses du Quercy. La Charte doit donc permettre de favoriser la mise en place de mesures concrètes en matière d'économie d'énergie, de développement des énergies renouvelables et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en préservant ce qui fait l'attractivité de ce territoire, nos paysages.

En conclusion, la mise en œuvre de la Charte du Parc naturel régional des causses du Quercy depuis 2012 a permis des avancées significatives en matière de préservation de l'environnement et de développement durable. Cependant, des défis demeurent et nécessitent une mobilisation continue de toutes les parties prenantes. La préservation de ce territoire exceptionnel dans un esprit de concorde est l'affaire de tous et doit être une priorité pour les années à venir. Il est essentiel de maintenir la dynamique engagée et d'œuvrer collectivement pour un avenir soutenable pour les générations futures.

Catherine MARLAS

Présidente du Parc naturel régional des Causses du Quercy



SOMMAIRE

PARTIE 1	ÉLÉMENTS DE METHODE	006
1A	OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION	007
1B	MÉTHODE	008
1C	LIMITES	010
PARTIE 2	ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	011
2A	UNE DÉCENNIE DE MUTATIONS	012
2B	UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE REDESSINÉE	013
2C	À RETENIR	017
PARTIE 3	UN PREMIER REGARD SUR LE PARC	018
3A	LA PERCEPTION DU PARC	019
3B	LES RELATIONS AVEC LE PARC	024
3C	À RETENIR	027
PARTIE 4	LE FONCTIONNEMENT DU PARC	029
4A	LES INSTANCES DU PARC	030
4A1	LES INSTANCES DÉLIBÉRATIVES	031
4A2	LES INSTANCES CONSULTATIVES	037
4B	LES MOYENS DU PARC	044
4B1	RESSOURCES HUMAINES & MOYENS TECHNIQUES	045
4B2	MOYENS FINANCIERS	051
PARTIE 5	LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE	054
	ÉLÉMENTS DE METHODE	055
5A	ORGANISATION & PERTINENCE DU DOCUMENT	056



5A1	LA STRUCTURATION DE LA CHARTE	057
5A2	REGARD GENERAL SUR LA PERTINENCE DE LA CHARTE	058
5A3	À RETENIR	062
5B	AXE 1 METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION DES RESSOURCES ÉCONOME ET GARANTE DE LA QUALITÉ DES PATRIMOINES	064
5B1	ORIENTATION 1.1 PRÉSERVER LA RESSOURCE SOUTERRAINE EN EAU, ESSENTIELLE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET VEILLER À LA QUALITÉ DES RIVIÈRES	065
5B2	ORIENTATION 1.2 SE MOBILISER EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE	071
5B3	ORIENTATION 1.3 CONDUIRE UNE GESTION ÉCONOME ET PAYSAGÈRE DE L'ESPACE	079
5B4	ORIENTATION 1.4 AMÉLIORER L'AUTONOMIE ÉNERGETIQUE DU TERRITOIRE AU BÉNÉFICE DU CLIMAT	088
5C	AXE 2 METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION DES RESSOURCES ÉCONOME ET GARANTE DE LA QUALITÉ DES PATRIMOINES	098
5C1	ORIENTATION 2.1 REDYNAMISER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AUTOUR D'UNE STRATÉGIE DE RECONQUÊTE DES MARCHÉS DE PROXIMITÉ	099
5C2	ORIENTATION 2.2 DÉVELOPPER L'AGRICULTURE ET VALORISER LA FORÊT COMME FONDAMENTS DE LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE ET DE L'ENTRETIEN DE L'ESPACE	107
5C3	ORIENTATION 2.3 DÉVELOPPER LE TOURISME AU BÉNÉFICE DE TOUT LE TERRITOIRE	116
5C4	ORIENTATION 2.4 MAÎTRISER LES IMPACTS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET HUMAINES	125
5C5	ORIENTATION 2.5 PROMOUVOIR LE TERRITOIRE ET SES ACTIVITÉS	132
5D	AXE 3 FAIRE DES CAUSSES DU QUERCY UN TERRITOIRE ACCUEILLANT, SOLIDAIRE ET OUVERT	140
5D1	ORIENTATION 3.1 DÉVELOPPER UNE OFFRE D'HABITAT DE QUALITÉ ET UN CADRE DE VIE ATTACHANT	141
5D2	ORIENTATION 3.2 FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS AUX ÉQUIPEMENTS ET AUX SERVICES	148
5D3	ORIENTATION 3.3 RENFORCER L'ATTACHEMENT AUX CAUSSES DU QUERCY	155
5D4	ORIENTATION 3.4 FAIRE DE L'ACTION CULTURELLE LA BASE D'UNE VIE COMMUNE CONVIVIALE	163
5D5	ORIENTATION 3.5 CONFORTER LES COOPÉRATIONS ET SOLIDARITÉS AVEC DES PARTENAIRES ET DES TERRITOIRES EXTÉRIEURS	170
PARTIE 6 CONCLUSION & SYNTHÈSE		179
PARTIE 7 ANNEXES		193
7A	Liste des personnes rencontrées en entretien	194
7B	Resultats enquêtes – Focus	197
7C	Lexique	201



PARTIE

1

ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

1A OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

1B MÉTHODE

1C LIMITES



1A ÉLÉMENTS DE MÉTHODE OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

POURQUOI UNE ÉVALUATION ?

Comme tout Parc naturel régional (PNR) dont le classement vient à échéance, le Parc des Causses du Quercy entre aujourd'hui dans une phase introspective où il devra à la fois rendre des comptes de son action passée et préparer son avenir. En effet, la procédure de révision de Charte officielle, amorcée par une délibération de la Région Occitanie en avril 2023 et prévue par l'article R333-3 du Code de l'environnement, impose au Syndicat Mixte du Parc d'engager plusieurs études préalables au renouvellement de son classement et à l'élaboration d'une nouvelle Charte et notamment **une évaluation de la mise en œuvre de la Charte et des effets des mesures prioritaires sur l'évolution du territoire.**

Une évaluation des politiques publiques est un outil de réflexion et d'aide à la décision s'appuyant sur **des analyses quantitatives et qualitatives** et permettant de confirmer, d'améliorer ou de réorienter les projets et politiques conduites pour les faire évoluer vers plus de pertinence, de cohérence, d'efficacité et d'efficience. Conçue pour être une photographie neutre et objective, elle met en avant autant **les réussites et les bonnes pratiques** que **les difficultés rencontrées et les marges de progrès souhaitables.**

Au regard des spécificités d'un Parc, il s'agit donc d'une **démarche collective** qui permet de solliciter l'ensemble des parties prenantes (élus et agents du Syndicat Mixte et partenaires de l'action publique, signataire ou non de la Charte) afin de recueillir **leur perception** de ses réalisations et de son fonctionnement et **leur appréciation** de son rôle dans les évolutions du territoire.

Si la finalité de ce rapport est avant tout de fournir un **bilan de l'action du Parc et des partenaires de la Charte** aux autorités administratives compétentes, il ambitionne aussi de préparer le renouvellement de son classement autour d'enjeux et priorités (aussi bien en termes de stratégies territoriales que de fonctionnement) renouvelés à la lecture des grandes conclusions de l'évaluation et des grands enseignements du travail de diagnostic réalisé en parallèle. En 2016, le Parc avait fait le choix de réaliser en interne l'évaluation à mi-parcours de sa Charte et avait déjà permis d'identifier des défis à relever pour la suite de sa mise en œuvre.

LES GRANDS PRINCIPES DE L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

Une démarche contextualisée. La mise en œuvre de la Charte ne s'est pas faite dans un environnement clos. Depuis son écriture, de nombreuses évolutions sont venues impacter le territoire et la gouvernance territoriale, et nécessairement ce qui était inscrit dans la Charte. Des éléments de contexte généraux ainsi que des éléments de contexte propre à chaque grande orientation de la Charte permettent au fil du document de mieux comprendre les grands enseignements de l'évaluation.

Une démarche partagée. L'évaluation de la Charte s'est déployée en interne (avec les agents et élus du Parc) mais aussi en externe avec les partenaires signataires ou non de la Charte sollicités dans le cadre d'entretiens, d'enquêtes ou de temps collectifs de co-tage.

Une démarche transversale. À travers ses missions, un Parc agit sur un grand nombre de domaines du développement territorial. La révision de la Charte englobe l'ensemble de ces domaines et considère le territoire dans son ensemble. Elle comprend également une dimension « organisationnelle » et évalue ainsi le fonctionnement des instances et les moyens du Parc ainsi que les relations avec les partenaires.

Une démarche stratégique. Si l'évaluation permet avant tout de poser un regard rétrospectif, elle doit aussi permettre de se projeter vers la prochaine Charte en identifiant des bonnes pratiques à conserver et des pistes d'amélioration et de recommandation vers lesquelles tendre.



1B ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

MÉTHODE

Elaboré entre mai et octobre 2023, le rapport d'évaluation a été construit à partir de :



1 analyse bibliographique

des **ressources disponibles** au sein du Parc (Charte 2012-2027) ; évaluation m-parcours de la Charte : bilan annuel d'activités (de 2012 à 2022) ; tableau de suivi des indicateurs ; bases de données internes (moyens humains et financiers) ; Des ressources bibliographiques externes réalisées par les partenaires du Parc ont également pu être mobilisées selon les thématiques traitées dans l'évaluation.



12 entretiens techniques internes

réalisés avec **24 agents du Parc** autour des grandes thématiques et orientations de la Charte afin de revenir sur les réalisations du Syndicat Mixte, apprécier la mise en œuvre de la Charte (cohérence, pertinence, efficacité, efficience), qualifier les relations internes (élus, inter-services et externes), identifier des pistes d'amélioration en vue de la future Charte (priorités, fonctionnement, etc.)

Liste des personnes rencontrées en annexe



25 entretiens politiques et externes réalisés

avec **6 élus de l'exécutif du Parc** (Présidente et 5 vice-présidentes) et **19 membres ou partenaires du Parc** (signataire ou non de la Charte) : 1 entretien Région, 3 entretiens Etat (DIR AI, DDI, Agence de l'au), 1 entretien Département, 5 entretiens PC, 2 entretiens PLIR, 8 entretiens partenaires (Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Lot Tourisme, Syndicat Mixte Vallée du Célé, CAUQ, Ovilot), 1 entretien Conseil Scientifique et de Prospective. Ces entretiens ont permis d'échanger sur la perception du Parc et l'appréciation de son action ; le suivi des engagements et/ou de l'action de chacun en faveur des objectifs fixés dans la Charte ; l'appréciation des relations et du positionnement (politique et technique) du Parc ; les attentes pour la future Charte.

Liste des personnes rencontrées en annexe



4 enquêtes en ligne pour 209 répondants

réalisées en mai 2023 auprès de cibles spécifiques : **les élus siégeant au Comité Syndical** (97 répondants pour 191 envois soit un taux de participation de 48%) ; **les interlocuteurs représentant les membres et partenaires du Parc** (62 répondants pour 134 envois soit un taux de participation de 46%) ; **les membres du Conseil Scientifique et de Prospective** (12 répondants pour 20 envois soit un taux de participation de 60%) ; **les porteurs de projet ayant participé à une action avec le Parc** (dont les bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc ») (43 répondants pour 173 envois soit un taux de participation de 25%).

Autour d'un socle de questions communes, mais aussi de questions spécifiques et adaptées aux quatre cibles, les enquêtes ont permis de sonder les répondants sur leur appréciation globale du Parc et de la Charte ; leur perception du fonctionnement interne du Parc (et notamment de ses instances) et de ses relations externes ; leur lecture





8 tableaux de suivi des engagements

de la mise en œuvre des différentes orientations de la Charte (leurs attentes pour la future Charte en termes de priorités du Parc et de modes de fonctionnement)

Des résultats des enquêtes sont présentés au fil du rapport d'évaluation renseignés au moment de l'évaluation à mi-parcours et actualisés au moment de l'évaluation finale **par huit signataires de la Charte** (Etat, Région, Département du Lot, CA du Grand Cahors, CC Causses et Vallée de la Dordogne, CC du Causse de l'apast de-Murat, CC du Pays de La perchue-Limogne, CC Grand-Figeac) afin de suivre le respect ou non des engagements de chaque partenaire tels que définis lors de l'élaboration de la Charte.

Chaque partenaire a ainsi été amené à indiquer s'il avait réalisé, réalisé partiellement ou pas réalisé ses différents engagements et si certains de ces engagements n'étaient plus d'actualité au regard d'évolution de la gouvernance des différentes politiques territoriales.

Un graphique de suivi des engagements de chaque partenaire est intégré aux parties « *LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES* » de chaque orientation.



2 Exécutifs

afin de partager avec **l'exécutif du Parc** les grands enseignements transversaux de l'évaluation ou les orientations par orientation avant leur partage lors des rencontres des Comités de pilotage.



3 Comités de pilotage

afin de partager avec **les partenaires du Parc** les choix méthodologiques d'élaboration de l'évaluation et ses grands enseignements intermédiaires et finaux.

9



UNE ENQUÊTE AUPRÈS DES HABITANTS EN PARALLÈLE

En parallèle de l'évaluation de la Charte 2012-2027, objet du présent document, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy a souhaité recueillir l'avis des habitants autour du Parc et de son action par le biais d'une enquête spécifique. L'objectif de celle-ci était de rendre compte de la perception qu'ont les habitants du Parc, c'est-à-dire de l'intérêt qu'ils lui portent, de ce qu'ils en connaissent et de ce qu'ils peuvent en attendre.

Les résultats de cette enquête sont présentés dans des encarts spécifiques au sein du document.



1C ÉLÉMENTS DE MÉTHODE LIMITES

La réalisation d'une évaluation de politiques publiques comprend un certain nombre de limites méthodologiques qui impactent nécessairement les analyses produites :

Une Charte valable 12 ans (puis 15 ans) qui perd nécessairement de sa pertinence. La Charte 2012-2024 a été élaborée en 2010 pour une durée de 12 ans avant d'être prolongée pour une durée de trois ans jusqu'en 2027. Entre son élaboration et la fin de sa validité, de nouveaux enjeux territoriaux ont émergé ou se sont confortés : différentes crises se sont succédées ; de nouveaux cadres stratégiques et de nombreuses évolutions réglementaires ont transformé les politiques publiques territoriales et leur gouvernance. Ces évolutions ont nécessairement impacté la mise en œuvre de la Charte. Si l'évolution à mi-parcours avait permis de recadrer certaines priorités de l'action du Syndicat Mixte, la Charte et les engagements qu'il y étaient formulés sont restés des points de référence qui ont nécessairement perdu de leur pertinence du fait de mutations indépendantes de leur mise en œuvre.

Des rotations au sein des élus et des services techniques du Syndicat Mixte et des collectivités. Avec une période de mise en œuvre de 15 ans, les acteurs politiques et techniques garants de la mise en œuvre de la Charte, mais aussi porteurs de sa « mémoire », ont connu un fort turn-over lié aux cycles électoraux, à la vie des collectivités et au contexte de réorganisation des périmètres des IPRC ou des Régions. Sur le plan politique, les élections municipales de 2014 et de 2020 et les élections départementales et régionales de 2015 et 2021 ont conduit à une forte rotation des élus du territoire et de ceux siégeant au Comité Syndical. Sur le volet technique, l'ensemble des collectivités du territoire, mais aussi le Syndicat Mixte, ont connu une rotation de leurs agents (cf. *Partie 4B*) propre à la vie de chaque structure. À noter notamment le changement de directeur du Parc au moment de l'évaluation. Au final, parmi les acteurs entretenus (aussi bien en interne qu'en externe), une très faible minorité avait suivi la mise en œuvre de la Charte sur l'ensemble de la période avec une incidence directe sur la capacité à récolter un historique exhaustif du fonctionnement de la structure.

De nombreux entretiens et de nombreux répondants aux enquêtes ... mais une représentativité qui reste partielle. Si ce nombreux entretiens ont pu se tenir et que le choix méthodologique de déployer un important dispositif d'enquête a permis d'associer à l'évaluation un nombre important d'acteurs, une évaluation (quelle qu'elle soit) comporte toujours des biais en termes de représentativité liés au choix des personnes entretenues ou aux profils des personnes s'étant mobilisé pour répondre aux enquêtes.

Des indicateurs non renseignés et des outils de suivi internes limités. Au moment de l'élaboration de la Charte, une très large batterie d'indicateurs de réalisation et de résultats avait été définie pour suivre la mise en œuvre des différentes Mesures de la Charte. Si certains ont pu être renseignés régulièrement, d'autres n'ont été que partiellement, voire jamais, renseignés en raison d'une difficulté à accéder aux données (fréquence de publication, disponibilité des données, etc.) ou de l'absence d'objectifs cibles prédéfinis clairement. L'évaluation quantitative de la mise en œuvre de la Charte en est nécessairement impactée. Au-delà du renseignement des indicateurs, si les entretiens internes ou l'analyse des bilans annuels ont permis de récolter une riche matière, aucun outil de recensement et de suivi des actions réalisées par le Syndicat Mixte n'a été constitué en cours de Charte conduisant à une perte d'information sur certaines réalisations.

La difficile mesure de l'impact réel de l'action du Parc. Les tendances et évolutions mesurées sur un territoire sont le fruit de l'action d'une multitude d'acteurs (dont celles d'un Parc quand il en compte un) et de tendances endogènes et exogènes. Aussi, s'il est difficile d'isoler l'impact du Parc, c'est aussi parce qu'il agit dans le cadre de missions (et non de compétences) à travers lesquel les il porte des objectifs de manière souvent indirecte en incitant les acteurs de son territoire à les prendre en compte, sans avoir de moyens contraignants pour les y obliger.



PARTIE

2

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

11

2A **UNE DÉCENNIE DE MUTATIONS**

2B **UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE REDESSINÉE**

2C **À RETENIR**

2A ÉLÉMENTS DE CONTEXTE UNE DÉCENNIE DE MUTATIONS

sont présentés dans les parties 2F, et 2B des éléments de contexte majeurs qui ont impacté la mise en œuvre de la Charte des Causses du Quercy depuis 2012 aussi bien en termes de missions et de fonctionnement du Parc. Des éléments de contexte plus spécifiques à l'évaluation de chaque disposition de la Charte (aussi bien en termes de gouvernance que d'orientations et mesures stratégiques) sont également précisés dans le reste du document, notamment en introduction de l'élaboration de la mise en œuvre de chaque orientation.

L'évaluation d'une politique territoriale ne peut s'envisager sans prendre en compte l'environnement et le contexte dans laquelle elle est mise en œuvre. Ainsi, comme pour toute politique publique, une Charte de PNR n'est pas mise en œuvre dans un environnement « clos », et une multitude de facteurs influencent les résultats et les effets attendus des ambitions stratégiques et des actions menées (tendances structurelles et conjoncturelles d'évolution des territoires, apparition d'événements majeurs, évolution de l'organisation administrative des territoires, politiques menées par d'autres acteurs, etc.). Ceci est d'autant plus vrai pour une Charte de Parc qui implique de nombreuses parties prenantes d'un territoire.

Si la longévité temporelle de la validité des Chartes de Parc a permis d'alléger la fréquence des procédures de révision et de concentrer les Parcs sur leurs missions et actions, il a aussi eu tendance, au regard de transformations de plus en plus fortes et de plus en plus rapides, à fragiliser la pertinence d'orientations et de mesures définies 10 années auparavant.

En effet, depuis 2012, toutes les caractéristiques et les composantes du territoire des Causses du Quercy (mais aussi de tous les autres territoires !) ont connu des évolutions majeures qui ont contribué à redessiner les enjeux de son développement et à nous questionner les priorités, les missions et le rôle du Parc.

En dehors des évolutions de la gouvernance territoriale qui ont conduit à une réorganisation des périmètres et des compétences (cf *Partie 2B*), différentes crises se sont succédé ces dernières années :

- **crise économique** dans la continuité de celle de 2008 (dite des subprimes) et des crises qui ont secoué l'économie européenne avec des conséquences sur les dynamiques du marché de l'emploi et des impacts sociaux forts ;
- **crise sanitaire** avec la pandémie de Covid-19 qui a eu des effets socio-économiques majeurs avec une mise à l'arrêt de l'économie mondiale, mais qui a aussi conduit à questionner des enjeux sociaux (rapport au travail, généralisation du télétravail, accélération du regain d'attractivité des territoires ruraux) ;
- **crise énergétique** à partir de 2021 causée par la reprise économique mondiale post-Covid, puis amplifiée à partir de mars 2022 par l'invasion de l'Ukraine par la Russie ;
- **crise environnementale** dont la réalité a pris un sens nouveau au regard de la succession d'événements climatiques extrêmes et d'une place de plus en plus forte dans le débat public et dans les politiques mondiales, européennes, nationales ou locales des enjeux de transition et de société ;
- **mutations sociétales** avec de nouvelles pratiques et attentes citoyennes (mode de consommation, mode de déplacement, implication citoyenne, etc.)



2B ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE REDESSINÉE

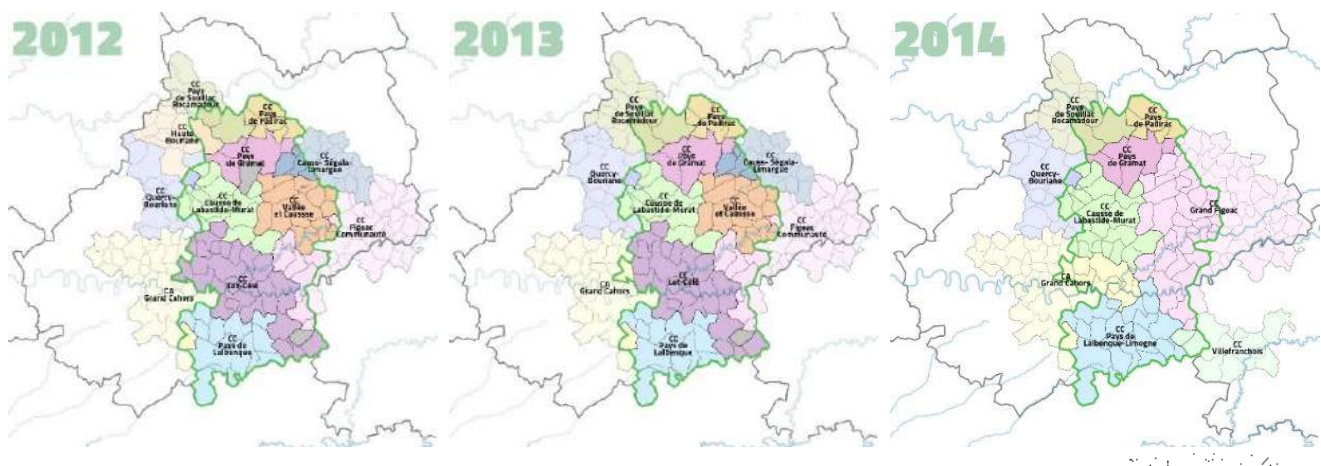
De par son statut et son fonctionnement, un Parc agit en lien avec les collectivités locales et acteurs institutionnels qui composent son territoire et portent des politiques publiques.

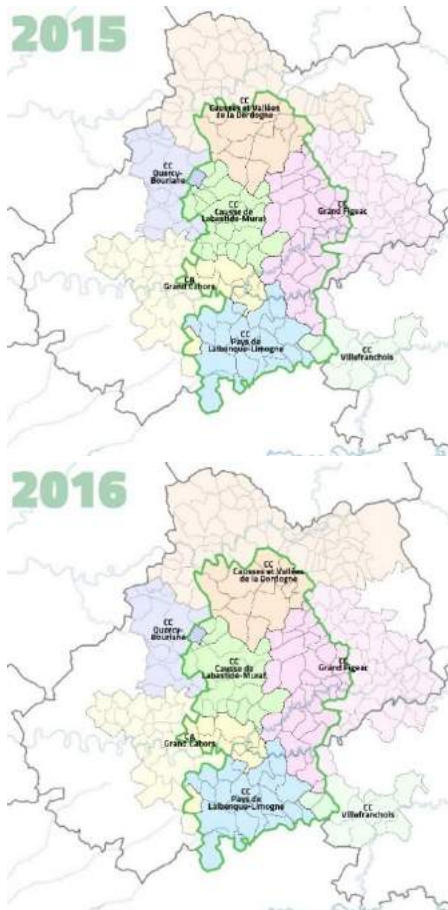
Ainsi, la Charte approuvée en 2012 portait des orientations et mesures adaptées à la gouvernance territoriale alors en vigueur Or, différents cadres réglementaires (loi portant sur la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l’Affirmation des Métropoles (MAPTAV) de 2014 ; loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) de 2015 ; révisions du Schéma Départemental de coopération intercommunale (SDCI) ; etc.) ont depuis impacté l'organisation des territoires, aussi bien en termes de périmètres que de répartition de compétences, et par conséquent, le positionnement du Parc et son action.

La fusion des deux exes-Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Partenaires privilégiés des Parcs naturels régionaux, les Régions ont connu des évolutions majeures depuis 2012 (redéfinition de leur périmètre, prise de nouvelles compétences). Localement, au 01 janvier 2016, les deux Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ont fusionné pour former la Région Occitane entraînant une redéfinition des relations du binôme Région-Parc à la rencontre des pratiques des deux exes-Régions : mise en place d'un Contrat Cadre (à partir de 2018 et renouvelée en 2022), instauration d'un réseau inter-Parcs Occitanie, etc.

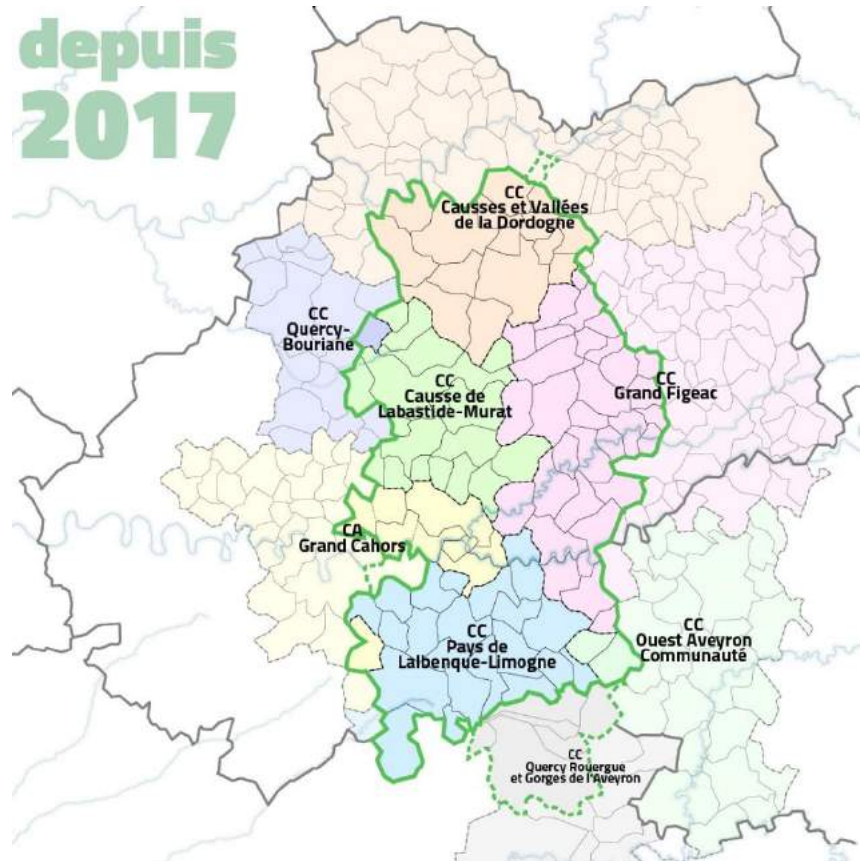
Un Conseil départemental qui réinvente son positionnement. Les récentes réformes institutionnelles ont fortement questionné le rôle des Départements (menace de disparition ; pertes de compétences (développement économique, transport, etc.) et recentrage sur les champs du social ; baisse de moyens ; intégration dans des Régions plus vastes ; émergence de strates infra-départementales structurées (PACT, RCI) ; etc.) Face à ces bouleversements, le Département du Lot a dû réinventer son positionnement (transition énergétique, changement climatique, etc.) et leurs relations avec les territoires. Dans ce cadre, le Parc et le Conseil départemental du Lot sont passés de relations occasionnelles à un format plus structuré avec la mise en place de la mise en place d'un Plan annuel d'actions.

La recomposition successive de la carte intercommunale et la redéfinition des compétences. Les Etablissements publics de coopération intercommunales (EPCI), signataires de la Charte, ont également été marqués par des évolutions majeures depuis 2012. D'une part, les périmètres des intercommunalités comprenant au moins une commune sur le périmètre du Parc ont évolué, autour de nombreuses hypothèses, chaque année à partir de 2012 avant de stabiliser en 2017, passant de 12 à 7 intercommunalités avec un nombre de communes et d'habitants et des proportions de communes ou d'habitants intégrés au périmètre du Parc sensiblement différents.





depuis
2017



Source : IGN, INSEE, 2017

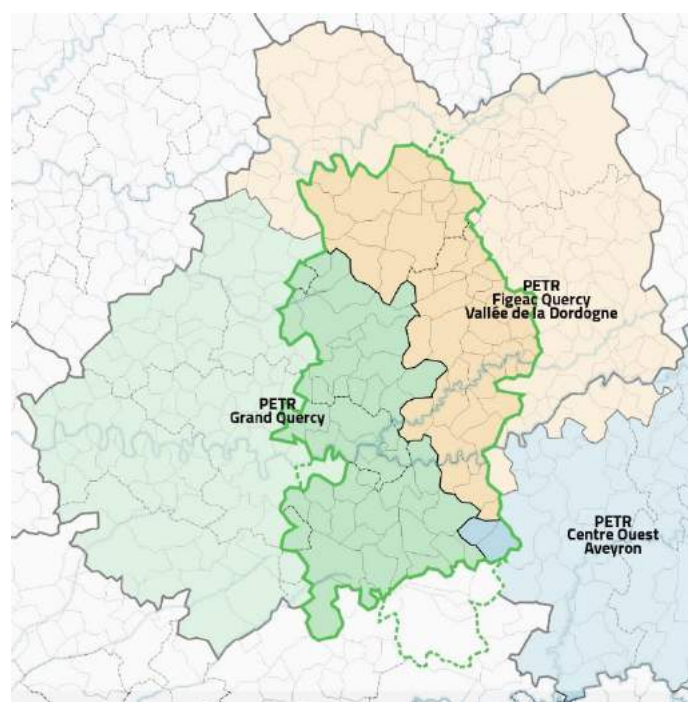
	Nombre total de communes	Nombre de communes Parc	Nombre total d'habitants	Nombre d'habitants Parc
CA du Grand Cahors	50	7	142 142	31 007
CC Causses et Vallée de la Dordogne	77	15	165 200	112 000
CC du Causse de Labastide-Murat	17	17	33 221	33 221
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	23	22	46 220	42 000
CC Grand-Figeac	46	31	90 223	52 000
CC Ouest Aveyron Communauté	23	2	27 300	11 000
CC Quercy-Bouriane	22	1	71 228	11 000
Ensemble Parc	288	95	1 138 336	326 000

D'autre part, ces changements d'échelles, se sont accompagnés d'un renforcement global des compétences (urbanisme, développement économique, tourisme, GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), PCAE, etc.) et des moyens des intercommunalités les obligeant d'une part à se focaliser sur leur propre réorganisation et à revoir leurs engagements initiaux dans la Charte ainsi que leurs relations au Parc et à son ingénierie. Ce constat reste variable entre les intercommunalités selon leur taille, leurs moyens et leur appartenance totale ou partielle au Parc.

L'apparition des PETR dans le paysage institutionnel. La période de mise en œuvre de la Charte a également vu l'émergence d'une nouvelle strate institutionnelle avec l'apparition des Pôles d'Initiative Territoriale Rurales (PITR) (à la suite de l'application de la loi MAPAM) et la disparition des anciens périmètres de Pays. Trois PITR, créés en 2015, composent aujourd'hui le territoire du Parc :

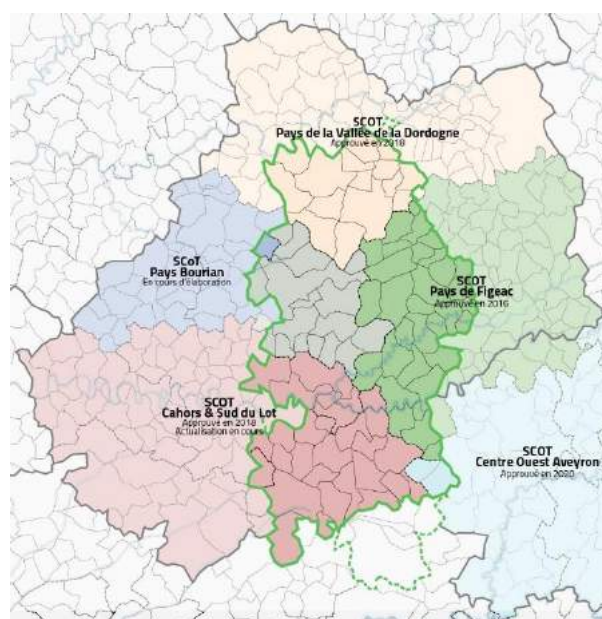
- le PITR du Grand Quercy (fusion du Pays de Cahors et du Sud du Lot et du Pays Bourlarian, rejoints par les Communautés de communes du Pays de la Perche-Limogne et du Causse de la Bastide-Murat) qui compte 47 communes (sur 148) sur le territoire du Parc ;
- le PITR Figeac-Quercy Vallée de la Dordogne (fusion des Pays de Figeac et Pays de la Vallée de la Dordogne lotoise) qui compte 46 (sur 148) communes sur le territoire du Parc ;
- le PITR Centre-Ouest Aveyron qui compte 2 communes (sur 123) sur le territoire du Parc.

Le développement des PITR s'est fait sous l'impulsion du Conseil régional de Midi-Pyrénées, devenu autorité de gestion des fonds européens en 2014, qui souhaitait contractualiser avec ses territoires à cette échelle. Leur création a notamment engendré le passage de la gestion du programme européen LEADER (Action Locale de Développement de l'Économie Rurale) du Parc aux deux PITR.



Une convention d'animation partagée Parc-PITR du programme LEADER avec le PITR du Grand Quercy a été mise en place dès son lancement, une telle convention ne sera mise en place avec le PITR Figeac-Quercy Vallée de la Dordogne que pour la prochaine programmation.

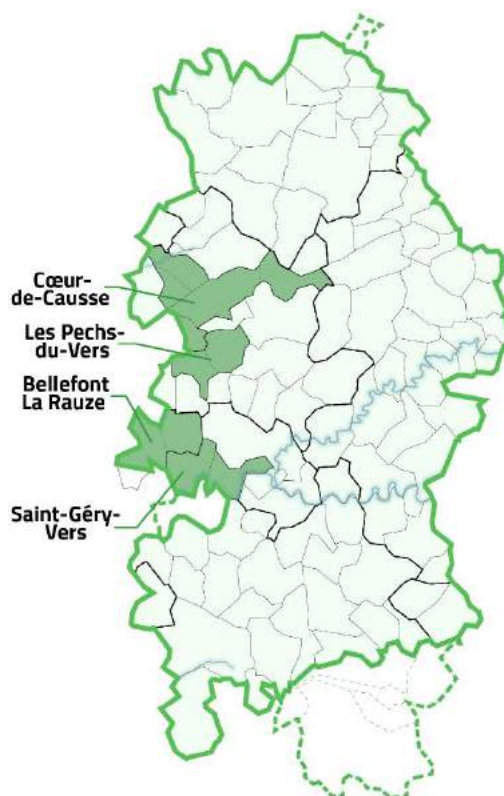
L'apparition des PITR a également entraîné la suppression du Contrat territorial qui liait le Parc à la Région et à l'État par l'attribution de financements (20M€ d'aides publiques ont été investis sur le territoire entre 2008 et 2014). Les PITR portent désormais les contractualisations avec la Région (Contrat territorial Occitanie (CTO)) ou avec l'État (Contrat de Ruralité, Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), territoire à l'énergie positive pour la croissance verte), ainsi que des politiques territoriales (Charte forestière de territoire (CFT), Contrat Local de Santé (CLS) (pour le PITR du Grand Quercy), politiques culturelles, etc.). À noter que sur le dernier tiers de la mise en œuvre de la Charte, la Région (à travers un contrat cadre six ans, découpé en trois contrats spécifiques de deux ans) et le Département (à travers un plan d'actions sur deux ans) ont réintroduit des relations directes avec le Parc.



La superposition avec d'autres territoires et acteurs compétents.

En dehors des PITR et des intercommunalités et de leurs politiques respectives, d'autres périmètres maillent le territoire et soulèvent des enjeux d'articulation des échelles et d'articulation avec les missions du Parc : 4 périmètres de SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), 5 Offices de tourisme intercommunaux, un Syndicat départemental de déchets (SYD 12), des syndicats de bassin versant, etc.

L'apparition de quatre communes nouvelles. Si 102 communes ont signé la Charte qui est entrée en vigueur en 2012, elles ne sont plus aujourd'hui que 95 communes membres avec l'apparition de quatre communes nouvelles : Les Pechs-du-Vers en 2016 (regroupant les exes-communes de Saint-Cernin et Saint-Martin-de-Vers), Cœur-de-Causse en 2016 (regroupant les exes-communes de Beaumat, Fontanes du Causse, Lapest-de-Murat, Saint-Sauveur-la-Vallée et Vaillac), Saint-Géry-Vers (regroupant les exes-communes de Saint-Géry et Vers) en 2017 et Bellefont-La Rauze en 2017 (regroupant les exes-communes de Cours, Varoufé et Laroque-des-Arcs). A noter que pour cette dernière, l'ex-commune de Laroque-des-Arcs ne faisait pas partie des communes signataires de la Charte du Parc en 2012 et n'a pas été intégrée au périmètre du Parc à la création de la commune nouvelle.



Les communes associées. La révision des statuts du Syndicat Mixte en juillet 2022 a permis à des communes, hors périmètre du Parc, d'adhérer au Syndicat Mixte en tant que « commune associée » en fonction de trois critères : cohérence territoriale par rapport au territoire du Parc, engagement en cohérence avec les orientations de la Charte, intérêt patrimonial. En fin d'année 2022, huit communes (*en pointillé vert sur la carte*) ont ainsi obtenu le statut de « commune associée » : Gétras (Lot) au nord ; Arcambal (Lot) à l'ouest ; Mouillac, Caylus, Lacapele-Livron, Loze, Saint-Projet et Puylagarde (Lot-et-Garonne) au sud.

16

La succession des cycles électoraux et le renouvellement des élus du Parc et de son territoire. Au-delà des évolutions de périmètres et de compétences décrites aux pages précédentes, les 114 élus délégués qui composent le Comité syndical du Parc ont également évolué au fil de la Charte et des temps électoraux qui se sont succédé depuis 2012 (élections municipales de 2014 et de 2020, élections départementales et régionales de 2015 et 2021). Ils ont contribué à une recombinaison partielle des différentes instances politiques du Parc (Bureau, Comité et Commissions), impliqué des temps d'accoutumance et d'appropriation du Parc pour les nouveaux élus et ont pu entraîner une certaine discontinuité des liens les élus du Parc. Pour autant, de nombreux élus siègent dans plusieurs instances des différentes structures partenaires du Parc, offrant en trêche une continuité dans la connaissance des projets portés.

Des relations techniques également marquées par des cycles. Enfin, les relations techniques entre les agents du Parc et de ses partenaires ont également été marquées par des cycles liés aux rotations de personnes dans les différentes structures et ont parfois conduit à des discontinuités dans les relations et les projets communs.



2C ÉLÉMENTS DE CONTEXTE À RETENIR

L'ESSENTIEL

- Une succession de crises au cours des dernières années qui sont venues directement impacter les territoires et qui vont se poursuivre
- Une évolution de la gouvernance institutionnelle qui a transformé le portage de nombreuses compétences tel que prévu dans le cadre de la Charte
- Une superposition de périmètres administratifs avec des niveaux d'intégration totale ou partielle des différentes collectivités (notamment EPCI) dans le périmètre du Parc, ce qui conditionnent les relations.
- Des périmètres institutionnels, notamment intercommunaux, qui ont évolué et ont conduit à :
 - affirmer les EPCI dans le paysage politique et administratif ;
 - concentrer pendant un temps les EPCI (à des rythmes différents) sur leur propre restructuration autour de leur nouveau périmètre, de leurs nouvelles compétences et de leurs moyens ;
 - aboutir à une redéfinition des relations Parc-EPCI qui s'est faite de manière inégale selon les cas (moyens, compétences, part du territoire communautaire incluse dans le Parc).
- L'apparition de deux PETR qui :
 - occupent aujourd'hui une place importante dans les contractualisations avec l'Europe (LEADER), l'Etat (CRTE) ou la Région (CTO) ;
 - a obligé à cadrer la répartition des missions avec le Parc et à définir des coopérations (partage de l'animation des programmes LEADER avec le PETR Grand Quercy dès 2014 et sur la future programmation avec le PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne).
- Une durée d'application de Charte qui conduit à **de fortes rotations des élu.e.s, des agents du Parc, et des collectivités et structures partenaires du Parc.**
- L'apparition du statut de « **commune associée** » en cours de Charte.

PERSPECTIVES LES ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES POUR DEMAIN



**REDÉFINIR DES
RELATIONS AVEC
LES DIFFÉRENTS
PARTENAIRES
INSTITUTIONNELS**

Sur la base de la gouvernance territoriale actuelle, il conviendra de redéfinir les relations politiques et techniques avec les différentes collectivités locales et partenaires qui composent le Parc : la co-construction de la future Charte et le renouvellement de la direction sont des opportunités fortes pour **réinventer le cadre de ses relations** (réunions annuelles, revue de projet, bonne diffusion des informations, partage des agendas, etc.) en faveur d'une **optimisation des opportunités de coopérations** (partage de stratégie et de programmes d'actions, association au portage des projets, identification des complémentarités, etc.)



**ÊTRE EN CAPACITÉ
D'ANTICIPER LES
ÉVOLUTIONS**

Les incertitudes à l'horizon 2042 sont nombreuses et viendront de fait percuter le contenu de la Charte qui sera élaborée d'ici 2025. Pour suivre ces évolutions sans s'enfermer dans un document figé, il conviendra de : **produire une Charte offrant souplesse et réactivité** ; inscrire l'élaboration de la Charte dans un exercice de prospective ; et, **doter le Parc d'une capacité de veille sur les grandes évolutions à l'œuvre** (en lien avec le Conseil Scientifique et de Prospective)



**ACCOMPAGNER LES
CHANGEMENTS DE
PERSONNES**

Lam mise en œuvre d'une Charte étant aussi une histoire de « personnes » (aussi bien élu.e.s que technicien.nes), il est indispensable dans le cadre de la future Charte de **garantir davantage de continuité au gré des renouvellement d'élus** et de **changements de personnels** (organisation de séminaires avec les nouveaux élus suite aux élections municipales, diffusion et partage des organigrammes actualisés, présentation des agents du Parc, etc.)

PARTIE

3

UN PREMIER REGARD SUR LE PARC

3A LA PERCEPTION DU PARC

3B LES RELATIONS AVEC LE PARC

3C À RETENIR



3A UN PREMIER REGARD SUR LE PARC LA PERCEPTION DU PARC

Les quatre enquêtes en ligne (cf *Partie Éléments de méthode*) comprenaient une première série de questions communes relatives à la perception générale du Parc. Leur analyse donne une première idée du regard porté sur le Parc.

LA CONNAISSANCE ET LA COMPRÉHENSION DU PARC

QUESTION À propos du Parc et de sa Charte, vous considérez-vous en accord avec les phrases suivantes ?

	Pas du tout	Faiblement	Partiellement	Pleinement
Je connais le contenu de la Charte <i>200 agitateurs</i> <i>190 exploitants</i>	7% Elus 7% Politiciens 10% Fonctionnaires 5% Volontaires 10%	18% Elus 10% Politiciens 33% Fonctionnaires 11% Volontaires 18%	60% Elus 64% Politiciens 50% Fonctionnaires 64% Volontaires 64%	15% Elus 11% Politiciens 7% Fonctionnaires 21% Volontaires 14%
Je connais le périmètre du Parc <i>200 agitateurs</i> <i>190 exploitants</i>	2% Elus 2% Politiciens 2% Fonctionnaires 5% Volontaires 10%	2% Elus 1% Politiciens 2% Fonctionnaires 5% Volontaires 10%	33% Elus 33% Politiciens 17% Fonctionnaires 31% Volontaires 17%	62% Elus 64% Politiciens 44% Fonctionnaires 54% Volontaires 61%
Je comprends l'organisation des instances <i>200 agitateurs</i> <i>190 exploitants</i>	2% Elus 3% Politiciens 0% Fonctionnaires 3% Volontaires 10%	17% Elus 11% Politiciens 22% Fonctionnaires 13% Volontaires 18%	35% Elus 34% Politiciens 17% Fonctionnaires 31% Volontaires 33%	46% Elus 41% Politiciens 12% Fonctionnaires 44% Volontaires 49%
Je comprends l'organisation des services du Parc <i>200 agitateurs</i> <i>190 exploitants</i>	2% Elus 3% Politiciens 0% Fonctionnaires 0% Volontaires 10%	17% Elus 13% Politiciens 17% Fonctionnaires 13% Volontaires 17%	43% Elus 41% Politiciens 47% Fonctionnaires 31% Volontaires 39%	38% Elus 41% Politiciens 34% Fonctionnaires 31% Volontaires 34%

L'ESSENTIEL

- Le Parc est globalement bien identifié : plus de 75% des répondants déclarent connaître partiellement ou pleinement son territoire, sa (Charte) et son organisation (politique et technique)
- Son périmètre est le mieux identifié par les répondants aux enquêtes (62% déclarent le connaître pleinement).
- Inversement, seuls 15% des répondants disent connaître pleinement la Charte et 25% déclarent la connaître peu ou pas. Le document est parfois jugé « trop technique » ou « plus vraiment d'actualité avec une rédaction datant de plus de 10 ans ». Les élus ou techniciens de collectivités rencontrés en entretien ont pour la grande majorité pris leur fonction après 2012 et n'ont pas pris le temps de s'approprier la Charte dans son ensemble et se sont contentés pour la plupart de s'intéresser aux volets qui concernent leurs fonctions.
- Au niveau du pilotage du Parc, les instances politiques paraissent mieux identifiées que les équipes techniques du Parc en raison de la forte rotation des agents et des liens parfois limités avec certains partenaires.

L'APPRÉCIATION DE L'ACTION DU PARC SUR SON TERRITOIRE

QUESTION Quel est votre appréciation globale des actions du Parc pour l'ensemble de son territoire ?

Attendez-vous à voir à côté de chaque réponse et de son pourcentage un pictogramme



QUESTION A propos du Parc et de sa Charte, vous considérez-vous en accord avec les phrases suivantes ?

	Pas du tout	Faiblement	Partiellement	Pleinement
Je trouve que la stratégie et les actions du Parc sont claires et compréhensibles <i>(279 répondants)</i> <i>(112 experts)</i>	2% <i>(1/50)</i> <i>(1/279)</i> <i>(1/112)</i>	10% <i>(5/50)</i> <i>(10/279)</i> <i>(9/112)</i>	50% <i>(25/50)</i> <i>(50/279)</i> <i>(45/112)</i>	39% <i>(19/50)</i> <i>(39/279)</i> <i>(35/112)</i>
Je trouve que le Parc est une collectivité qui produit des politiques à forte valeur ajoutée <i>(279 répondants)</i> <i>(112 experts)</i>	2% <i>(1/50)</i> <i>(2/279)</i> <i>(2/112)</i>	11% <i>(5/50)</i> <i>(11/279)</i> <i>(10/112)</i>	39% <i>(19/50)</i> <i>(39/279)</i> <i>(35/112)</i>	48% <i>(24/50)</i> <i>(48/279)</i> <i>(44/112)</i>
Je trouve que le Parc communique bien sur ses projets et ses réalisations <i>(279 répondants)</i> <i>(112 experts)</i>	2% <i>(1/50)</i> <i>(2/279)</i> <i>(2/112)</i>	9% <i>(4/50)</i> <i>(9/279)</i> <i>(8/112)</i>	42% <i>(21/50)</i> <i>(42/279)</i> <i>(38/112)</i>	46% <i>(23/50)</i> <i>(46/279)</i> <i>(42/112)</i>
Je trouve que le Parc met en place une concertation adaptée sur chacun de ses projets <i>(279 répondants)</i> <i>(112 experts)</i>	2% <i>(1/50)</i> <i>(2/279)</i> <i>(2/112)</i>	17% <i>(8/50)</i> <i>(17/279)</i> <i>(16/112)</i>	47% <i>(23/50)</i> <i>(47/279)</i> <i>(43/112)</i>	35% <i>(17/50)</i> <i>(35/279)</i> <i>(32/112)</i>

20

L'ESSENTIEL

- L'action du Parc pour son territoire est jugée comme très satisfaisante (avec une note de 3,8/5) et seulement 7% de répondants ayant attribué une note inférieure à 3. Elle est plus fortement appréciée par les porteurs de projets (4,0) et les membres du CSP (4,1) que par les élus et les partenaires (3,7). À noter que les élus délégués au Parc (50% des élus répondants) attribuent une note plus élevée (3,9).
- L'appréciation de l'action du Parc repose en premier lieu sur la **qualité des politiques** qui sont mises en œuvre (48% des répondants apprécient pleinement la qualité des politiques du Parc ; 54% des élus répondants).
- La plupart des répondants considère pleinement que le Parc **communique et valorise bien ses politiques** (46% des répondants et 52% des élus) mais seulement 36% partenaires techniques partagent cette opinion. La qualité soulignée de la communication est donc à relativiser par un **regard plus critique sur la clarté et la lisibilité globale de la stratégie et des actions du Parc** (50% de répondants partiellement satisfaits, 39% pleinement satisfaits et seulement 30% des partenaires).
- Enfin, l'appréciation **des pratiques de concertation** du Parc interroge un peu plus fortement (47% des répondants les jugeant partiellement adaptées et 35% pleinement adaptées), soulignant des enjeux sur les relations du Parc avec ses partenaires (cf. *Partie 3B*).



LA PERCEPTION DES APPORTS ET DES PLUS-VALUES DU PARC

QUESTION De par ses missions et son fonctionnement, considérez-vous que le Parc est ...

	Pas du tout votre activité principale	Faiblement votre activité principale	Fortement votre activité principale	Très fortement votre activité principale
... une force en termes d'image, d'identité et de rayonnement du territoire <i>Moyenne nationale : 12,7%</i>	2% <i>1,1%</i>	9% <i>10,1%</i>	35% <i>27,9%</i>	54% <i>50,9%</i>
... un acteur clé dans la sensibilisation aux enjeux du développement durable <i>Moyenne nationale : 12,7%</i>	1% <i>1,1%</i>	12% <i>10,1%</i>	43% <i>27,9%</i>	44% <i>50,9%</i>
... un appui majeur en termes d'animation territoriale <i>Moyenne nationale : 12,7%</i>	1% <i>1,1%</i>	15% <i>10,1%</i>	44% <i>27,9%</i>	40% <i>50,9%</i>
... un apport majeur en termes d'expertise <i>Moyenne nationale : 12,7%</i>	1% <i>1,1%</i>	21% <i>10,1%</i>	49% <i>27,9%</i>	29% <i>50,9%</i>
... un moteur dans l'innovation et l'expérimentation <i>Moyenne nationale : 12,7%</i>	3% <i>1,1%</i>	22% <i>10,1%</i>	54% <i>27,9%</i>	21% <i>50,9%</i>
... une échelle pertinente de dialogue entre les parties prenantes du territoire <i>Moyenne nationale : 12,7%</i>	1% <i>1,1%</i>	21% <i>10,1%</i>	62% <i>27,9%</i>	16% <i>50,9%</i>
... un facilitateur de la convergence des politiques et des projets du territoire <i>Moyenne nationale : 12,7%</i>	3% <i>1,1%</i>	26% <i>10,1%</i>	57% <i>27,9%</i>	13% <i>50,9%</i>
... un appui majeur en termes de financement <i>Moyenne nationale : 12,7%</i>	7% <i>1,1%</i>	44% <i>10,1%</i>	36% <i>27,9%</i>	13% <i>50,9%</i>

QUESTION Pour vous, le Parc est avant tout ... *Moyenne nationale : 12,7%*

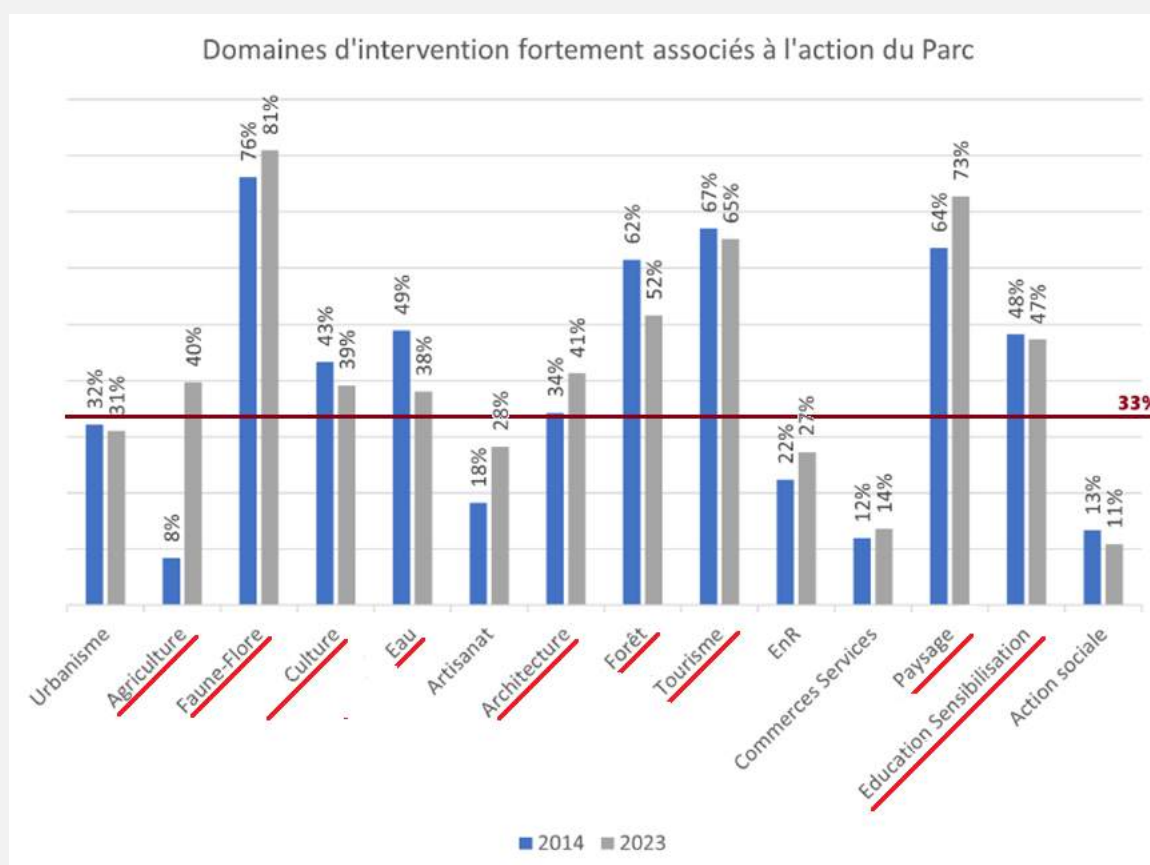
	Ensemble	Elus	Partenaires	Porteurs de projets	Membres CSP
Une chance pour la préservation du territoire	82%	81%	75%	90%	92%
Un marqueur identitaire	62%	64%	55%	69%	58%
Une structure porteuse du changement sur le territoire	44%	41%	47%	40%	67%
Une collectivité locale qui coordonne et dynamise les acteurs et projets locaux	43%	36%	44%	52%	58%
Un acteur « ressource » pour l'accompagnement des projets	41%	33%	56%	33%	50%
Un acteur qui « sanctuarise » le territoire et contraint les projets de développement	15%	18%	7%	17%	17%
Une collectivité locale aux actions trop abstraites et pas assez concrètes	8%	11%	7%	5%	0%
Une collectivité locale supplémentaire coûteuse qui participe au « millefeuille »	6%	6%	9%	2%	8%

L'AVIS DES HABITANTS cf. Partie Méthode page 5

Les répondants à l'enquête habitants relative à la connaissance du Parc par la population conforte son identification par la population principalement en lien avec les enjeux de la biodiversité (pour 81% des répondants) et des paysages (73%) dans des proportions renforcées par rapport à la précédente enquête réalisée en 2014. On trouve ensuite le tourisme (65%), la forêt (52%, en baisse par rapport à 2014), l'éducation et la sensibilisation (47%), l'architecture et le patrimoine bâti (41%), l'agriculture (40% contre seulement 8% en 2014), la culture (39%) et l'eau (38%).

Les thématiques de l'urbanisme (31%) ou des énergies renouvelables (27%) sont comparativement moins associées au Parc alors que de nombreuses actions ont été engagées dans ce domaine mais de manière moins visible pour la population.

Enfin, les champs de l'action sociale (11%) ou des services à la population (14%) sont peu associés au Parc en cohérence avec ses domaines d'intervention.



La red les thématiques davantage identifiées par rapport à 2014 : en rouge, celle en régression

Par ailleurs, on constate que la connaissance qualifiée de l'action du Parc a progressé par rapport à 2014, avec 33% des personnes interrogées ayant la capacité de citer spontanément une action concrète menée par le Parc. Il s'agit à l'essentiellement d'actions « grand public » : animations naturalistes dans le cadre du programme des Causeries, diffusion de livrets pédagogiques de sensibilisation et d'information, chantiers de restauration. Les habitants font également preuve d'une bonne capacité à reconnaître les actions portées par le Parc parmi une liste associant des actions à la fois réalisées par le Parc et par d'autres acteurs du territoire, avec plus de 40% de réponses correctes. Parmi les actions les plus associées au Parc, on retrouve : le classement du territoire en Géoparc mondial Unesco, la gestion de la Réserve Naturelle Nationale d'intérêt Géologique, l'accompagnement dans la gestion des Associations Foncières Pastorales, la création d'une charte des savoir-faire du patrimoine bâti, etc.

L'ESSENTIEL

- Le Parc est principalement reconnu comme un marqueur identitaire du territoire et un acteur clé pour la préservation du territoire (cf *Partie 5- Orientation 1.2*).
 - 82% des répondants considèrent le Parc comme une chance pour la préservation du territoire et 54% des répondants pensent très fortement (11% ne le pensent faiblement ou pas du tout) que le Parc est un acteur clé dans la sensibilisation aux enjeux du développement durable.
 - 62% des répondants décrivent le Parc avant tout comme un marqueur identitaire et 44% des répondants pensent très fortement (13% ne le pensent faiblement ou pas du tout) que le Parc est une force en termes d'image, d'identité et de rayonnement du territoire.
- Le Parc est ensuite reconnu à 44% comme une structure porteuse du changement sur le territoire et à 41% comme un acteur « ressource » pour l'accompagnement des projets, notamment à travers son apport en expertise (29% le considère très fortement et 49% fortement) et son rôle moteur en termes d'innovation et d'expérimentation (respectivement 21% et 54%).
- Paradoxalement, si 43% des répondants jugent le Parc comme étant avant tout une collectivité locale qui coordonne et dynamise les acteurs et projets locaux, et 40% des répondants (seulement 33% des élus) le reconnaissent très fortement comme un appui majeur en termes d'animation territoriale, ils sont seulement 16% à considérer très fortement le Parc comme une échelle pertinente de dialogue (62% fortement et 22% faiblement ou pas du tout) et 13% comme un facilitateur de la convergence des politiques et des projets du territoire (57% fortement et 29% faiblement ou pas du tout). Ces résultats, confirmés par certains entretiens, indiquent une nécessité de redéfinir le cadre de l'animation du dialogue territorial au regard des périmètres institutionnels et des impératifs de cohérence et de recherches de complémentarités avec les partenaires du Parc.
- Les critiques classiquement formulées à l'égard des Parcs naturels régionaux sont assez peu mises en avant par les répondants : 15% des répondants voient le Parc comme un acteur contraignant pour le développement du territoire, 8% comme une structure aux actions peu concrètes et 6% comme une collectivité supplémentaire et coûteuse. À noter néanmoins que ces faibles proportions d'appréciations critiques sont à relativiser au regard des profils des répondants impliqués dans la vie du Parc ou bénéficiaires de ses services et ne reflète pas nécessairement l'avis de toutes les parties prenantes de son territoire.
- Enfin, la plus-value en termes d'apport de financement est faiblement constatée par 44% les répondants en cohérence avec les modes de financement à l'œuvre au sein du Parc (cf *Partie 3B*).



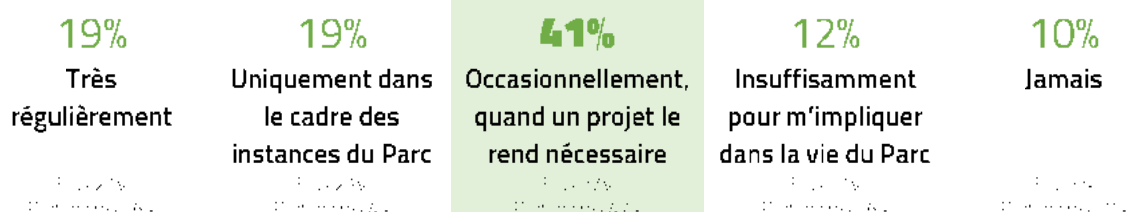
3B UN PREMIER REGARD SUR LE PARC LES RELATIONS AVEC LE PARC

Une série de questions des enquêtes (cf. Partie *Éléments de méthode*), relatives aux relations entretenues avec le Parc adressées uniquement aux élus et partenaires signataires ou non de la Charte.

LES RELATIONS AVEC LES INTERLOCUTEURS DU PARC (SIGNATAIRES OU NON DE LA CHARTE)

QUESTION A quelle fréquence avez-vous des échanges avec l'exécutif du Parc ?

(Une seule réponse possible – Question posée uniquement aux élus signataires – 1.666 répondants – 1.000 élus signataires)



QUESTION A quelle fréquence avez-vous des échanges avec les services du Parc ?

(Une seule réponse possible – Question posée uniquement aux élus signataires – 1.666 répondants – 1.000 élus signataires)



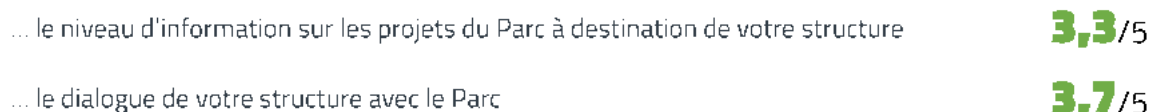
QUESTION Êtes-vous satisfait du niveau d'information sur les projets et réalisations du Parc ?

(Une seule réponse possible – Question posée uniquement aux élus de toutes communes – 647 répondants – 464 élus signataires)



QUESTION Comment appréciez-vous...

(Une seule réponse possible – Question posée uniquement aux élus signataires – 627 répondants)



L'ESSENTIEL

- Les échanges avec les services (47%) et les élus (41%) du Parc sont majoritairement perçus comme occasionnels mais adaptés pour répondre aux besoins. Environ 19% des répondants déclarent avoir des échanges très réguliers avec les élus du Parc et 26% avec les services (35% parmi les répondants partenaires). Inversement, une minorité de répondants considère que les échanges avec les élus (12%) et les services (10%) sont insuffisants pour s'impliquer dans la vie du Parc.
- Si le dialogue avec le Parc est d'ailleurs plutôt apprécié par les partenaires (3,7 sur 5), les perceptions exprimées par certains partenaires rencontrés en entretien sont plus contrastées et ont pointé un manque de suivi et d'information sur les projets portés par le Parc et un déficit d'information sur les éléments débattus en Comité Syndical ou en Commissions.
- Ainsi, si 82% des élus délégués se disent satisfaits du niveau d'information sur les projets et réalisations du Parc, les partenaires attribuent une note de « seulement » 3,3 sur 5.

L'APPRECIATION DE L'ACTION DU PARC EN LIEN AVEC SES PARTENAIRES

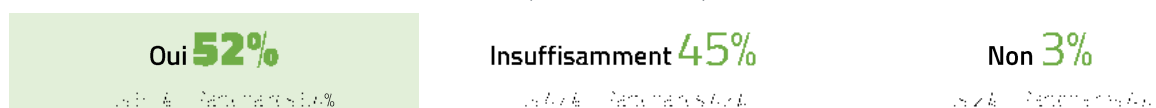
QUESTION Quel est votre appréciation globale des actions du Parc pour votre collectivité/structure ?

(Une seule réponse possible – Question posée aux élus et aux partenaires – 127 réponses)



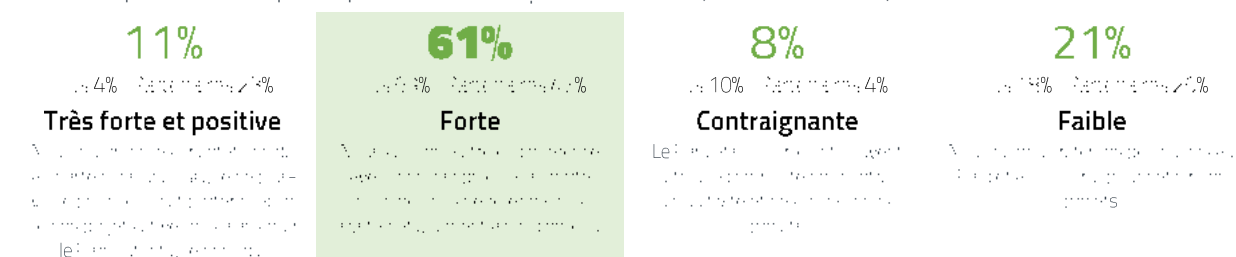
QUESTION Considérez-vous que les spécificités et les enjeux de votre collectivité sont suffisamment pris en compte dans les projets du Parc ?

(Une seule réponse possible – Question posée aux élus et aux partenaires – 127 réponses)



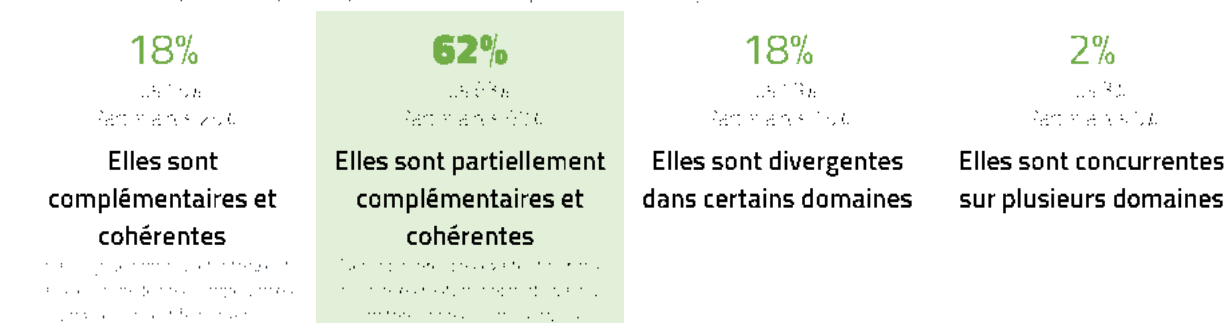
QUESTION D'après vous, votre collectivité prend-elle les priorités et orientations du Parc de manière

(Une seule réponse possible – Question posée aux élus et aux partenaires – 127 réponses)



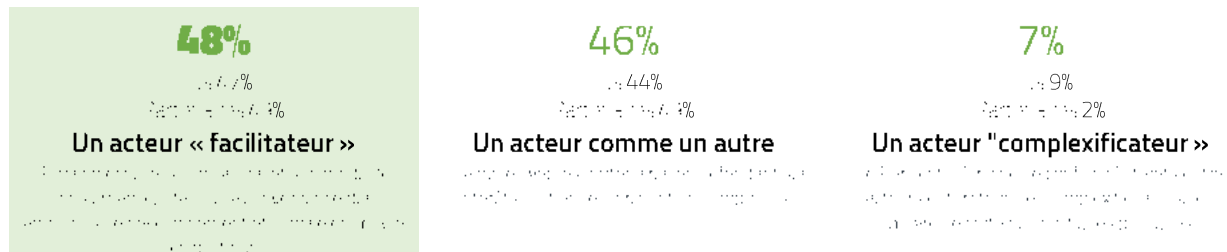
QUESTION Se en vous, comment s'articulent l'ensemble des politiques publiques concernant le territoire avec les actions du Parc ?

(Une seule réponse possible – Question posée aux élus et aux partenaires – 127 réponses, 99 réponses)



QUESTION Dans la recherche de cohérence des politiques publiques, vous diriez que le Parc est...

(Une seule réponse possible – Question posée aux élus et aux partenaires – 127 réponses, 99 réponses)



L'ESSENTIEL

- Si l'action du Parc est très fortement appréciée dans l'ensemble (3,8 sur 5), les avis sont plus contrastés quand il s'agit d'évaluer les actions du Parc en faveur de sa collectivité ou de sa structure (3,2 sur 5). Cette plus faible appréciation s'explique en partie par le sentiment d'une prise en compte insuffisante des spécificités et enjeux de sa propre collectivité (45%)
- Les collectivités du Parc et partenaires (pour certains) étant signataires de la Charte, ils ont aussi la responsabilité de prendre en compte son contenu (voire de respecter leurs engagements pour les signataires de la Charte). Plus de **72% des répondants considèrent assurer très fortement ou fortement cette prise en compte**. Inversement, 21% reconnaissent une prise en compte faible de la Charte dans leurs politiques et projets (26% pour les partenaires) et 8% déclarent percevoir la Charte comme un document contraignant.
- La cohérence et la complémentarité des actions du Parc et de celles portées les collectivités du Parc et partenaires est donc très largement reconnues (80%) même si 62% les jugent partielles. Inversement, 19% percentient des divergences et 2% des concurrences. Le Parc est par ailleurs considéré comme **un acteur facilitateur** dans la recherche de cohérence des politiques publiques par 48% des répondants.



3C UN PREMIER REGARD SUR LE PARC À RETENIR

L'ESSENTIEL

- **Un Parc largement perçu comme une chance et un atout pour le territoire** notamment pour sa préservation, son identité et sa reconnaissance. Cette perception positive s'appuie sur des actions phares qui ont ancré la reconnaissance et la légitimité du Parc par les acteurs et habitants du territoire (labellisation Géoparc, création de la Réserve Naturelle Nationale d'intérêt Géologique, préservation du ciel noir, etc.)
- **Un Parc « moteur » et expert** qui est perçu comme un dynamiseur et un diffuseur des principes de développement durable et de transitions sur le territoire au cours des dix années de mise en œuvre de la Charte. Son action s'appuie notamment sur son expertise technique reconnue et sa capacité à innover et expérimenter.
- **Une perception positive qui n'empêche pas les écueils propres à un Parc.** Si la perception du Parc est très largement positive et qu'elle s'est améliorée depuis sa création, le Parc conserve, pour une minorité de répondants aux enquêtes (qui ne sont pas nécessairement représentatifs de leurs poids réels), une image de « empêchement de faire » participant à une « sanctuarisation » du territoire, alimentée notamment par les tensions locales autour de la présence du parc et du développement des énergies renouvelables en lien avec les activités agricoles (agrivoltaïsme, méthanisation). Le Parc peut par ailleurs également être considéré comme une structure « abstraite » dont la mission d'innovation paraît s'être « un peu essouffée » et venant « à court terme effleurer l'administratif » en « s'immisçant » dans des politiques portées par ailleurs sans réelle prise en compte des enjeux propres à chacun. Plusieurs partenaires ont exprimé le souhait d'un recentrage de l'action du Parc sur certains champs prioritaires (biodiversité, patrimoines, éducation, identité, etc.)
- **Des dysfonctionnements dans les relations institutionnelles ...** Si l'action du Parc est appréciée et perçue comme importante par la plupart des représentants politiques et techniques de ses partenaires et qu'elle s'appuie dans certains cas sur des conventions pluri-actéris pertinentes, plusieurs acteurs pointent un manque de visibilité et d'information globales sur les actions portées par le Parc. Ce sentiment est alimenté par plusieurs facteurs : un manque d'échanges réguliers entre le Parc et ses partenaires (notamment les PCL et les PNTIR) ; un fort turn-over des agents du Parc qui contribue à des ruptures dans les liens et habitudes de travail engagés ; l'absence d'une vision stratégique et un mode de faire « au coup par coup » ; etc. Ces dysfonctionnements ont été identifiés et partagés en cours de Charte et des réponses y ont été apportées au fil de l'eau : instauration d'une nouvelle dynamique partenariale sur le volet technique (revue de projet, etc.) (en lien avec le changement de direction) ; instauration de politiques contractuelles sur plusieurs années avec la Région (Contrat Cadre) ou le Département (Plan biennuel d'actions) ; etc.
- **... pour des raisons identifiées aussi bien du côté du Syndicat Mixte que de celui des partenaires.** La responsabilité de ces dysfonctionnements est conjointement partagée. Les problèmes de turn-over, de disponibilité des agents ou de partage d'information se vérifiant aussi dans le fonctionnement des collectivités partenaires. Plus spécifiquement, les PCL ou les PNTIR reconnaissent avoir dû se concentrer sur les défis liés à leur (ré)organisation en cours de Charte au détriment de leur relations avec le Parc.



PERSPECTIVES LES ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES POUR DEMAIN



POURSUIVRE LES ACTIONS DE PEDAGOGIE EN FAVEUR DE LA LEGITIMITE DU PARC

Après deux Chartes et plus de vingt années d'existence, le Parc des Causses du Quercy a gagné en visibilité et en reconnaissance sur son périmètre d'action. Pour autant un Parc reste une structure hybride dans le paysage institutionnel et son positionnement, sa légitimité ou son action sont encore contestés ou incompris par certains acteurs. Ainsi, malgré son ancienneté, le Parc devra, dans le cadre de la mise en œuvre de sa prochaine Charte, **poursuivre ses actions de pédagogie pour faire connaître au plus grand nombre la plus-value et les missions d'un Parc, mais aussi l'implication pour chaque partenaire d'être partie prenante d'un Parc.** Ces actions devront être entreprises à travers une **stratégie de communication revisitée** portant avec plus d'efficacité la visibilité et la visibilité du Parc.



AFFIRMER LE POSITIONNEMENT ET LA PLUS-VALUE DU PARC

En lien avec le point précédent, il conviendra de réaffirmer qu'en étant positionné sur des missions, le Parc a vocation à intervenir sur tous les champs du développement territorial. Pour autant, l'élaboration de la future Charte et la réinstallation d'un dialogue plus régulier avec les partenaires territoriaux (IPC ou PNTIR notamment) devront être l'occasion, en cohérence avec les sujets sur lesquels le Parc est aujourd'hui reconnu, d'**identifier des champs sur lesquels la plus-value du Parc est la plus pertinente et où les besoins sont les plus importants** en le positionnant « dans les interstices » « à où les autres ne vont pas ». À travers un état des lieux des compétences et des ressources au sein de chaque collectivité, une cartographie des besoins pourra être réalisée permettant d'identifier des champs et des actions où l'intervention du Parc pourrait avoir un apport majeur.

Au-delà des champs de son intervention, il conviendra aussi de **réaffirmer le principe d'innovation et d'expérimentation devant dicter l'action du Parc** quel que soit le domaine d'intervention.

28



CONFORTER L'IMPLICATION DU PARC DANS LE DIALOGUE TERRITORIAL

Si les dix années passées ont été marquées par une forte réorganisation de la gouvernance territoriale (cf. *Partie 1 - Éléments de Contexte*) ou a eu des incidences sur les relations et les dynamiques de coopération entre le Parc et ses partenaires, la prochaine Charte doit être l'occasion de **repenser les modalités de dialogue territorial et partenarial du Parc**. Il s'agira de réactiver, aussi bien d'un point de vue technique que politique, un **dialogue bilatéral actif et régulier** (revue de projet, rencontre semestrielle ou annuelle, transmission d'information, etc.) avec les acteurs avec lequel il est aujourd'hui le plus distant (IPC partiellement intégrés dans le Parc et PNTIR notamment), mais aussi d'envisager pour le Parc **une posture d'animation d'un dialogue multi-partenarial** (conférence des DGS, rencontres de chargés de missions sur certains champs, etc.).



POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DE L'ACTION DU PARC EN DEHORS DE SON PERIMETRE

Parmi les leviers pour conforter le lien entre le Parc et ses collectivités partenaires, il s'agira de **poursuivre le déploiement de l'action du Parc en dehors de son périmètre** comme cela a déjà été engagé sur certains sujets (ciel noir, actions pédagogiques, etc.). Le dialogue territorial devrait permettre d'identifier de nouvelles opportunités à mettre en œuvre au cours de la prochaine Charte.



PARTIE

4

LE FONCTIONNEMENT DU PARC

29

4A **LES INSTANCES DU PARC**

4B **LES MOYENS DU PARC**

4A LES INSTANCES DU PARC

La mise en œuvre de la Charte s'appuie sur **différentes instances délibératives** (qui ont vocation à acter les actions, les moyens et le fonctionnement du Syndicat Mixte) et **consultatives** (qui ont vocation à éclairer les choix des instances délibératives).

Leur organisation était définie dans la Charte ainsi que dans les statuts du Syndicat Mixte qui ont été révisés en cours de Charte en 2017 et 2022.

**LES CAUSSES
DU QUERCY**

**Charte
2012-2027**

**RAPPEL
DES INSTANCES
DÉLIBÉRATIVES ET
CONSULTATIVES**

 COMITÉ SYNDICAL	<p>COMPOSITION 114 élus délégués désignés par les collectivités membres du Syndicat (95 Communes, 7 Communautés de communes, Département du Lot, Région Occitanie)</p> <p>PRINCIPALES MISSIONS Election du Président et du Bureau, vote des comptes administratifs et des budgets, vote des programmes d'actions, création de postes...</p> <p>CALENDRIER Trois rencontres par an</p>
 BUREAU SYNDICAL	<p>COMPOSITION 25 élus délégués désignés par le Comité Syndical</p> <p>PRINCIPALES MISSIONS Traite les affaires courantes</p> <p>CALENDRIER Environ tous les deux mois</p>
 4 COMMISSIONS THÉMATIQUES <small>Commission économique Commission environnement et énergie Commission aménagement, urbanisme et paysages Commission vie des territoires</small>	<p>COMPOSITION Elus et représentants des forces vives du territoire (associations, chambres consulaires, fédérations...)</p> <p>PRINCIPALES MISSIONS Proposition d'actions au Bureau et au Comité syndical</p> <p>CALENDRIER Environ 3 à 4 fois par an</p>
 CONSEIL SCIENTIFIQUE ET DE PROSPECTIVE	<p>COMPOSITION 19 chercheurs, personnalités scientifiques ou érudits locaux</p> <p>PRINCIPALES MISSIONS Conseille les élus et les techniciens du Parc dans la définition et la conduite des études ou des actions scientifiques. En charge d'une politique d'éditions au sein du Parc.</p> <p>CALENDRIER Environ trois fois par an</p>

30

4A1 INSTANCES DÉLIBÉRATIVES

Comité Syndical & Bureau syndical

4A2 INSTANCES CONSULTATIVES

Commissions thématiques, Conseil scientifique et de prospective & Autres instances

4A1 INSTANCES DÉLIBÉRATIVES

LE COMITÉ SYNDICAL



RAPPEL MISSIONS & COMPOSITION

MISSIONS

- Organe délibérant du Syndicat Mixte en charge notamment
 - de l'élection du Président du Syndicat mixte et le Bureau
 - de la définition des orientations budgétaires et du vote des programmes d'actions
 - de l'approbation des comptes administratifs et du vote des budgets et des effectifs
 - de la définition de la composition, le rôle et le fonctionnement des Commissions syndicales
 - de l'approbation de la création et/ou la transformation des postes statutaires
 - de la définition des conditions générales de gestion et d'attribution de la Marque Parc
 - de l'approbation des demandes d'adhésion des communes associées et des conventions
 - du suivi de la révision et de la réalisation des évaluations-plans de la Charte

COMPOSITION

- Composé de 114 élus délégués titulaires (et autant de suppléants) désignés par les collectivités membres du Syndicat soit, à ce jour, les 95 communes (un représentant par commune), les 7 intercommunalités (un représentant par IPCI), le Département du Lot (6 représentants) et la Région Occitanie (6 représentants)
- Participation possible des représentants de l'Etat (avec voix consultatives)
- Participation des Chambres consulaires et autres membres consultatifs (avec voix consultatives)
- Participation des communes associées (avec voix consultatives)
- Participation du président du Comité économique, social et environnemental et du Conseil scientifique et de prospective du Parc (avec voix consultatives)

FONCTIONNEMENT

- Une composition respectant un collège de voix Communes-IPCI (représentant 66% des voix) et Département-Région (46% des voix)
- Au moins trois rencontres par an en session ordinaire
- Application d'un principe d'un quorum



CHIFFRES CLÉS

114

membres

40

rencontres

27

communes différentes
ont accueilli un Comité

48%

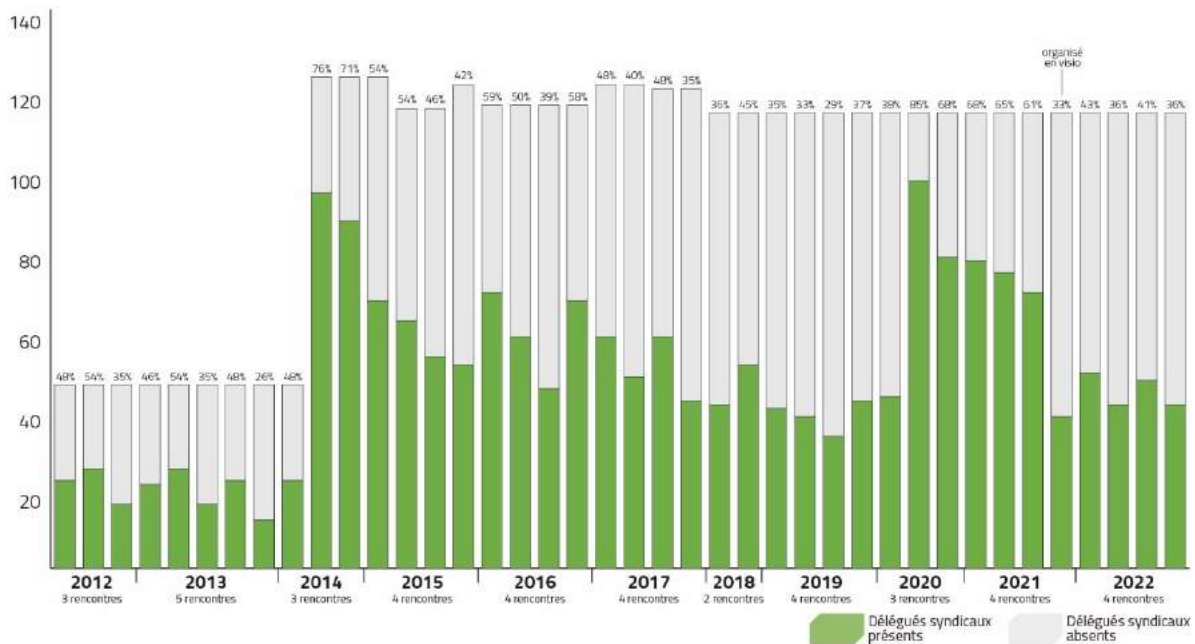
de taux de participation

1

rencontre tenue en visio

Évolution du nombre de participants et du taux de participation au Comité syndical entre 2012 et 2022

Source : l'observatoire des Causses du Quercy



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Comment évaluez-vous l'intérêt des rencontres du Comité Syndical ?

Attendez-vous de ces rencontres ? *Quelle est la plus grande valeur ajoutée de ces rencontres ?*

3,4/5

QUESTION Quels sont les principales plus-values des rencontres du Comité Syndical ?

Quelles sont les principales valeurs ajoutées de ces rencontres ?

- 80%** Le suivi de l'action du Parc
- 57%** Les échanges entre les participants
- 40%** L'apport d'expertises sur des sujets parfois complexes
- 31%** La diversité des participants (profils, territoires)
- 8%** Autre
Rencontres informelles entre participants

QUESTION Comment pourraient être améliorées les rencontres du Comité Syndical ?

Comment améliorer ces rencontres ?

- 31%** Le renforcement des temps d'échanges
- 29%** L'apport d'expertises sur des sujets parfois complexes
- 29%** L'organisation de visites de terrain
- 23%** La production d'éléments synthétiques
- 20%** Une meilleure préparation des rencontres

QUESTION Avez-vous le sentiment de pouvoir assumer votre rôle de délégué ?

Pas du tout	Faiblement	Partiellement	Pleinement
4%	24%	56%	16%

LE BUREAU SYNDICAL & L'EXÉCUTIF



RAPPEL MISSIONS & COMPOSITION

MISSIONS

- Exerce les compétences qui lui sont déléguées par le Comité syndical.
- Traite et célèbre sur la majorité des dossiers courants.
- Désignation des vice-présidents (au maximum de 6) composant l'Exécutif du Parc.

COMPOSITION

- Composé de 25 élus délégués titulaires au Parc désignés par le Comité Syndical en conférence avec l'équilibre de répartition des deux collèges Communes-IPC (55%) et Département-Région (45%).
- La composition actuelle du Bureau est la suivante : représentants de communes (10 membres), des intercommunalités (5 membres), du Département du Lot (5 membres) et de la Région Occitane (5 membres).

FONCTIONNEMENT

- Une rencontre environ tous les deux mois.
- Une réunion de l'Exécutif (Présidente & vice-présidents) environ une fois par mois.



CHIFFRES CLÉS

25

membres

38

rencontres

11

communes différentes
ont accueilli un Bureau

57%

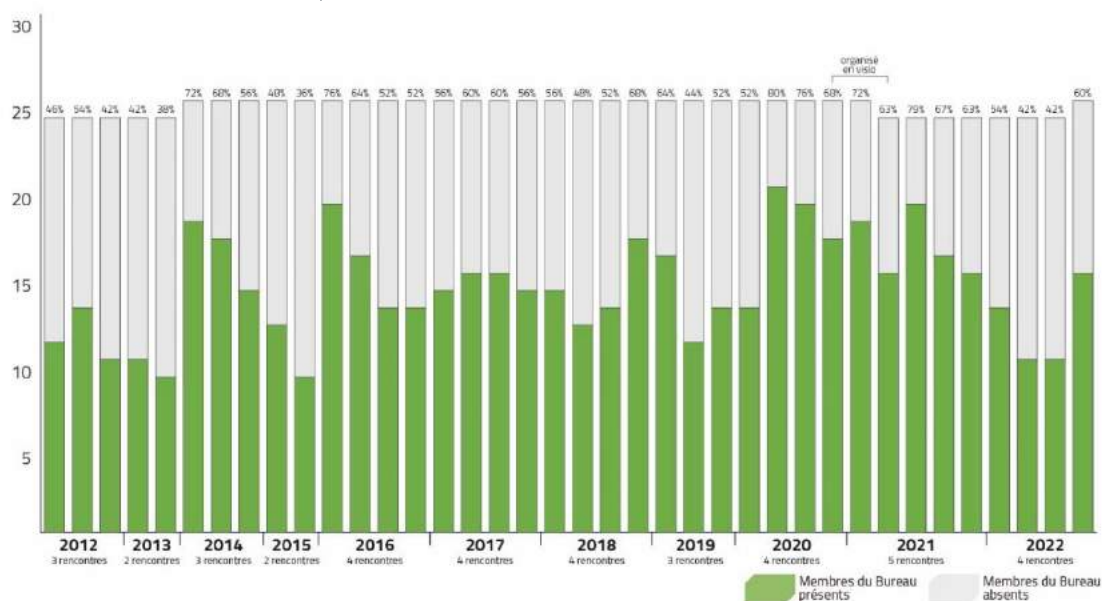
de taux de participation

3

rencontres tenues en visio

Évolution du nombre de participants et du taux de participation au Bureau syndical entre 2012 et 2022

Source : l'Évaluation des Causses du Quercy





RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Comment considérez-vous l'intérêt des rencontres du Bureau Syndical ?

Atteinte maximale = 5/5 - Question posée aux élus membres du Bureau Syndical - 10 participants

4,2/5

QUESTION Quels sont les principales plus-values des rencontres du Bureau Syndical ?

Atteinte maximale = 5/5 - Question posée aux élus membres du Bureau Syndical - 11 participants - 11 réponses

- 91%** Le suivi de l'action du Parc
- 82%** Les échanges entre les participants
- 63%** L'apport d'expertises sur des sujets parfois complexes
- 37%** La diversité des participants (profils, territoires)

QUESTION Comment pourraient être améliorées les rencontres du Bureau Syndical ?

Atteinte maximale = 5/5 - Question posée aux élus membres du Bureau Syndical - 11 participants

- 45%** L'organisation de visites de terrain
- 37%** Un renforcement de la participation
(notamment en matière de participation des élus du territoire)
- 28%** La présentation d'éléments de bilan
(la tenue de bilans avec un bilan sur les actions et les engagements réalisés pendant l'année)
- 18%** Le renforcement de la dimension pédagogique
(avec par exemple la mise en place de formations)
- 18%** L'opérationnalité des échanges
(avec par exemple la mise en place de ateliers de concertation ou de groupes de travail thématiques)
- 18%** La diversification des lieux des rencontres
(avec par exemple la mise en place de ateliers de concertation sur le terrain)



A RETENIR

LES POINTS FORTS

- Des rencontres des instances délibératives globalement appréciées par les participants notamment dans leur capacité à permettre de suivre l'action du Parc, par les échanges entre les participants (notamment en Bureau) et par l'appropriation de sujets parfois complexes.
- Une dynamique de participation relativement satisfaisante en Bureau.
- Une rencontre régulière d'un Exécutif (non-mentionné dans les statuts) permettant de traiter les dossiers courants et d'impliquer fortement une équipe resserrée de vice-présidents
- Des élus délégués avec plusieurs mandats qui permettent d'alimenter la cohérence des politiques publiques au sein des instances du Parc.



A RETENIR

LES POINTS FAIBLES

- Des élus délégués qui maîtrisent mal « l'outil Parc » (plus-value, missions, fonctionnement, articulation avec les autres collectivités, etc.) avec un enjeu de « mise à niveau » des élus renouvelés en cours de Charte à la suite des élections municipales (43 nouveaux maires élus dans les 95 communes du Parc aux élections municipales de 2020). Par ailleurs, 56% des élus enquêtés ont répondu avoir le sentiment d'être seulement « partie prenante » en capacité d'exercer leur mission d'élus délégués.
- Une participation en Comité Syndical parfois limitée. Des problèmes de disponibilité de certains élus délégués cumulant plusieurs mandats et pour qui le Parc ne constitue pas leur investissement prioritaire du fait parfois des difficultés pour atteindre le quorum nécessaire à la tenue du Comité Syndical : 55%

des élus enquêtés déclarent que la principale raison de leur manque d'investissement dans les instances du Parc est le manque de temps et de disponibilité : 30% considèrent que le lieu et les horaires des rencontres sont également un frein.

- **Un sujet « Parc » peu évoqué dans les instances municipales ou communautaires** interrogeant la mission de représentativité des élus délégués. Cette problématique est confortée par une faible représentativité des maires des communes au sein du Comité syndical (avec seulement 16 maires sur 95 délégués au Parc). À noter également, le cas spécifique de communes pour lesquelles l'élu délégué au Parc est membre de l'opposition de son conseil municipal. 20% des élus enquêtés déclarent avoir du mal à restituer l'action du Parc dans leur conseil municipal ou communautaire.
- **Des attentes en termes d'amélioration des rencontres du Comité et du Bureau** qui soulignent des enjeux d'évolution du fonctionnement des instances avec notamment un Comité Syndical perçu par certains acteurs comme « une chambre d'enregistrement » où tout est décidé en amont.
- **Un binôme élus-services à conforter** avec certains agents du Parc qui n'ont peu ou pas d'échange avec leurs élus référents.
- **Des modalités d'invitation aux instances passant directement par les élus et contournant les services des collectivités partenaires** alimentant la déconnexion des liens avec le Parc et limitant la capacité des élus délégués à porter les politiques de la collectivité qu'ils représentent.
- **L'absence de technicien de la Région lors des rencontres du Bureau** sur la majeure partie de la période de mise en œuvre de la Charte.

PERSPECTIVES LES ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES POUR DEMAIN



LE RENFORCEMENT DE L'IMPLICATION DES ÉLUS

- **Créer les conditions favorables à l'appropriation du Parc de tous les élus (titulaires et suppléants) y siégeant** à travers des temps de sensibilisation-formation en début de mandat et à mi-mandat pour expliquer le fonctionnement et les missions du Parc, le rôle d'élu délégué, etc.
- **Requestionner le format et les modes de diffusion des supports de synthèse des rencontres du Comité ou du Bureau (Les Essentiels du Parc) permettant aux élus délégués de restituer dans les collectivités qu'ils représentent les éléments discutés dans les instances du Parc** (contenu, format, diffusion, etc.).
- **Renforcer le nombre d'élus « responsabilisés » au sein du Parc** afin de répondre aux problématiques de disponibilités de certains élus, de mieux porter certaines missions du Parc et de conforter le lien avec les Services.



LE LIEN AVEC LES ÉLUS ET COLLECTIVITÉS DU TERRITOIRE

- **Créer les conditions d'un dialogue direct avec tous les maires du territoire** pour renforcer l'appropriation du Parc par les communes et identifier des projets dans lesquels le Parc pourrait s'impliquer. Ces rencontres bilatérales pourraient avoir lieu en début de mandat et une seconde fois à mi-mandat.
- **Réinterroger la représentativité des intercommunalités** au sein des instances du Parc au regard du renforcement de leurs compétences depuis l'élaboration de la précédente Charte.
- **Poursuivre le déploiement de conditions favorables à la bonne préparation des rencontres du Comité et Bureau syndical par les élus des collectivités membres du Syndicat Mixte** (envoi des invitations suffisamment en amont pour éviter les superpositions des calendriers, diffusion des invitations et des documents présentés aux élus mais aussi aux services des partenaires, etc.).



**DE NOUVEAUX
MODES
D'ANIMATION DES
INSTANCES**

- **Réinventer le format du Comité Syndical, et dans une moindre mesure du Bureau,** en renforçant les temps d'échange (afin de rompre avec l'impression « chambre d'enregistrement »), d'apports d'expertises (en lien notamment avec les travaux du CSP ou à travers du benchmark) et de partage d'éléments synthétiques et de suivi et bilan (pour mieux s'approprier le Parc). Des visites de terrain permettront également de mieux connaître les projets et réalisations du Parc.



4A2 INSTANCES CONSULTATIVES

LES COMMISSIONS



RAPPEL MISSIONS & COMPOSITION

MISSIONS

- Proposer de nouvelles actions au Bureau et au Comité syndical.

ORGANISATION

- 4 commissions dont l'organisation a été revue en 2014 :
 - commission Vie du Territoire (anciennement Commission Culture, Patrimoine, Éducation et Vie locale jusqu'en 2014) : 28 membres à ce jour.
 - commission Aménagement Urbainisme (anciennement Commission Ressources Naturelles Gestion de l'espace Habitat jusqu'en 2013) : 43 membres à ce jour.
 - commission Économie (anciennement Commission Activités économiques jusqu'en 2013) : 40 membres à ce jour.
 - commission Environnement Énergies (anciennement Commission Plan Climat Énergies Récupérables jusqu'en 2013) : 57 membres à ce jour.

COMPOSITION

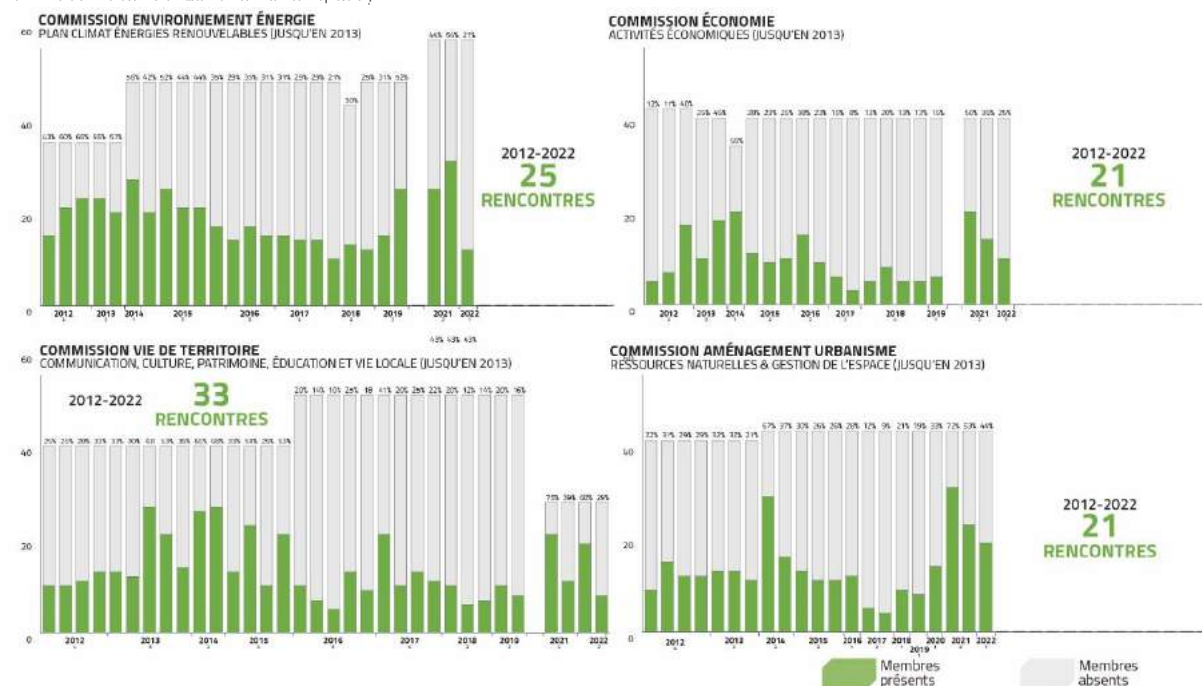
- Composées d'élus et de représentants des forces vives du territoire (associations, chambres consulaires, fédérations...).

FONCTIONNEMENT

- 3 à 4 rencontres annuelles par Commission.

Évolution du nombre de participants et du taux de participation aux Commissions entre 2012 et 2022

Source : L'Annuaire des Causses du Quercy





RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Comment considérez-vous l'intérêt des rencontres des Commissions auxquelles vous participez ?

Préciser le pourcentage de personnes qui ont répondu par une réponse favorable ou défavorable

3,8/5

QUESTION Quels sont les principales plus-values des rencontres des Commissions ?

Préciser le pourcentage de personnes qui ont répondu par une réponse favorable ou défavorable

- 88%** Les échanges entre les participants
- 62%** L'apport d'expertises sur des sujets parfois complexes
- 58%** Le suivi et l'action du Parc
- 37%** La diversité des participants (profils, territoires)

QUESTION Comment pourraient être améliorées les rencontres du Bureau Syndical ?

Préciser le pourcentage de personnes qui ont répondu par une réponse favorable ou défavorable

- 36%** L'organisation de visites de terrain
- 36%** Un renforcement de la participation
(renforcement de la participation en ligne, en vidéo, en direct...)
- 36%** Le renforcement de la fréquence des rencontres
(visites de terrain, ateliers, ateliers de concertation...)
- 27%** L'apport d'expertises
(mise en place de visites de terrain, ateliers de concertation, ateliers de concertation...)
- 27%** La production d'éléments synthétiques
(comptes rendus, notes de synthèse...)
- 23%** La diversification des lieux des rencontres
(visites de terrain, ateliers, ateliers de concertation...)



A RETENIR

LES POINTS FORTS

- Des rencontres de Commissions globalement appréciées par les participants notamment grâce aux échanges possibles entre les participants et dans leur apport d'expertises en faveur de l'appropriation de sujets parfois complexes.
- La mise en place de rencontres inter-Commissions au cours de la Charte afin de soutenir la transversalité des approches.
- Des initiatives qui ont permis de dynamiser certaines rencontres de Commissions : intervention d'expert ; visite de terrain ; focus projet ; temps de convivialité ; etc.
- L'instauration de leviers pour soutenir la participation des membres des Commissions comme la mise en place d'une sollicitation par mail des élus quand les commissions n'ont pas le temps de se réunir.



A RETENIR

LES POINTS FAIBLES

- Une participation relativement faible aux Commissions avec environ 30% de membres présents en moyenne et parfois moins.
- Des membres actifs intéressés qui sont généralement des acteurs pro-Parc ou qui se mobilisent parce qu'un projet concerne leur commune.

- Des Commissions qui manquent d'une feuille de route claire avec un sentiment de rencontre « au coup par coup » et d'un manque de suivi de la prise en compte des contributions des Commissions dans les instances délibératives
- Des éléments de suivi et bilan de l'action du Parc insuffisants partagés en Commissions.
- Des modes d'animation et de dialogue qui contribuent au manque de dynamisme de certaines Commissions
- Des thématiques peu ou pas traitées dans les Commissions en fonction des profils des élus et partenaires qui y siègent
- Des difficultés à faire venir les membres des Commissions en raison des lieux et horaires des rencontres.
- Absence de Commission relative aux fonctions transversales du Parc (communication ; ressources-humaines ; suivi-évaluation ; S.G.) etc.

PERSPECTIVES LES ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES POUR DEMAIN



L'ANIMATION ET LE CONTENU DES COMMISSIONS

- Systématiser l'organisation des rencontres de Commissions autour d'un mode d'animation incitatif (visite de terrain ; venue d'experts ; temps de convivialité ; etc.)
- Faire des Commissions un lieu d'information sur le suivi de l'action du Parc.
- Impliquer davantage les services du Parc dans les Commissions.
- Développer d'autres modalités de rencontres des Commissions ou de sollicitation de leurs membres : contribution écrite ; visio-conférence ; etc.



LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

- Questionner la composition des Commissions afin de garantir une composition active des membres inscrits et une couverture de l'ensemble des champs d'actions du Parc
- Veiller à une composition mixte des Commissions (élus, partenaires, société civile, monde économique, monde associatif)
- Instaurer une ouverture des Commissions sur certaines rencontres en fonction des projets discutés



LE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS

- Veiller à traiter dans les Commissions l'ensemble des champs du développement territorial portés par le Parc.
- Instaurer un suivi sur la prise en compte des contributions des Commissions dans les instances délibératives et prévoir des alers-retours quand cela est nécessaire.
- Reprendre la dynamique engagée de rencontres inter-Commissions.
- Intégrer les fonctions transversales du Parc (communication ; ressources-humaines ; suivi-évaluation ; S.G.) etc.) dans les sujets traités par les Commissions (création d'une Commission dédiée, mise en place d'un groupe de travail, etc.). Une réflexion est engagée à partir de 2023 pour intégrer ces sujets transversaux dans une commission « médiation ».





LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET DE PROSPECTIVE (CSP)



RAPPEL MISSIONS & COMPOSITION

MISSIONS

Le Conseil scientifique et de prospective (CSP) est en charge :

- d'apporter un regard scientifique sur les enjeux auxquels est confronté le Parc et d'adopter une attitude prospective sur les enjeux émergents du territoire ;
- d'éclairer les décisions ou avis des membres du Syndicat mixte sur les dossiers à caractère scientifique ;
- de jouer un rôle d'interface avec le monde de l'enseignement et de la recherche ;
- de participer à la définition, au suivi et à l'évaluation des études ayant un caractère scientifique ou prospectif ;
- de contribuer à l'encadrement des travaux de chercheurs ou de stagiaires au sein du Parc ;
- de participer à la démarche d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte ;
- de développer une politique de publications à caractère scientifique en direction du grand public.

COMPOSITION

- Composé de 20 membres chercheurs en sciences humaines ou de la nature, et de personnalités qualifiées reconnues pour leur connaissance fine des Causses du Quercy et désignés par le Comité Syndical.
- Désignation d'un Président (et d'un vice-Président) par les membres siégeant avec voix consultative au Comité Syndical.



CHIFFRES CLÉS

20

membres

35

rencontres

21

communes différentes
ont accueilli un CSP

13

participants en moyenne

25

« Regards sur le Parc » publiés

3

« Carnets Scientifiques » publiés

40



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Connaissez-vous le Conseil scientifique et de prospective ?

Une enquête nationale a été menée en 2017 auprès de 1071 agriculteurs

42% Oui et je connais ces travaux

46% Uniquement de nom

12% Non

QUESTION Comment considérez-vous l'intérêt des rencontres du Conseil scientifique et de prospective ?

Une enquête a été menée en 2017 auprès de 111 agriculteurs

3,6/5



QUESTION Quel regard portez-vous sur les apports du Conseil scientifique et de prospective ?

(Plusieurs réponses possibles - Questions à choix multiples et réponses uniques - 62 répondants dont 27 experts)

- 37% Une vraie plus-value éclairante pour l'ensemble des échanges et prises de décisions au sein des instances du Parc
- 49% **Un organe scientifique qui permet ponctuellement d'objectiver et argumenter les choix des instances délibératives du Parc**
- 14% Une instance qui fonctionne en autonomie et dont on peine à mesurer la plus-value

QUESTION Quelles améliorations souhaitez-vous pour le fonctionnement et le rôle du Conseil scientifique et de prospective dans le cadre de la future Charte ?

(Plusieurs réponses possibles - Questions à choix multiples et réponses uniques - 62 répondants dont 27 experts)

- 19% **Une plus grande vulgarisation de ses productions**
(vulgarisation des productions du conseil scientifique)
- 15% **Une meilleure valorisation des productions du Conseil dans les actions et réflexions du Parc**
- 13% **Un renforcement des liens avec les services du Parc**
- 13% **Davantage d'évènements organisés (séminaire, etc.)**
- 11% Davantage de sollicitations pour des contributions de la part des instances du Parc
- 8% Une meilleure définition de la feuille de route du Conseil scientifique et de prospective
- 6% Des sollicitations portant sur une plus grande diversité de thématiques qu'aujourd'hui



A RETENIR

LES POINTS FORTS

- Une instance dynamique qui s'est réunie 35 fois entre 2012 et 2022 (3 rencontres par an) avec une accélération sur l'année 2022 (5 rencontres) après les deux années Covid et des rencontres qui ont réuni en moyenne 57% des membres.
- Un renforcement et une diversification des compétences des membres du CSP en cours de Charte.
- Un apport d'expertises scientifiques qui a permis d'éclairer le positionnement du Parc sur certains sujets (l'NR notamment), avec des interventions lors de certaines rencontres des instances du Parc. Des travaux engagés sur un grand nombre de sujets à la demande du Parc (vivre ensemble) ou sur propositions du CSP (changement climatique ; ressource en eau ; entretien des haies ; démocratie participative ; démographie ; accessibilité aux services ; tourisme ; etc.).
- Une participation active à l'évaluation à mi-parcours de la Charte qui a notamment permis de renforcer la prise en compte des enjeux autour du patrimoine bâti.
- Une volonté récente de faire évoluer les liens entre le CSP et les services du Parc : organisation d'une rencontre en cours de Charte ; mise en place de liens directs avec les équipes du Parc ; volonté d'associer des agents du Parc à certaines rencontres du CSP ; etc.
- Une contribution importante aux publications du Parc.
- Un accompagnement et un enrichissement des travaux des 51 stagiaires passés par le Parc entre 2012 et 2022.

L1



A RETENIR

LES POINTS FAIBLES

- Une certaine déconnection aux actions du Parc. Sentiment d'une difficulté des membres à connaître les projets en cours au sein du Parc (accentué du fait d'une part importante de membres non-résidents du territoire).



- Des temps de valorisation-restitution des travaux du CSP devant les élus ou les services du Parc relativement limités et assez inadaptés (Comité Syndical, Commissions) qui n'ont pas permis de répondre aux objectifs d'éclairage et d'aides à la décision du CSP.
- Un déficit de liens avec les services du Parc qui entraîne une faible appropriation des travaux du CSP... malgré l'impulsion récente d'une nouvelle dynamique.
- Une composition qui induit des biais sur les thématiques travaillées par le CSP et ses productions. À noter également, l'absence d'engagement de travaux prospectifs, contrairement aux missions confiées au CSP.
- Sentiment d'un manque de continuité dans les travaux du CSP en dehors des temps de rencontres.
- Des moyens limités qui conditionnent l'implication de certains membres.
- Des membres pour certains peu impliqués.

PERSPECTIVES LES ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES POUR DEMAIN



RELATIONS AVEC LES ÉLUS

- Clarifier la feuille de route du CSP au croisement des attentes-besoins des élus et des préoccupations scientifiques des membres du CSP.
- Identifier des modalités adaptées pour restituer les travaux du CSP aux élus (format, lieu d'intervention) et renforcer les efforts de pédagogie et de vulgarisation des travaux du CSP auprès des élus.



RELATIONS AVEC LES SERVICES

- Renforcer les échanges entre le CSP et les équipes du Parc (en dehors de la Direction) : diffusion d'information sur les réalisations/projets en cours au sein du Parc ; sollicitation sur des besoins ponctuels liés à des projets : organisation de temps informels ; participation d'agents du Parc aux rencontres du CSP ; etc).



LES MISSIONS DU CSP

- Conforter la mission d'« éclaireur » du CSP en ...
- ... affirmant les missions de prospective du CSP, notamment dans le cadre de la révision de la Charte qui constitue une opportunité d'alimenter les réflexions du Parc à partir d'éclairages prospectifs transversaux (mise en place de réflexions à horizon 2042, valorisation des travaux existants (CGI 1, Agence de l'Etat, C.S.I.R., etc.). Les travaux préparatoires de la révision de la Charte (évaluation, diagnostic) doivent permettre de cadrer les attentes du Parc en termes de prospective. À terme des éclairages plus ponctuels pourront être mis en place en fonction des projets portés par le Parc.



COMPOSITION & FONCTIONNEMENT

- ... veillant à la vulgarisation des productions du CSP en vue de leur diffusion au plus grand nombre.
- ... faisant de l'opportunité de la révision de Charte pour imaginer de nouvelles pratiques de fonctionnement du CSP (question de l'auto-saisine, liens élus, liens services, etc.).
- Réinterroger la composition du CSP sur certaines compétences : sciences humaines (sociologie, économie) ; nouvelles technologies (notamment intelligence Artificielle) ; gouvernance locale et démocratie participative ; etc.
- Renforcer la vigilance sur la capacité d'implication des membres du CSP (disponibilité, éloignement du territoire, etc.).
- Améliorer l'animation du CSP en dehors des temps de rencontres (mise en place de groupe de travail, mise en place de réunions en visio, etc.).

L7



DES INSTANCES JAMAIS CRÉÉES



RAPPEL CE QUE PRÉVOYAIT LA CHARTE

L'un des Commissions et du Conseil Scientifique et de Prospective, la Charte prévoyait la mise en place de

- **Un Comité économique, social et environnemental du Parc (CESE)** regroupant les représentants des principaux acteurs du territoire : agriculture et agro-alimentaire, filière forêt-bois, artisanat et services, commerce et industrie, tourisme et loisirs, monde associatif (se substituant ainsi au Comité de la Vie Associative) et organismes sociaux, santé et éducation, environnement et utilisateurs de l'espace. Devant jouer un rôle important dans l'animation du projet de territoire et dans la mobilisation de ses différentes composantes, il avait notamment vocation (sur demande du Comité Syndical ou sur auto-saisine) à émettre des avis sur les principaux projets du territoire et formuler des propositions pour mieux répondre aux attentes locales.
- **Un Conseil des Jeunes**, à destination des jeunes de 11 à 17 ans, conçu comme un outil de démocratie participative en faveur de la mobilisation des jeunes et de leur sensibilisation au développement durable et au territoire afin de les inciter à envisager leur avenir dans les Causses du Quercy. Il devait avoir vocation à faire part des attentes des jeunes et leur permettre de donner un avis sur certaines actions du Parc, d'élaborer des projets collectifs et de réaliser des actions concrètes sur le territoire.



À RETENIR

LES POINTS FAIBLES

Malgré ce que prévoyait la Charte avec notamment « un budget adapté et de moyens humains correspondant aux actions engagées (animation, secrétariat...) », **ces deux instances n'ont jamais été mise en place.**

Par ailleurs, la non-mise en place du CISE a contribué à perdre le lien avec la vie associative qui existait à travers le Comité de la Vie Associative.

À noter néanmoins, qu'à travers les nombreuses actions de sensibilisation, de valorisation ou de pédagogie (cf. *Partie 5*), le Parc a néanmoins poursuivi tout au long de la Charte un dialogue avec les acteurs ciblés dans les deux instances imaginées en début de Charte.

23

PERSPECTIVES LES ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES POUR DEMAIN



REACTIVER LA MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS DE DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

- Identifier des espaces de dialogue innovants avec la société civile adaptés au territoire, à ses activités et à sa population.
- Poursuivre l'ambition de dialoguer spécifiquement avec les jeunes du territoire.
- Faire de la révision de Charte une opportunité pour définir collectivement le format et le fonctionnement de ses instances en lien avec les initiatives déjà en place et portées par les partenaires.
- Dédier des moyens financiers et humains pour faire vivre les dispositifs de dialogue avec la société civile qui seront imaginés pour la future Charte.



4B LES MOYENS DU PARC

Le bilan du fonctionnement technique du Syndicat Mixte repose à la fois sur un regard sur les ressources humaines, les moyens techniques dont dispose et les moyens financiers (recettes et dépenses) à sa disposition.

4B1 RESSOURCES HUMAINES & MOYENS TECHNIQUES

4A2 MOYENS FINANCIERS

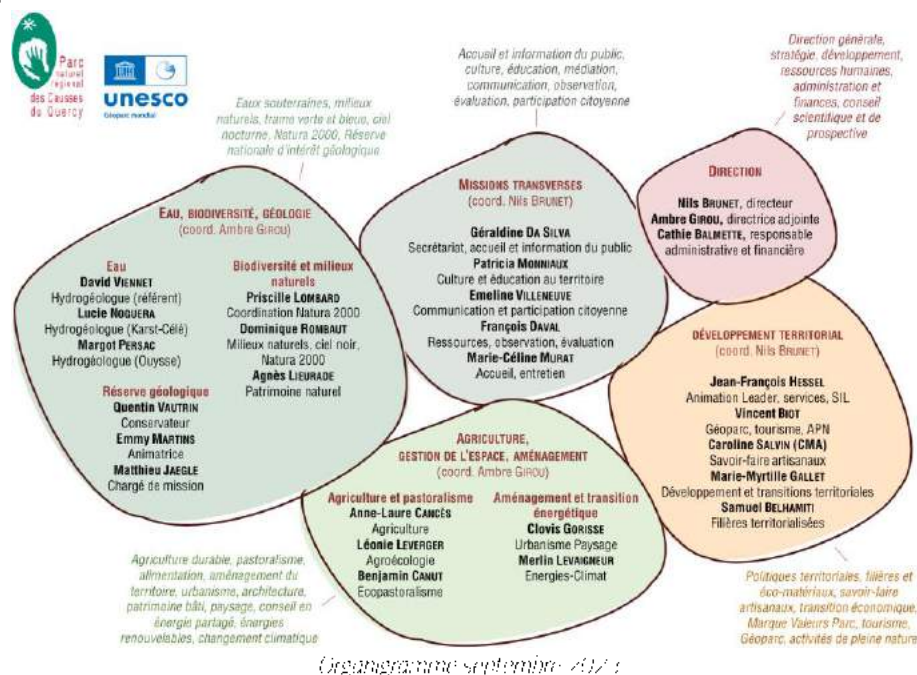


4B1 RESSOURCES HUMAINES & MOYENS TECHNIQUES

RESSOURCES HUMAINES L'ÉQUIPE TECHNIQUE DU SYNDICAT MIXTE

Principale poste de dépenses budgétaire du Syndicat Mixte pour la quasi-totalité des années de mise en œuvre de la Charte, l'équipe technique est aussi son premier levier et moyen d'intervention à travers le portage des actions mises en œuvre (en maîtrise d'ouvrage Parc ou en appui des partenaires), l'accompagnement et le dialogue avec les collectivités membres, la formalisation d'avis sur les projets du territoire en tant que personne publique associée, etc. Les ressources humaines du Syndicat constituent en ce sens l'une des principales valeurs ajoutées du Parc, largement reconnues par ses partenaires, grâce aux compétences concentrées et aux connaissances accumulées au fil de la mise en œuvre de la Charte.

- **Une équipe technique pluridisciplinaire, qualifiée et polyvalente.** Le Syndicat Mixte du Parc est structuré autour d'une équipe technique pluridisciplinaire (régulièrement renforcée par des stagiaires) avec un fort niveau de qualification et une grande capacité de polyvalence en cohérence avec les missions et projets du Parc. Il est piloté par un directeur (arrivé en 2023 en remplacement de son prédécesseur qui avait dirigé le Syndicat Mixte sur toute la période de mise en œuvre de la Charte) et une directrice adjointe (entre 2012 et 2022, son fonctionnement ne fait pas l'objet d'une organisation par pôle et ponctuellement en mode projet). À partir de 2023, une réorganisation est initiée avec la mise en place de pôles thématiques et d'un pôle direction.



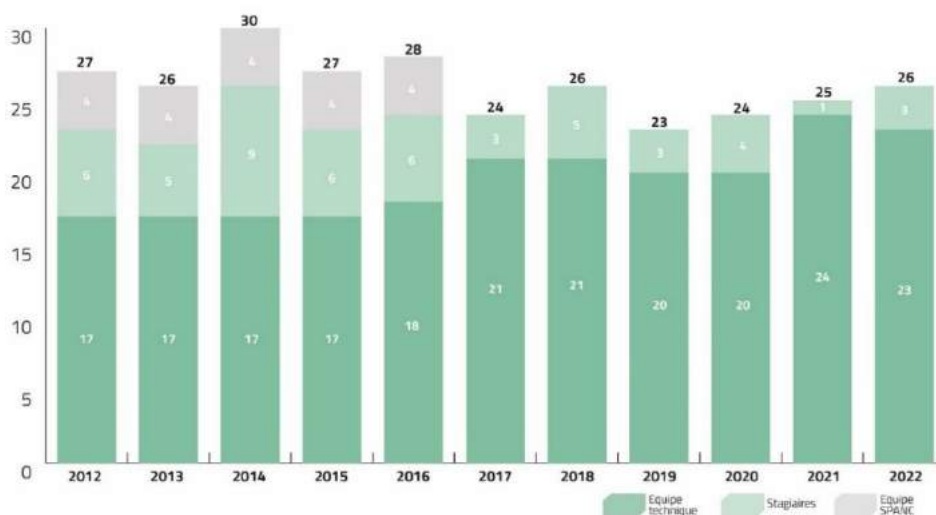
- **Une équipe qui s'est renforcée.** L'équipe du Parc a évolué au fil de la mise en œuvre de la Charte avec :
 - o jusqu'en 2016, la mise en œuvre de la compétence SPANCO, depuis reprise par les collectivités locales, avec 4 postes dédiés
 - o une augmentation des effectifs techniques sur l'ensemble de la période (passant de 17 postes en 2012 à 23 postes en 2022) avec un effectif pérenne pour assurer les missions permanentes prévues dans la Charte et une équipe « temporaire et flexible » liée aux dynamiques de projets et actions portées par le Parc (et des financements de fonctionnement liés).
 - o un important effectif de stagiaires (11 sur la période) qui a permis de renforcer la capacité d'actions du Syndicat Mixte et d'investir de nouveaux champs.

- à noter, tout au long de la Charte, des agents mis à disposition auprès de ou par des partenaires du Parc dans le cadre de certaines missions (Chambre de Métiers et de l'Artisanat (cf *Orientation 2.1*), programme LEADER (cf *Orientation 3.2*), mission urbanisme au sein de la CC La pendule-Limogne (cf *Orientations 1.3 et 3.1*), etc.)

■ **Des fonctions « supports » essentielles.** L'équipe technique est complétée par des fonctions supports qui jouent un rôle essentiel pour le fonctionnement et les missions du Parc :

- la gestion administrative et financière permet au Parc de conforter sa capacité à agir à travers la recherche de moyens pour financer le programme d'actions et les postes correspondants (les cotisations statutaires ne finançant pas l'intégralité des charges de personnel) ;
- la fonction "ressources" participe de manière transversale aux missions d'observation et de connaissance ainsi qu'aux missions de suivi-évaluation de la Charte ;
- la communication participe de manière transversale à la mise en œuvre et à la valorisation de la grande majorité des actions du Parc et à la mission générale du Parc d'informer et de sensibiliser ses habitants et ses visiteurs ;
- l'accueil, le secrétariat et l'entretien qui partient, dans le cadre de la nouvelle Maison du Parc, à organiser le premier contact avec le Parc.

Évolution des effectifs du Syndicat Mixte 2012 et 2022 *(hors stagiaires et MAR)*

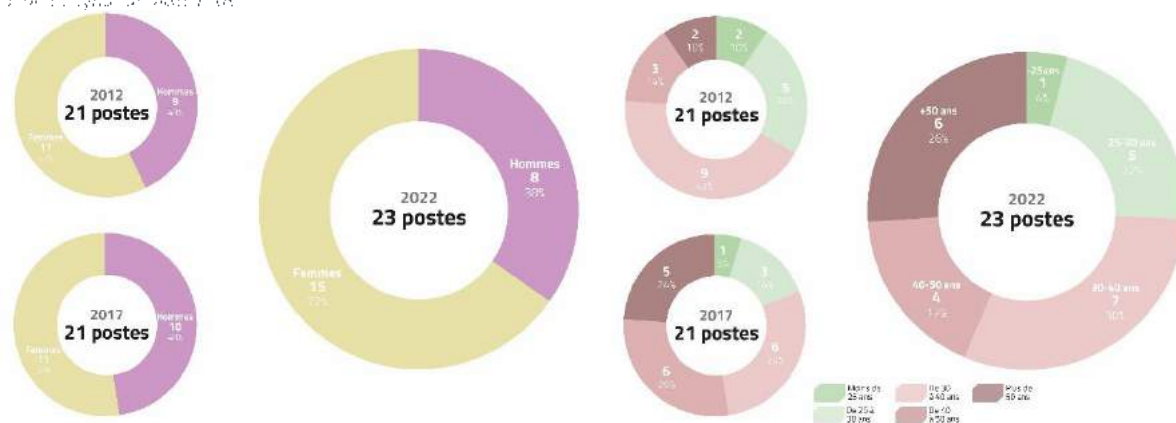


46

■ **Une équipe féminine.** L'équipe du Parc s'est « féminisée » au cours de la Charte avec aujourd'hui plus de 70% des effectifs de sexe féminin contre 57% en 2012.

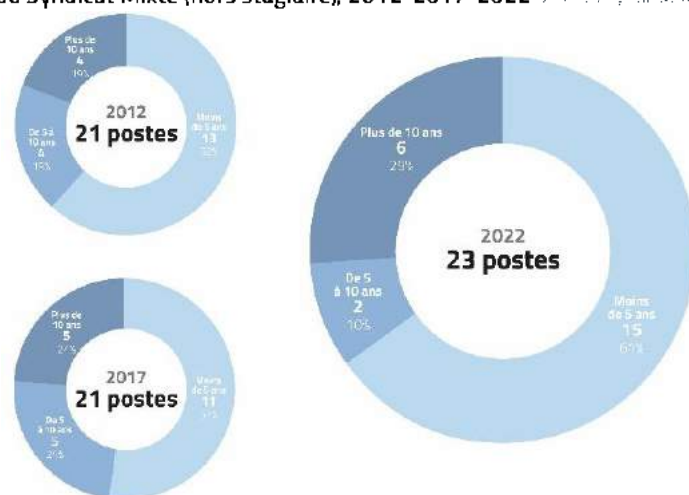
Composition par sexe (à gauche) et par âge (à droite) des équipes du Syndicat Mixte (hors stagiaire), 2012-2017-2022

(hors stagiaires et MAR)

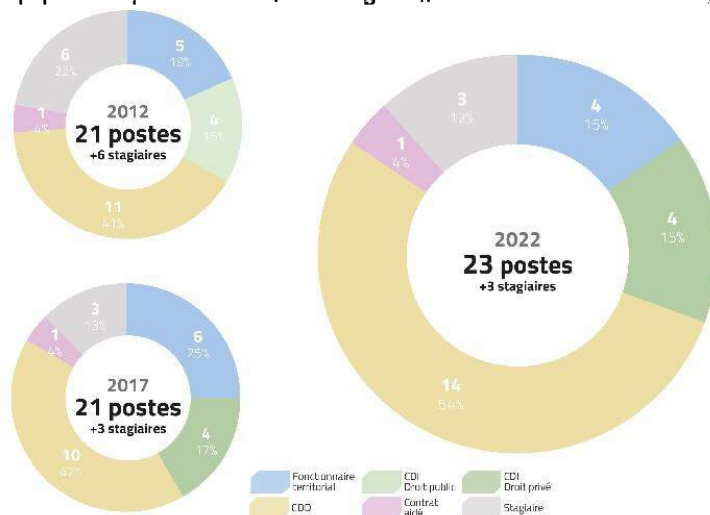


- **Une équipe relativement jeune.** L'équipe du Parc se caractérise par une structure par âge avec plus de la moitié des effectifs ayant moins de 40 ans. À noter néanmoins, que l'âge moyen a progressé en cours de Charte puisqu'en 2012, 75% des effectifs avaient moins de 40 ans et 25% moins de 30 ans.
- **Un fort turn-over ...** L'équipe du Parc se caractérise également par la faible ancienneté des agents qui souligne un fort turn-over. Plus de 60% des effectifs sont présents au sein du Syndicat Mixte depuis moins de 5 ans. Cette forte rotation pose des problèmes de déficit d'appropriation du territoire par les équipes techniques, de manque de continuité et de suivi des projets mis en œuvre et de ruptures et discontinuités des liens avec les partenaires. À noter néanmoins que le Parc comptait seulement 4 agents présents depuis plus de 10 ans en 2012 contre 6 aujourd'hui.
- **... qui s'explique en partie par les conditions d'emplois au sein du Syndicat Mixte.** Ce fort turn-over s'explique en partie par les conditions d'emplois contraignantes du Syndicat Mixte liées à :
 - des moyens financiers limités et une attractivité limitée des salaires causant des difficultés de recrutement et de maintien en poste du personnel,
 - une capacité d'actions (ou détermine pour les besoins en ressources humaines) conditionnée par des cycles d'appels à projets limitant la possibilité pour le Parc à se projeter à moyen-long termes dans la gestion de ses ressources humaines. Pour ces deux raisons, le Parc privilégie un recrutement en Contrat à Durée Déterminée (CDD) qui concerne aujourd'hui 54% des équipes techniques du Parc (contre 41% en 2012).

Ancienneté des équipes du Syndicat Mixte (hors stagiaire), 2012-2017-2022 *Source : Syndicat Mixte, IPR*



Statut d'embauche des équipes du Syndicat Mixte (hors stagiaire), 2012-2017-2022 *Source : Syndicat Mixte, IPR*



MOYENS TECHNIQUES LA MAISON DU PARC

- **Des conditions d'exercice inadaptées jusqu'en 2023** Jusqu'en 2023, les agents du Parc exerçaient leur activité dans des locaux dispersés de Labastide-Murat loués à plusieurs particuliers, isolés physiquement, peu fonctionnels et en partie vétustes, les locaux du Syndicat Mixte sont longtemps apparus comme un réel point noir pour le bon fonctionnement des équipes technique du Parc.

- **Des projets de Maisons du Parc inscrits dans la Charte.** Dès l'élaboration de la Charte, la nécessité de doter le Parc d'une Maison du Parc avait été identifiée pour offrir, d'une part, des conditions d'activités optimisées aux agents du Parc et, d'autre part, pour répondre à une meilleure visibilité du Parc sur son territoire, à un renforcement du lien avec la population et à une amélioration de l'information et de l'accueil des visiteurs. Un site sur la commune de Gramat, propriété de la Région suite à une donation, avait été identifié pour développer une Maison unique du Parc. Après plusieurs études sur la faisabilité technique d'installer la Maison du Parc sur le site de Gramat mais aussi dans le cadre d'échanges avec les élus de Labastide-Murat qui souhaitent conserver les écoles du Parc sur leur commune, le projet d'une maison unique à Gramat a été écarté.

Une coupole importante a ainsi été imaginée dans la Charte avec un site à vocation administrative dans de nouveaux locaux à Labastide-Murat et un site à fonction accueil de public et valorisation des patrimoines dans un logeage d'« espace vitrine du Parc » sur le site de Gramat.

- **Un projet à Gramat qui n'a pas vu le jour.** Identifié à plusieurs reprises dans la Charte, le projet de créer un « espace vitrine » du Parc (accueil de public, lieu de valorisation des patrimoines locaux, etc.) ne s'est pas concrétisé au cours de la période de la mise en œuvre de la Charte pour des raisons techniques (dégradation du site, contraintes d'usages, etc.). Le site reste inoccupé à ce jour et pourrait faire l'objet d'un projet pour la future Charte.

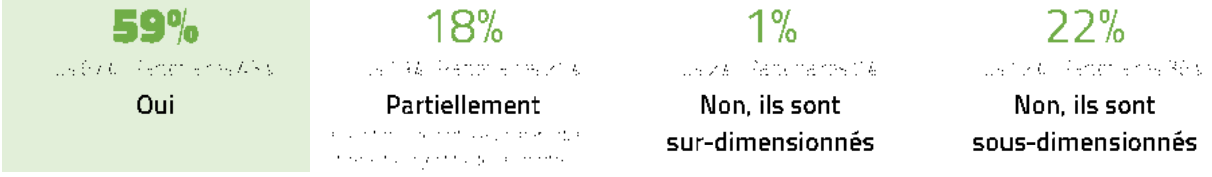
- **Un nouveau siège administratif à Labastide-Murat inauguré en 2023.** Un nouveau siège a été construit en cours de Charte sur la commune de Coeur-de-Causse et a été inauguré en 2023. Il permet désormais de regrouper l'ensemble des agents du Parc dans un site adapté. Pour autant, ce site ne couvre pas la mission d'« accueil de public » et n'a pas été conçu comme tel (cf. *Orientation 2.5*).



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

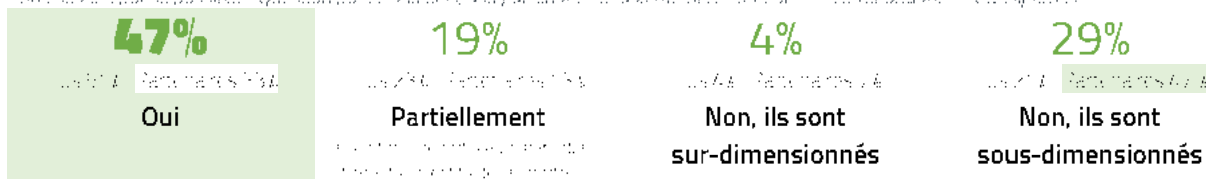
QUESTION Les moyens humains consacrés aux actions du Parc vous semblent-ils globalement adaptés à ses missions ?

On ne peut pas répondre à cette question car aucun questionnaire n'a été envoyé en 2021. Les résultats sont donc approximatifs.



QUESTION Les moyens financiers consacrés aux actions du Parc vous semblent-ils globalement adaptés à ses missions ?

Une échelle de satisfaction - Quantitative - (très satisfait, satisfait, moyennement satisfait, pas satisfait) - 1 à 5 (pas satisfait) - 100 experts



QUESTION Au croisement de ses moyens financiers et humains et des missions, comment considérez-vous l'efficacité du Parc naturel régional ?

Une échelle de satisfaction - Quantitative - (très satisfait, satisfait, moyennement satisfait, pas satisfait) - 1 à 5 (pas satisfait) - 100 experts



QUESTION Comment appréciez-vous ...

Une échelle de satisfaction - Qualitative - (très satisfait, satisfait, moyennement satisfait, pas satisfait) - 21 participants

... la manière dont est suivie et évaluée l'action du Parc **3,3/5**

... la stratégie de communication et de valorisation du Parc **3,5/5**



A RETENIR

LES POINTS FORTS

- Une équipe pluridisciplinaire et qualifiée permettant de couvrir l'ensemble des missions du Parc et de soutenir une expertise « Parc » garante de la plus-value de son action ...
- ... et reconnue par l'ensemble des partenaires qui évaluent favorablement la qualité et la plus-value des équipes du Parc.
- Une équipe qui s'est agrandie en cours de Charte afin de renforcer la capacité d'agir du Parc.
- Une forte habitude de mobilisation de stagiaires permettant d'explorer de nouveaux chantiers pour le Parc.
- Une équipe technique fortement investie et impliquée dans ses missions.
- Un nouvelle Maison du Parc inaugurée en 2023 regroupant l'ensemble de agents du Parc sur un même site.



A RETENIR

LES POINTS FAIBLES

- Une équipe technique perçue comme insuffisante en interne pour répondre aux ambitions de la Charte. Au regard des très nombreuses missions du Parc et des actions qu'il porte, il incombe une très forte charge de travail pour la plupart des membres de l'équipe technique qui interroge sur l'adéquation entre ambitions et moyens. Si cette appréciation est particulièrement mesurée par les agents du Parc, les partenaires du Parc considèrent comme sous-dimensionnés les moyens humains à 36% et les moyens financiers à 47%. Certains champs (aménagement-patrimoine ou tourisme) semblent particulièrement sous-dimensionnés au regard des interventions du Parc.
- Des moyens humains et des compétences dans la gestion administrative et financière insuffisants au regard du modèle de fonctionnement du Parc. La capacité d'agir du Parc est aujourd'hui soumise à la recherche de financements et est largement dépendante de demandes de subventions et d'appels à projets qui impliquent un temps important, une complexité et une lourdeur de suivi la fonction «

administrative, financière et ressources humaines » est aujourd'hui concentrée sur un seul équivalent Temps Plein (ETP) ce qui fait peser un risque important sur le Syndicat Mixte en cas d'absence ou de départ.

- **Un fort turn-over des équipes du Parc** qui s'explique par : des moyens financiers contraints (des charges de personnes en partie dépendantes de moyens temporaires (appels à projets, etc.) ; une surcharge de travail pour certains agents ; des conditions d'employabilité contraintes (rémunération, type de contrat proposé, cadre de vie offert, etc.) ; etc. À noter que le turn-over des équipes est une problématique partagée par un grand nombre de collectivités et que les équipes du Parc s'adaptent à ces rotations.
- **Des difficultés de recrutement**, en cohérence avec le point précédent, en raison de rémunérations peu attractives au regard du niveau de compétence souhaité ; du type de contrat proposé ; des conditions de vie offertes (coûts de logement ; éloignement aux centres urbains ; etc.).
- **Une nouvelle Maison du Parc qui arrive déjà à saturation et qui devra être entretenue.** Si la Maison du Parc constitue une indéniable évolution positive dans l'exercice des activités des agents du Parc, les évolutions d'effectif ces dernières années conduites et déjà à sa totale occupation (même si les agents en charge de la Réserve Naturelle Nationale ont vocation à terme à être installés dans les locaux de la Maison de la Réserve sur le site des Prochatières du Cloup d'Aura). Par ailleurs, avec un site de Gramat qui n'a pas vu le jour, la Maison du Parc de Labast-de-Murat doit en partie assumer un rôle de premier accueil de public nécessitant des aménagements adaptés. L'entretien des espaces extérieurs de la Maison devra également constituer un enjeu à prendre en compte demain.

PERSPECTIVES LES ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES POUR DEMAIN



REDEFINIR L'ORGANISATION DES ÉQUIPES DU PARC

- **Faire de la révision de Charte et du changement de direction une opportunité de réinterroger les logiques d'organisation interne** en questionnant, d'une part, la sortie d'un organigramme « en tâteau » et sa restructuration en « pôles » et, d'autre part, en généralisant les approches en « mode projet ».
- **Requestionner les missions d'accueil-secrétariat** au regard des ambitions d'accueil du public attribuées à la nouvelle Maison du Parc ou des enjeux de ressources humaines (cf. ci-dessous).



RENFORCER LES RESSOURCES HUMAINES

- **Faire de la révision de la Charte un temps pour concilier ambitions et moyens dédiés** en réinterrogeant les ressources et compétences disponibles au sein du Syndicat Mixte et leurs capacités à couvrir les missions et ambitions du Parc. Il s'agira notamment de veiller à limiter les situations de surcharge de travail qui alimentent le turn-over des équipes.
- **Conforter les moyens humains dédiés aux fonctions administratives et financières** pour garantir la capacité du Parc à chercher des financements nécessaires à son action et à suivre les missions et actions qui portent. Ce renforcement pourrait passer par l'appui des fonctions supports dédiées (aujourd'hui concentrées sur une seule personne) ou une meilleure répartition des tâches (impliquant un accompagnement et une formation des agents concernés).
- **Doter l'équipe du Parc d'un agent dédié à l'entretien de la Maison du Parc.**



4B2 MOYENS FINANCIERS

LES RECETTES

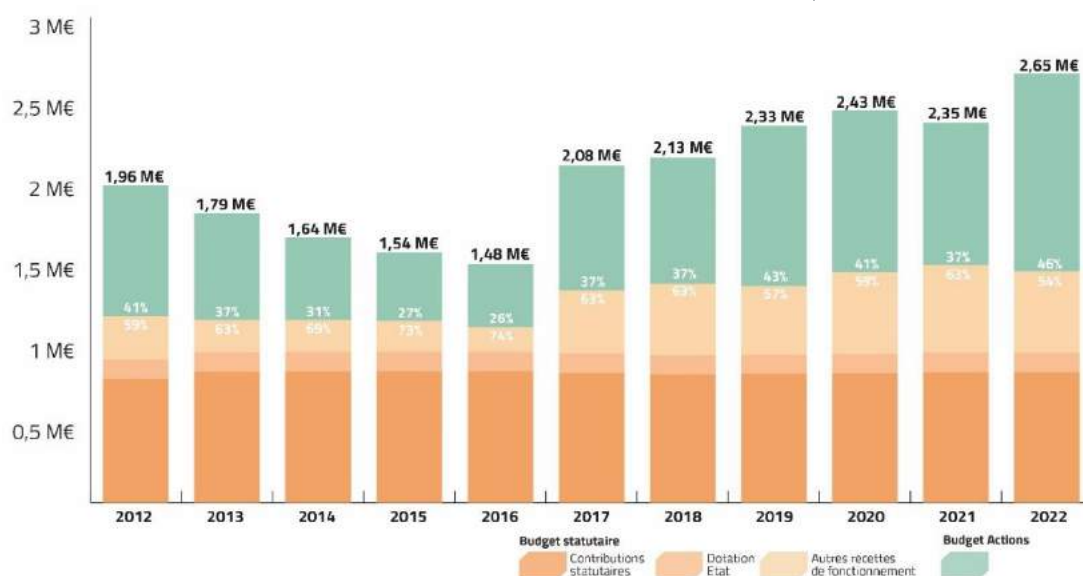
Le budget du Parc. Le Syndicat mixte du Parc est financé par ses membres et ses partenaires. Son budget s'éprouve sur :

- un budget « statutaire », qui correspond au budget de fonctionnement, constitué d'une part par les collectivités membres du Syndicat Mixte (Région, Département, EPCI et communes) à travers leurs contributions statutaires et l'Etat à travers une dotation et, d'autre part par l'ensemble des partenaires financeurs et dont une partie des financements permet de contribuer au fonctionnement du Parc (Région, Département, EPCI et commune, Etat, Agence de l'Eau, Europe, C.A., etc.)

- un budget « actions » collectés auprès des différents partenaires via leurs dispositifs, contrats, plan, appels à projets et subventions, etc. et permettant le financement des actions engagées par le Parc.

Un budget en constante hausse. Avec un budget de 2,65 M€, le Parc naturel régional des Causses du Quercy se situe dans la moyenne haute/basse des Parcs. Les recettes du Parc ont connu une évolution continue au cours de la Charte. Après une période de baisse entre 2012 et 2016, elles observent une hausse constante depuis 2017, notamment du fait d'une forte augmentation des recettes « actions » mais aussi d'une évolution à partir de 2017 des recettes de fonctionnement. Les dernières années de mise en œuvre de la Charte ont permis d'observer un rééquilibrage progressif de la part des recettes de fonctionnement-investissement après une période (2014-2016) où les recettes de fonctionnement ont représenté près de 70%.

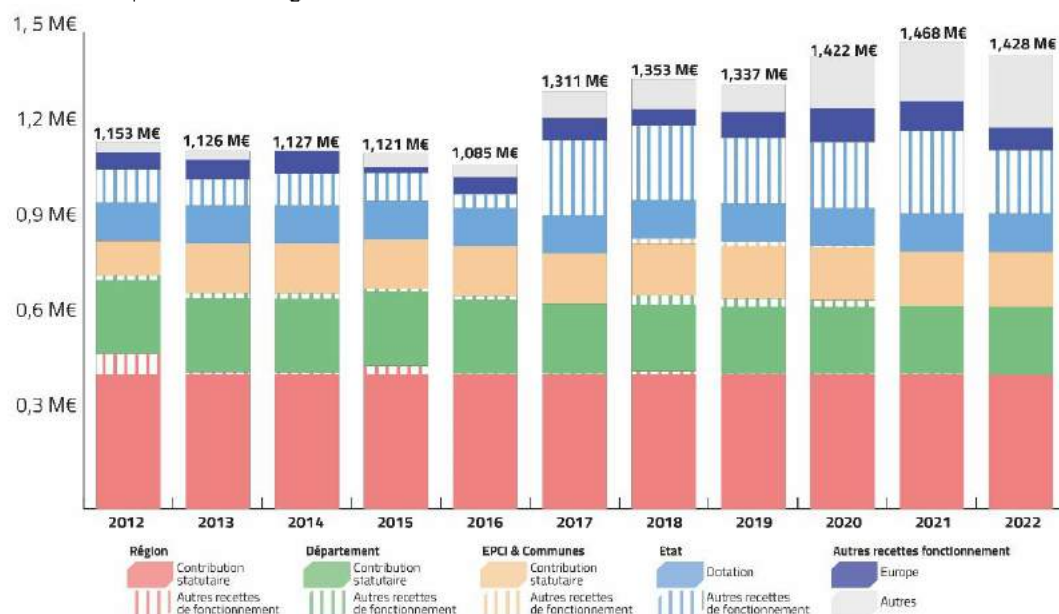
Evolution des recettes du Parc 2012-2022 *Source : Plan d'actions stratégiques 2012-2027*



Un budget « statutaire » de fonctionnement en hausse sur la deuxième partie de la période de mise en œuvre de la Charte. Les contributions statutaires (Région, Département, EPCI, Communes) représentent 56% du budget statutaire du Parc (contre 66% en 2012) : elles sont restées stables tout au long de la Charte malgré une légère baisse de la contribution départementale (-19 k€ par an entre 2012 et 2022) compensée par celles des EPCI et communes (+60 k€ par an). La dotation de l'Etat (120 k€ par an) est restée stable tout au long de la période de mise en œuvre de la Charte. En revanche, la deuxième partie de la mise en œuvre de la Charte a vu une hausse significative des autres recettes de fonctionnement (153 k€ en 2017 contre 502 k€ en 2022) du fait de l'inscription du Parc dans un nombre plus important d'actions financées par les différents partenaires et de l'obtention dans ce cadre de subventions de fonctionnement.

inscrites au budget statuaire (notamment en provenance de l'Etat (Agence de l'Eau), de l'Europe ou d'autres partenaires comme le CTA).

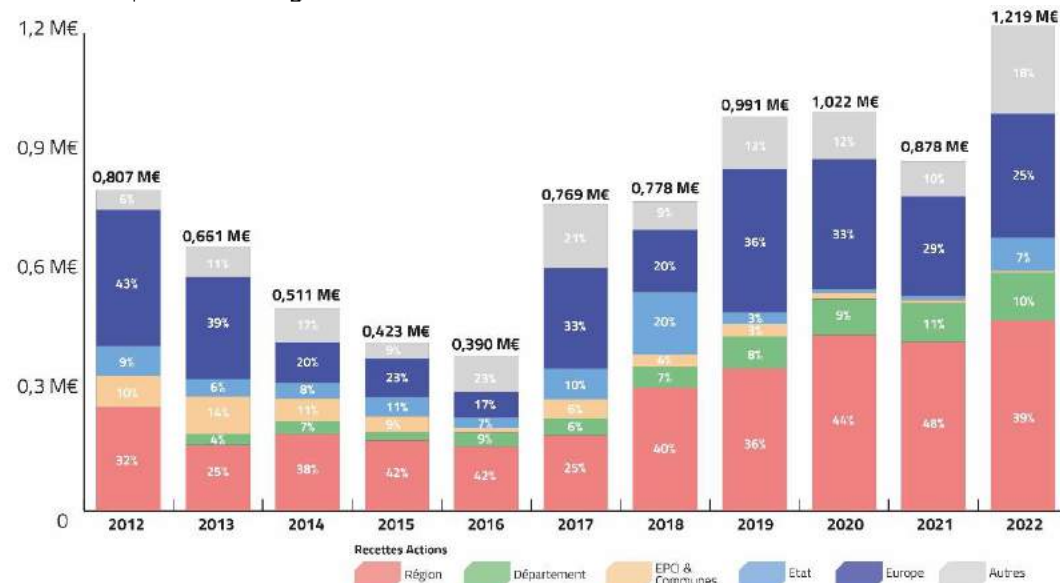
Evolution de la composition du budget « statuaire », 2012-2022 *Source : Parc naturel régional des Causses du Quercy*



■ Un budget « actions » qui a dû se réinventer et atteignant aujourd'hui un niveau inégalé. Le Parc a connu, dans les premières années de la mise œuvre de la Charte (2012-2016) une baisse régulière du montant de son programme d'action annuelle en raison d'un ralentissement net des subventions publiques de la plupart des financeurs (Leader, Contrat Territoriale). Le Parc a ensuite progressivement retrouvé un volume financier similaire au début de Charte pour son programme d'actions sur la période 2016-2018, qu'il a ensuite largement dépassé en atteignant un budget pour son programme d'action, jusque-là inégalé (supérieur à 1,2 M€). Cette évolution s'est faite à travers l'inscription du Parc dans de vastes programmes d'actions portés par différents partenaires (Territoire à l'nergie Positive pour la Croissance Verte (cf. *Orientation 1.4*), MAFC (cf. *Orientation 2.2*), Contrat de Restauration de la Biodiversité (cf. *Orientation 1.2*) ; Pôle de Petite Nature ou Fonds Tourisme Vert (cf. *Orientation 2.3*) ; convention CTA/PR avec le PIR du Grand Quercy) ; etc) et à travers l'instauration de lignes de crédits dédiés au Parc au niveau de la Région (Contrat Cadre) et du Département (Plan annuel d'actions).

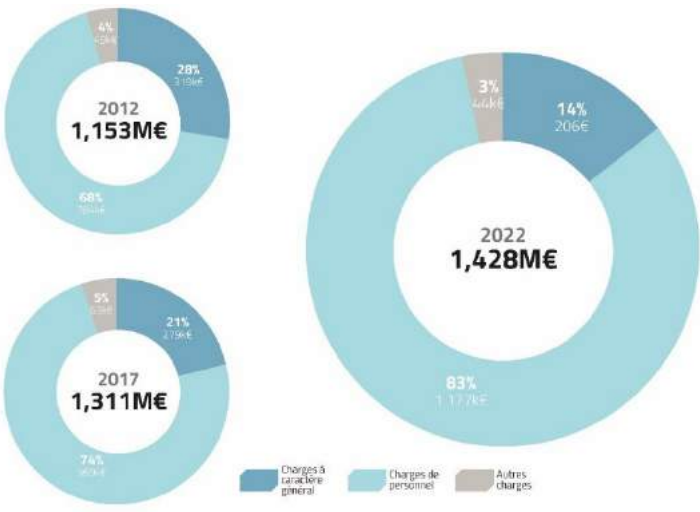
52

Evolution de la composition du budget « actions », 2012-2022 *Source : Parc naturel régional des Causses du Quercy*



LES DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement principalement consacrées aux charges de personnel. Les charges de personnel couvrent aujourd'hui 83% des dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte (1,1 M€) leur volume et leur part a augmenté de manière quasi-continue au cours de la mise en œuvre de la Charte (-50% et -15 points). Cette augmentation cohérente avec les évolutions des ressources humaines a été permise du fait des évolutions des recettes (cf ci-dessus), mais aussi par une diminution des charges à caractère général passées de 30% à 15% du montant total des dépenses de fonctionnement.



Evolution de la composition des dépenses de fonctionnement 2012-2017-2022

Sources : l'annuaire statistique des Causses du Quercy

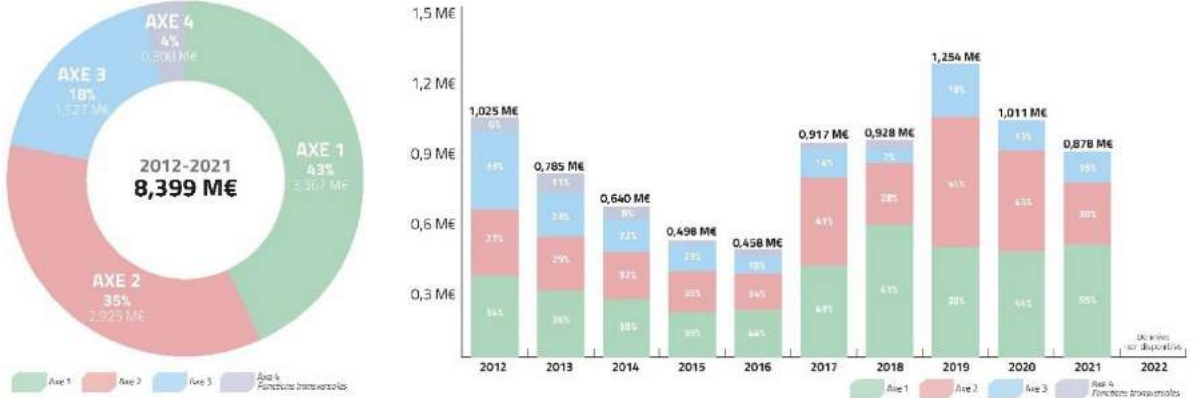
Les dépenses par Axe. Tout au long de la mise en œuvre Charte, l'Axe 1 « Mettre en œuvre une gestion des ressources économe et garante de la qualité des patrimoines » a constitué le premier poste de dépenses du Parc soulignant l'importance de l'actions du Parc en faveur de la préservation de ses patrimoines et de ses ressources. Sur l'ensemble de la période 2012-2022, l'Axe 1 a ainsi concentré 43% des dépenses « actions » engagées par le Parc. On trouve en seconde position l'Axe 2 « Innover pour développer l'activité et l'emploi » avec 36% des dépenses, puis l'Axe 3 « Faire des Causses du Quercy un territoire accueillant, solidaire et ouvert » avec 18% des dépenses.

53

A noter que le suivi des dépenses par Axe avait fait l'objet d'un Axe 4 transverse (avec notamment les actions de communication) qui n'est plus comptabilisé en tant que tel depuis 2018.

De manière générale, l'exercice de fléchage des dépenses par Axe est relativement complexe au regard d'actions ayant une vocation transversale et pouvant être imputées à plusieurs Axes ou Orientations (exemple des actions en faveur de la préservation-valorisation des patrimoines géologiques répondant à la fois à l'Axe 1 (préservation des patrimoines), à l'Axe 2 (vocation touristique) ou l'Axe 3 (vocation éducative-attachement au territoire))

Dépenses « Actions » par Axe 2012-2022 *Sources : l'annuaire statistique des Causses du Quercy*



PARTIE

5

LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE DU PARC

54

5A

LA CHARTE DE 2012-2024

ORGANISATION & PERTINENCE GLOBALE DU DOCUMENT

5B

**AXE 1 METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION DES RESSOURCES
ÉCONOME ET GARANTE DE LA QUALITÉ DES PATRIMOINES**

5C

AXE 2 INNOVER POUR DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI

5D

**AXE 3 FAIRE DES CAUSSES DU QUERCY UN TERRITOIRE
ACCUEILLANT, SOLIDAIRE ET OUVERT**

ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

Les parties 5B3 (Axe 1), 5C (Axe 2) et 5D (Axe 3) évaluent la mise en œuvre des différents Axes de la Charte. Chaque partie est découpée selon le nombre d'Orientations contenues dans la Mesure (4 pour l'Axe 1, 5 pour l'Axe 2 et 5 pour l'Axe 3). Chaque orientation fait l'objet d'une analyse similaire :



RAPPEL CONTENU DE LA CHARTE

Avec un rappel de l'enjeu (ou des enjeux) prioritaire(s) au(x)quel(s) l'Orientat ion est rattachée ainsi que des Mesures définies dans la Charte.



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Avec un regard sur des éléments de contexte supra-territoriaux ou locaux permettant de mieux apprécier la mise en œuvre de la Charte.



CHIFFRES CLÉS

Avec une série d'indicateurs relatifs à l'Orientat ion / objectif(s) / objet(s) selon les cas : indicateurs de réalisation (identifiés ou non dans la Charte) ; indicateurs de résultat ; résultats des enquêtes sur l'appréciation de l'état de mise en œuvre de l'Orientat ion.



LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Avec une description, sans prétention d'exhaustivité, des principales actions engagées par le Syndicat Mixte du Parc (en lien, selon les cas, avec des partenaires) en réponse à l'Orientat ion. Les principales actions sont décrites précisément et des actions secondaires sont décrites plus succinctement. Avec de nombreuses actions répondant à plusieurs Orientat ions et afin d'éviter des redites, des renvois vers les différents Orientat ions sont mentionnés tout au long du document (cf. *Orientat ion XX*).

55



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Avec une description des réalisations des partenaires signataires de la Charte (État, Région Occitanie, Département du Lot, Intercommunalités, Communes) et autres selon les Orientat ions. Sont décrits, sans prétention d'exhaustivité, les actions des différents partenaires en lien avec les compétences de chacun (et pouvant avoir une incidence indirecte sur le Parc) et les actions en lien direct avec le Parc.

À RETENIR



LES POINTS FORTS



LES POINTS FAIBLES

Avec une lecture synthétique des points forts et points faibles de mise en œuvre de l'Orientat ion.

À RETENIR



LES ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES POUR DEMAIN

Avec une lecture conclusive de pistes de recommandations en vue de la future Charte.



5A

LA CHARTE 2012-2024

ORGANISATION & PERTINENCE GLOBALE DU DOCUMENT

5A1 LA STRUCTURATION DE LA CHARTE

5A2 REGARD GÉNÉRAL SUR LA PERTINENCE DE LA CHARTE

5A3 À RETENIR



5A1

LA CHARTE 2012-2024 ORGANISATION & PERTINENCE GLOBALE DU DOCUMENT

LA STRUCTURATION DE LA CHARTE



RÉSULTATS
DES ENQUÊTES

RAPPELS Résultats des enquêtes aux questions introductives

60%

des répondants déclarent connaître partiellement la Charte



A RETENIR

LES POINTS FORTS

- Un document à 360° qui englobe l'ensemble des sujets du développement territorial et qui constitue un cadre de référence pour le territoire.
- Un document qui précise les engagements de chacun.
- Un document synthétique « Charte – L'Essentiel » qui accompagne la Charte et participe à son appropriation.



A RETENIR

LES POINTS FAIBLES

- Un double niveau de lecture enjeux-orientations qui complexifie l'identification des messages et ambitions clés de la Charte :
 - L'identification d'enjeux prioritaires peut laisser à croire que les sujets non-couverts (exemple : tourisme) ne sont pas des priorités ou des enjeux pour le Parc. L'ajout d'enjeux supplémentaires au moment de l'évaluation à mi-parcours souligne le caractère incomplet de ces enjeux.
 - Le choix de structurer l'évaluation à mi-parcours autour de ces enjeux prioritaires (sans faire référence aux Axes, Orientations et Mesures) a induit une perte de visibilité de la Charte et de son armature stratégique.
 - Des enjeux de différentes natures (thématiques, multi-thématiques, transversaux ou méthodologique).
- Une armature complexe (Axes, Orientations, Mesures, sous-Mesures) avec un déficit de hiérarchisation qui nuit à sa clarté et à l'appropriation du document.
 - Des orientations inégales dans leur contenu et un découpage qui ne traduit pas correctement l'importance des réalisations du Parc sur certains sujets. Certaines orientations portent une thématique alors que d'autres englobent un grand nombre d'enjeux (Exemple : Orientation 1-3 qui traite des sujets de paysages, d'aménagement, de foncier, de patrimoine et qui englobe trois enjeux prioritaires et cinq objectifs cibles).
 - Des sujets traités de manière redondante (Exemple Mesures 1.3.1 et 1.3.2) du fait d'un découpage de niveau inégal (actions, objectifs, principes) des 45 mesures et des 124 sous-mesures qui alimente l'impression de redondance.
 - Une illustration très dense et très variable des sous-mesures (exemples d'actions, listes d'objectifs, rappels de diagnostic, etc.) qui crée des répétitions et participe à une appropriation difficile de l'intégralité du document.
 - Une transversalité des approches qui gagnerait à être explicitée et mise en avant dans la présentation de la Charte (en Centre des Orientations, Mesures, etc.).
- Une mise en forme du document peu soignée.
 - Une mise en forme limitée qui nuit à la lecture du document et la hiérarchisation des informations.
 - Quelques incohérences au cours de la présentation (titres de mesure différents entre les pages de présentation de l'Orientations et celles de description de la Mesure).

57



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

UNE CHARTE AVEC UN DOUBLE NIVEAU DE LECTURE

Lors de l'élaboration de la Charte, un double niveau de lecture stratégique a été mis en place pour structurer le document autour de :

- **8 enjeux prioritaires** auxquels ont été attachés un ou plusieurs objectifs cibles. L'identification de ces enjeux visait à cibler les priorités pour le Parc et ne signifiait pas que le Charte n'avaient pas vocation à répondre à d'autres enjeux. Ils ont notamment été utilisés pour structurer l'évaluation à mi-parcours de la Charte au cours de laquelle deux enjeux prioritaires supplémentaires ont été identifiés : un enjeu relatif à la culture (sur la décision du Parc) et un enjeu relatif au patrimoine bâti (à la demande du Conseil Scientifique et Prospective).
- **une armature stratégique construite autour de 3 axes, 14 orientations et 45 mesures (elles-mêmes déclinées en 124 sous-mesures)**. Dans sa présentation, chacune des orientations fait l'objet d'un rappel d'éléments de diagnostic d'une déclinaison en mesures (explicitées par des éléments de contexte et un objectif), elles-mêmes déclinées en sous-mesures illustrées par des exemples d'actions ou des objectifs qui permettraient de les réaliser ; d'une description des engagements des signataires de la Charte ; et, d'une série d'indicateurs de réalisation du ce résultat.



**LES CAUSSES
DU QUERCY**

**Charte
2012-2027**

**RAPPEL
DES ENJEUX
PRIORITAIRES
ET DE LA
STRATÉGIE**

UNE STRATÉGIE RÉPONDANT À 10 ENJEUX PRIORITAIRES...

10 ENJEUX PRIORITAIRES
 Enjeu 1 Préserver la qualité de l'eau et des milieux souterrains
 Enjeu 2 Lutter contre la déprise agricole et valoriser la forêt
 Enjeu 3 Préserver et valoriser un patrimoine naturel de qualité
 Enjeu 4 Créer et maintenir des activités économiques et des emplois sur le Parc
 Enjeu 5 Préserver la spécificité et la qualité des paysages des Causses du Quercy
 Enjeu 6 Maîtriser la consommation de l'espace
 Enjeu 7 Prendre en compte le changement climatique et les nouveaux enjeux énergétiques
 Enjeu 8 Faire de la culture un élément fort de la cohésion sociale et d'appropriation du projet
 Enjeu 9 Préserver et valoriser le patrimoine bâti quercynois
 Enjeu 10 Une démarche participative et partenariale pour mettre en œuvre la Charte

... ET ORGANISÉE EN 3 AXES ET 14 ORIENTATIONS

AXE 1 METTRE EN OEUVRE UNE GESTION DES RESSOURCES ÉCONOME ET GARANTE DE LA QUALITÉ DES PATRIMOINES
 Orientation 1.1 Eau : Préserver la ressource souterraine, essentielle pour l'alimentation en eau potable du département, et veiller à la qualité des rivières
 Orientation 1.2 Se mobiliser en faveur de la biodiversité du territoire.
 Orientation 1.3 Conduire une gestion économe et paysagère de l'espace
 Orientation 1.4 Améliorer l'autonomie énergétique du territoire au bénéfice du climat

AXE 2 INNOVER POUR DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI
 Orientation 2.1 Redynamiser les activités économiques autour d'une stratégie de reconquête des marchés de proximité
 Orientation 2.2 Développer l'agriculture et valoriser la forêt comme fondements de la vie économique et sociale et de l'entretien de l'espace
 Orientation 2.3 Développer le tourisme au bénéfice de tout le territoire
 Orientation 2.4 Maîtriser les impacts des activités économiques et humaines
 Orientation 2.5 Promouvoir le territoire et ses activités

AXE 3 FAIRE DES CAUSSES DU QUERCY UN TERRITOIRE ACCUEILLANT, SOLIDAIRE ET OUVERT
 Orientation 3.1 Développer une offre d'habitat de qualité et un cadre de vie attachant
 Orientation 3.2 Favoriser l'accès de tous aux équipements et aux services
 Orientation 3.3 Renforcer l'attachement aux Causses du Quercy
 Orientation 3.4 Faire de l'action culturelle la base d'une vie commune conviviale
 Orientation 3.5 Conforter les coopérations et solidarités avec des partenaires et des territoires extérieurs




**RÉSULTATS
DES ENQUÊTES**

QUESTION Quel regard portez-vous sur la pertinence de chacun de ces 10 enjeux ?

Un sondage réalisé sur l'ensemble des communes du Parc naturel régional des Causses du Quercy en 2017.

	Il était peu ou pas pertinent et ne l'est toujours pas	Il est pertinent et l'est moins grâce aux actions entreprises	Il était pertinent et l'est toujours malgré les actions entreprises	Il était pertinent et le sera davantage demain
Enjeu 1 Préserver la qualité de l'eau et des milieux souterrains	1% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	2% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	16% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	80% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)
Enjeu 2 Lutter contre la déprise agricole et valoriser la forêt	3% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	7% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	33% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	57% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)
Enjeu 3 Préserver et valoriser un patrimoine naturel de qualité	0% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	4% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	32% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	64% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)
Enjeu 4 Créer et maintenir des activités économiques et des emplois sur le Parc	7% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	6% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	50% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	37% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)
Enjeu 5 Préserver la spécificité et la qualité des paysages des Causses du Quercy	2% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	7% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	39% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	53% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)
Enjeu 6 Maîtriser la consommation de l'espace	5% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	11% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	36% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	47% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)
Enjeu 7 Prendre en compte le changement climatique et les nouveaux enjeux énergétiques	2% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	2% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	19% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	77% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)
Enjeu 8 Faire de la culture un élément fort de la cohésion sociale et d'appropriation du projet	6% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	12% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	51% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	31% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)
Enjeu 9 Préserver et valoriser le patrimoine bâti quercynois	2% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	11% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	47% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	40% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)
Enjeu 10 Une démarche participative et partenariale pour mettre en œuvre la Charte	3% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	4% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	43% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)	50% Elus : 1/10 (100%) Membres : 1/27 (4%)





RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Au global, quel regard portez-vous sur la stratégie établie en 2012 ?

(Une seule réponse possible)

(Question posée à tous les partenaires et aux municipalités de la zone du Parc - 1174 des élus)

- 41%** Elle répondait pleinement et de manière équilibrée et cohérente aux enjeux du territoire
- 25%** Elle était pertinente mais trop consensuelle et n'engageait pas suffisamment le territoire dans un projet durable
- 24%** Elle couvrait l'ensemble des enjeux du territoire mais y répondait de manière déséquilibrée ou par des orientations partiellement cohérentes entre elles
- 6%** Des enjeux étaient insuffisamment pris en compte ou absents du projet et cela a créé des difficultés dans sa mise en œuvre
- 5%** Elle définissait des orientations peu ou pas cohérentes entre-elles ou avec les priorités des autres collectivités

RAPPELS Résultats des enquêtes aux questions introductives

50%

(cf. annexe 1)

des répondants pensent que la stratégie et les actions du Parc sont claires et compréhensibles



A RETENIR

LES POINTS FORTS

- **Un document à 360°** qui englobe l'ensemble des sujets du développement territorial qui constitue un cadre de référence pour le territoire.
- **Une appréciation très positive de la pertinence des enjeux identifiés dans la Charte en 2012 ... qui resteront pertinents pour la prochaine Charte.**
 - En premier lieu pour ceux relatifs aux ressources naturelles (eau, biodiversité) ou de transitions énergétiques et climatiques ainsi que ceux relatifs aux marqueurs du territoire (agriculture, paysage)
 - Si ils sont largement considérés comme pertinents, les sujets de l'aménagement, de la culture et de la préservation du patrimoine bâti le sont considérés comme moins pour demain au regard notamment d'une perception plus forte des effets des actions portées pour ces trois enjeux, plus de 10% des répondants considèrent qu'ils sont aujourd'hui moins pertinents du fait des actions entreprises.
 - Enfin l'enjeu de la participation et de l'association des parties prenantes (Enjeu 10) constitue un sujet prégnant pour lequel le Parc est attendu.
- **Une appréciation également très positive et des orientations qui en ont découlé ...**
 - Pour 41% des répondants aux enquêtes (49% pour les partenaires), la Charte répondait « pleinement et de manière équilibrée et cohérente aux enjeux du territoire ».
- Cette perception positive en termes de pertinence n'empêche pas un regard critique formulé autour d'un **contenu trop consensuel** (25% des répondants et 27% des partenaires) et **déséquilibré, voire incohérent** (24% des répondants et 27% des élus).
- **Seuls 11% des répondants émettent un regard négatif sur la Charte** soit du fait de son caractère incomplet (6% estiment qu'elle ne couvre pas ou suffisamment certains enjeux) ou de son incohérence interne ou externe (5%).
- **Des limites** (cf. ci-dessous) qui ont été dépassées par l'adaptation et l'action du Parc et de ses partenaires.





A RETENIR

LES POINTS FAIBLES

- **Dix années d'évolution qui ont remis en question la pertinence de la Charte et ont affaibli la perception de sa pertinence.**
 - Une temporalité de validité des Chartes de Parc de 12 ans (rallongée à 15 ans) qui se traduit nécessairement par une perte progressive de pertinence de son contenu.
 - Des grands défis des transitions qui étaient encore émergents et pris en compte de manière fragmentée dans les politiques publiques au début des années 2010 et qui se traduit par un affichage « fragmenté » de ces sujets dans la Charte et des approches transversales qui peuvent paraître insuffisantes aujourd'hui.
 - Une évolution des périmètres et compétences institutionnels qui ont rendu caduc certains mesures de la Charte et certains engagements.
- **Un « réflexe » Charte limité et qui se perd avec le temps.**
 - Au regard des évolutions de contexte évoquées ci-dessus et de la formation de nouveaux cadres stratégiques supra ou infra-territoriaux depuis 10 ans, l'usage de la Charte en tant que feuille de route a diminué au fil des années.
 - Le renouvellement des élus et le turn-over des services des collectivités et structures partenaires (signataires du nom de la Charte) a également alimenté la perte du « réflexe » Charte (y compris chez les agents et élus du Parc).
- **Une difficulté à suivre et évaluer la mise en œuvre de la Charte.**
 - Des indicateurs définis en associant peu les équipes techniques du Parc concernées par les différentes Mesures et sans lien avec les partenaires pourtant détenteurs des données... qui a conduit à la définition d'indicateurs en partie non-bornants ou non-renseignables.
 - Une faible implication des parties prenantes lors de l'évaluation à mi-parcours.
 - Une appréciation partielle par les répondants aux enquêtes de la manière dont est suivie et évaluée l'action du Parc (2,3 sur 5).
- **Une difficulté à suivre les engagements des partenaires qui masque un défi majeur d'appropriation du Parc et de la Charte.**
 - Une difficulté à suivre les engagements des partenaires, indiqués dans la Charte en conclusion de la présentation de chaque Mesure, du fait :
 - d'engagements qui ont perdu de leur pertinence en cours de Charte (réorganisation des compétences et des périmètres) et qui aura ont mérité une actualisation en cours de Charte et des outils de suivi adaptés.
 - d'un déficit de suivi chez certains partenaires (méconnaissance des engagements, non-appropriation en cas de de turn-over, etc.) qui s'est traduit par des difficultés à renseigner le tableau de suivi des engagements lors de l'évaluation finale et l'évaluation à mi-parcours.
 - Cette difficulté alimente également l'impression d'une Charte étant celle du Syndicat Mixte du Parc et non la Charte d'un territoire ; elle traduit en ce sens un double défaut d'appropriation (de certains partenaires) des principes de fonctionnement d'un Parc et de la Charte.



L'ESSENTIEL

- Une Charte qui constitue un vrai projet de territoire en portant un regard stratégique sur l'ensemble des composantes du développement territorial.
- Une Charte pertinente mais... La Charte est globalement jugée pertinente même si...
 - elle est en partie méconnue par les acteurs du territoire du fait d'une part, d'un turn-over continu des élus et des techniciens, et d'autre part, d'une lecture thématique cloïlée (et donc partielle) d'une grande majorité des partenaires qui en ont pris connaissance. La Charte dans son ensemble n'est pas jugée très accessible (longueur et structuration du document).
 - elle a progressivement perdu de sa pertinence du fait d'une période de validité étendue et de l'apparition de nouveaux enjeux et évolutions territoriales ou de la gouvernance au cours de sa mise en œuvre. Néanmoins, si ces évolutions ont rendu caduques certaines dispositions de la Charte, elles n'ont pas empêché le Parc de s'y adapter.
 - elle manque de transversalité avec des articulations entre Orientations et Mesures qui aurait gagné à être mises en avant, notamment dans la prise en compte des enjeux de transitions environnementales qui irriguent toute la Charte.
 - il est difficile de suivre et évaluer sa mise en œuvre et la bonne tenue des engagements des partenaires en raison d'indicateurs difficilement renseignables (indicateurs non-pertinents, disponibilité de la donnée, etc.).
 - il est difficile de suivre la bonne tenue des engagements des partenaires en raison d'engagements qui ont évolué au fil de l'eau (évolution des compétences, des périmètres, etc.), d'un suivi inadéquat (bilan annuel et outils de suivi inexistant), mais aussi d'une difficulté des partenaires signataires à suivre en continu leurs engagements et plus globalement, à s'approprier la Charte et « tout Parc » au gré des rotations d'élus et de techniciens.

PERSPECTIVES LES ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES POUR DEMAIN



UNE CHARTE MIEUX STRUCTURÉE

▪ La future charte devra être plus claire dans sa structuration en ayant une lecture distincte des points relevant **des enjeux et défis du territoire** (à quels enjeux-défis la Charte souhaite répondre en écho aux constats du diagnostic), ceux relevant du **projet de territoire** (à vision pour demain et les ambitions) et ceux relevant de la **stratégie** (orientations et objectifs) en réponse à ces enjeux et à la vision souhaitée.



UNE CHARTE TRANSVERSALE

▪ En affirmant **des ambitions transversales**, la Charte portera une vision plus globale du projet de territoire qu'elle souhaite développer et accompagner. La transversalité des approches favorisera une limitation du risque de redondance. En affirmant clairement des objectifs transversaux et des actions inter-Orientations (comme cela a été le cas ces dernières années), la Charte révisée garantira une transversalité porteuse d'un sens global de l'action du Parc.



UNE CHARTE PLUS SOUPLE

▪ Avec une durée de validité allongée, des évolutions majeures viendront transformer au fil de l'eau le contexte territorial ou institutionnel dans lequel la future Charte sera élaborée. Il sera donc nécessaire de **formaliser un document garant d'une certaine souplesse**, pouvant être révisité autant que nécessaire.





UNE CHARTE PLUS
ENGAGEANTE

- Il sera indispensable de partager lors de la révision de la Charte, et tout au long de sa mise en œuvre, la portée d'une Charte de Parc qui n'est pas le document stratégique du seul Syndicat Mixte mais bien un projet de territoire partenariale de l'ensemble de ses parties prenantes. **La définition des engagements des partenaires et leur suivi devront faire l'objet d'une attention particulière.**



UNE CHARTE PLUS
LISIBLE

- L'armature stratégique de la Charte devra être plus lisible autour d'**une hiérarchisation claire et équilibrée** (Axe – Orientation – Mesure) et d'**une déclinaison simplifiée** du contenu des Mesures
- La **mise en forme devra être soignée** en faveur de sa lisibilité (hiérarchisation des informations, simplification, etc) et les documents de synthèse permettant une lecture globale de la Charte par chacun devront faire l'objet d'une attention particulière

5B

AXE 1

METTRE EN OEUVRE UNE GESTION DES RESSOURCES ÉCONOME ET GARANTE DE LA QUALITÉ DES PATRIMOINES

5B1

ORIENTATION 1.1 EAU : PRÉSERVER LA RESSOURCE SOUTERRAINE, ESSENTIELLE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET VEILLER A LA QUALITÉ DES RIVIÈRES

5B2

ORIENTATION 1.2 SE MOBILISER EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

5B3

ORIENTATION 1.3 CONDUIRE UNE GESTION ÉCONOME ET PAYSAGÈRE DE L'ESPACE

5B4

ORIENTATION 1.4 AMÉLIORER L'AUTONOMIE ÉNERGETIQUE DU TERRITOIRE AU BÉNÉFICE DU CLIMAT

5B1

AXE 1 ORIENTATION 1.1

EAU : PRÉSERVER LA RESSOURCE SOUTERRAINE, ESSENTIELLE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET VEILLER A LA QUALITÉ DES RIVIÈRES



RAPPEL CONTENU DE LA CHARTE

ENJEU PRIORITAIRE

Enjeu 01 Préserver la qualité de l'eau et des milieux souterrains

MESURES

Mesure 1.1.1 Mettre en œuvre une démarche coordonnée et solidaire de gestion de l'eau à l'échelle du Parc et de ses territoires riverains

Mesure 1.1.2 Enrichir la connaissance de la ressource en eau et du karst des Causses du Quercy

Mesure 1.1.3 Poursuivre la présorption des pollutions et promouvoir les usages économes de l'eau



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

SUPRA-TERRITORIAL

Une problématique de l'eau de plus en plus prégnante ... avec une succession d'épisodes de sécheresse ou d'inondation, de dégradation des réseaux, de pollution et de problèmes de nonaccès à l'eau potable, etc.

... qui s'est traduit par des évolutions du cadre stratégique au niveau national (Plan national d'action pour une gestion résiliante et concertée de l'eau ; etc.) ou régional (stratégie +20 2030 ; Plan régional eau ; etc.).

Une évolution du cadre réglementaire avec le transfert obligatoire de compétences aux intercommunalités : Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAP) et Eau potable et Assainissement à l'horizon 2026.

LOCAL

Un territoire de Parc couvrant seulement de petites « sections » des deux grands bassins versants du Lot et de la Dordogne et un Parc qui doit interagir avec différents acteurs sur la question de l'eau.

Des évolutions de la gouvernance locale de l'eau qui ont réorganisé le rôle des différents acteurs dans la mise en œuvre des objectifs inscrits dans la Charte :

- Une organisation des deux grands bassins autour de deux Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) avec, au sud, le Syndicat Mixte du Bassin du Lot et, au nord, EP DOR pour le Bassin de la Dordogne.
- Une ambition locale autour du Syndicat mixte Célé - Lot médocan créé en 2018 (dans son périmètre actuel) qui porte le SAGE et le Contrat de Rivière du Célé (2014-2019, puis 2020-2024) englobant tout ou partie 49 communes du territoire. Au nord, le SAGE Dordogne Amont est en cours d'élaboration.
- Une compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAP) déléguée à différents syndicats mixtes de bassin (Lot, Célé Lot Médocan, Dordogne Mayenne Cère Aval, Côco Germaine).
- Jusqu'en 2015, le Parc disposait d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui a depuis été, comme ce a été prévu, transféré aux intercommunalités.

La création de la Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du Lot qui naitait d'un projet en 2012 et qui a renforcé le positionnement du Parc sur le volet géologique et le milieu souterrain, inclus dans l'axe 1. (cf. *Orientation 1.3*).



CHIFFRES CLÉS

Indicateurs Niveau d'atteinte total ou quasi-total Niveau d'atteinte partiel Niveau d'atteinte insuffisant **Autres chiffres clés**

OBJECTIF CIBLE

RAPPEL DE L'OBJECTIF Atteinte du bon état global de l'ensemble des masses d'eau du territoire

60 km
sur 200 *2022*

de linéaires d'eaux superficielles en bon état chimique et quantitatif
En 2012, 100 km et 100 km en 2020. Objectif 2027 : 100 km



1764 km
sur 1 830 *2022*

d'eaux souterraines en bon état chimique et quantitatif
En 2012, 1000 km et 1000 km en 2020. Objectif 2027 : 1000 km



PRINCIPALES RÉALISATIONS INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

3

rencontres du Karst organisées

En 2012, 0 rencontre organisée, en 2020, 3 rencontres organisées, et en 2022, 3 rencontres



1

réserve naturelle nationale d'intérêt géologique (RNNIG) créée



1

observatoire des eaux souterraines du système karstique créé



41

études réalisées visant à améliorer la connaissance du karst



129

espèces identifiées de la microfaune souterraine



66

PRINCIPAUX RÉSULTATS INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

12

outils de gestion concertés et opérationnels de la ressource en eau couvrant désormais la totalité du territoire du Parc.

En 2012, 0 outils concertés et opérationnels, en 2020, 12 outils concertés et opérationnels



93%

du linéaire des cours d'eau prioritaires inclus dans une démarche territoriale

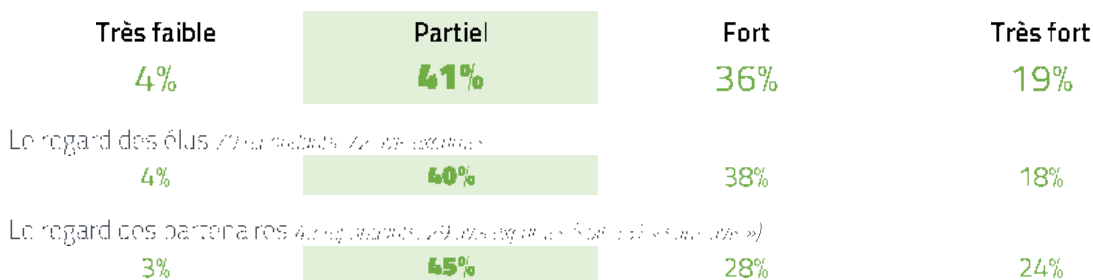
En 2012, 0% des cours d'eau prioritaires inclus dans une démarche territoriale



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

Plus vous cliquez sur une case, plus vous êtes nombreux à répondre à la question. Les résultats sont exprimés en pourcentage.





LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Observatoire scientifique des eaux souterraines du système karstique de l'Ouyse (Programme Intrakarst)

en partenariat avec les Universités de Toulouse, Rouen, La Sorbonne, le Département du Lot et le Comité départemental de spéléologie du Lot et financé par l'Agence de l'eau Adour Garonne, le CEA et le Département du Lot. Le programme a permis de développer une connaissance affinée du karst sur le territoire du Parc (conformément à la Mesure 1.1.2) et d'engager une dynamique de projets scientifiques. Ce programme a notamment permis de mettre en place un observatoire des eaux souterraines (composé de 7 stations de suivi du débit et de la qualité de l'eau aux pertes et aux résurgences de l'Ouyse, de 5 stations en cavités souterraines, et de 3 stations météorologiques), d'établir une compréhension des circulations d'eau au sein du karst et de réaliser plusieurs publications dans des revues scientifiques. Un nouveau programme sur l'Ouyse rocailleuse en 2023 pour pérenniser l'observatoire et les actions engagées.



Organisation de trois éditions des Rencontres du karst (en 2013, 2016 et 2021) qui ont permis des moments d'échanges et de coordination entre acteurs de l'eau du territoire (étus, scientifiques et socio-professionnels) et ont conduit à la publication d'actes. Les deux premières éditions ont réuni 93 participants; la troisième édition, en période de pandémie, a moins mobilisé.

Autres actions majeures réalisées par le Parc ou en cours

Un renforcement de la connaissance de la ressource en eau. Le Parc accompagne aujourd'hui une thèse qui devra permettre d'observer et comprendre les circulations entre le karst et le Céleste en lien avec la protection de la ressource en eau et les effets du changement climatique. Ces actions de connaissance du karstimentent les politiques mises en œuvre par les acteurs de la politique de l'eau et participent à la reconnaissance du Parc. Par ailleurs, le Parc a accompagné des actions complémentaires de connaissance avec des actions de traçage de délimitation de bassin versant, etc.

Des actions de suivi, observation et résorption des pollutions et d'amélioration de la qualité de l'eau avec la mise en œuvre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour 63 communes du Parc adhérentes jusqu'en 2016; avec des actions de renaturation, notamment sur le bassin du Vers, avant le transfert de la compétence GEMAP aux EPCI; à travers ses différents outils de connaissance; à travers ses actions d'animation des sites Natura 2000; à travers son interpellation quant aux effets de la méthanisation sur la ressource en eau, en lien avec l'usine de méthanisation de Gramat, (cf. *Orientations 1.4 & 2.4*) ou à travers des actions spécifiques (suivi de l'abandon de carcasses d'animaux dans les phosphatières; formations des agents communaux aux pratiques alternatives aux produits phytosanitaires; etc.)

Des actions en faveur des usages économes de l'eau notamment en lien avec les acteurs économiques: démarches éco-défis (cf. *Orientation 2.4*), projet émergent en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, de récupération des eaux de pluie pour l'abreuvement des troupeaux (cf. *Orientation 2.2*); pratique durable des activités touristiques de pleine nature (cf. *Orientations 2.3*); etc.



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

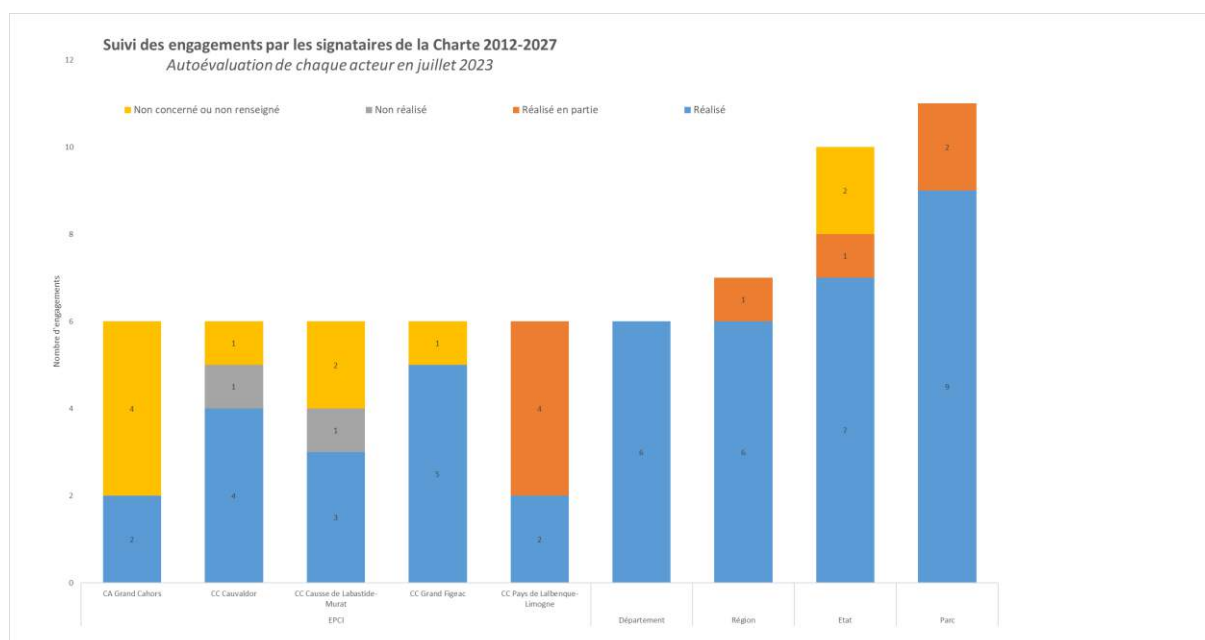
▪ Sans compétence directe ou déléguée en matière de gestion de l'eau, le **Syndicat Mixte du Parc** est reconnu comme un « partenaire » par 64% des répondants aux enquêtes. Ses engagements ont nécessairement dû être reconsidérés au regard des évolutions de la gouvernance de l'eau (qui ont notamment remis en cause l'opportunité du Parlement de l'Eau dont le Parc devait assurer l'animation) et de son positionnement spécifique sur les milieux souterrains sur lesquels il a développé une expertise reconnue (animation des rencontres du Karst, mise en place de l'Observatoire scientifique des eaux souterraines du système karstique de

(Ouyse, etc.) À travers sa mission de SPANC au cours de la première période de mise en œuvre de la Charte et par différentes actions menées, il a participé à lutter contre les pollutions diffuses.

Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous diriez que le Parc a été
(Quelle est la situation des indicateurs de l'orientation ? Les indicateurs, les axes d'actions)

L'acteur moteur	Un partenaire	Peu présent	Absent
18%	64%	15%	3%

- **L'État** au niveau national a conforté la prise en compte des enjeux relatifs à l'eau (Plan national d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau) et, au niveau local, a contribué à renforcer l'implication du Parc dans la gouvernance stratégique de l'eau (solicitation du Parc pour être membre des Commission Locale de l'Eau des SAGE Célé et Dordogne Amont; intégration du Parc dans le réseau de gestion de crise en cas de signalement de pollution sur un point d'eau; consultation systématique du Parc par la Mission régionale d'autorité environnementale (VRAe) lors de projets soumis à évaluation environnementale; sollicitation du Parc dans le cadre de l'élaboration du SRCE Midi-Pyrénées pour une bonne prise en compte de la trame bleue du Parc; etc.) Il participe par ailleurs à la préservation de la ressource en eau à travers l'exercice de sa police administrative et judiciaire de l'eau et de la nature coordonné par la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN).
- La **Région Midi-Pyrénées** ou **Occitanie** a, dans le cadre de ses compétences, développé une stratégie autour de la ressource en eau (Schéma H2O 2030; Plan régional Eau; élaboration du SRCE ou du SRADDET; élaboration d'un cahier méthodologique sur la réutilisation des eaux usées; etc.) en y associant les Parcs. La Région a par ailleurs désigné un référent thématique « Eau » au sein de son équipe Parc. Sur le territoire même du Parc, elle a soutenu financièrement l'organisation des Rencontres du karst et les démarches agro-environnementales engagées (cf. *Orientation 1.2*).
- Dans le cadre de ses compétences, le **Département du Lot** a déployé sa politique Espaces Naturels Sensibles (25 sites); a veillé au maintien des continuités écologiques de ses aménagements routiers; ou réalisé (avec l'appui du CEREMA) une étude sur la vulnérabilité du territoire départemental au changement climatique (en cours) confirmant la problématique de l'eau comme un sujet majeur pour les années à venir. Sur le territoire du Parc, il finance les opérations d'assainissement collectif, les structures gestionnaires des rivières et le suivi des eaux superficielles et continue aux actions de connaissance des milieux souterrains.



- Les **Intercommunalités** ont repris en totalité la compétence Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assurée jusqu'en 2016 pour une partie du territoire par le Parc et ont désormais en charge la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAP) déléguée à différents syndicats mixtes de bassin. À noter, dans le domaine géologique, la CC Pays Labenne-Limogne a repris la



maîtrise d'ouvrage du site des probatières du Cloup d'Aura dont elle a entrepris le programme de requalification.

- **L'Agence de l'Eau Adour-Garonne** a financé de nombreux projets sur le territoire via les actions du Parc (études relatives au karst, opérations groupées de réhabilitation d'assainissements non collectifs, travaux sur le bassin du Vers) ou via les actions des collectivités.
- D'autres structures, partenaires du Parc, couvrent à la préservation de la qualité de l'eau : les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) (**Syndicat Mixte du Bassin du Lot** ou **EPIDOR** pour le bassin de la Dordogne); le **Syndicat mixte Célé - Lot médian** qui porte le SAGE et le Contrat de Rivière du Célé et est impliqué dans le Pôle de pleine nature en vallée du Célé (cf. *Orientation 2.3*); les **syndicats mixtes de bassin** en charge de la mise en œuvre de la GEVAPI; le **SYDED** (Syndicat départemental d'élimination des déchets) et le **CDS** (Comité départemental de spéléologie du Lot) pour le nettoyage de sites; etc.

ORIENTATION 1.1

À RETENIR



LES POINTS FORTS

Une structuration de la gouvernance de l'eau qui s'est renforcée en faveur d'une meilleure gestion de l'eau.

Si la gouvernance de l'eau n'a pas pris la forme qui était définie dans la Charte, ses évolutions ont permis de répondre (ou commencer à répondre) aux mesures et objectifs qui y étaient définis (connaissance, lutte contre les pollutions, gestion raisonnée, etc.).

La création de la Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du Lot et l'élaboration de son plan de gestion qui a conforté l'expertise du Parc sur les milieux souterrains et allant jusqu'à l'obtention du Label Géoparc mondial UNESCO en 2017 (cf. *Orientation 2.3*).

Une amélioration de la connaissance du karst à travers les outils d'observation et de connaissance développés par le Parc avec l'appui de ses partenaires.

La reconnaissance du Parc dans un rôle de « boîtes à outils ». L'ingénierie du Parc, les études de connaissance de la ressource en eau et du karst des Causses du Quercy réalisées au long des temps de sensibilisation/information (Rencontres du karst) constituent aujourd'hui des apports précieux pour la mise en œuvre des différentes politiques et schémas portés par l'ensemble des acteurs de l'eau agissant sur le territoire du Parc et participent à la reconnaissance du Parc dans le domaine de l'eau. Cette dynamique va de pair avec un renforcement des équipes du Parc sur la thématique.



LES POINTS FAIBLES

Un Parlement de l'Eau (Mesure 1.1.1) qui n'a pas vu le jour. La Charte prévoyait la création d'un Parlement de l'Eau dont le Parc devait porter la création et l'animation. Du fait d'une gouvernance de la gestion de l'eau réorganisée (création des EPTB et Syndicat de Bassin, compétence GEVAPI aux EPC, etc.), ce Parlement a perdu de sa légitimité et les missions qui devaient lui être confiées, comme la mise en œuvre de politiques de solidarité entre amont et aval, sont aujourd'hui portées à ces échelles pertinentes par les acteurs compétents.

Un Parc expert ... mais peu associé à la gouvernance de l'eau. Les évolutions de la gouvernance de l'eau ont conduit à relayer le Parc au second rang dans la politique de l'eau alors qu'il est paradoxalement reconnu pour son expertise scientifique sur les milieux souterrains. Le Parc avait par ailleurs émis la volonté de piloter la politique GEVAPI du Bassin du Vers ce qui avait été refusé par l'Etat. Pour autant, de nombreux élus du Parc siègent dans les instances et permettent de maintenir ce lien.

Une appréhension des impacts des épandages de méthanisation qui tarde à se mettre en place. Le développement de la méthanisation sur le territoire du Parc suscite des interrogations sur les impacts sur la



ressource en eau, les sols et la biodiversité des épandages du digestat. Malgré la volonté de développer une connaissance sur le sujet à travers un observatoire, l'absence de financement n'a pas permis à ce jour de le mettre en place ; il pourrait voir le jour à l'échelle régionale (cf. *Orientations 1.4 & 2.4*).

ORIENTATION 1.1

PERSPECTIVES



LES ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES POUR DEMAIN

Renouveler la stratégie « eau » en y associant le Parc au regard du renforcement des enjeux climatiques (cf. étude départementale sur les vulnérabilités au changement climatique), des pressions sur la ressource et d'un cadre réglementaire et d'une gouvernance renforcés. Si le territoire du Parc ne constitue pas un périmètre pertinent pour les politiques de l'eau, il est indispensable qu'il trouve sa place dans les espaces de gouvernance.

Conforter l'expertise existante et élargir la connaissance de la ressource en eau à la lecture des enjeux de transitions. Le renforcement du changement climatique et des enjeux de préservation de la ressource dans les années à venir fera évoluer les enjeux inhérents à la ressource en eau et des besoins en connaissance spécifique vont émerger.

Diffuser et vulgariser les éléments de connaissance. Si les éléments de connaissance produits par le Parc constitue une plus-value reconnue pour les acteurs compétents de la politique de l'eau, il est indispensable, dans une logique de responsabilisation collective dans le contexte du changement climatique, de mieux les faire connaître et les partager auprès de tous les acteurs du territoire.

Tendre vers une approche globale de la préservation de la ressource en eau. Si différentes actions sont menées au quotidien par le Parc pour porter les principes d'une gestion raisonnée de la ressource en eau (auprès des sphères économiques, du monde agricole (notamment des éleveurs ovins fortement consommateurs en eau), des familles, etc.), ces-ci sont parfois éclatées, nécessiteraient une plus grande cohérence (avec les autres actions menées par le Parc) et pourraient être confortées et amalgamées. Le Parc pourrait devenir un acteur pour la sensibilisation globale à la préservation de la ressource.

Anticiper les évolutions de gouvernance. À l'horizon 2026, les compétences eau potable et assainissement seront transférées aux communautés de communes impliquant des réorganisations de la gouvernance du petit cycle de l'eau. Concernant le grand cycle de l'eau, le SAGE Dordogne Amont devra être prochainement approuvé et concernera le nord du territoire.



5B2

AXE 1 ORIENTATION 1.2

SE MOBILISER EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE



RAPPEL CONTENU DE LA CHARTE

ENJEU PRIORITAIRE

Enjeu 03 Préserver et valoriser un patrimoine naturel de qualité

MESURES

Mesure 1.2.1 Protéger et gérer les Sites naturels majeurs

Mesure 1.2.2 Préserver les ensembles de pelouses sèches et les placer au cœur de la Trame verte

Mesure 1.2.3 Impliquer tous les acteurs locaux dans la préservation et la gestion de la biodiversité

Mesure 1.2.4 Développer la fonction d'observation des écosystèmes



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

SUPRA-TERRITORIAL

La préservation de la biodiversité, un sujet devenu central. Si les enjeux de préservation de la biodiversité sont présents dans le débat public depuis plusieurs années, maintenant, les dix dernières années ont été marquées par une accélération de leur prise en compte avec une approche désormais intégrée aux stratégies de développement et d'aménagement du territoire et impliquant l'ensemble des parties prenantes des territoires.

Un cadre stratégique mouvant et renforcé. En réponse à cette évolution, un renforcement des enjeux de préservation de la biodiversité dans les politiques publiques s'est opéré en continu, aussi bien au niveau national (Stratégie nationale pour les aires protégées 2030, Stratégie nationale biodiversité 2030, etc.) que régional (élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Midi-Pyrénées approuvé en 2015 ; intégration du SRCE au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) d'Occitanie adopté en 2022 ; élaboration de la Stratégie régionale pour la Biodiversité en 2018 ; création de l'Agence Régionale de la Biodiversité en 2018 ; déclinaison régionale de la Stratégie nationale pour les aires protégées à travers le Plan d'action territorial pour les aires protégées d'Occitanie (2022-2024 puis 2024-2026) ; ...) nécessitant de reconsidérer au fil de l'eau le cadre stratégique de la Charte établie en 2012.

LOCAL

Une amélioration de la connaissance de la trame verte et bleue en cours de Charte. À la fin des années 2000, les Parcs naturels régionaux de France se sont mobilisés sur la question, alors émergente, de la Trame verte et bleue. Le Parc naturel régional des Causses du Quercy a particulièrement invest cette thématique (cf *Les principales actions réalisées par le Parc*) à travers l'identification, à partir de 2008, d'une Trame écologique au 1/100 000e avec les Parcs du Massif central, puis, entre 2012 et 2017, d'une trame verte et bleue au 1/25 000e en décryptant les orientations du Schéma régional de cohérence écologique de Midi-Pyrénées.

Un volet biodiversité abordé différemment. La mise en œuvre du volet biodiversité de la Charte a donc été conduite année par ses évolutions qui ont conduit à élargir l'approche initiale de type « protection de sites » à une approche privilégiant la « fonctionnalité écologique ». Les actions du Parc sur la gestion et la préservation des milieux naturels se structurent donc désormais par sous-trames écologiques prioritaires. La Région Occitanie est notamment intervenue auprès de ses Parcs entre 2016 et 2020 à travers deux générations de Contrats de Restauration de la Biodiversité (CRB) qui ont cadré la politique biodiversité au sein du Parc sur cette période.





CHIFFRES CLÉS

Indicateurs Niveau d'atteinte total ou quasi-total Niveau d'atteinte partiel Niveau d'atteinte insuffisant **Autres chiffres clés**

OBJECTIF CIBLE

RAPPEL DE L'OBJECTIF Préservation de 75 % des surfaces en pelouses sèches et en landes calcicoles

90%

Des surfaces en pelouses sèches et landes présentes en 2012 sont encore présentes en 2022

Objectif indicatif 2022

Mettre en place des programmes de gestion ou de préservation de surfaces sèches, calcicoles, humides ou tout autre habitat.



PRINCIPALES RÉALISATIONS INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

64%

(2022)

des sites naturels majeurs bénéficiant de programmes globaux de gestion ou de préservation, contractuels ou réglementaires

Objectif indicatif 2022 - Niveau attendu 60%



16%

(2022)

des sites naturels majeurs bénéficiant d'actions mises en œuvre dans le cadre de programmes globaux

Objectif indicatif 2022 - Niveau attendu 10%



20%

(2022)

de pelouses sèches et landes bénéficiant de ces programmes globaux de gestion ou de préservation, contractuels ou réglementaires

Objectif indicatif 2022 - Niveau attendu 10%



13

sites Natura 2000 aménagés par le Parc couvrant une superficie de 22 000 hectares



17

2

contrats de restauration de la biodiversité



6

observatoires citoyens de la biodiversité créés



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

Un sondage a été réalisé auprès de 100 personnes (50 élus et 50 partenaires) sur le territoire du Parc en juin 2022.

	Très faible	Partiel	Fort	Très fort
Le regard des élus <i>(27 élus rattachés au Parc)</i>	1%	21%	49%	30%
Le regard des partenaires <i>(45 eq. rattachés au Parc)</i>	1%	18%	55%	23%
Le regard des partenaires <i>(45 eq. rattachés au Parc)</i>	0%	22%	39%	39%





LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Elaboration de la trame verte et bleue. En cohérence avec l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique, les Parcs naturels régionaux de Midi-Pyrénées ont été amenés à identifier leur trame verte et bleue à l'échelle du 1/25 000. Ce travail a constitué un premier socle de référence de connaissance de la biodiversité sur le territoire du Parc (identification de différentes sous-trames, etc.) et un outil d'aide à la prise en compte du Schéma régional de cohérence écologique et de la trame verte et bleue pour les collectivités dans leurs documents de planification.

Si la trame verte et bleue telle que définie en début de Charte a aujourd'hui perdu de sa valeur (déficit d'actualisation, manque de partage – y compris en interne – définition de trames et de axes à l'échelle des SCoT, identification de nouvelles problématiques et sous-trames, etc.), il a marqué une étape importante dans la prise en compte des enjeux de préservation de la biodiversité par les collectivités et les acteurs du territoire.



Préservation et valorisation du ciel nocturne par la maîtrise des pollutions lumineuses. Cf. *Orientation 2.4*

Animation des 13 sites Natura 2000. Depuis 2015, le Parc est animateur des 13 sites Natura 2000 (régis par 8 Documents d'Objectifs) de son territoire qui couvrent 22 000 hectares et concernent 50 communes. Dans



un objectif de concilier biodiversité et activités humaines et d'assurer la protection physique ou contractuelle de sites majeurs au travers de contrats Natura 2000, des actions de différentes natures (association au déploiement des contrats Natura 2000, actions de médiation-sensibilisation et pédagogique, suivis naturels, appui aux porteurs de projets, etc.) sont menées pour préserver des habitats et espèces « d'intérêt communautaire ». À titre d'exemple, ces dernières années le Parc a permis d'engager des Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) avec des agriculteurs (cf. *Orientation 2.2*), de soutenir des démarches engagées dans le cadre d'Associations foncières pastorales (AFP) (cf. *Orientation 2.2*) ; de réaliser des suivis naturalistes ; de proposer des programmes éducatifs aux publics scolaires (exemple du programme éducatif « Nature en Livre, Nature en Live ») (cf. *Orientation 3.3*) ; de réaliser des actions de sensibilisation auprès du grand public (cf. *Orientation 3.3*) ; de publier annuellement le bulletin « De Site en Site » distribué à tous les habitants des communes concernées ; etc., de renforcer l'ancrage territorial des actions par une implication des élus dans les décisions (Comités de pilotage des sites Natura 2000).

Dans le cadre de la prochaine Charte, il conviendra de veiller à poursuivre ces projets opérationnels et garantir une animation concertée au sein de chaque programme.

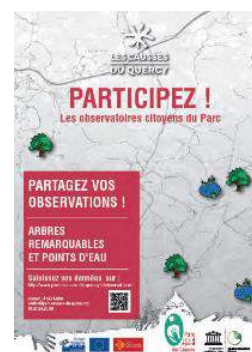


Signature de deux Contrats de Restauration de la Biodiversité avec la Région pour dynamiser l'action du Parc en faveur de la biodiversité. A la suite à l'établissement du Schéma Régional de Cohérence Écologique (échelle Midi-Pyrénées) et des travaux de définition de la Trame verte et bleue à l'échelle des Parcs, la Région a souhaité instaurer des Contrats de restauration de la biodiversité (CRB), en mobilisant notamment des Fonds européens. Le Parc des Causses du Quercy a ainsi signé deux générations de CRB (CRB1 sur la période 2015-2017, puis CRB2 2018-2021) permettant de mobiliser de manière collégiale un grand nombre d'acteurs

implicites dans la préservation de la biodiversité (une dizaine de signataires sur la 2^e génération) et de déployer de nombreuses actions (études, travaux, outils de sensibilisation) (cf. *Autres actions majeures réalisées par le Parc*) avec 1,1M€ de budget pour le CRB1 et 1,7M€ sur le CRB2.

Autres actions majeures réalisées par le Parc

Mise en place d'observatoires citoyens de la biodiversité. Le Parc a décidé de déployer des observatoires citoyens incitant la population (cf *Orientation 3.3*) à contribuer au programme scientifique du Parc en récoltant des données paysagères et naturalistes, afin d'évaluer et suivre les différents éléments composant la Trame Verte et Bleue du territoire. Aujourd'hui, 6 observatoires citoyens sont disponibles : marcs, arbres remarquables, lézards ocellés, rainettes, flore des pelouses sèches, orthoptères. Pour chaque observatoire, une plateforme informatique a été créée, où les volontaires peuvent saisir leurs observations. Il conviendra d'assurer l'animation de ces observatoires dans le cadre de la prochaine Charte.



De nombreux outils et démarches de sensibilisation. Au-delà de ses missions d'animation ou de gestion des sites Natura 2000 et de la RNN, le Parc a déployé de nombreux outils et supports en faveur de la préservation de la biodiversité du territoire dans son ensemble (remarquable ou ordinaire) : supports pédagogiques à destination des enfants (programmes pédagogiques, jeux, animation, sortie nature, etc.) ; avec en 2019, le programme éducatif « Drôles de chauve-souris » qui a reçu le Grand prix Natura 2000 mais aussi d'étudiants, d'élus, d'entreprises (notamment des exploitants agricoles) et d'habitants du territoire (jeux, classeurs, livres et livrets, événement, défis famille, etc.), publications scientifiques ; etc. (cf *Orientation 3.3*). La bonne diffusion de ces documents constitue un enjeu majeur de leur appropriation.



De nombreuses actions de restauration, entretien et préservation des trames verte, bleue ou noire et notamment d'espaces embroussaillés (Associations Foncières Pastorales, cf *Orientation 2.2*), mais aussi des zones humides, de haies, des mares ou du ciel nocturne (cf *Orientation 2.4*).

Des actions ponctuelles en faveur de la connaissance et du maintien de certains milieux ou certaines espèces d'intérêt patrimonial. Conformément à la Mesure 1.2.2, des actions d'observation et de connaissance de certains milieux (forêts anciennes, pelouses et landes sèches, etc.) ou espèces ont été menées (lézard ocellé, vers luisants, chiroptères, bellules, macrofaunes, etc.). Ces études, visant à mieux comprendre l'évolution et améliorer la gestion de la biodiversité, ont été réalisées par le Parc ou en lien avec des partenaires (programme ADOPT (cf *Orientation 1.4*), appel à manifestation d'intérêt Retard de faune (cf *Orientation 2.2*), programmes d'observation aranes de faune des Conservatoires Botaniques Nationaux, Plan d'action d'espèces menacées, etc.) Pour la prochaine Charte, il conviendra de réinterroger la liste des milieux et espèces d'intérêt sur le territoire.

Des sollicitations sur avis pour des projets. Le Parc est régulièrement sollicité pour fournir des avis dans le cadre de procédures soit réglementaires, soit consultatives. Depuis 2012, le Parc a rendu 85 avis auprès d'une grande diversité d'acteurs. Il a notamment pu alimenter les réflexions des 4 démarches de SCOT engagées sur son territoire. Pour la prochaine Charte, il conviendra d'instaurer un meilleur suivi de la prise en compte des avis du Parc.



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

▪ Le **Syndicat Mixte du Parc** est considéré comme un acteur moteur des actions entreprises en faveur de la préservation et la valorisation de la biodiversité sur le territoire (55% de répondants aux enquêtes, parmi les sujets les plus fortement reconnus) tandis que cette thématique n'est une compétence spécifique d'aucune collectivité. Dans les premières années de la Charte, le Parc a notamment permis la diffusion d'une culture commune de la biodiversité à travers l'élaboration de la trame verte et bleue reprise ensuite dans les différentes démarches de planification du territoire qui l'a poursuivie à travers différentes actions de connaissance de la biodiversité locale. Il a ensuite assuré ses engagements en faveur de l'animation et/ou la gestion de différents sites remarquables (sites Natura 2000, RNN G, etc.). Enfin, de par ses nombreuses animations territoriales et

publications, le Parc a rempli ses missions de sensibilisation aux enjeux de préservation et valorisation de la biodiversité.

Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous direz que le Parc a été :
Qu'est-ce qui a été le plus important pour vous ?

L'acteur moteur	Un partenaire	Peu présent	Absent
55%	36%	9%	0%

- **L'État** au niveau national a conforté la prise en compte des enjeux relatifs à la biodiversité (Stratégie nationale pour les aires protégées 2030, Stratégie nationale biodiversité 2030, loi sur la Protection de la Nature, etc.). Au niveau local, l'État a financé l'animation des 13 sites Natura 2000, pris des Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) pour les espèces rupestres et pris en compte les enjeux des différents sites naturels majeurs (Natura 2000, APPB, RNM, RNR, ZNIEFF) dans ses politiques (exemple du Schéma départemental des carrières) ou dans les instructions de projets ou de documents de planification dont l'a eu la charge. Il a également contribué à la préservation des pelouses sèches et aux actions de lutte contre l'embroussalement et au maintien du pastoralisme aux côtés du Parc et du Département. Il a participé à la préservation de l'environnement à travers l'exercice de sa police administrative et judiciaire de l'eau et de la nature coordonné par la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN). Enfin, il a contribué à monter les dispositifs de connaissance et de suivi de la biodiversité du territoire et projette de développer une stratégie départementale de la biodiversité et de structurer un réseau d'acteurs agissant en faveur de la biodiversité dont le Parc fait partie.

- **La Région Midi-Pyrénées** ou **Occitanie**, dans le cadre de ses compétences, formalisé différentes stratégies autour de la biodiversité (élaboration du SRCE ou du SRADDET, Stratégie régionale pour la Biodiversité ; déclinaison territoriale, aux côtés de l'Etat, de la Stratégie Aires Protégées à travers un plan d'action territorial ; Plan d'actions régional sur le foncier ; Plan d'action Arbre et carbone vivant ; etc.) et développé des outils en soutien (création de l'Agence Régionale de la Biodiversité en 2018) en y associant les Parcs qui participent notamment au Comité Régional de la Biodiversité, aux Assises régionales de la Biodiversité ou au réseau des gestionnaires d'espaces naturels de l'Agence Régionale de la Biodiversité. La Région a par ailleurs désigné un référent thématique « Biodiversité » au sein de son équipe Parc. Sur le territoire même du Parc, elle a créé le RNR du Marais de Bonrefont et a soutenu financièrement de nombreuses actions engagées en faveur de la biodiversité (élaboration de la trame verte et bleue, PACC-MAEC, etc.) notamment à travers ceux générations de Contrats de Restauration de la Biodiversité. En parallèle, elle a également lancé un Pacte Vert déclinant des moyens financiers en faveur de l'accélération dans toutes les politiques régionales de la transition écologique ; adopté un Plan régional d'adaptation au changement climatique en 2021.

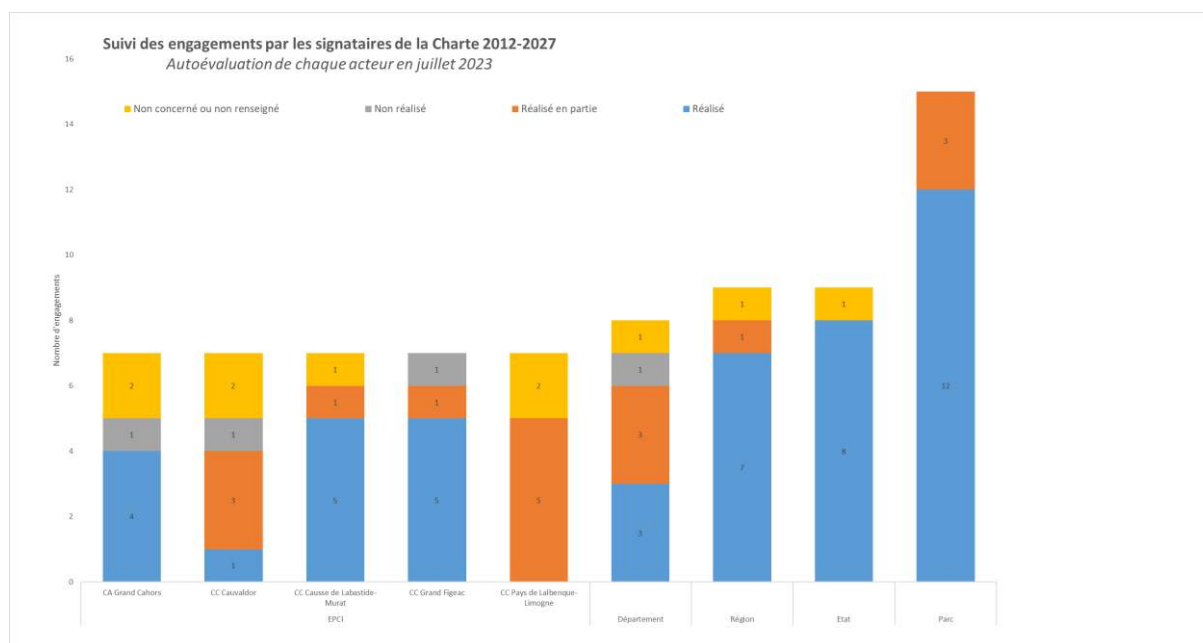
- Dans le cadre de ses compétences, le **Département du Lot** a déployé et renforcé sa politique Espaces Naturels Sensibles (35 sites dont certains également Natura 2000 pour lesquels des projets communs ont été mis en place) qui a notamment permis de réinvestir des pelouses sèches et landes abandonnées, sites qui constituent des lieux majeurs de sensibilisation du grand public aux enjeux de préservation de la biodiversité (sentiers de découverte, etc.). Le Département pilote, en lien avec le Parc et la Chambre d'Agriculture, le déploiement des Associations Foncières Pastorales (cf. *Orientation 2.2*). Il participe plus globalement à l'entretien et la reconquête des espaces embroussaillés et à la lutte contre le risque incendie (généralisation du fauchage tardif sur le réseau routier départemental) ; élaboration d'un plan de massification à la mise en place des obligations égales de débroussalement ; etc. A travers Lot Tourisme, il soutient une politique de concentration et de responsabilisation des activités de loisirs de pleine nature afin d'en limiter les impacts (cf. *Orientation 2.3*). Enfin, le Département réalise avec l'appui du CEREMA) une étude sur la vulnérabilité du territoire départemental au changement climatique dont les conclusions pourront permettre de réinterroger les politiques à l'œuvre en faveur de la biodiversité.

- Les **Intercommunalités** ont pris en compte les sites naturels majeurs et la trame verte et bleue à abécéder par le Parc dans leurs documents de planification (SCoT et PLU) et projets d'urbanisme. De manière plus spécifique,



La CC Causse de Labastoc-Murat a entrepris un travail sur son maillage bocager et s'est engagée dans une gestion exemplaire de ses espaces publics, etc.

- Certaines **Communes** ont également contribué à la préservation et la valorisation de la biodiversité locale à travers des pratiques plus responsables d'entretien de leurs espaces verts ou en déployant des actions ponctuelles, notamment dans le cadre des contrats de restauration biodiversité.
- De **nombreux partenaires du Parc** et acteurs privés de son territoire ont également participé à la mise en œuvre des mesures de l'Orientation 1.2, notamment à travers la mise en œuvre des contrats restauration biodiversité : la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Lot (exemple : résorption de points de mortalité routière) ; le Comité Départemental de Spéologie du Lot (suivi des gites à chiroptères, inventaires micro-invertébrés, actions de sensibilisation et de protection de cavités) ; la Fédération des chasseurs du Lot (exemple : installation de jachères à faune sauvage) ; le Syndicat mixte Célé - Lot médian (exemple : installation de passes à poissons sur des seuils du Célé) ; l'association Arbres, Haies & Paysages (exemple : diagnostic bocager sur le secteur de Labastoc-Murat) ; le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (exemple : programme d'actions en faveur des pollinisateurs sauvages) ; le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie (protection et suivi de gites à chiroptères, mise en place d'une ORE, maîtrise foncière et d'usage de peuples sèches) ; l'Association Estuaire (exemple : déclassement de l'observatoire des vers à sents) ; l'Association Nature Midi-Pyrénées (exemple : suivi des espèces bio-indicatrices) ; la Fédération de pêche du Lot (exemple : aménagement d'une frayère sur le Lot).



ORIENTATION 1.2

À RETENIR



LES POINTS FORTS

Un Parc bien identifié dans le domaine de la préservation de la biodiversité. 44% des répondants aux enquêtes ont considéré très fortement que le Parc est un acteur clé dans la sensibilisation aux enjeux du développement durable et 82% estiment que le Parc est une chance pour la préservation du territoire. Le Parc est donc perçu comme un acteur majeur de la protection de la biodiversité et cela se mesure par des actions concrètes (généralisation du rôle du Parc dans l'animation des sites Natura 2000). Cette perception constitue un levier pour conforter le rôle du Parc dans ce domaine.



De réelles avancées en faveur de la prise en compte de la biodiversité avec l'élaboration de la trame verte et bleue qui est venue structurer l'action du Parc et diffuser un socle de connaissance commun avec les territoires qui le composent (bonne prise en compte dans les SCoT et les PLU) et a permis d'alimenter la réalisation des différentes mesures rattachées à l'Orientation 1.2. De manière générale, les enjeux de préservation et de valorisation de la biodiversité sont aujourd'hui plus fortement partagés et sont venus irriguer les différentes politiques publiques.

Un Parc fortement doté en espaces de protection. Le Parc compte à ce jour 13 sites Natura 2000 (ajoutés en totalité par le Parc depuis 2018), la Réserve naturelle nationale d'intérêt Géologique (RNNG) (créée en 2015 et gérée par le Parc depuis 2017), la Réserve naturelle régionale (RNR) du Marais de Bonnefont (créée en 2011 et gérée par le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et Cère d'Avant), plusieurs Espaces Naturels Sensibles (ENS) (gérés par le Conseil départemental) et plusieurs Arrêtés de Protection de Biotope. Par ailleurs, en gérant la RNNG prioritairement dédiée à la protection du patrimoine géologique, le Parc a pu intégrer à son premier Plan de gestion un volet préservation des espèces ou des habitats qui sera conforté lors de son renouvellement à venir.

Un Parc acteur majeur des démarches de sensibilisation avec de très nombreuses actions pédagogiques et d'animation auprès de différents publics (notamment via Natura 2000 et la RNNG) et de très nombreuses publications.

Une très forte dynamique de projets et de partenariats autour des enjeux de préservation de la biodiversité engagée notamment à travers les contrats de restauration de la biodiversité qui impliquent un grand nombre d'acteurs, mais aussi à travers des projets plus ponctuels.



LES POINTS FAIBLES

Des pressions sur les milieux naturels qui augmentent. Si la prise de conscience des enjeux de préservation de la biodiversité s'est diffusée, l'ombroussalement naturel et les pressions anthropiques (agriculture, étalement urbain, projets de développement économique et énergétique, fréquentation des axes routiers, activités de pleine nature et tourisme, etc.) sur les milieux (notamment les pelouses sèches qui étaient citées dans la Charte) ne semblent pas diminuer (même si, est impossible de suivre avec minutie l'objectif cible défini).

//

Un déficit de « culture » de la biodiversité.

- Un Parc encore perçu comme une contrainte pour le développement du territoire par une partie des répondants aux enquêtes (15% des répondants)
- Un déficit de connaissance actualisée des enjeux. Peu d'actions engagées sur l'observation, le suivi et l'analyse des évolutions en cours et à venir de la biodiversité ou fait de moyens limités sur des champs. L'animation d'un réseau local d'échanges de données naturalistes (prévu dans la Mesure 1.4.2) par le Syndicat Mixte ne s'est pas développée (absence de convention, faible connaissance des outils des partenaires, etc.). Ce constat est renforcé par le sentiment d'un Conseil Scientifique et de Prospective peu positionné sur les champs de la biodiversité.
- Un turn-over récent des équipes « biodiversité » du Parc qui pose des difficultés d'appropriation des enjeux et des spécificités de la biodiversité du territoire.
- Peu de sollicitations du Parc pour avis sur les questions de biodiversité de la part des Syndicats de SCoT ou des intercommunalités dans le cadre de leur PLU.

Une approche fragmentée des Sites Naturels majeurs avec des échanges limités et une faible dynamique de projets entre les sites Natura 2000, ceux de la Réserve naturelle régionale (RNR) du Marais de Bonnefont (gérée par le Syndicat Mixte De la Dordogne Moyenne et Cère d'Avant) ou des Espaces Naturels Sensibles (ENS) (gérés par le Conseil départemental).

Des difficultés à suivre et animer de manière équilibrée les différents sites Natura 2000 avec des actions très axées sur le volet communautaire (peu de projets opérationnels) et un déficit de méthodes de concertation et de dialogue entre acteurs pour faire émerger des actions adaptées. Néanmoins, ces problématiques sont



certifiées et portées par le Parc à travers des temas inter-COP-LS et un stage réalisé en cours de Charte sur l'ancrage des sites Natura 2000.

Une capacité d'agir du Parc en hausse mais qui reste limitée au regard des enjeux de la biodiversité et des attentes des partenaires, a monté par des moyens limités (ressources humaines, financement).

ORIENTATION 1.2

PERSPECTIVES



LES ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES POUR DEMAIN

Conforter le positionnement du Parc sur les questions de biodiversité qui n'est la compétence d'aucune collectivité en particulier et pour lequel le Parc, par son positionnement et sa transversalité, est attendu et a une réelle plus-value à apporter (connaissance, sensibilisation, préservation, maîtrise des pressions, etc.).

Poursuivre une approche transversale, prospective et partenariale de la biodiversité. Si la préservation de la biodiversité occupe aujourd'hui une place beaucoup plus visible et de plus en plus transversale dans les politiques d'aménagement et de développement qu'il y a 10 ans, il sera nécessaire de tendre demain vers une approche plus intégrée de la biodiversité en lien avec l'ensemble des activités humaines et des projets de développement et aménagement pouvant impacter la biodiversité et les défis liés au changement climatique pour tendre vers des objectifs de préservation cohérents. Cela passera par des démarches de sensibilisation-information et de concertation-mobilisation renforcées auprès de tous les acteurs (publics, privés, associatifs, monde de la recherche, etc.), y compris ceux au quotidien peu impliqués sur les questions de biodiversité.

Diversifier les milieux jugés prioritaires. En cohérence avec la Charte, de nombreuses actions ont été menées en faveur des sites naturels majeurs et des espaces de pelouses sèches (en lien avec pastoralisme). Pour autant, les travaux sur la trame verte et bleue ont mis en avant d'autres milieux à enjeux (prairies, forêts anciennes, milieux souterrains, milieux humides et points d'eau, bosquets clairs herbacés, etc.), mais aussi des enjeux de préservation de la biodiversité ordinaire, qui conviendra d'intégrer de manière plus visible dans la future Charte. L'élargissement de périmètre confortera cet enjeu.

Renforcer en continu les éléments de connaissance de la biodiversité dans la continuité des travaux réalisés ces dernières années avec un double objectif de valorisation des spécificités des milieux du territoire et d'appréhension des pressions (qui vont augmenter dans le contexte du changement climatique) et de leurs impacts sur la qualité de la biodiversité (tendance à la « méditerranéisation » de la biodiversité). Il s'agira de développer de nouveaux outils d'observation/connaissance mais aussi de valoriser ceux existants aux différentes échelles dans une dynamique de renforcement de partenariats avec les autres acteurs de la connaissance (CBN, Universités, CEN, etc.). Ces démarches devront permettre de prioriser les actions portées par le Parc.

Poursuivre les actions de sensibilisation dans la continuité des actions réalisées ces dernières années autour d'outils, supports et lieux d'information-sensibilisation couvrant les différents enjeux et adaptés aux différents publics (opportunité de l'éco-musée de Cuzals).

Développer la prise en compte des enjeux de biodiversité au sein de la RNN, qui regroupe des sites emblématiques du patrimoine naturel du territoire, dans le cadre de l'aboration futur par de gestion de la RNN 2025-2034 en cohérence avec des moyens humains adaptés, afin notamment de renforcer sa valeur environnementale.

Renforcer la protection des sites naturels à enjeux majeurs et conforter les partenariats autour de leur gestion (Natura 2000, RNN, RNR, ENS) pour porter une cohérence de l'action autour de ces sites remarquables, en lien avec la Stratégie nationale pour les aires protégées. En 2002, un travail de recensement des Sites Intérêts d'écologie du Parc avait été réalisé ; son actualisation permettrait d'interroger les opportunités de projets et de coopérations.





RAPPEL CONTENU DE LA CHARTE

ENJEUX PRIORITAIRES

Enjeu 05 Préserver la spécificité et la qualité des paysages des Causses du Quercy

Enjeu 06 Maîtriser la consommation de l'espace

Enjeu 09 Préserver et valoriser le patrimoine bâti quercynois (*L'enjeu prioritaire ajouté lors de l'évaluation à mi-parcours de la Charte*)

MESURES

Mesure 1.3.1 Maîtriser la consommation d'espace et accompagner le développement par une gestion cohérente et homogène des politiques d'urbanisme

Mesure 1.3.2 Accompagner les collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et dans leurs opérations d'aménagement

Mesure 1.3.3 Construire et diffuser une culture commune du paysage

Mesure 1.3.4 Poursuivre les actions d'étude, de sauvegarde et de mise en valeur des patrimoines



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

SUPRA-TERRITORIAL

L'apparition des SRADDET. En remplacement des SRADD^T (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire), les Schémas Régionaux Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET) constituent des documents intégrateurs (se substituant à des schémas sectoriels SRCE, SRCAE, SRI, SRT, PRPGD) et dont les objectifs s'imposent aux documents locaux d'urbanisme (dont les Chartes de Parc ou les SCOT). La Région Occitanie a adopté son SRADDET en 2022.

Une évolution significative des documents locaux de planification avec la généralisation progressive des démarches de Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT) et des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI).

Une prise en compte renforcé des enjeux de transitions dans les politiques d'aménagement avec une volonté de préservation du foncier et de lutte contre l'artificialisation des sols qui s'est traduite par l'apparition de l'objectif du Zéro Artificialisation Nette dans la loi Climat et Résilience de 2021.

Des politiques nationales et régionales en faveur de la redynamisation des centralités (Action Cœur de Ville, Petite Ville de Demain, etc.).

Un renforcement de l'entrée paysage dans les politiques d'aménagement avec la mise en place depuis 2013 par l'Etat de l'appel à projet « Plan de Paysage ».

LOCAL

Une réforme de la carte intercommunale qui a fait évoluer les échelles de mise en œuvre des politiques de planification et notamment des PLUI.





CHIFFRES CLÉS

Indicateurs  Niveau d'atteinte total ou quasi-total  Niveau d'atteinte partiel  Niveau d'atteinte insuffisant **Autres chiffres clés** 

OBJECTIFS CIBLES

RAPPEL DE L'OBJECTIF Maintien du bocage arboré sur le Limargue

1 579 km

de linéaire de haie dans l'entité du Limargue sur le Parc
(Dép. Hérault, années 2012-2022) - Valeur cible : 1 200 à 1 500 km



RAPPEL DE L'OBJECTIF Atteindre 50% des surfaces exploitées par l'agriculture sur les Causses

60,5%

de surfaces exploitées par l'agriculture sur l'entité stratégique des Causses
(Dép. Hérault, années 2012-2022) - Valeur cible : 50%



RAPPEL DE L'OBJECTIF Absence de construction nouvelle sur les versants, fonds de vallée et rebords de plateaux des vallées

5

(Dép. Hérault, années 2012-2022)

Sur la période 2012-2022, 3 constructions isolées en vallée du Célé et 2 constructions isolées en vallée du Lot ont été recensées. Le mitage de ces paysages remarquables est donc resté un phénomène très isolé.



RAPPEL DE L'OBJECTIF Limiter à 1% la part du territoire consommée pour l'urbanisation d'ici 2024

0,17%

(Dép. Hérault, années 2009-2021)

Entre 2009 et 2021, 317 hectares (soit 0,17% du territoire) ont été artificialisés entre passant de zone naturelle, agricole ou forestière à surface artificialisée.



(Source : Observatoire de l'artificialisation des sols - État de connaissance 2022)

PRINCIPALES RÉALISATIONS INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

1

réserve naturelle nationale d'intérêt géologique (RNN) créée



100%

(Dép. Hérault, années 2012-2022)

des communes du territoire couvertes par un SCoT. À ce jour, seule la CC Labastoc-Murat n'est pas couverte par un SCoT mais par un PLU valant SCoT. *(Dép. Hérault, années 2012-2022) - Valeur cible : 100%*



85%

(Dép. Hérault, années 2012-2022)

des communes sont dotées d'un document d'urbanisme soit 81 communes (46 par un PLU ou un PLUI et 35 par une carte communale) ; les 14 restantes sont concernées par un PLU en cours d'élaboration. *(Dép. Hérault, années 2012-2022) - Valeur cible : 100%*



3

rencontres de la cellule inter-SCoT depuis 2015



107

diagnostics paysagers réalisés



1 680

participants aux tréteaux du paysage



445

études scientifiques et inventaires de patrimoine



143

édifices patrimoniaux restaurés



177

édifices et sites patrimoniaux protégés



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

Une seule réponse possible - Question à choix multiples (plusieurs réponses possibles) - Les cailloux, 174 personnes

	Très faible	Partiel	Fort	Très fort
	4%	25%	55%	16%
Le regard des élus <i>(de la commune, de la commune)</i>	3%	26%	56%	14%
Le regard des partenaires <i>(associations, entreprises, habitants, etc.)</i>	6%	19%	67%	25%



LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Création de la Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du Lot. Déjà présente au moment de l'écriture de la Charte, la Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique (RNNG) du Lot a été créée en 2015 et le Parc s'en est vu confier la gestion en 2016. La RNNG s'étend sur 800 hectares et est composée de 86 sites répartis sur 20 communes du sud du Parc (et la Commune de Crayssac, à l'ouest de Canors). Le fonctionnement de la Réserve repose sur l'élaboration



d'un plan de gestion (qui définit des objectifs à plus ou moins long terme et un plan d'actions), l'organisation d'une gouvernance et d'un fonctionnement propre (3 ETP) et un financement spécifique. En lien avec ses partenaires et des acteurs du territoire, la Réserve est en charge de la protection et de la valorisation du patrimoine géologique à travers des actions d'observation et de connaissance, des actions de sensibilisation (cf. **Orientation 3.3**) et des actions de préservation des patrimoines naturels (cf. **Orientation 1.2**). La création de la RNNG a permis d'accroître et d'affirmer la spécificité géologique du Parc et de son action allant jusqu'à l'obtention du Label Géoparc mondial UNESCO en 2017 (cf. **Orientation 2.3**). A terme, une Maison de la Réserve sera créée sur le site des phosphatères du Cloup d'Aural.

Elaboration d'un plan de paysage ... Le Parc a été lauréat en 2013, avec la CC du Causse de Lapastide-Murat, de l'appel à projets de l'Etat pour l'élaboration d'un Plan de paysage. Il a donné lieu avec l'appui du CAUE, à l'élaboration concertée (création d'un photo-questionnaire, étalement d'un groupe de suivi, excursions



tinérantes, Tréteaux du paysage, etc.) d'un diagnostic, puis d'un plan d'actions finalisé en 2015. Des actions concrètes ont ensuite été mises en œuvre (programme éducatif pour les jeunes, accompagnement d'agriculteurs notamment dans le cadre de la recouverte d'espaces enfrichés grâce aux AFB, chantiers participatifs pour les habitants, création de sentiers de découverte, plantations de haies locales, actions de formation et sensibilisation, publications, etc.). Certaines ont notamment pu accompagner l'adoption du PLU de l'EPCI (identification du petit patrimoine à préserver, ouverture à l'urbanisation de terrains en accord avec les formes traditionnelles de bourgs, etc.).

Ce plan de paysage a permis de mener une démarche globale et concertée autour du paysage, de réaliser des actions concrètes et d'apporter des éléments stratégiques en vue de l'élaboration du PLU. Pour autant, elle a constitué une démarche ambitieuse et très cadrée pour une intercommunalité rurale et fortement mobilisatrice de temps.

... et de mini-plans de paysage Afin d'accroître l'intérêt d'un plan de paysage aux spécificités des communes qui composent le territoire et d'intervenir sur davantage de secteurs, le Parc et le CAUE ont mis en place des démarches expérimentales simplifiées de « mini-plan de paysage ». Elles permettent, à l'échelle de territoire plus restreint et volontaire, de s'inscrire rapidement (approche en mode projet dans un format de 6 mois) dans une



perspective opérationnelle tout en menant une réflexion stratégique adaptée sur la question du paysage (perception du paysage, appréciation des valeurs d'un espace, paysage de demain et paysage souhaité, etc.). Une première démarche a été engagée en 2022 avec les communes de Cagnac et Larnago (autour du point de vue du Rocher de la Barre). Deux autres communes, Beau regard (pour la valorisation de l'entrée de bourg de la Fontaine) et Cénévières (pour le développement des mobilités douces en centre bourg), ont été retenus dans le cadre d'un appel à projet.

Un panel d'actions en faveur de la préservation du patrimoine bâti. Conformément à la Mesure 1.3.4, des actions, en lien avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et le CAUE, en faveur de l'étude, de la sauvegarde et de la mise en valeur des patrimoines ont été engagées au cours de la Charte :

- la valorisation de la filière pierre avec l'élaboration de la Charte des savoir-faire de la restauration du patrimoine bâti en 2016, l'animation du réseau des artisans de la marque « Valeurs Parc », la réalisation d'un film de promotion de la filière, etc. (cf *Orientation 2.1*)
- des actions ponctuelles de restauration du patrimoine bâti (notamment lié à l'eau) et des guides pratiques pour entretenir les habitations dans le respect du patrimoine bâti (exemples : livret-conseil sur l'art de bâtir paysan ou sur production domestique d'énergie photovoltaïque) (cf *Orientation 3.1*)
- vers un Conservatoire du patrimoine bâti quercynois. Au regard des enjeux de préservation du patrimoine bâti et des faibles dispositions actuelles en termes de protection, le Parc a défini les contours d'un futur Conservatoire du patrimoine bâti quercynois. À terme, il s'agit d'engager une dynamique de préservation en l'état de bâtiments uniques et rares sur le territoire.

Appui à l'élaboration des documents d'urbanisme des intercommunalités. Conformément à la Mesure 1.3.2, et à partir de différentes publications (Charte du Parc et Urbanisme, Trame Verte et Bleue, etc.) posant sa connaissance et ses principes en termes d'aménagement, le Parc a pu produire différents "Porteur à connaissance" ou avis à destination des collectivités en cours d'élaboration d'un document d'urbanisme et s'est associé aux démarches d'élaboration de SCOT ou PLU en tant que partenaire public associé et au suivi de différents documents communaux. À noter le cas spécifique de la CC Pays Limagne Limagne avec qui le Parc a mutualisé un poste pour l'élaboration de son PLU, qui bénéficie nécessairement d'une meilleure prise en compte des principes du Parc.



82

Autres actions majeures réalisées par le Parc

Association aux projets d'urbanisme du territoire. Tout au long de la Charte, le Parc a accompagné certaines communes rurales du territoire dans ces démarches d'urbanisme durable (projets écopari, cf *Orientation 3.1*) et de revitalisation de centre-bourg (démarche centre-en-ve, cf *Orientation 3.1*). Il est également intervenu en appui de ces démarches engagées par les communes et intercommunalités (Petite Ville de Demain, projet d'aménagement ou de requalification, etc.) dans la mesure des moyens du Parc et en concertance avec les publications du Parc qui posent des principes sur ce type de coopération. Le Parc apporte autant que possible son expertise dans ce type de démarche et participe à enrichir les projets (exemple du projet de éco-hameau réversible dans la commune de Limogne-en-Quercy, lauréate du programme Petites Villes de Demain).

De nombreuses publications réalisées pour partie avec le CAUE, autour des thématiques de l'urbanisme, du patrimoine, des paysages de l'aménagement des espaces publics et de l'habitat à destination de différents publics (élus, collectivités, partenaires, professionnels, habitants, etc.) avec différentes vocations (vision stratégique, sensibilisation, information – connaissance, etc.) et sur différents supports (livret, podcast, etc.). Parmi ces publications, quelques documents majeurs posant les principes du Parc (Charte du Parc et Urbanisme, Charte d'aménagement des espaces publics, etc.)



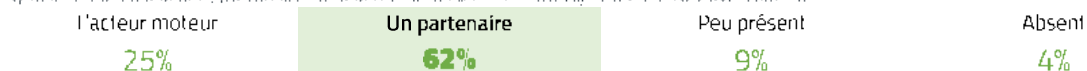
Un appui aux réflexions pour un urbanisme et une architecture de qualité. Les enjeux paysagers et patrimoniaux ont également été portés à travers la mise en place du programme « Ma Maison dans le Quercy » qui a permis de questionner l'architecture de l'habitat individuel de demain (cf. **Orientation 3.1**) ; un programme de formation et de sensibilisation des acteurs locaux à l'urbanisme et à l'aménagement du rural (formations ; visites de village ou de maisons contemporaines, ou restaurées ; ateliers ; etc.) ; l'élaboration de la charte des savoir-faire pour la restauration du patrimoine bâti des Causses du Quercy (cf. **Orientation 2.1**) ; la valorisation de l'utilisation du petit bois du Causse dans la construction en créant du lien entre le grand public, les élus et les professionnels de la filière bois (conférences, séminaires, visites de bâtiments, ateliers scolaires...) ; etc.



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

La réorganisation de la compétence « aménagement du territoire » en cours de Charte et le renforcement des intercommunalités (en termes de moyens et de compétences) a contraint le **Syndicat Mixte du Parc** à réinventer son positionnement sur cette thématique en cours de Charte. Fortement associé aux démarches de planification en début de Charte par son expertise territoriale (notamment grâce au travail sur la trame verte et bleue), il est aujourd'hui principalement mobilisé par les intercommunalités ou communes dotées d'une ingénierie et de moyens plus limités. Reste néanmoins, de par son expertise, perçu comme un partenaire important.

Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous diriez que le Parc a été

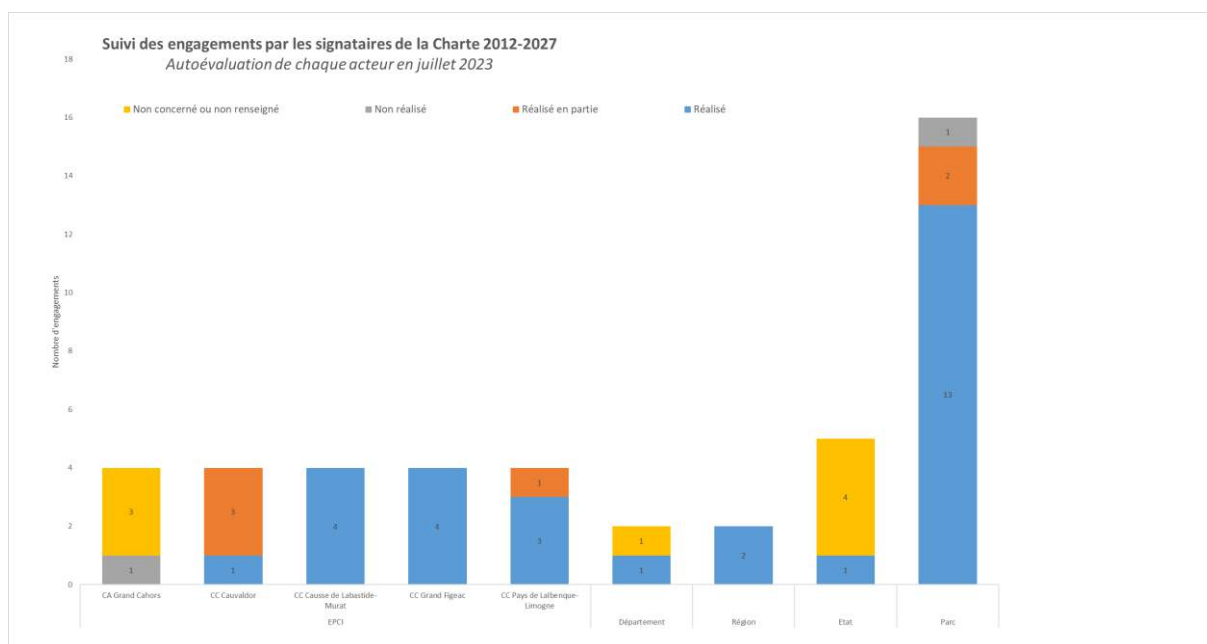


L'État au niveau national a conforté la prise en compte des enjeux relatifs à la consommation foncière (loi Climat-Résilience et objectif Zéro Artificialisation Nette) et à la protection des paysages et des patrimoines (appel à projet « Plan de Paysage ») ; politiques d'inscription et de classement de sites patrimoniaux ; etc.) et à la redynamisation des centralités (Petite Ville de Demain, Action Cœur de Bourg, etc.). Localement, l'État a facilité (publications, études, formations) et accompagné (rédaction d'avis) l'élaboration des SCoT et des PLU. Si les échanges DDT-Parc autour de ces démarches se sont raréfiés (voire ont disparu) au fil de la Charte, les services de l'État ont systématiquement veillé à la retranscription des dispositions de la Charte dans les documents d'urbanisme (ainsi que dans les projets d'aménagement) des collectivités. L'État associe aujourd'hui le Parc au réseau PLU46 qui permet des échanges réguliers entre techniciens des services de l'État et des collectivités. Sur les questions paysagères, l'État soutient certains dispositifs comme le Plan de Paysage du Causse de Labastoc-Murat, les politiques locales en faveur de la signalétique et de la réglementation publique et anime le réseau Paysage ou l'Observatoire régional du paysage. Enfin, sur les questions patrimoniales, l'État a notamment permis la mise en place de la Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du Lot et en a confié la gestion au Parc. Il contribue également à des classements de sites à travers les missions des architectes des bâtiments de France.

La **Région Midi-Pyrénées** ou **Occitanie** a, dans le cadre de ses compétences en termes d'aménagement du territoire, élaboré (en associant les territoires) son SRADDT puis son SRADDET (approuvé en 2022) qui s'impose aujourd'hui aux documents locaux de planification (PLU, SCoT, Charte de Parc). La Région est par ailleurs sollicitée pour avis lors de l'élaboration des documents locaux de planification et participe à la prise en compte de la trame verte et bleue à travers les Contrats de restauration de la biodiversité. Elle soutient également un urbanisme durable à travers le programme « Bourgs-centres » et les programmes d'habitat et d'aménagement d'espaces publics. Sur le volet paysager, la Région intègre un volet paysager dans le cadre de sa politique Grand Sites et a soutenu, jusqu'en 2023, une politique en faveur de la qualité paysagère exclusivement sur les Communes des Parcs (subvention bonifiée pour les travaux d'enfouissement de réseaux et de réécriture de points noirs paysagers). Enfin, sur le volet patrimonial, la Région soutient financièrement les projets des territoires à travers les aides de la Direction de la Culture et du Patrimoine.



▪ Dans le cadre de ses compétences, le **Département du Lot** intervient au niveau paysager dans le cadre de sa politique espaces embroussaillés. Si le Département n'a plus de compétence générale pour intervenir sur l'élaboration des documents de planification, il reste en appui des projets des collectivités aux moyens limités, à travers le Syndicat d'aménagement et d'ingénierie du Lot (SDALI) ou à travers le Fonds d'aide pour les solidarités territoriales pour l'aménagement des espaces publics ou des établissements. Concernant le patrimoine, le Département porte une politique de soutien à la restauration du patrimoine non protégé (malgré la suppression de l'appel à projet « Grange » instauré en cours de Charte), assure un fonds de sauvegarde du petit patrimoine rural, divers inventaires (patrimoine bâti médiéval paysan), anime un programme de sensibilisation et soutient financièrement la restauration du patrimoine protégé aux côtés de la DRAC dans le cadre d'une convention pluriannuelle. Enfin, le Département réalise (avec l'appui du CEREMA) une étude sur la vulnérabilité du territoire départemental au changement climatique dont les conclusions pourront permettre de réinterroger les politiques à l'œuvre en faveur des modèles d'aménagement du territoire.



▪ Les **Intercommunalités** ont entrepris l'élaboration de SCoT (confiés à des syndicats supra-communautaires) ou de leur PLUI dans lesquels elles s'engagent à promouvoir un modèle d'aménagement durable aussi bien en termes foncier que paysager. Plus spécifiquement, le Pays de Figeac s'était doté d'une Charte paysagère et la CC Causse de Labastide-Murat a élaboré un Plan de paysage avec l'appui du Parc. Plusieurs Intercommunalités ont également entrepris des actions de préservation de leur petit patrimoine (fonds d'aide au petit patrimoine (CC Grand Figeac, CC Causses et Vallée de la Dordogne); labellisation Pays d'Art et d'histoire (Grand Figeac Vallées du Lot et du Célé; Causses et Vallée de la Dordogne); inventaire du petit patrimoine (CC Causse de Labastide-Murat); mise en place de chantiers participatifs (CC Causse de Labastide-Murat); intégration dans les PLUI d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) patrimoine (CC Grand Figeac, CC Causses et Vallée de la Dordogne); etc. Enfin, certaines intercommunalités ont mis en place un règlement local de publicité. Selon la répartition des compétences avec les intercommunalités, des **Communes** ont entrepris des actions similaires, déployé des projets d'urbanisme durable (écoparis et centre-en-vie cf. *Orientation 3.1*) et mené des actions « Cœur de Village » pour améliorer le cadre de vie de leur territoire.

▪ Le **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)** du Lot joue un rôle majeur dans la mise en œuvre de l'Orientation 1.3 aux côtés du Parc dans le cadre d'une convention portant sur quatre domaines d'intervention : la connaissance et la préservation du patrimoine architectural, urbain et paysager ; l'accompagnement de l'évolution des paysages ; les démarches environnementales appliquées à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme opérationnel, la qualité architecturale des constructions publiques et privées en intégrant les dimensions environnementales liées au développement durable. Il est ainsi associé à



l'ensemble des actions engagées par le Syndicat Mixte du Parc dans le cadre de cette orientation (et de l'orientation 3.1) dans un rôle de sensibilisation et de conseil des collectivités dans leurs différentes réflexions et projets d'aménagement.

ORIENTATION 1.3

À RETENIR



LES POINTS FORTS

La création et la gestion de la Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique (RNNIG) du Lot en 2015 a permis d'alimenter l'expertise et le positionnement et la spécificité géologique du Parc en amont de l'octroi du Label Géoparc mondial UNESCO en 2017 (cf. *Orientation 2.3*). La Réserve participe aux grandes missions du Parc à travers des actions de protection et de valorisation du patrimoine géologique et des patrimoines naturel (cf. *Orientation 1.2*) et d'observation et de connaissance de sensibilisation (cf. *Orientation 3.3*).

Une accélération de la couverture en documents d'urbanisme et des démarches stratégiques d'aménagement. Les dix dernières années ont permis d'augmenter significativement la couverture du territoire en document de planification. Au jour d'hui, cinq périmètres de SCoT composent le territoire (approuvé ou en cours d'élaboration) et tous les EPC ont pris la compétence PLU (avec des documents applicables, en cours d'élaboration ou de révision). Parmi leurs, cinq communes du Parc sont engagées dans une démarche Petite Ville de Demain ; les six intercommunalités sont dotées ou en cours d'élaboration d'un PCAET ; les différents PLU et les deux chartes forestières (portées par les deux PETR) abordent la question paysagère, etc.

La recherche d'une complémentarité et cohérence entre les documents de planification locaux et la Charte du Parc. Par la production de livrets posant la connaissance et les principes du Parc en termes d'aménagement (Trame verte et bleue, Charte du Parc et Urbanisme, etc.), par la production de porter à connaissance et d'avis et par la sollicitation des collectivités et l'implication du Parc autant que possible dans les démarches locales de planification, un enrichissement des démarches et une certaine convergence des documents se sont opérées et ont permis d'affirmer les orientations du Parc. La convention entre le Parc et la CC Pays de Lalbenque Limogne autour d'un poste partagé en est le meilleur exemple.

La diffusion d'une culture locale des nouveaux modes de développement et aménagement. Si les initiatives propres à chaque collectivité et les évolutions réglementaires et législatives y ont fortement contribué, les différentes démarches engagées par le Parc (éco-bar, centre en-vie, plan de paysage, mini-plan de paysage, charte de signalétique, etc.) et les différents documents et outils de sensibilisation-formation ont contribué à faire irriguer sur le territoire une culture nouvelle de l'aménagement du territoire porteuse de principes durables (sobriété foncière, recynamisation des centres-bourgs, préservation des paysages et du patrimoine bâti, etc.).

L'affirmation des enjeux paysagers et patrimoniaux. Que ce soit à travers les Orientations et Mesures de la Charte ou par les projets concrets portés par le Syndicat Mixte du Parc, les enjeux paysagers et patrimoniaux ont été réaffirmés tout au long de la période de mise en œuvre de la Charte. La question « paysagère » faisait en effet partie des grands enjeux prioritaires retenus au moment de l'élaboration de la Charte. La question du patrimoine bâti a quant à elle été remise en avant comme un enjeu prioritaire supplémentaire lors de l'évaluation à mi-parcours de la Charte. Ces deux enjeux ne sont pas restés au stade de l'affichage stratégique et ont fait l'objet de plusieurs actions concrètes insuffisant une dynamique forte que la prochaine Charte devra conforter.

L'important partenariat avec le CAUE qui a permis de renforcer les actions engagées. A travers le partenariat historique avec le Parc, le CAUE permet d'enrichir l'ensemble des actions déployées sur le territoire par ses apports d'expertises et de conseils.





LES POINTS FAIBLES

Une mise en cohérence des documents de planification qui aurait pu aller plus loin.

- Un SRADDET davantage mené avec les territoires de SCoT qu'avec les PNR. Si les Parcs ont été associés à l'élaboration du SRADDET Occitanie, le dialogue territorial régional s'est en priorité fait avec les territoires de SCoT et les intercommunalités.
- Une cellule inter-SCoT qui s'est essouffée. Conformément à la Charte, une cellule inter-Scot à l'initiative et animée par le Parc devait se mettre en place (avec le concours de l'Etat, de la Région et du Département). Si des premières réunions se sont tenues, l'hétérogénéité dans l'avancée des documents ou dans les attentes vis-à-vis du PNR (ingénierie, expertise, etc.) a conduit à un essouffement du dispositif à partir de 2015... qui a pu se réactiver ponctuellement lors de l'élaboration du SRADDET. Le Parc est désormais associé au réseau PJJ 46 réunissant techniciens des services de l'Etat et des collectivités.
- Des attentes vis-à-vis du Parc et une implication du Parc variables. Les différents cas de figure des intercommunalités qui composent le Parc (part du territoire dans le Parc, taille du territoire, moyens et capacité d'ingénierie), mais aussi la disponibilité des équipes du Parc (en partie mobilisée dans le cadre du PJJ de la CC Pays de Laquey Limogne) ont conduit à une inégale implication et prise en compte des attentes du Parc entre les différents territoires.

Des documents de planification globalement en retard en raison de difficultés propres à chaque intercommunalité (contexte politique locale; acceptation du ZAN et des nouvelles contraintes de développement; organisation interne et rotation des agents; association partielle des partenaires publics; moyens dédiés insuffisants; marchés publics inadaptés; etc.)

Des moyens sous-dimensionnés au sein du Parc au regard de la diversité des thématiques couvertes par l'Orientation (aménagement, paysage, patrimoine bâti) et des enjeux du ciel et recouvrement. Par ailleurs, il apparaît difficile d'accéder à des moyens pour financer des actions de préservation et entretien des patrimoines.

86

ORIENTATION 1.3

PERSPECTIVES



LES ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES POUR DEMAIN

EN LIEN AVEC L'ORIENTATION 3.1 Redéfinir le rôle du Parc sur les enjeux d'aménagement-urbanisme-habitat au regard des politiques à l'œuvre sur le territoire, au regard des défis de demain et des attentes et besoins des partenaires. Si le Parc a pu enrichir par ses productions et son ingénierie les documents de planification dans les années qui ont suivi la signature de la précédente Charte, les capacités d'ingénierie et les moyens des territoires sur ces sujets (même s'ils sont hétérogènes) ont évolué et sont désormais moins en attente vis-à-vis du Parc. Une réflexion globale sur le positionnement du Parc autour des sujets d'aménagement, en lien avec les évolutions réglementaires à l'œuvre (consolidation, mise en œuvre du zéro artificialisation nette par exemple) et des problématiques d'urbanisme spécifiques (amélioration du cadre de vie et habitabilité, réhabilitation et réinvestissement de logements, préservation du patrimoine bâti, adaptation au changement climatique (récupération des eaux pluviales, accompagnement à la désimperméabilisation des sols, lutte contre les îlots de chaleur, etc.), etc.) est donc nécessaire afin de privilégier un apport d'expertise et d'expertise en amont de projets autour de champs non ou insuffisamment couverts ou pour des collectivités disposant de moyens plus limités.

... et adapter les moyens en conséquence. Au regard du positionnement redéfini pour le Parc autour des enjeux d'aménagement et d'urbanisme, il conviendra d'y affecter des moyens adaptés.

Actualiser, valoriser et animer les nombreuses productions documentaires du Parc. Au cours de la période de mise en œuvre de la Charte, le Parc a produit une importante bibliographie sur la connaissance des ressources environnementales du territoire, sur l'appréhension des enjeux d'aménagement et de développement du territoire.



et de préservation des paysages et sur l'accompagnement vers de nouveaux modes d'aménager. Ces ressources devront être actualisées (nouveaux éléments de connaissance, nouveaux cadres réglementaires), mais aussi vivantes et animées (auprès des nouveaux élus, auprès de porteurs de projets émergents, etc.) afin qu'elles puissent continuer à enrichir les politiques et projets du territoire.

Poursuivre l'accompagnement de l'appréhension du « paysage ». Conformément à la Mesure 1.3.3, la période de mise en œuvre de la Charte a permis de franchir un cap sur l'approche paysagère dans les stratégies d'aménagement. Elle reste encore partielle et difficilement saisissable pour certains acteurs des territoires. Des formats et méthodes devront être travaillés en ce sens.

Cibler les ambitions en termes de préservation et restauration du patrimoine. Si la préservation du patrimoine bâti a été réaffirmée comme un enjeu prioritaire au cours de l'évaluation à mi-parcours de la Charte, elle reste un chantier considérable pour lesquels des moyens limités sont disponibles. Une priorisation (type de bâtis, types d'actions réalisables) devra être définie en cohérence avec les dispositifs et financements existants des différents partenaires.

EN LIEN AVEC L'ORIENTATION 3.1 Requestionner la convention avec le CAUE en précisant les priorités et la répartition des rôles Parc-CAUE. La convention historique avec le CAUE constitue une accélération des différents projets portés par le Parc. En vue de la prochaine Charte, celle-ci devra être réinterrogée aussi bien en termes de contenu (quelles priorités ?) et d'organisation (quelle répartition des rôles entre les deux structures ?)

Conforter les liens et la coordination entre la Réserve Nationale et les actions du Parc dans le cadre du renouvellement de Plan de Gestion (implications des élus, actions conjointes avec les autres services du Parc, etc.).



5B4

AXE 1 ORIENTATION 1.4

AMÉLIORER L'AUTONOMIE ÉNERGETIQUE DU TERRITOIRE AU BÉNÉFICE DU CLIMAT



RAPPEL CONTENU DE LA CHARTE

ENJEU PRIORITAIRE

Enjeu 07 Prendre en compte le changement climatique et les nouveaux enjeux énergétiques

MESURES

Mesure 1.4.1 Se doter d'une politique concertée « climat-énergie-territoire »

Mesure 1.4.2 Devenir un territoire exemplaire dans les économies d'énergie

Mesure 1.4.3 S'engager dans la production d'énergies locales et renouvelables



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

SUPRA-TERRITORIAL

Une **accélération généralisée de la prise de conscience des enjeux de transition énergétique** (hausse des coûts de l'énergie, diffusion du concept de précarité énergétique, etc.) **et du changement climatique** (succession d'épisodes de canicule, de sécheresse ou d'inondation, etc.).

Un **renforcement au fil de l'eau de leur prise en compte dans les politiques aux différentes échelles nationale**, (Stratégie française pour l'énergie et le climat reposant sur la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC), Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE); obligation réglementaire d'élaborer des PCAET pour les EPC de plus de 30 000 habitants); et Climat Résilience de 2021, loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables de 2022; etc), **européenne** ("Green Deal" de la Commission européenne avec l'objectif de neutralité carbone en 2050) **ou internationale** (COP21, COP24, COP26).

LOCAL

Ces ambitions ont été déclinées localement au travers **des politiques régionales** à travers la Stratégie REPOS (Région à Energie Positive) avec l'ambition d'être la première Région d'Europe à énergie positive en 2050, puis au niveau départemental (Charte départementale pour le développement des énergies renouvelables).





CHIFFRES CLÉS

👍 Niveau d'atteinte total ou quasi-total 👍 Niveau d'atteinte partiel 🚫 Niveau d'atteinte insuffisant

OBJECTIFS CIBLES

RAPPEL DE L'OBJECTIF Diminuer de 25 % les consommations énergétiques du territoire

-10%

de consommation énergétique par habitant en diminution entre 2013 et 2020.

(Données de la Direction Départementale de l'Énergie de la Haute-Garonne)



RAPPEL DE L'OBJECTIF Porter à 50 % la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique

28%

(2020)

d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique en 2020 soit une part qui a doublé en 10 ans mais qui reste inférieure aux objectifs fixés. Environ 203 GWh proviennent d'énergies renouvelables dont 61% issus du bois-énergie, 16% de l'hydroélectricité, 12% du solaire photovoltaïque et 11% de la méthanisation.

(Observatoire Régional de l'Énergie de la Haute-Garonne)



PRINCIPALES RÉALISATIONS INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

100%

des communes dotées d'un Plan Climat Air Énergie Territorial



1

PCAET volontaire réalisé à l'échelle du Parc



2

délibérations des élus du Parc autour des énergies renouvelables (éolien et photovoltaïque)



23

chauffers bois (dont 4 réseaux de chaleur, 11 très petites installations moins de 100 kW)



13 920

Mètres cube Apparent de Plaquettes (VAP), unité de volume occupée par du bois déchiqueté dans un mètre cube, consommés par an (en 2020)

(Observatoire Régional de l'Énergie)



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

(Données de l'enquête de satisfaction - Questionnaire « État d'avancement de la charte 2012-2027 » - Les Cahiers du Parc - Mars 2023)

	Très faible	Partiel	Fort	Très fort
Le regard des élus <i>(voir tableau 21 page 106)</i>	15%	44%	28%	12%
Le regard des élus <i>(voir tableau 21 page 106)</i>	20%	38%	28%	13%
Le regard des partenaires <i>(voir tableau 29 page 106 et 30 page 111 « voir page »)</i>	7%	55%	24%	10%



LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Un territoire à énergie positive. En 2015, le Parc a été désigné «auréat de l'appel à projet «Territoire à énergie positive pour la croissance verte» (TEP-CV) lancé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable en 2014. Le Parc a ainsi pu bénéficier dans le cadre de conventions et d'aides publiques (Ministère, DREAL, ADEME, Région) des moyens nécessaires pour engager sur le territoire une politique ambitieuse en faveur de la transition énergétique. Deux plans d'actions, soutenus par une enveloppe de plus d'un million d'euros, ont ainsi été déployés entre 2016 et 2018 et ont permis d'accompagner de nombreuses communes



Charte départementale pour le développement des énergies renouvelables

dans la rénovation de leurs bâtiments publics ou de leur système d'éclairage public ou dans des projets d'urbanisme durable (écobarracade *Orientation 3.1*). Le Parc a par ailleurs appuyé des communes dans le dispositif de certificats d'économie d'énergie (CEE) TEP-CV.

Si la démarche TEP-CV s'est progressivement essouffée (du fait d'un système de financement relativement complexe), elle aura permis d'insuffler une dynamique forte autour des enjeux de transitions énergétiques et cadrer l'action du Parc qui s'est engagé, en concertance avec la Région et en lien avec le Département (à travers la Charte départementale pour le développement des énergies renouvelables co-signée en 2021), à devenir un territoire à énergie positive d'ici 2050.

Elaboration du PCAET volontaire du Parc ... En 2018, dans la continuité de la démarche TEP-CV et afin de poursuivre l'impulsion d'une dynamique locale, le Parc a fait le choix d'engager l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) volontaire. Son élaboration entre 2019 et 2020 dans le cadre d'une ambitieuse démarche de concertation associant élus, acteurs du territoire et population a permis d'aboutir à un document structuré autour de quatre grandes orientations stratégiques (Accompagner le changement par l'animation et la sensibilisation / Aménager et habiter le territoire durablement / Développer une mobilité adaptée au territoire et faible en carbone / Produire de l'énergie, en préservant les paysages et la biodiversité) et de 31 actions en matière d'ouvrage Parc ou partagée. L'élaboration conjointe des PCAET du Parc et de ses intercommunalités a en effet permis d'confirmer des ambitions communes et des actions qui pourraient faire l'objet de mutualisation (mise en place d'une base de données de suivi des actions engagées).



Cette démarche permettra, à travers son plan d'actions relatif aux différents champs qu'elle porte, de structurer les projets du Parc dans les années à venir, y compris en termes de recherche de financements qui seront les garants de sa mise en œuvre.

... et appui à l'élaboration de deux PCAET intercommunaux volontaires. Afin d'impulser une dynamique globale et de créer des synergies de projets sur le territoire, le Parc a également accompagné les CC Causse de Labastoc-Murat et CC Pays de Lalbenque-Limogne dans l'élaboration de leur propre PCAET volontaire (ces deux intercommunalités comptant moins de 30 000 habitants n'étant pas soumises à l'obligation réglementaire de se doter d'un PCAET). Pour ces deux PCAET, le Parc a appuyé leur élaboration, en parallèle du sien (élaboration des documents, appui à l'animation, articulation avec les projets du PCAET du Parc et des EPC (impôts, etc.) allant jusqu'à la formalisation des documents – conviendra désormais de garantir l'animation de ces deux documents.

Un positionnement affirmé du Parc sur la production des énergies renouvelables. Face à l'accélération des enjeux de transition énergétique et à la multiplication des projets de production d'énergies renouvelables, le Parc a été sollicité à de nombreuses reprises pour avis sur différents projets. Pour clarifier leur posture, les élus du Parc, appuyés par les travaux du Conseil scientifique et de prospective ont, à travers deux délibérations, pris



position en 2019 sur le développement du solaire photovoltaïque (en privilégiant le développement du solaire en toiture; en permettant le développement du solaire au sol uniquement sur les parcelles déjà artificialisées; et en autorisant des petits projets concrets pour le territoire portés à la fois par des collectivités et des citoyens) et de façon à ne pas encourager les projets de grande et très grande hauteur de l'éclaireur sur le territoire du Parc et de faire une exception, au cas par cas, pour les projets éoliens de petite hauteur à des fins domestiques). Concernant la méthanisation, le Parc a fait le choix de prendre le temps de la réflexion à la suite de la période de création autour du projet d'usine BioQuercy de production de méthane à Gramat par l'entreprise Fonroche et a souhaité s'engager dans la création d'un observatoire des impacts de la méthanisation pour lequel l'Etat n'a pas donné suite à la demande de financement sollicité par le Parc (cf. *Orientation 2.4*).

Un vaste programme de sensibilisation des acteurs locaux. Réaffirmée à travers la première orientation du PCAET du Parc, l'ambition d'accompagner le changement par l'animation et la sensibilisation des acteurs a été l'action du Parc tout au long de la mise en œuvre de la Charte. En parallèle des temps de concertation mis en œuvre pour l'élaboration des PCAET, un vaste programme de sensibilisation à la transition énergétique, financé en partie par l'ADEME, a été mis en place et a permis de réaliser des actions...

- o ... auprès des élus : organisation de modules de formation (sur la notion de transition énergétique, sur la gestion du patrimoine communal, sur la rénovation énergétique de l'habitat, sur la filière bois, sur l'énergie solaire photovoltaïque et thermique, sur les modèles économiques et juridiques pour la production d'énergies renouvelables); sur la gestion de l'éclairage public (cf. *Orientation 2.4*).



- o ... auprès des habitants : organisation de la caravane de l'éco-rénovation dans cinq communes du territoire (conférences, rencontre particuliers-professionnels, etc.); animation des Défis Famille à Bioc vers le Positif; spectacle « La criée de la rue verte »; conception d'une exposition interactive sur l'énergie et dans le Parc; organisation des nuits de la thermographie; etc.

- o ... auprès des plus jeunes : création d'un jeu de 7 familles sur l'énergie; temps de sensibilisation dans les écoles sur la pollution lumineuse et les pratiques d'éclairage public; constitution de deux maîtres pédagogiques sur l'énergie; programme éducatif à la mobilité douce; etc.



- o ... auprès des artisans du territoire, notamment ceux labellisés marque « Valeurs Parc » : développement des filières des matériaux biosourcés (laine, etc.); démarche éco-défis (cf. *Orientation 2.4*); etc.

Autres actions majeures réalisées par le Parc

Soutien à des projets concrets autour des différents enjeux des transitions énergétiques et climatiques. Le Parc a soutenu des projets concrets...

- o ... auprès des communes et des professionnels (cf. *Orientation 2.1*) : autour de la rénovation énergétique des bâtiments et des réseaux d'éclairage publics et de leurs pratiques à travers les programmes d'actions TEP-CV entre 2016 et 2019; à travers un appui aux demandes de subventions départementales, régionales ou d'Etat; puis, depuis 2022, avec le service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) dans le cadre d'un appel à projet de l'ADEME.



- o ... autour des problématiques de mobilités : appui à la co-création d'un pédocbus sur la commune de Lalbenque; organisation de formation à l'éco-conduite auprès des agents du Parc et de professionnels volontaires; réflexion en faveur des mobilités touristiques durables (à Saint-Cirq-Lapoppe et Pech-Merle); acquisition de cinq vélos à assistance électrique; etc.); réflexion (qui n'a pas connu suite) pour développer un projet TEAVM (Territoire d'Expérimentation d'Actions de Mobilité innovantes en zone de Montagne) sur le territoire en lien avec le réseau PAMAC (cf. *Orientation 3.5*); etc.

- o ... de développement des énergies renouvelables, et notamment de développement du photovoltaïque sur toiture : soutien au développement du projet photovoltaïque citoyen CéléWatt; organisation d'une conférence-débat; élaboration d'une vidéo présentant des outils pour déployer une toiture photovoltaïque;

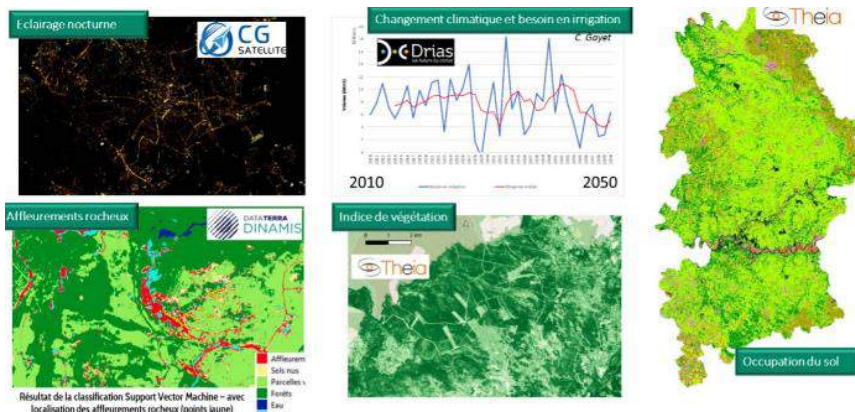
accompagnement à l'achat groupé de kits solaires photovoltaïques pour l'autoconsommation ; élaboration avec le CALE d'un guide sur l'intégration des panneaux solaires en toiture ; mise à disposition d'un cadastre solaire en ligne pour connaître le potentiel de production photovoltaïque et thermique de sa toiture ; etc.

Appréhension du changement climatique sur le territoire.

Conformément à la Charte élaborée dans un contexte émergent des enjeux d'adaptation au changement climatique, le Parc a développé des actions de connaissance de la transition énergétique et des effets du changement climatique sur son territoire : élaboration des diagnostics PCAET ; organisation d'un séminaire sur le changement climatique avec le Conseil Scientifique et Prospective (CSP) ; mobilisation des bases de données des partenaires de la Région (ORCÉO, TerrStory) ou de l'Etat (PicoStat, projet on MétéoFrance) ; réalisation, avec l'appui d'une stagiaire, d'une étude sur les vulnérabilités du territoire du Parc aux changements climatiques avec le délaement des outils de l'ARPE Midi-Pyrénées (devenue AREC Occitanie) ; projet de mise en œuvre d'un observatoire de la mécanisation ; télédétection pour le suivi de la biomasse fourragère (prairies et pechuses) ; etc.



Plus récemment, les sept Parcs d'Occitanie (cf. *Orientation 3.5*) ont engagé en 2022 le projet ADGPT (Applications des Données d'Observation de la Terre pour les Parcs Naturels Régionaux et leurs Territoires), mis en œuvre par SpatialStESS, qui vise à développer un service de fourniture de cartes



annuelles d'occupation du sol et d'indicateurs du fonctionnement des écosystèmes pour contribuer, à l'échelle des territoires des PNR occitans, à l'identification des impacts du changement climatique, l'anticipation de ces impacts et l'adaptation.

Participation aux initiatives locales et nationales en faveur des transitions énergétiques et de l'adaptation au changement climatique.

Depuis sa labellisation en TEP-CV en 2015, le Parc s'est impliqué dans différentes démarches locales en faveur de la transition énergétique : appui à la structuration du Guichet unique Rénov' Occitanie Lot (GROU) ; participation au Comité départemental de l'Énergie et à la Conférence départementale des Énergies Renouvelables (pilotés par la DDT et le Département) ; au Pôle ENR (piloté par la DDT) ; au Réseau locaux de la transition énergétique ; adhésion au réseau TEPOS animé par le CLER (réseau national pour la transition énergétique) ; participation et/ou appui aux démarches PCAET des intercommunalités, etc.

La recherche de l'exemplarité. Pour être en cohérence avec ses ambitions, le Parc a également veillé à son exemplarité au cours de la Charte en développant une démarche d'éco-responsabilité, en proposant une formation d'éco-conduite à ses agents, en faisant l'acquisition de véhicules et vélos électriques, en instaurant un cadre pour le télétravail de ses agents, etc. Par sa construction et ses installations, la nouvelle Maison du Parc participe à cette exemplarité.





LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

▪ Avec plusieurs acteurs ayant investi le champ des transitions énergétiques et de l'adaptation du changement climatique, le **Syndicat Mixte du Parc** n'est pas nécessairement perçu comme un acteur moteur de la mise en œuvre de l'Orientation 1.4 alors qu'il a participé à dynamiser la prise en compte des sujets avec la lauréatisation à l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Conformément à ses engagements, il a également élaboré son propre PCAET ; favorisé la conférence des stratégies locales ; veillé à son exemplarité (pratiques, aménagement de la Maison du Parc... même s'il n'a pas réalisé son bilan carbone) ; pris position dans le développement des énergies renouvelables et soutenu des initiatives locales en faveur de leur déploiement ; déployé des actions de sensibilisation auprès de tous les publics ; etc.

Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous diriez que le Parc a été

L'acteur moteur	Un partenaire	Peu présent	Absent
13%	56%	23%	9%

▪ **L'État** au niveau national a conforté la prise en compte des enjeux relatifs à la transition énergétique et au changement climatique à travers différents schémas et lois (Stratégie française pour l'énergie et le climat reposant sur la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) ; Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ; obligation réglementaire d'élaborer des PCAET pour les EPCI de plus de 30 000 habitants ; le Climat Résilience de 2021... loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables de 2023 ; etc.). Localement, l'État, à travers l'ADEME, s'est impliqué au côté du Parc dans l'élaboration du PCAET du Parc (et ceux portés par les collectivités) ; dans le financement des plans d'actions « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEP-CV) ; dans le déploiement des actions en faveur de la réduction de l'éclairage nocturne (cf. *Orientation 2.4*) ; et a permis la création d'un poste de chargé de mission transition énergétique (60% ETP). Concernant le développement des énergies renouvelables, l'État a veillé à l'application du droit de l'urbanisme dans le cadre des différents projets qui ont émergé. Pour faciliter leur déploiement, la Préfecture et le Conseil départemental ont installé en 2023 une Conférence départementale des Energies Renouvelables (dans la continuité du Comité départemental de l'Énergie) pour échanger avec les collectivités sur la mise en œuvre de la loi sur les énergies renouvelables.

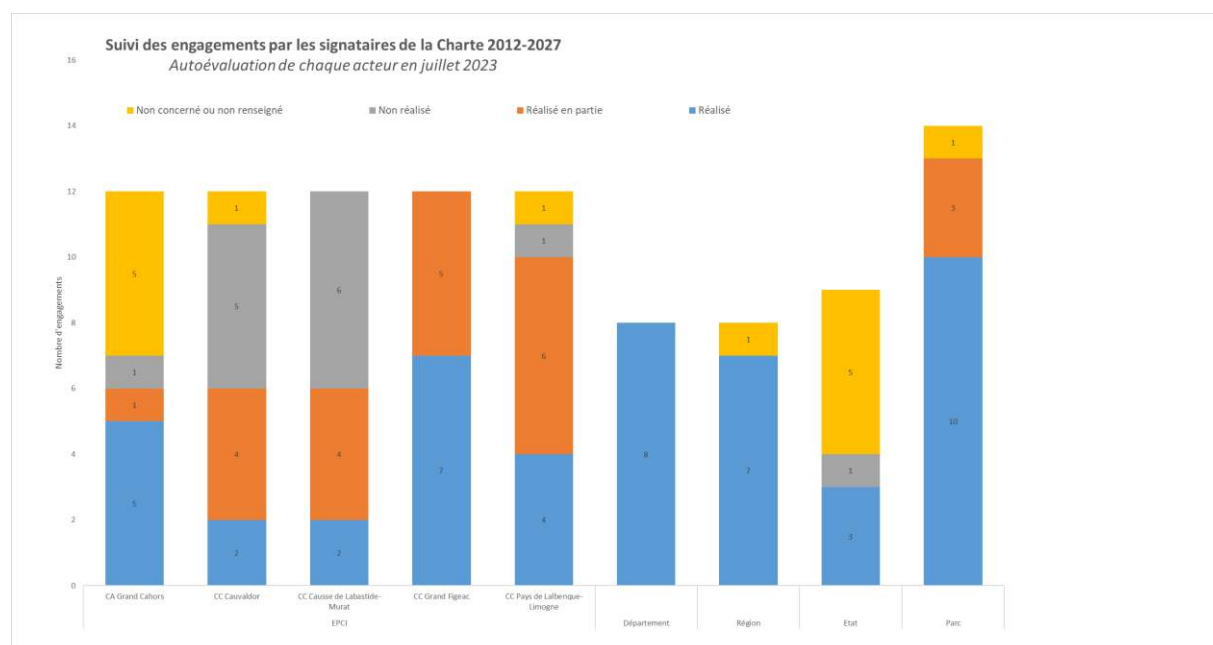
▪ La **Région Midi-Pyrénées** ou **Occitanie** a, dans le cadre de ses compétences en termes d'aménagement du territoire, élaboré (en associant les territoires) son SRCAE puis son SRADDET (intégrant le SRCAE). Elle s'est engagée à travers la Stratégie REPOS (Région à Énergie Positive) en 2016 (puis en 2019 dans le cadre de l'Arce 2) à être la première région à énergie positive en Europe avec l'objectif de atteindre une consommation d'énergie couverte à 100 % par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération en 2050, puis à travers le « Pacte vert - Green New Deal Occitanie », adopté par l'Assemblée plénière du 19 novembre 2020, avec pour objectif de mettre en cohérence et en synergie l'ensemble des politiques sectorielles pour lutter contre le réchauffement climatique. Elle a également créé l'AREC (Agence Régionale Énergie Climat) et mis en place le réseau TOTEN (Territoires d'Occitanie pour la Transition Énergétique) ; lancé un Pacte Vert débouchant des moyens financiers en faveur de l'accélération dans toutes les politiques régionales de la transition écologique ; adopté un Plan régional d'adaptation au changement climatique en 2021. De manière plus concrète, elle a mis en place du dispositif Renov Occitanie pour la rénovation des logements privés et à destination des propriétaires privés qui souhaitent réaliser ces travaux de rénovation énergétique, installer des énergies renouvelables et réduire la facture énergétique de leur logement. En lien avec le Parc, la Région a désigné un référent thématique « Climat - Énergie » au sein de son équipe Parc ; mobilisé les Parcs dans le cadre de l'élaboration de son SRCAE, de son SRADDET et de sa trame noire ; et financé des actions portées par le Parc, notamment dans le cadre du Contrat cadre Parc-Région.

▪ Le **Département du Lot** s'est engagé en 2020 à être un département à énergie positive (DEPOS) et se base sur une double trajectoire consistant à baisser de 40 % la consommation actuelle d'énergie d'ici 2050 et dans le



même temps, multi-orienter par ceux la production d'énergie renouvelable. Cette démarche a donné lieu à la Charte départementale pour le développement des énergies renouvelables co-signée en 2021 par les collectivités locales, dont le Parc. Le Département co-pilote par ailleurs avec l'Etat le Comité départemental de l'Énergie et, depuis 2023, la Conférence départementale des Énergies Renouvelables. Concernant les économies d'énergie, le Département a structuré le Guichet unique Renov'Occitanie Lot (GROL) qui oriente les ménages locaux vers des structures adaptées selon les besoins (recherches d'aides (CER, etc.), de conseils paysagers-architecturaux (CAJE), de conseil habitat-logement (ADL), de conseil-expertises techniques (Quercy Énergies - Agence Locale de l'Énergie et du Climat). Concernant la production d'énergies renouvelables, il finance des opérateurs (SYDEC, Quercy Énergies) ; a adhéré à des sociétés coopératives ; élaboré un cadastre solaire ; créé un dispositif de soutien aux particuliers pour l'installation de solaire thermique ou de panneaux photovoltaïques en toiture ; mis en place un soutien à la création de réseaux de chaleur bois ; déployé un dispositif d'aides aux projets des collectivités ; etc. Le Département, dans une démarche d'exemplarité, réalise des investissements permettant de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de ses activités, et en particulier via la rénovation énergétique de son patrimoine bâti. Enfin, il réalise en 2023, avec l'appui du CEREMA, une étude sur la vulnérabilité du territoire départemental au changement climatique devant permettre de définir les grands chantiers d'adaptation au changement climatique des territoires locaux pour les années à venir.

- Les **Intercommunalités** ont entrepris l'élaboration de leur PCAET obligatoire ou volontaire (pour les CC Causse de Labastide-Murat et CC Pays de La benque-Limogne avec l'appui du Parc). De manière plus spécifique, elles ont renouvelé leurs réseaux de chaleur (exemple de la CC Causse et Vallée de la Dordogne à Gramat) ; équipé les bâtiments en panneaux photovoltaïques (exemple du gymnase communautaire de Lalbenque) ; développé des projets de parcs photovoltaïques au sol (CC Causse et Vallée de la Dordogne, CC du Causse de Labastide-Murat) ; développé des équipements et bâtiments publics exemplaires ; veillé à l'exemplarité de leur fonctionnement ; réalisé leur bilan carbone (CC Grand-Figeac, CA Grand-Cahors et CC Causse et Vallée de la Dordogne) ; mis en place des plans de maîtrise de l'énergie (CC Grand-Figeac) ; développé des stratégies de développement du bois-énergie (à travers les Chartes Forestières portées par les deux PETR, cf. *Orientation 2.2*) ; etc.
- Se on les cas, les **Communes** déploient des bornes de recharge de voitures électriques, bénéficient d'aides publiques pour la rénovation de leurs bâtiments publics et participent de plus en plus aux opérations d'extinction et de rénovation de l'éclairage public (cf. *Orientation 2.4*)



ORIENTATION 1.4

À RETENIR



LES POINTS FORTS

La reconnaissance du territoire du Parc comme acteur moteur de la transition énergétique. Les dix années de mise en œuvre de la Charte ont vu l'affirmation par les acteurs locaux de la prise en compte des enjeux de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique dans leurs différentes stratégies. Le Parc a eu un rôle moteur dans ces évolutions : labellisation territoire TEPOS-CV et plans d'actions liés ; élaboration d'un PCAET volontaire Parc ; appui à l'élaboration de deux PCAET volontaires communautaires ; recherche de convergence entre les PCAET ; engagement dans l'objectif départemental et régional d'être un territoire à énergie positive à l'horizon 2050 ; stratégie en faveur de la réduction de l'éclairage nocturne (*cf. Mesure 24.4 Préserver le ciel nocturne par la maîtrise des pollutions lumineuses*) ; création d'une mission de Conseil en Énergie Partagé (CEP) ; etc.

Une convergence stratégique autour de l'ambition Territoire à Énergie Positive à l'horizon 2050. À travers sa stratégie REPOS (Région à Énergie Positive), la Région Occitanie a initié en 2016 l'ambition d'être un territoire à énergie positive qui s'est ensuite déclinée au niveau départemental à travers la Charte départementale pour le développement des énergies renouvelables, co-signée par l'Etat, le Parc et cinq de ses intercommunalités en 2021.

Une volonté affichée de convergence des politiques et dispositifs. Les sujets énergétiques et climatiques étant devenus des priorités pour les acteurs institutionnels, les initiatives se sont multipliées ces dernières années avec une volonté affichée de travailler collectivement dans le cadre de démarches coordonnées. Si certaines démarches se sont, dans un premier temps, superposées (notamment dans le conseil en énergie), des volontés de convergence se sont depuis affirmées comme par exemple avec la création du Guichet unique Rénov' Occitanie Lot (GROU).

Une posture affirmée du Parc sur le développement des énergies renouvelables et notamment du photovoltaïque et de l'éolien à travers des collaborations précisant la posture du Parc.

De très nombreuses actions initiées. À travers les plans d'actions TEPOS-CV ou des PCAET et des projets portés par différents acteurs (dont le Parc), de très nombreuses initiatives concrètes ont pu être engagées pour accompagner les ambitions fixées en termes de réduction de la consommation d'énergie et de production d'énergies renouvelables sur les champs de l'habitat, des mobilités ou des activités économiques.

Un Parc moteur en faveur de la sensibilisation et de l'appropriation des enjeux de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique. Face à des enjeux de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique qui concernent tous les acteurs et toutes les composantes du territoire, des ambitions fortes en faveur de la sensibilisation des différents publics ont été entreprises (élus, acteurs économiques, population). La Charte prévoyait par ailleurs de développer une culture énergie-climat sur le territoire et de nombreuses actions ont été engagées dans ce sens (diagnostics des PCAET, étude sur la vulnérabilité au changement climatique pilotée par le Département, etc.). Le Parc souhaite également s'engager dans la mise en place d'un observatoire départemental de la méthanisation qui pourrait voir le jour à l'échelle régionale.



LES POINTS FAIBLES

Une multitude d'initiatives dont la complémentarité et l'articulation interrogent. Si la multiplication des initiatives en faveur de la transition énergétique témoigne d'un enjeu majeur et bien identifié par les acteurs du territoire, elle a pu être source de difficultés d'articulation entre les partenaires et leurs dispositifs... et de



confusion pour les acteurs locaux. La création du Guichet Unique Renov' Occitanie Lot (GROU) porté par le Département a pu répondre en partie à cette difficulté.

Des champs de la transition énergétique encore peu investis par le Parc.

- o **Les mobilités.** Le Parc étant à l'intervalle de plusieurs bassins de vie, il s'est peu positionné sur les questions de mobilités (et donc des mobilités durables) qui restent principalement à l'initiative de partenaires dont le périmètre dépasse celui du Parc. Les réflexions engagées autour des mobilités touristiques ou des jeunes n'ont pas de manière abouti (en dehors du projet de pédocus sur la commune de Lalbenque).
- o **Le bois énergie.** Avec des Chartes forestières réalisées par les deux PEER et ayant peu impliqué le Parc, les opportunités autour du bois énergie sont restées assez peu portées sur le territoire du Parc et ont peu impliqué les équipes du Parc.
- o **L'agriculture.** Si la Chambre d'agriculture du Lot porte ces thématiques, le Parc a peu investi les enjeux de transitions énergétiques et d'adaptation au changement climatique en lien avec le monde agricole (en dehors de la création, en début de Charte, d'un réseau de fermes de référence sur le changement climatique avec la Chambre d'agriculture du Lot). La posture du Parc sur le développement du photovoltaïque et ses interrogations vis-à-vis de la méthanisation ont contribué à la faible dynamique de projets énergétiques en lien avec le monde agricole (cf. ci-dessous).

Des postures clivantes. Les élus du Parc ont fait le choix d'assumer une posture claire sur le développement de l'éolien ou du photovoltaïque (qu'ils souhaitent principalement limiter aux toitures) et ont fait part de leurs interrogations sur les potentiels effets négatifs du digestat de la méthanisation. De ces postures affirmées, des divergences de point de vue ont émergé notamment avec les représentants du monde agricole de développer l'agritourisme et la méthanisation. Au niveau départemental, les postures du Parc interpellent certains collectifs lotais au regard des ambitions de la Charte pour le développement des énergies renouvelables.

ORIENTATION 1.4

PERSPECTIVES



LES ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES POUR DEMAIN

Garantir une prise en compte globale et transversale des enjeux énergétiques et climatiques. Impactant le territoire dans sa totalité et l'ensemble de ses acteurs, il conviendra parmi les actions engagées d'englober tous les champs du développement territorial (logements, déplacements, activités économiques, équipements, production d'ENR, enjeux sociaux, etc.) en cohérence avec les ressources et les spécificités du territoire et en veillant à impliquer les acteurs compétents.

Renforcer la convergence des stratégies et des politiques. Avec un grand nombre d'acteurs positionnés sur les questions énergétiques et climatiques, il conviendra dans le cadre de la future Charte à veiller à la cohérence des stratégies et politiques de chacun. Les démarches engagées au niveau régional et surtout départemental (Guichet Unique Renov'Occitanie Lot, Conférence départementale des Énergies Renouvelables, diagnostic départemental sur la vulnérabilité au changement climatique) constituent des cadres pertinents pour porter des politiques partenariales, convergentes et cohérentes au sein desquelles le Parc devra affirmer ses spécificités.

Mettre en œuvre des projets concrets et réalistes, dans la continuité des démarches stratégiques formalisées au cours de la Charte. Si la période de mise en œuvre de la Charte 2012-2024 a déjà permis l'appropriation par une majorité d'acteurs des grandes ambitions en faveur de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique, ces ambitions devront continuer à être partagées et relayées sur les territoires. La prochaine Charte devra garantir la traduction opérationnelle des objectifs portés par les acteurs. Les actions mises en œuvre devront se faire en cohérence avec les valeurs portées par le Parc. Elles se confronteront également à la réalité des contraintes en termes de moyens, ce qui conviendra de dépasser par des appuis financiers et en ingénierie (y compris pour la recherche de financements).



Poursuivre et amplifier les actions de sensibilisation à destination de tous les publics. Si elles ont évidemment progressé ces dernières années, la sensibilisation et l'accoutumance aux enjeux énergétiques continueront d'être des leviers indispensables pour impliquer le plus grand nombre d'acteurs (élus, monde économique et habitants). La crise énergétique actuelle et son incidence économique, ainsi que la succession d'épisodes climatiques extrêmes (feu de forêt, canicule, sécheresse, inondation, etc.) constituent des « opportunités » pour accélérer la sensibilisation d'une large majorité d'acteurs (élus, monde économique, habitants).

Valoriser les ressources de connaissance et d'observation existantes. La multiplication des acteurs impliqués sur les questions énergétiques et climatiques ont également conduit à accroître le nombre d'observatoires et de données permettant de mesurer la mise en œuvre des transitions énergétiques et les effets du changement climatique. Ressources indispensables pour suivre les politiques à l'œuvre mais aussi les faire évoluer autant que nécessaire, il conviendra de se doter des moyens adaptés pour les valoriser afin de dicter la feuille de route du territoire du Parc.

5C

AXE 2

INNOVER POUR DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI

5C1

ORIENTATION 2.1 REDYNAMISER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AUTOUR D'UNE STRATÉGIE DE RECONQUÊTE DES MARCHÉS DE PROXIMITÉ

5C2

ORIENTATION 2.2 DÉVELOPPER L'AGRICULTURE ET VALORISER LA FORÊT COMME FONDEMENTS DE LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE ET DE L'ENTRETIEN DE L'ESPACE

5C3

ORIENTATION 2.3 DÉVELOPPER LE TOURISME AU BÉNÉFICE DE TOUT LE TERRITOIRE

5C4

ORIENTATION 2.4 MAÎTRISER LES IMPACTS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET HUMAINES

5C5

ORIENTATION 2.5 PROMOUVOIR LE TERRITOIRE ET SES ACTIVITÉS

5C2

AXE 2 ORIENTATION 2.1

REDYNAMISER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AUTOUR D'UNE STRATÉGIE DE RECONQUÊTE DES MARCHÉS DE PROXIMITÉ



RAPPEL CONTENU DE LA CHARTE

ENJEU PRIORITAIRE

Enjeu 05 Créer et maintenir des activités économiques et des emplois sur le Parc

MESURES

Mesure 2.1.1 Améliorer l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets ruraux

Mesure 2.1.2 Développer les équipements et infrastructures économiques du territoire

Mesure 2.1.3 Favoriser l'innovation et la valorisation des ressources locales

Mesure 2.1.4 Revitaliser le tissu commercial des Espaces de vie et de services et des Villages Relais



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

SUPRA-TERRITORIAL

Affirmation du rôle des Régions et des EPCI dans le **développement économique** suite à la loi NOTRe qui a impacté les champs d'intervention des différents acteurs institutionnels.

Succession de crises au cours des dix dernières années (crises économiques, crise Covid) qui ont impacté les dynamiques économiques.

Augmentation significative du nombre d'auto-entrepreneurs et de créations rapides d'entreprises qui ont fait évoluer les enjeux liés à l'emploi, ainsi qu'à l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet.

LOCAL

Une **réorganisation de la gouvernance économique** qui a limité le Parc dans un rôle un « contributeur » du **développement économique** qui n'est plus systématiquement associé par ses partenaires dans leurs projets de développement économique.

La **réorganisation des périmètres et du pilotage LEADER en cours de Charte** qui a impacté l'action du Parc en faveur du développement économique.

Une **organisation territoriale** qui « délocalise » les enjeux de l'emploi avec des pôles d'emplois situés à l'extérieur du territoire et une forte dépendance à l'emploi extérieur (30% des actifs du territoire occupent un emploi en dehors du territoire du Parc contre 26% en 2012).

Des enjeux relatifs aux **infrastructures** en faveur du développement économique (notamment en termes de réseaux) qui faisaient sens en 2012 mais qui ont été traités depuis.





CHIFFRES CLÉS

Indicateurs Niveau d'atteinte total ou quasi-total Niveau d'atteinte partiel Niveau d'atteinte insuffisant **Autres chiffres clés**

OBJECTIF CIBLE

RAPPEL DE L'OBJECTIF Maintien de l'attractivité économique du territoire

73%

des actifs occupés qui résident sur le Parc ont un emploi sur le territoire

(Toutes activités / Cdp. 101 102 / 2012 - Source : MIRA)



PRINCIPALES RÉALISATIONS INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

100%

(100%)

des zones d'activités bénéficiant du très haut débit suite au déploiement du programme Lot Numérique Cdp. 104 105 / 2012 - Source : MIRA, 100%



439

entreprises artisanales accompagnées en création



107

entreprises artisanales accompagnées en reprise



25

prêts accordés Lot Initiatives Artisanat reprise



3

zones d'activités engagées dans une démarche de qualité environnementale en lien avec le Parc



1

charte des savoir-faire pour la restauration du patrimoine bâti



23

projets accompagnés en lien avec le Parc dans le domaine de l'éco-construction



26

projets accompagnés en lien avec le Parc dans le domaine des savoir-faire artisanaux

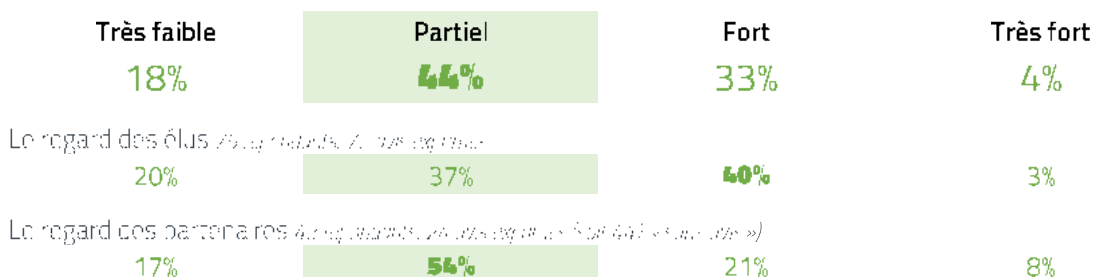


100

RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

(Une échelle de notation de 1 (pas du tout) à 5 (très fort) est proposée. Les données sont les suivantes : 100% des enquêtés ont répondu.)





LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

La convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, principal levier de l'action du Parc en faveur du développement économique. Depuis sa création en 1999, le Parc est lié à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot (CMA) par une convention qui lui permet d'être acteur du développement économique artisanal du territoire. Cette convention répond, en cohérence avec la Charte, à quatre axes (Axe 1 – Agir pour l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets artisanaux ; Axe 2 – accompagner le développement de l'écoconstruction ; Axe 3 – accompagner les entreprises vers une meilleure performance environnementale ; Axe 4 – valoriser les métiers, les productions locales et les savoir-faire artisanaux). Cette convention permet notamment la présence d'une agente de la CMA en charge du développement et de la valorisation de l'artisanat (0,7 ETP) au sein des locaux du Parc et a permis de déployer un grand nombre d'actions :

- o... en faveur de l'accompagnement à la transmission, à la reprise ou à la création des entreprises
 - o L'accompagnement et le suivi de porteurs de projets (premier accueil, définition des besoins, étude de marché, prévisionnel de marché, formation, ateliers) avec 439 entreprises artisanales en création accompagnées entre 2012 et 2022.
 - o Le doublement du prêt d'honneur Lot Initiative Artisanat (LIA) de la CMA du Lot pour les reprises d'activités situées sur le territoire du Parc. Pour soutenir l'artisanat et maintenir des services et des savoir-faire locaux, le prêt à taux zéro proposé par la CMA pour les repreneurs d'activités est doublé pour les porteurs de projets situés sur le territoire du Parc. Ces repreneurs bénéficient par ailleurs d'un accompagnement amont et d'un suivi pendant toute la période du prêt. Entre 2012 et 2022, 25 prêts Lot Initiatives Artisanat reprise ont été accordés.
- o... en faveur de la valorisation des métiers de l'artisanat
 - o L'élaboration d'une charte des savoir-faire pour la restauration du patrimoine bâti des Causses du Quercy. En 2015, un groupe d'artisans, appuyé par la CMA, le Parc et le CAJZ, s'est mobilisé afin d'élaborer une Charte des savoir-faire du patrimoine bâti des Causses du Quercy. Cette Charte permet de répondre à la nécessité d'endiguer les atteintes croissantes sur le patrimoine par une approche sensible du bâti, une connaissance approfondie des savoir-faire traditionnels et le partage d'un ensemble de bonnes pratiques.
 - o L'animation du réseau d'artisans de la marque « Valeurs Parc ». En 2016, le Parc a fait le choix de proposer la marque « Valeurs Parc » (cf. *Orientation 2.5*) aux artisans portant des savoir-faire dans le patrimoine bâti ; il s'agit aujourd'hui d'une trentaine à être labellisés. En lien avec la CMA, des actions spécifiques sont menées avec ces artisans autour du réseau de la marque « Valeurs Parc » : réunions d'information, temps de rencontres thématiques, actions de communication, envois de courrier aux notaires, agents immobiliers, élus et architectes du département ; voyage d'étude, participation aux Journées du patrimoine et au Salon des métiers d'art ; etc.
 - o L'organisation de temps de valorisation des métiers de l'artisanat du territoire (participation au Salon des métiers d'art lors des journées européenne des métiers d'art ; organisation du concours « Décos géologiques » (avec des boulangers-bâtisseurs du territoire en lien avec l'identité géologique du territoire) ; réalisation de vidéos ; des interventions en milieu scolaire ; accueil d'un stagiaire sur la valorisation des métiers d'art et des filières locales etc.).
- o... en faveur d'un changement de pratiques des artisans et de leur éco-responsabilisation, notamment à travers la démarche éco-défis (cf. *Orientation 2.4*).



o **La filière pierre.** A partir de 2015, avec le soutien de la Région Midi-Pyrénées, le Parc a souhaité étudier les possibilités d'une relance de la filière pierre à bâtir sur son territoire par la réalisation d'un état des lieux de la ressource locale, de la filière et des perspectives de développement et par l'organisation des Rencontres de la pierre. Une première initiative a été engagée avec le réseau de Parc du Massif-Central (cf. *Orientation 3.5*) dans le cadre du programme de coopération LALBAMAC (LAuziers et BÂtisseurs en pierre sèche du MASSIF-Central). Cette démarche a ensuite initié une redynamisation, notamment des filières lauze et pierre sèche (réouverture d'une micro-carrière de lauzes) ; chantier de restauration d'une toiture de case oïdentification d'un site favorable à l'extraction). En parallèle, d'autres actions ont émergé : en lien avec la Charte des savoir-faire pour la restauration du patrimoine bâti des Causses du Quercy réalisée avec la CVA, un guide technique d'extraction de lauzes calcaires en micro-carrières a été élaboré ; une démarche de valorisation économique de la filière pierre initiée avec le réseau des Parcs d'Occitanie (cf. *Orientation 3.5*) a conduit à un film de promotion de la filière. Un programme d'actions financé par l'Etat et la Région Occitanie permettra de réaliser un à plusieurs chantiers exemplaires par an en pierres dans les prochaines années. Enfin, dans un souci de cohérence et d'exemplarité, la nouvelle Maison du Parc à Lapastide-Murat est aujourd'hui dotée d'un mur en pierre sèche. L'ensemble de ces actions ont permis de dépasser les objectifs initiaux de la Charte autour de la filière pierre.



o **La filière laine.** Dans les dernières années de la Charte, le Parc a souhaité, au regard de l'importance de l'élevage ovine de son territoire (cf. *Orientation 2.2*), prendre part à la redynamisation à l'œuvre à l'échelle régionale de la filière laine dont les débouchés sont multiples (textile, soie, action, fertlisation, etc.). Le Parc a ainsi mis en place une phase de dialogue stratégique avec les acteurs locaux de la filière qui a débouché sur un programme d'actions en plusieurs axes : mise en place d'un programme de formation des professionnels du territoire pour améliorer le tri et la valorisation de la laine ; amélioration de la qualité laine par sélection génétique à travers une étude sur les caractéristiques de la fibre de la laine de la race Causses du Lot ; expérimentations de voies de valorisation et de transformation (création d'un fil issu des cheptels du territoire du Parc) ; expérimentation solation laine et chanvre avec la production d'isoantvrac à partir de la laine Causses du Lot ; création d'une station de micro lavage expérimentale) coopération locale (animation d'un dialogue local) et coopération régionale (recherche d'opportunités de coopérations et partenariats externes au territoire).

o Parmi les filières locales territorialisées soutenues peuvent également être évoquées la filière **lavande** (cf. *Orientation 2.2*) et les vellités récentes de développement des filières **chanvre** et **bois local**.

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales. Afin d'inscrire le territoire dans une dynamique d'anticipation, d'accompagnement des mutations économiques et de sécurisation des parcours professionnels, le Parc a engagé, avec l'appui de l'ADEFPAT, en 2014 une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) pour conforter les partenariats entre les acteurs de l'entreprise, de l'emploi, de la formation et des collectivités locales. A la suite d'un diagnostic co-construit avec les acteurs économiques (collectivités, consulaires, organisme de l'emploi, etc.) et 55 entreprises du territoire, un plan d'actions (bénéficiant de financements Etat et Région et d'un appui de l'ADEFPAT) a été mis en place pour accompagner les besoins des entreprises et suivre les évolutions prospectives des métiers de demain. Des temps d'échange et de formation (attractivité économique ; stratégies de communication, de recrutement, de développement ou de commercialisation ; management ; métiers de demain) à destination des différents publics (élus, entreprises, etc.) ont ainsi été organisés jusqu'en 2018. L'affirmation du rôle des EPCI dans le développement économique à la suite de la loi NOTRe et le manque de moyens ont ensuite affaibli la dynamique partenariale.

Autres actions majeures réalisées par le Parc

Accompagnement de projets LEADER. Si la réorganisation des périmètres et du pilotage LEADER autour des PETR Grand Quercy et Fagnac-Quercy-Vallée de la Dordogne en cours de Charte ont impacté l'action du Parc en faveur du développement économique, la mise en œuvre du programme européen a contribué à répondre aux



objectifs fixés dans la Charte. Jusqu'en 2014, le Parc pilote le programme LEADER Bourliano – Causses du Quercy, puis à partir de 2015, il a co-animé le programme Leader du Grand Quercy. Sur la période 2012-2022, 105 projets ont été validés sur le territoire du Parc, représentant un montant LEADER de 3,5 millions € dont une partie ont permis d'agir en faveur du développement économique.

Prise en compte des évolutions des métiers du territoire. Afin de suivre les évolutions des emplois du territoire et d'adapter son accompagnement aux métiers de demain, le Parc a sollicité le Conseil Scientifique et de Prospective pour réaliser une étude sur les nouveaux métiers du territoire. Cette étude a notamment conduit à la production d'un documentaire « Du remote cur au freelanceur ». Ce travail permettra d'interroger les enjeux liés à l'emploi à appréhender dans le cadre de la future Charte.

Appui aux réflexions économiques territoriales. En début de Charte, le Parc a contribué à l'élaboration, en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Lot, d'un schéma des zones d'activités et des infrastructures économiques et d'un schéma commercial (cf. **Orientation 3.2**). Si ces démarches ont permis de doter le Parc d'une lecture fine des enjeux économiques de son territoire, elles ont été peu valorisées et ont ensuite été reprises, poursuivies et animées par les autres collectivités locales sans lien direct avec le Parc.



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

▪ Tout au long de la Charte et, notamment dans le cadre d'un partenariat historique avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot, mais aussi grâce à son implication dans la mise en œuvre des programmes LEADER, le **Syndicat Mixte du Parc** a été un acteur partenaire du développement économique, en soutenant des actions en faveur du tissu artisanal du territoire et des différentes filières territorialisées. Il a également soutenu des réflexions stratégiques et prospectives en faveur du développement économique en lien avec l'ADEFPAT ou son CSR. Son implication dans les stratégies territoriale de développement économique en début de Charte (élaboration avec la CCI du Lot d'un schéma des zones d'activités et des infrastructures économiques et d'un schéma commercial) s'est affaiblie en parallèle d'une montée en compétence des intercommunalités et de liens plus distendus avec la CCI.

Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous diriez que le Parc a été

l'acteur moteur	Un partenaire	Peu présent	Absent
7%	69%	14%	9%

▪ **L'État** au niveau national a engagé diverses politiques de développement économique (revitalisation des centres-bourgs (PVD, ACV, etc.) ; plan France Relance) ; a des aux entreprises et porteurs de projets ; etc.). Localement, il a participé aux démarches de relance de filière en tant que référent technique et d'innovation.

▪ La **Région Midi-Pyrénées** ou la **Occitanie** a réalisé un certain nombre de schémas en faveur du développement économique (Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEI), Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation Écologique (SRETE) ; Stratégie Régionale d'Innovation ; SRIT et SRI intégrés au SRADDET) ; etc. De manière plus concrète, elle a déployé plus d'urs politiques et dispositifs en soutien de filières économiques (AD-Occ Agence régionale de Développement Économique qui dispose d'antennes à Cahors et Figeac ; Agence Régionale Aménagement Construction Occitanie ; contrat de filière régionale Textiles, Laine et Cuir ; contrat de filière bois, etc.) ; des infrastructures soutenant le développement économique (création de l'Établissement Public Foncier (EPF) ; élaboration des SRIT et SRI intégrés au SRADDET, élaboration Plan très haut débit, etc.) ; ou de territoires à enjeux (dotation pour l'innovation et l'expérimentation dans les territoires ruraux et de montagne) ; politiques en faveur des territoires de montagne, politiques en soutien aux bourg-centres, etc.). Elle porte également différents politiques d'accompagnement aux territoires (Contrats Territoriaux avec les PETR ou les CA ; Contrat Cadre avec les Parcs ; etc.). Plus spécifiquement en lien avec le Parc, elle contribue par sa cotation au financement du personnel statutaire du PNR, dont les chargés de mission développement économique ; soutient des actions engagées sur le territoire (dans le cadre du Contrat cadre Parc-Région depuis 2018 et, à la marge, à travers des politiques



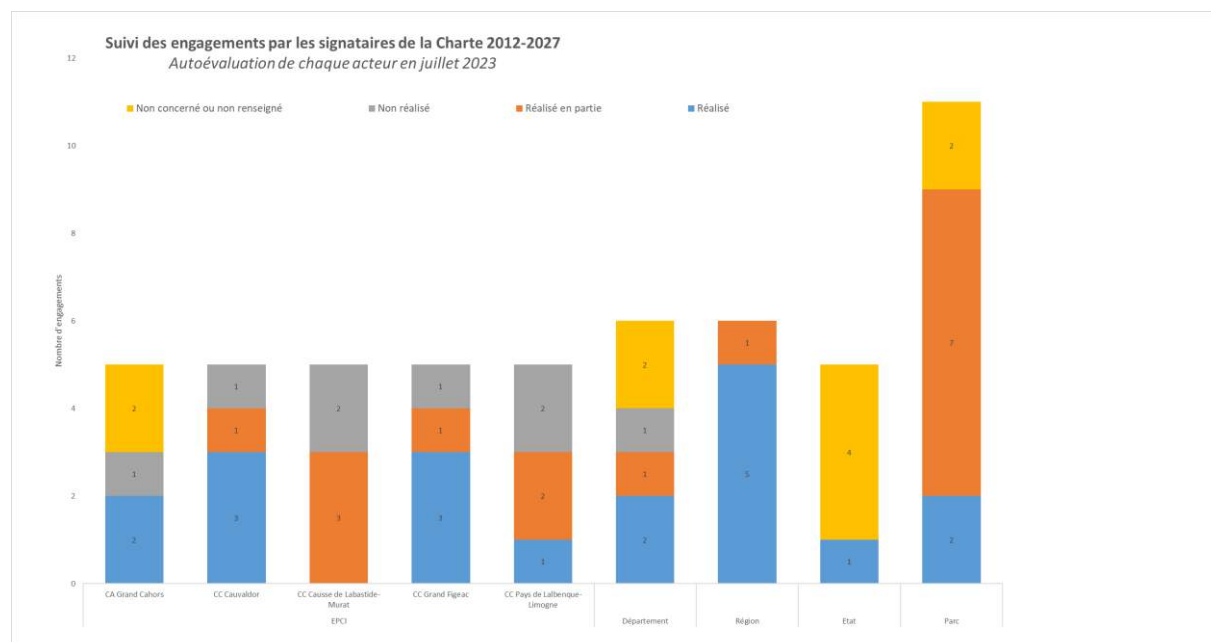
sectorielles) et a contribué à certains projets spécifiques (étude en Inter-Parcs pour la valorisation économique de la filière pierre ; projet Matlab du Parc ; etc.)

- Depuis la loi NOTRe, le **Département du Lot** a perdu ses compétences en faveur du développement économique. Il a contribué au cours de la Charte au développement des infrastructures numériques et du très haut débit à travers le programme d'actions Lot Numérique. Le Département assume également un rôle de coordinateur territorial en accompagnant les territoires dans leur développement économique et en arrêtant un plan départemental d'amélioration de l'attractivité « Oh My Lot ».

- Les **Communautés de communes**, qui ont vu leur compétence économique se renforcer en cours de Charte avec l'apparition de la loi NOTRe, ont notamment la charge de l'aménagement des Zones d'Activités Économiques (ZAE) de leur territoire. Selon les cas, elles ont élaboré des schémas de ZAE, des stratégies de développement économiques ou se sont dotées d'outils ou se sont engagées dans des démarches dédiées au développement économique : agence de développement (exemple de Cauvaldor Expansion pour la CC Causses et Vallée de la Dordogne) ; observatoire des locaux et du foncier économiques ruraux (CC Pays de Lalbenque-Limogne) ; démarche de revitalisation de centre-bourg (Petite Vallée de Domain, Action Coeur de Ville, etc.) ; etc. Le déploiement de la Signalétique d'Information Locale (SIL) élaborée par le Parc par certains EPCI participe également à soutenir le développement et les activités économiques.

- En fonction de la répartition des compétences avec les EPCI, certaines **Communes** assure le déploiement de la Signalétique d'Information Locale (SIL) ; d'autres se mobilisent pour le maintien de services et commerces de proximité

- Les **Chambres Consulaires** assurent l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets ou la transmission-reprise des entreprises. À travers sa convention avec le Parc, la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot** est particulièrement impliquée dans le développement économique sur le territoire du Parc et soutient de nombreuses initiatives (cf. *Les principales réalisations du Syndicat mixte du Parc*). En début de Charte, la **Chambre du Commerce et de l'Industrie** a élaboré, en lien avec le Parc, un schéma des zones d'activités et des infrastructures économiques et un schéma commercial.



ORIENTATION 2.1

À RETENIR



LES POINTS FORTS

Une convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat qui permet de développer de nombreuses actions. Un partenariat historique entre le Parc et la Chambre des Métiers qui permet un lien étroit entre les deux structures à travers la mise à disposition à 70% d'une chargée mission de la Chambre au service du Parc et la mise en œuvre de nombreuses actions (Eco-défis ; plateforme de transmission-reprises ; élaboration d'une charte des savoir-faire ; animation du réseau des artisans Marcue-Valour Parc ; etc.).

Une dynamique engagée sur la valorisation économique des ressources locales. En concertation avec les spécificités du territoire, des démarches de soutien aux filières territorialisées ont été engagées (notamment des filières pierre et laine) permettant de structurer et animer des dynamiques et initiatives locales.

Des démarches de labellisation en faveur d'un développement économique de qualité. Par ses partenariats et les démarches soutenues, le Parc a contribué à une reconnaissance de l'activité de certaines entreprises du territoire et ainsi à l'image du territoire (Marcue-Valour Parc ; appellation Eco-Défis ; etc.).

Une volonté de suivre et accompagner les évolutions économiques et de l'emploi. Des actions ont également été engagées en faveur d'une anticipation des enjeux de développement économique de demain afin de permettre un développement résilient du territoire (démarche GPECT en lien avec l'ADEFPAT ; étude prospective sur les évolutions des métiers du territoire ; etc.).

La mobilisation de LEADER au service du développement économique. Si le pilotage du programme a été confié aux deux PETR en cours de Charte, la mise en œuvre du (plus des) programme LEADER a largement permis au Parc de contribuer aux objectifs de l'Orientation 2.1 en faveur d'un développement économique de proximité.

105



LES POINTS FAIBLES

Un tissu économique qui reste fragile. Malgré une augmentation du nombre d'emplois du territoire (environ +2% sur la période de mise en œuvre de la Charte), ce dernier reste inférieure à la croissance de la population active (environ +4%). La croissance du nombre d'emplois est en revanche plus significative sur les pôles extérieurs au territoire (Cahors, Figeac ou Brive-la-Gaillarde) avec une tendance à l'augmentation des flux domicile-travail vers l'extérieur du territoire du Parc (environ 30% des actifs qui résident sur le Parc travaillent en dehors aujourd'hui contre 26% en 2012).

Un Parc mis en retrait des champs du développement économique. Avec l'affirmation du rôle des EPC dans le développement économique et l'émergence des PETR à qui se sont affirmés comme des échelles de contractualisation (LEADER, Contrat de Ruralité, Contrat Région, etc.) et qui ont porté les démarches de Charte Forestière, l'implication du Parc dans le développement économique a été plus limitée que ce prévoyait la Charte, le cantonnant à un rôle de contributeur lorsque les partenaires font appel à lui. À titre d'exemple, si le Parc avait contribué, en début de Charte, aux réflexions sur le schéma des zones d'activités et des infrastructures économiques et à l'élaboration d'un schéma commercial, ces outils ont depuis été appropriés par les EPC sans lien direct avec le Parc. De même, le Parc a été peu associé à l'élaboration et à la mise en œuvre des Chartes forestières portées par les PETR et est ainsi peu impliqué dans la structuration locale de la filière bois. De manière générale, les temps et espaces de dialogue et outils partagés prévus dans la Charte n'ont pas été mis en œuvre. Au-delà d'un décrochage dans les projets de développement économique du territoire, c'est la capacité du Parc à porter ses valeurs qui a été affaiblie.



Des liens limités avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie. En dehors de l'élaboration en début de Charte du schéma des zones d'activités et des infrastructures économiques et à l'élaboration et du schéma commercial qui a ont déjà leurs été peu valorisés, les coopérations entre le Parc et la CCI ont été limités au cours de la Charte. Si ces liens limités s'expliquent par des logiques de réorganisation au sein de la CCI et se justifient au regard des caractéristiques et spécificités économiques du territoire, des opportunités auront pu faire l'objet d'un partenariat renforcé (commerces, offres de restauration et d'hébergement en lien avec les activités touristiques, etc.) À noter néanmoins que la CCI a participé, aux côtés de Lot Tourisme et du Parc, à la réponse à l'appel à projet « Fonds Tourisme Durable » de l'Adome.

ORIENTATION 2.1

PERSPECTIVES



LES ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES POUR DEMAIN

Instaurer un dialogue adapté avec les acteurs économiques pour garantir la bonne mise en œuvre des objectifs de la Charte et une posture pertinente du Parc. À terme, si le Parc n'a pas vocation à se substituer aux acteurs compétents, il sera nécessaire de le réintégrer aux espaces de dialogue stratégique et opérationnel en faveur du développement économique afin de favoriser une vision d'ensemble des projets portés par chacun, de renforcer la cohérence et la convergence des projets initiés et de clarifier la plus-value et la posture les plus pertinentes pour le Parc (intégration paysagère des projets, recatégorisation des zones d'activités, etc.)

Conforter le partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Au cours de l'action du Parc en faveur du développement économique, le partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat devra être poursuivi sous la forme d'une convention. Celle-ci devra poursuivre les actions engagées mais aussi être questonnée pour définir les contours d'un partenariat le plus pertinent possible en termes d'organisation et de priorités (en lien avec le changement climatique notamment).

Poursuivre les actions engagées en lien avec les artisans du territoire. Au cours de la Charte, le Parc a participé au déploiement d'actions à destination des différents artisans du territoire, en termes de reconnaissance (Marque Valeur Parc, organisation d'événement), d'engagement dans les transitions (Eco-défi) ou de valeurs (charte des savoir-faire pour la restauration du patrimoine bâti). Ces actions devront être poursuivies et renforcées (animation des réseaux, prise en compte de l'environnement par les entreprises, etc.).

Poursuivre les démarches engagées pour soutenir les filières territorialisées. En cohérence avec les valeurs du Parc, la prochaine Charte devra permettre de poursuivre les actions en faveur du soutien aux filières territorialisées. Les filières déjà identifiées (laine ou porc) devront être accompagnées dans une logique de continuité (animation et réseau, appui à la structuration) ; actions de mutualisation (ateliers, lieux d'innovation) ; lieux virtuels, regroupements de moyens humains, outils partagés) ; partenariats avec des chercheurs ; etc.). L'appui à d'autres filières pourra être envisagé (exemple : des métiers d'arts, chanvre, lavande, bois local, plantes aromatiques, etc.) si les conditions de réussite sont réunies. Un renforcement du positionnement du Parc auprès des acteurs de la filière bois constitue également une opportunité. Enfin, un appui à des initiatives inter-filières autour de produits permettraient de concrétiser des projets de rapprochement.

Accompagner les nouveaux modes de travailler et les nouveaux métiers. En cohérence avec ses missions d'expérimentation et dans une ambition d'accueillir des néoruraux, le Parc aura un rôle à jouer demain dans l'adaptation du territoire à l'émergence de nouveaux métiers et des nouveaux modes de travailler (auto-entrepreneuriat, télétravail, etc.). L'appui au développement de lieux et d'espaces d'innovation économique adaptés à la ruralité et aux spécificités du territoire apparaît comme pertinent. La poursuite des actions de connaissance des évolutions des filières économiques du territoire et d'identification des besoins prospectifs des entreprises sera également nécessaire.



5C2

AXE 2 ORIENTATION 2.2

DÉVELOPPER L'AGRICULTURE ET VALORISER LA FORÊT COMME FONDEMENTS DE LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE ET DE L'ENTRETIEN DE L'ESPACE



RAPPEL CONTENU DE LA CHARTE

ENJEU PRIORITAIRE

Enjeu 02 Lutter contre la déprise agricole et valoriser la forêt

MESURES

Mesure 2.2.1 Se mobiliser pour renouveler les actifs agricoles et préserver le foncier agricole

Mesure 2.2.2 Favoriser la valorisation des produits agricoles et conforter la filière ovine

Mesure 2.2.3 Promouvoir un système agro-pastoral durable et renforcer les synergies agriculture-forêt

Mesure 2.2.4 Valoriser davantage les espaces boisés, pour mieux les gérer et les préserver



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

SUPRA-TERRITORIAL

Une filière agricole et ovine qui connaît une crise structurelle (diminution du cheptel français de -8% entre 2011 et 2021 ; vieillissement des professionnels et difficulté de reprise-transmission ; crise sanitaire de la grippe aviaire ; augmentation des coûts des matières premières ; aléas climatiques ; image dégradée de la profession et des productions ; etc.) qui se traduit par des difficultés croissantes de la filière ovine sur un plan économique et social.

LOCAL

Une difficulté pour le Parc à être identifié comme un acteur agricole avec des liens limités avec les partenaires agricoles (cf. ci-dessous) et une difficulté à positionner la marque « Valeurs Parc » sur des productions agricoles déjà très fortement labellisées.

Des relations distendues, voire absentes, entre le Parc et la Chambre d'Agriculture et les organismes agricoles de manière générale (limitant le nombre de projets communs (pas de convention signée avec la Chambre) ou les opportunités de convergence de projets).

L'apparition du loup sur le territoire en 2022 avec près de 400 brebis tuées ou blessées, lors de 139 dommages signalés concernant 62 exploitations, créant une charge supplémentaire pour les éleveurs et un sujet de crispation avec le Parc.

Des divergences de posture entre le Parc et le monde agricole pour le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation, etc.)

L'émergence des deux PETR en cours de Charte qui ont pris en charge l'élaboration des Chartes forestières de Territoire.



CHIFFRES CLÉS

Indicateurs Niveau d'atteinte total ou quasi-total Niveau d'atteinte partiel Niveau d'atteinte insuffisant **Autres chiffres clés**

OBJECTIF CIBLE

RAPPEL DE L'OBJECTIF 70 à 80 créations d'emplois agricoles par an

-172
172

emplois (équivalents temps plein) en 10 ans, soit 10% d'emplois en moins

Source : Plan Rural Agricole 2012-2027



PRINCIPALES RÉALISATIONS INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

4 890
4 890

hectares d'exploitations agricoles accompagnées dans une démarche agro-écovolume *(Source : Réseau Cerdan)*



3 340
3 340

hectares de superficie de terres mobilisées dans le cadre d'opération d'aménagement impulsées sur le Parc *(Opération d'aménagement)*



7
7

grands projets de valorisation ou diversification des activités et productions agricoles *(Plan de mise en œuvre des actions de valorisation / Plan de mise en œuvre des actions de valorisation / Plan de mise en œuvre des actions de valorisation)*



12

Associations foncières pastorales créées sur 3 340 hectares



2
2

Chartes Forestières de Territoire réalisées à l'échelle des deux PÉTR Figeac Quercy Vallée Bordogne (2013) et Grand Quercy (2021)



108

PRINCIPAUX RÉSULTATS INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

-16 200
16 200

ovins entre 2012 et 2021. Le troupeau compte 189 845 animaux en 2021. *(Source : Réseau Cerdan)*



+116
116

exploitants en agriculture biologique entre 2013 et 2021. Le territoire en compte 175 à cette date. *(Source : Réseau Cerdan)*



113
113

emplois agricoles créés ou sécurisés



14,5%
14,5%

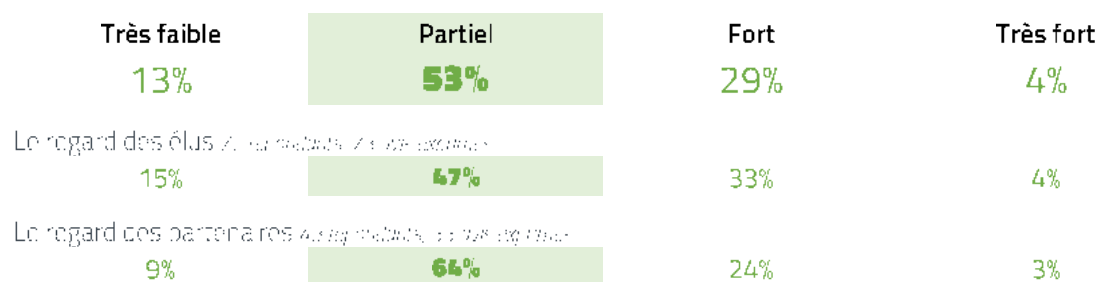
des parcelles forestières du territoire couvertes par des documents de gestion durable. *(Source : Réseau Cerdan)*



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

(Source : Réseau Cerdan - Questionnaire d'évaluation de la charte 2012-2027 - 100% de réponses - 117 personnes)

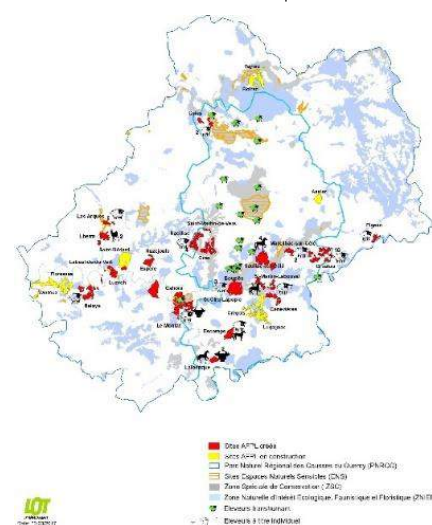




LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Accompagnement au déploiement des MAEC. Les Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) permettent d'accompagner financièrement les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. Le Parc a accompagné leur déploiement sur les sites Natura 2000 (VAEC Natura 2000) (cf. *Orientation 1.2*) à travers des fonds européens du FEADER et dans le cadre d'une MAEC Systèmes d'Élevage Pastoraux (VAEC SIEP) en soutien à la préservation de la trame verte du Parc sur la commune de Gréalou à travers des pratiques d'élevage « pâturantes ». Via les Contrats de Restauration de la Biodiversité (cf. *Orientation 1.2*), un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) a également été déployé sur des secteurs clés du Parc. En fin de Charte, le Parc a également anticipé une nouvelle vague de programmation MAEC sur les sites Natura 2000 pour la période 2023-2027.

Accompagnement au déploiement des AFP. Les Associations Foncières Pastorales (AFP), déployées par le Département du Lot en partenariat avec le Parc et la Chambre d'Agriculture, permettent de déployer (notamment sur le territoire du Parc) une approche globale de la gestion des espaces – lutte contre le risque incendie et la déprise agricole, préservation de la biodiversité des pelouses sèches et de la trame verte (cf. *Orientation 1.2*), valorisation de la ressource fourragère et soutien à l'économie agricole locale. Dans le cadre d'un travail partenarial (propriétaires, agriculteurs, élus, chasseurs), les AFP permettent de mettre à disposition les terres aux éleveurs ou associations d'éleveurs qui s'engagent sur 5 ans à suivre un plan de gestion éco-pastorale. Depuis 2012, 3 340 hectares de terres ont été mobilisés sur le territoire du Parc dans le cadre de 12 AFP. Dans le cadre de ces démarches, le Parc a participé à la réalisation de diagnostics écologiques et éco-pastoraux, appuie à la création et à l'animation des AFP et à la conception d'une méthodologie d'élaboration et de suivi des plans de gestion, au déploiement de temps de sensibilisation et de formation auprès des propriétaires et des éleveurs, ou à la réalisation de travaux de restauration et d'entretien.



109

Accompagnement aux pratiques du sylvopastoralisme. Dans les premières années de la Charte, avec l'appui

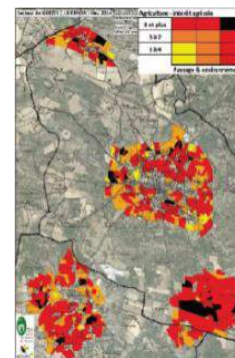


de l'ADASEA du Lot et d'un bureau d'étude et avec la mobilisation d'experts de la Chambre d'Agriculture et de l'Institut pour le Développement forestier, le Parc a mené l'élaboration de recueil de références technico-économiques de gestion des espaces forestiers à destination des éleveurs et des sylviculteurs. Ces références techniques ont pour but de faire coïncider les bénéfices tirés par l'éleveur pour la maintenance du cheptel et ceux de l'exploitant forestier pour l'entretien de son sous-bois et l'accès à ses parcelles. A partir d'expérimentations menées auprès de deux propriétaires forestiers et trois agriculteurs-éleveurs, le Parc a édité une plaquette avec 5 fiches techniques,

précisant les références techniques, logistiques et réglementaires liées au sylvopastoralisme, à destination des éleveurs et propriétaires forestiers (2013) ; a organisé 3 journées de démonstration pour présenter sur le terrain le dispositif sylvopastoral (2014) ; a développé des plans de gestion sylvopastoraux sur 3 secteurs du Parc (2014) ; etc. Dans la seconde période de mise en œuvre de la Charte, le volet sylvopastoralisme a été moins pris en compte dans les actions du Parc.



Elaboration de diagnostics fonciers agricoles. Sur la base d'une méthodologie NRA développée dans le cadre d'une initiative LEADER portée par le Réseau Rural Midi-Pyrénées, le Parc a déployé en 2013 une démarche pour dresser de manière concertée les enjeux agricoles, paysagers et écologiques des parcelles agricoles de six communes afin notamment d'alimenter l'élaboration des documents de planification. La méthode a permis d'évaluer pour chaque parcelle le degré de leur potentialité agricole, leur importance paysagère et leur richesse écologique et ainsi d'identifier, au croisement de ces trois indicateurs, les parcelles à préserver en priorité et celles sur lesquelles l'impact d'un projet d'aménagement sera t moindre. Une évaluation de la fragilité de la valorisation agricole (âge de l'exploitant, faible maîtrise foncière) a permis aussi d'identifier les parcelles pour lesquelles une animation agricole serait nécessaire pour en garantir durablement l'entretien. La démarche a donné lieu à l'édiction d'une plaquette détaillant la méthode et les outils à disposition des collectivités pour préserver le foncier agricole. La méthode a ensuite été dupliquée sur deux autres communes en 2016 et 2019. (cf. *Orientation 1.3*)



Appui à la relance de la filière de la brebis Causse du Lot et soutien à la filière ovine. À partir d'une dynamique de rapprochement avec les acteurs agricoles, le Parc, en partenariat avec Oviloc et la Chambre d'Agriculture, a contribué au soutien de la filière ovine en étant deux fois lauréat de l'appel à projet « Territoires à Agriculture Positive » en 2019 et 2022. Ces démarches ont permis de travailler sur les pratiques durables de l'élevage dans un contexte de changement climatique (récupération d'eau pluviale pour l'abreuvement par exemple), la valorisation de la viande issue de la brebis et de l'agneau Causse du Lot (création de recettes, stratégie de communication, etc.), la valorisation et la dynamisation du métier d'éleveur avec des actions de promotion et la mise en place d'un espace test (réflexions en cours pour la création d'une structure qui permette à ces aspirants éleveurs de tester le métier en condition réelle). Le soutien à la filière ovine est aussi passé par la redynamisation d'une filière laine (cf. *Orientation 2.1*) et sa valorisation auprès des habitants du territoire (cf. *Orientation 3.3*).



Appui à la création d'un abattoir de volailles. De 2012 à 2019, dans une logique de soutien à ces filières territorialisées, le Parc a accompagné la création d'un abattoir de volailles. Cet accompagnement, avec l'appui de l'ADEFPAT et de la Chambre d'Agriculture, s'est fait à toutes les étapes du projet depuis son émergence du projet, avec un accompagnement de l'ADEFPAT et de la Chambre d'Agriculture, d'une dizaine d'agriculteurs (appui aux réflexions sur la localisation, les prestations ciblées, la viabilité économique, etc.), en passant par sa structuration autour d'une Société coopérative d'intérêt Collectif (SCIC) et jusqu'à la mise en route du site sur la commune de Gramat en 2020.



Autres actions majeures réalisées par le Parc

Valorisation des productions locales. Dans les premières années de la Charte, le Parc a participé au déploiement de trois Sites remarquables du goût (SRG) autour du Rocamadour, de la Truffe et du Safran. Puis, à partir de 2019, le Parc a lancé la marque « Valeurs Parc » (cf. *Orientation 2.5*) sur les produits agricoles afin de promouvoir les entreprises agricoles qui souhaitent s'engager au quotidien dans le développement durable, partager les valeurs des Parcs naturels régionaux et faire connaître leur attachement au territoire. Sur la base de cahiers des charges soumis à la validation de la Fédération nationale des Parcs, trois types de productions sont aujourd'hui labellisés : produits de la ruche, les produits issus du canard gras et les produits issus des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, fruits et légumes champignons (hors truffe). Neuf agriculteurs ou producteurs alimentaires sont ainsi labellisés à ce jour.



Relance de la filière lavande du Quercy. Dans une logique de valorisation de ses patrimoines locaux, le Parc a entamé en 2017 un accompagnement ADEFPAT avec sept exploitants pour réfléchir à la relance de la filière plantes aromatiques et médicinales qui a permis de développer un projet autour de la lavande avec la constitution d'une structure collective pour produire, récolter, transformer et commercialiser la lavande. Dans l'objectif de valoriser et démarquer cette filière émergente par rapport à des filières provençales bien installées, en 2021, le Parc a mis en œuvre une étude de connaissance des spécificités de la lavande locale réalisée par l'Institut technique des plantes médicinales et aromatiques (ITE-PMA).

Soutien à l'alimentation locale et aux circuits courts. Au cours de la période de mise en œuvre de la Charte, le Parc a entrepris plusieurs actions en faveur de la valorisation d'une alimentation de proximité : accompagnement à travers LEADER pour une expérimentation de plateforme numérique d'approvisionnement des restaurants scolaires par des produits de proximité (2010-2012); création d'un jeu pédagogique « Croc Saison » (2013); organisation de 8 ateliers cuisine dans des centres de loisirs et de 4 veillées sur la cuisine locale (2014); création de jardins pédagogiques dans des centres de loisirs (2014); etc.

Soutien à une agriculture durable (cf. *Orientation 2.4*) avec le déploiement des MAEC, des AFP ou d'expérimentation comme le projet autour de l'abreuvement des troupeaux via la récupération des eaux de pluie, etc.



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Malgré des divergences et des tensions avec le monde agricole (autour du loup, de la méthanisation et du développement des énergies renouvelables), le **Syndicat Mixte du Parc** commence à être identifié comme un partenaire de la mise en œuvre des mesures de l'Orientation 2.2 relative à l'agriculture et la sylviculture au regard des nombreuses actions qui y sont soutenues (cf. *Les principales réalisations du Syndicat mixte du Parc*). En revanche, et si son implication sur les milieux forestiers s'est faite en lien avec les activités sylvopastorales, il est resté en retrait de ses engagements en faveur de la valorisation des espaces forestiers et du développement d'une filière bois du fait de Chartes forestières élabrées par les deux PETR.

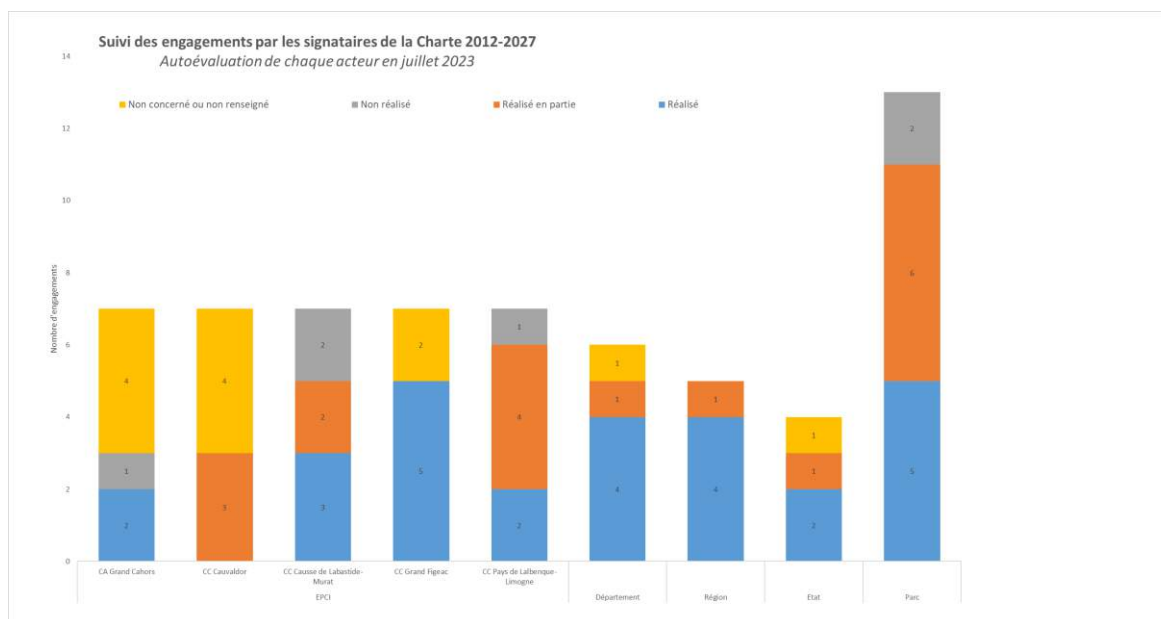
Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous diriez que le Parc a été

L'acteur moteur	Un partenaire	Peu présent	Absent
10%	65%	22%	4%

▪ **L'État** a contribué au soutien des activités agricoles et sylvicoles en participant au déploiement de politiques fondées à travers la création de l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie ou en signant un contrat de filière forêt-bois avec l'ADEME, la Région et l'interprofession de la filière. Localement, l'État a participé au développement des pratiques agricoles durables sur le territoire du Parc (soutien aux PACS et MAEC Natura 2000, aux travaux d'approbation des Chartes forestières et à la mise en œuvre des Plans Simples de Gestion (PSG). L'État a également veillé à associer le Parc aux réflexions territoriales liées à la présence du loup en lien avec les activités d'élevage et au déploiement de la méthanisation (cf. *Orientations 1.4 & 2.4*).

▪ **La Région Midi-Pyrénées** puis **Occitanie** soutient les activités agricoles à travers une politique foncière (mise en place de l'EPF Occitanie, création de l'ARAC, création de la Fondère Agricole d'Occitanie) et soutient les initiatives locales (AFP, MAEC-PAC). Concernant les filières et activités agricoles, la Région (notamment avec le déploiement du Programme de Développement Rural Régional (FDRR) dont elle a la charge en tant qu'autorité de gestion des fonds européens) porte un certain nombre d'axes en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durable et biologique (Plan Bio Régional, Charte Agriculture Durable, promotion des produits, Parc régional pour une Alimentation Durable, soutien aux produits Signés d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIO) et marque « Valeurs Parc », etc.). Elle a localement appuyé les initiatives du Parc en soutien à la filière ovine. Concernant la sylviculture, la Région a signé un contrat de filière forêt-bois avec l'État, l'ADEME et l'interprofession de la filière.

- La loi NCTRe a contraint le **Département du Lot** à revoir ses politiques en faveur du soutien aux activités agricoles qui passe aujourd'hui par des interventions sur les enjeux fonciers et les stratégies de reconquête des espaces embroussaillés (mise en place des AFP, plan de Massif moyenne vallée du Lot, travail collectif sur les techniques de pastoralisme); des soutiens ponctuels sur des projets innovants en faveur de la filière ovine (espace test sur l'évage ovin) et un appui financier à Bio46, Ovilot ou au poste de technicien bio de la Chambre d'Agriculture. A travers sa compétence collégiale, le Département porte une action globale pour promouvoir les circuits courts et locaux dans l'alimentation des collégiens locaux. Depuis 2022, le Département est également engagé dans l'élaboration de son **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**.
- Se on les cas, les **Intercommunalités** soutiennent l'agriculture locale en préservant le foncier agricole dans leur document de planification (SCoT et PLU); en approvisionnant les cuisines collectives et restaurants scolaires avec des produits locaux et une proportion de bio ou par la construction d'une cuisine centrale (CC Grand-Figeac); en soutenant certains producteurs locaux (exemple de la truffe sur la CC Pays de Lalbenque-Limogne); en s'engageant dans des PAT visant à développer l'activité marchande locale. En matière forestière, les Intercommunalités se sont engagées (via les PETR auxquelles elles sont rattachées) dans l'élaboration de Chartes forestières territoriales ou dans des démarches de valorisation du bois local (signature de la Charte bois et territoire du Massif central par la CC Grand-Figeac).
- Se on les cas, les Communes soutiennent les démarches AFP ou questionnent la gestion de leur foncier agricole (cf les démarches d'**élaboration de diagnostics fonciers agricoles proposés par le Parc**).
- La **Chambre d'Agriculture** à travers ses missions intervient sur les différents enjeux de la filière agricole (prise-se-transmission et conversion des exploitations, évolution des pratiques, etc.) et est intervenue auprès du Parc dans plusieurs projets (cf *Les principales réalisations du Syndicat mixte du Parc*). D'autres acteurs **ADASEA**, **l'ADEAR**, **Bio46** ou **Ovilot** jouent également un rôle majeur dans la mise en œuvre de l'Orientation et de ses mesures.



ORIENTATION 2.2 À RETENIR



LES POINTS FORTS

Des actions répondant aux différents enjeux économiques et environnementaux de la filière agricole.

- **Des projets en faveur d'une agriculture vertueuse.** Les différentes actions en faveur des activités ayant impliqué le Parc (MAEC, AFP, Marque Valeurs Parc, diagnostic foncier, projet autour de l'abreuvement des troupeaux via la récupération des eaux de pluies, etc.) ont toutes contribué à soutenir une agriculture durable.



et vertueuse aussi bien en termes de modes de lien avec la biodiversité, les paysages ou le risque incendie ; de modes productions ; ou de gestion des ressources, etc.

- **Des dynamiques collectives en faveur de projets pérennes.** Parmi les actions engagées, plus d'une ont permis de soutenir une dynamique collective (apaoir de volailles à Gramat, relance de la filière lavande, pratique du syvo-pastoralisme à travers les AFR, espace test...) permettant de garantir la pérennité des projets.
- **La valorisation de productions locales.** Des actions ont également été entreprises en faveur de la valorisation des productions locales que ce soit à travers les Sites remarquables du Goût ou la Marque Valeur Parc.
- **Des initiatives en faveur d'un lien entre agriculture et alimentation.** En début de Charte, le Parc a soutenu différentes initiatives en faveur du lien agriculture-alimentation notamment auprès des jeunes. Par la suite, des collectivités locales (Département, CA Grand Cahors, CC Grand Figeac, CC Causses et Vallée de la Dordogne) se sont engagées (en associant à la marge le Parc) dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) permettant de conforter le lien entre agriculture et alimentation et de répondre aux enjeux d'une alimentation locale et de qualité pour les habitants de leur territoire.
- **Un soutien en faveur de la relance de la filière ovine.** Marquage concurrentiel du territoire du Parc, la filière ovine, qui fait face à des difficultés structurelles, a fait l'objet de différentes actions de soutien auxquelles le Parc a été associé (double lauréat de l'appel à projet « Territoires à Agriculture Positive » en 2019 et 2022 en partenariat avec Ovilot et la Chambre d'Agriculture qui a permis de déployer certaines actions concrètes comme la préfiguration d'un espace test permettant à des aspirants éleveurs de tester le métier en condition réelle ; appui à la relance de la filière laine (cf. *Orientation 2.1*) ; etc.) ou non (plan de relance de la filière ovine du Quercy dans le cadre de France Relance).
- **L'initiation de dynamiques collectives.** Au fil de la Charte, le Parc a affirmé sa vocation à rassembler des individus et organisations n'ayant pas l'habitude de travailler ensemble, parfois en contradiction, mais unis dans la réalisation d'un objectif commun.
- **L'émergence d'une dynamique encore modeste de diversification** au sein d'une même exploitation (chanvre, PPAM, truffes, élevage bovin, conversion élevage ovin, etc.).

L'initiation d'une nouvelle dynamique partenariale technique entre le Parc et la Chambre d'Agriculture en fin de Charte.

Si les relations bilatérales entre le Parc et la Chambre d'Agriculture sont restées limitées, voire tendues (clou, énergies renouvelables), tout au long de la période de mise en œuvre de la Charte, une nouvelle dynamique, principalement technique à ce stade, semble s'être engagée aussi bien d'un point de vue relationnel (rencontre des Comités de direction du Parc et de la Chambre d'Agriculture en septembre 2022, instauration d'un calendrier de rencontres régulières, désignation d'une référente Parc au sein de la Chambre d'Agriculture) qu'opérationnelle (appel à projet « Territoires à Agriculture Positive » ; projet de création d'un espace test pour la création d'une structure qui permette à des aspirants éleveurs de tester le métier en condition réelle ; projet autour de l'abreuvement des troupeaux via la récupération des eaux de pluie ; recherche de convergence entre la Marque Valeurs Parc et la marque agro-alimentaire « Lot » ; etc.).

L'élaboration de deux Chartes forestières de territoire.

À la suite de leur création, les PCTRF géoc Quercy Vallée de la Dordogne et PCTRF Grand Quercy ont chacun élaboré une Charte forestière Territoriale. S'appuyant sur un diagnostic et un cadre stratégique, ces démarches ont permis d'élaborer des plans d'actions visant à soutenir une politique de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.



LES POINTS FAIBLES

Une activité agricole toujours en déclin. Malgré les actions mises en œuvre par les différents acteurs, agriculture locale et notamment la filière ovine restent confrontées aux problématiques observées au niveau



nationale (baisse et vieillissement des effectifs agricoles, difficultés de reprise-transmission, baisse du cheptel ovin, difficultés économiques et sociales, etc.) Sur le Lot, on observe une forte diminution du nombre d'exploitation (-23%), entre 2010 et 2020.

Des divergences stratégiques entre le Parc et la Chambre d'Agriculture. Le dialogue politique et stratégique entre le Parc et la Chambre d'Agriculture a été relativement difficile au cours de la période de mise en œuvre de la Charte, principalement autour des sujets de la présence du loup (en fin de Charte) et du développement des énergies renouvelables (agrovoltaïsme, mécanisation, etc.) qui ont cristallisé les relations avec le monde agricole. Ces tensions ont nécessairement eu des incidences sur la dynamique de projets (absence de convention ; peu d'échanges entre les services des deux structures ; absence de convergence sur des projets partageant les mêmes objectifs (marque Valeurs Parc et marque agroalimentaire lotoise ; etc.) ; absence d'implication du Parc sur les actions en faveur de l'implantation/transmission d'activités portées par la Chambre ou l'ADASEA, etc.) Elles n'ont néanmoins pas empêché la bonne coopération technique sur certains chantiers en commun (eau de captage, AFD, sylvo pastoralisme, appc à projet « Territoires à Agriculture Positive », récupération d'eau pluviale pour l'arrosage, etc.) qui se sont accélérés sur les dernières années de la Charte.

Des actions en faveur de l'adaptation au changement climatique des activités agricoles qui restent à amplifier. Si toutes les actions dans le domaine agricole menées en lien avec le Parc répondaient à des objectifs de transition, certains champs ont seulement fait l'objet de projets expérimentaux qui conviendront d'amplifier à travers la prochaine Charte (gestion de la ressource en eau, risque feu de forêt, ressources fourragères, sylvo pastoralisme, etc.) et dont le spectre pourra être défini au regard des actions déjà engagées par la Chambre d'Agriculture, des programmes d'actions des différents PCAET et des conclusions de l'étude sur les vulnérabilités au changement climatique actuellement menée par le Département.

Une faible association du Parc à l'élaboration des Chartes Forestières Territoriales, à la gestion des espaces forestiers et au développement de la filière bois. Si l'élaboration des Chartes Forestières Territoriales portées par les deux PETR ont été l'occasion de structurer une politique en faveur d'une gestion et une exploitation durable des forêts du territoire, le Parc a été peu impliqué dans les différentes étapes de leur élaboration, y compris dans la phase de définition des plans d'actions. Cette faible implication se traduit aujourd'hui par un positionnement limité du Parc sur les enjeux sylvicoles (en dehors des pratiques du sylvo pastoralisme).

14

ORIENTATION 2.2

PERSPECTIVES



LES ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES POUR DEMAIN

Créer les conditions d'un rapprochement et projets communs entre le Parc et le monde agricole ... Dans le cadre de la prochaine Charte, il conviendra d'améliorer le dialogue du Parc avec le monde agricole et ses représentants aussi bien d'un point de vue politique que technique en s'accordant sur des ambitions partagées et en identifiant des opportunités de coopérations. Le rapprochement récent entre les directions du Parc et de la Chambre d'Agriculture constitue une opportunité dans ce sens. La mise en œuvre d'une convention de partenariat pourrait concrétiser ce rapprochement et bénéficier à des projets concrets.

... pour déployer un programme d'actions répondant de manière transversale aux enjeux de développement économique des filières agricoles et sylvicoles et à ceux relatifs à la préservation des milieux et à l'adaptation au changement climatique. Afin de fédérer les acteurs, les choix stratégiques et opérationnelles des volets agricole et sylvicole de la future Charte devront se faire à la rencontre des enjeux de développement économique des deux filières et des défis des transitions environnementale et climatique et pourront s'appuyer sur les démarches engagées (PAT, PCAET, Chartes Forestières de Territoire, étude départementale sur la vulnérabilité au changement climatique, etc.) Il s'agira de soutenir une approche stratégique et opérationnelle capable de répondre de manière transversale aux défis des transitions agricoles qu'elles soient climatiques



(que les conséquences de l'aléa climatique sur l'agriculture au sein du Parc ? Quelles conséquences sur le système d'élevage ? Sur les futurs systèmes de production ? Comment le caractériser et comment accompagner les agriculteurs ?), écologiques (comment arriver à cohabiter avec le loup ? Comment mettre en avant des pratiques vertueuses ? Comment accompagner des systèmes "hors vertueux" vers l'évolution des pratiques ?) ou sociales (Comment accompagner le renouvellement des générations, l'intégration de nouveaux profils et l'acceptabilité du métier ?)

Affirmer le rôle du Parc dans l'accompagnement de la filière ovine. Au cœur de l'activité agricole du territoire et faisant face à de nombreux enjeux, la filière ovine devra faire l'objet d'une stratégie globale d'accompagnement du Parc aussi bien en termes de dialogue (notamment autour des sujets du loup et du développement des énergies renouvelables) qu'en termes de développement (appui à la dynamisation, à la diversification, aux changements de pratique, à la valorisation, à la commercialisation, à la communication, etc.)

Poursuivre les démarches engagées pour valoriser les productions locales. La valorisation des productions agricoles locales constitue un levier majeur de leur dynamisation qu'il s'agira de continuer à appuyer dans le cadre de la prochaine Charte : élargissement de la marque « Valeurs Parc » à d'autres productions agricoles ; recherche de complémentarité et liens entre les différentes démarches de labellisation en faveur de la valorisation de l'ensemble des productions agricoles emblématiques du Parc ; recherche de liens entre les entreprises touristiques et agricoles bénéficiant de la marque « Valeurs Parc » ; actions de promotion ; etc.

Questionner l'implication du Parc dans les démarches de Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui se sont déployées à l'échelle du Département ou localement et auxquelles le Parc n'a pas ou peu été associé jusqu'ici.

Impliquer davantage le Parc dans le déploiement des Chartes Forestières de Territoire et des actions qui y sont inscrites Resté en retrait de l'élaboration des deux Chartes Forestières de Territoire, le Parc est aujourd'hui peu impliqué dans les projets de valorisation des forêts du territoire. En se rapprochant au pilotage des deux documents aujourd'hui portés par les PETR, le Parc pourra s'inscrire dans certaines actions qui y seront déployées.





RAPPEL CONTENU DE LA CHARTE

ENJEU PRIORITAIRE

Pos d'enjeu prioritaire en tant que tel en lien avec l'Orientation

Intitulé du projet : FNFJUX 01 03 05 07 08 09 et liés à l'ajout de nouvelles destinations, des réservations et programmes du territoire

MESURES

Mesure 2.3.1 Améliorer les conditions d'accueil et organiser les flux de visiteurs à l'échelle du Parc

Mesure 2.3.2 Organiser et renforcer l'offre de découverte des patrimoines

Mesure 2.3.3 Qualifier et adapter les équipements et les activités touristiques aux exigences de développement durable

Mesure 2.3.4 Organiser un développement raisonné des activités de sports et loisirs de nature dans les espaces naturels



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

SUPRA-TERRITORIAL

Une réorganisation de la gouvernance touristique. La loi NCTRe a consacré au 01 janvier 2017 le niveau intercommunal pour ce qui relève de « la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité touristique », ainsi que pour ce qui relève de « la promotion du tourisme, compétence à laquelle est rattachée la création des offices de tourisme ». De fait, un certain nombre de dispositions ou d'engagements prévus dans la Charte ont perdu de leur sens du fait cette redéfinition de la gouvernance touristique et de ses conséquences locales (cf ci-dessous).

Deux années de crise covid-19. Si les deux années de confinement et restrictions liées à l'épidémie de la Covid-19 ont impactés toutes les activités des territoires, le tourisme a été particulièrement concerné avec un ralentissement de la fréquentation touristique au cours des années 2020 et 2021.

Le développement du tourisme nature et du slow-tourisme. Conforté par l'épidémie de la Covid-19 et les enjeux de transitions, la décennie de mise en œuvre de la Charte a été marquée par un renforcement des attentes en termes de tourisme « vert » (tourisme naturel, slow-tourisme, tourisme décarboné, etc.).

LOCAL

Une organisation départementale autour de grands offices du tourisme. Avant et au cours de la période de la mise en œuvre de la Charte selon les cas, les Offices de Tourisme (OT) locaux se sont réorganisés sur de vastes périmètres : création de l'OT du Pays de Figeac en 2010 ; création en 2011 de l'OT Vallée de la Dordogne (sur le périmètre de l'actuelle CC Causses et Vallée de la Dordogne, puis élargi en 2016 à deux EPC corréziens) ; création en 2020 de l'OT Cahors, Vallée du Lot (englobant notamment la CA Grand Cahors et la CC Pays de La perchue Limogère). A ce jour, seule la CC Causse de Labastide-Murat dispose d'un OT à son échelle mais un regroupement avec le secteur de la Bouriane est envisagé.



Des Offices de Tourisme dotés de forts moyens et couvrant chacun une partie réduite du Parc. Ces vastes OT disposent de moyens importants et s'inscrivent sur des périmètres englobants chacun une partie réduite du Parc limitant de fait la prise en compte du Parc dans leur stratégie de valorisation touristique.





CHIFFRES CLÉS

Indicateurs Niveau d'atteinte total ou quasi-total Niveau d'atteinte partiel Niveau d'atteinte insuffisant **Autres chiffres clés**

OBJECTIF CIBLE

Absence d'objectif cible relatif à cette orientation

PRINCIPALES RÉALISATIONS INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

66

2022

nouveaux projets touristiques accompagnés par le Parc



1

labellisation Géoparc Mondial UNESCO obtenue en mai en 2017 et renouvelée en 2022



PRINCIPAUX RÉSULTATS INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

4

2022

Offices de Tourisme sur le territoire du Parc répartis en 11 bureaux d'information *(Le territoire en comptait 2 offices de tourisme et 2 bureaux d'information en 2015)*



220 000

2022

visiteurs sur l'ensemble des Offices de Tourisme dont 59 000 en comarcain



995

2022

établissements touristiques meublés pour 5 356 lits en 2022
Le territoire en comptait 730 pour 3 836 lits en 2015.



163

2022

Chambres d'hôtes pour 1 086 lits en 2022
Le territoire en comptait 162 pour 1 216 lits en 2015.



57

2022

gîtes d'étape pour 719 lits en 2022
Le territoire en comptait 42 pour 623 lits en 2015.



43

2022

acteurs professionnels touristiques bénéficiant de la marque « Valeurs Parc »
(Préfecture de Lot-et-Garonne - Région du Parc) en 2017 (Orientation 2.5)



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

(Une seule réponse possible - Question ouverte - maximum 5 réponses et une réponse obligatoire - Les résultats sont exprimés en pourcentage)

	Très faible	Partiel	Fort	Très fort
	6%	31%	47%	16%
Le regard des élus <i>(77 communes, 21 communes)</i>	5%	31%	45%	15%
Le regard des partenaires <i>(40 organisations, 40 organisations, 50 personnes « Valeurs Parc »)</i>	7%	23%	50%	20%



LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

De la valorisation du patrimoine géologique du territoire à l'obtention du label Géoparc mondial UNESCO.

Dans sa Charte, le Parc prévoyait d'accompagner à la préservation et à la valorisation de son patrimoine géologique, lié notamment aux phosphatières, par le soutien à la création d'une Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique (RANIG) (cf. *Orientation 1.3*) et la candidature du territoire à l'intégration du réseau European Geoparks.

o L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie pour le développement d'un tourisme « géologique ». En

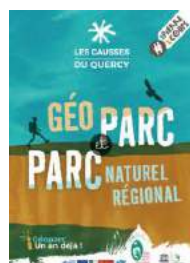
parallèle de la création de la Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique en 2015 (cf. *Orientation 1.3*), dès les premières années de la Charte, le Parc a entrepris la définition d'une stratégie pour le développement d'un tourisme géologique afin de répondre au décalage entre la richesse patrimoniale géologique et la faiblesse de l'offre touristique. Dès 2013, ont été entrepris un travail de diagnostic (recensement du patrimoine remarquable, état de l'offre géotouristique) et de définition d'une stratégie et d'un plan d'actions qui a notamment permis des projets d'aménagement de Géostates, de



phosphatières et de routes témoins et des actions de découverte du patrimoine géologique par le grand public (création d'une route géologique au sud du territoire ; aménagement de sentiers d'interprétation et de randonnées ; réaménagement de sites, et notamment du Couloir d'Aura ; installation de tables d'interprétation ; educateur sur le thème de la géologie ; formation pour les prestataires marquée « Valeurs Parc » ; concours

« Délices géologiques » ; réalisation de vidéos ; expositions ; etc.) ainsi que l'élaboration d'outils de promotion (édition de guides ; etc.)

o L'obtention du label Géoparc mondial UNESCO. En parallèle de ces actions



de valorisation touristique, le Parc a entrepris, à partir de 2015, d'obtenir la labellisation des Causses du Quercy au label « Géoparc mondial UNESCO ». Obtenue en mai 2017 et renouvelée en 2022, cette labellisation marque la



reconnaissance internationale du caractère géologique remarquable du territoire et de ses nombreux atouts (patrimoine paléontologique, phosphatières, démarche partenariale, présence de la RANIG, stratégies de préservation et de valorisation à l'œuvre, etc.). Elle constitue un atout majeur pour la reconnaissance du Parc, de son territoire et pour le développement du géotourisme. Cette labellisation a conforté le marqueur « géologique » du territoire et a entraîné la création d'actions de communication spécifique et de formations auprès des acteurs du territoire et agents du Parc.

Appui au développement des activités de pleine nature. Au regard du patrimoine naturel remarquable du territoire, les activités de pleine nature constituent un atout touristique majeur pour le territoire que le Parc a cherché à conforter tout au long de sa Charte à travers :

o L'animation du Pôle de pleine nature en vallée du Célé. A la suite d'une réflexion stratégique collective initiée

en 2014 puis d'un premier projet en 2015, le projet « Pôle de pleine nature en vallée du Célé », porté par le Parc avec l'appui de plusieurs partenaires (CC Grand Cahors, Grand Figeac et Causse de Labastide-Murat, syndicat mixte du Célé Lot-Médocain, offices de tourisme, Département, Lot-Tourisme, prestataires d'activités de pleine nature et comités départementaux sports) a été retenu en 2016 à l'appel à



projet « Pôles de pleine nature en Massif Central » initié par l'Etat (Commissariat Massif Central-ANCT) et le GIP Massif Central. A travers ce programme de développement quinquennal (2017-2021) structuré en quatre axes (pratique, accueil, communication, animation), cette démarche a permis l'obtention d'importants financements,

y compris européens (FEDER), pour le déploiement d'un programme d'actions de développement touristique et des activités de pleine nature portées par le Parc et les différents partenaires. Animé par le Parc, le Pôle de pleine nature en vallée du Célé a permis de réaliser et initier de nombreux projets d'aménagement et développement d'activités de pleine nature respectueux des milieux naturels (canoë, plongée souterraine, tyrolienne, via ferrata, baltes nautiques, accro-branche, parcours d'orientation, géocaching, boucle d'itinérance artistique (Via Caussinos), etc.). Des actions de communication et de promotion ont également été entreprises (logo et slogan, public-rédaction, page internet et vidéos promotionnelles, réseaux sociaux, soutien au tourisme nocturne, etc.).

Cette démarche partenariale aura généré 1,6 million d'investissement en 5 ans financés à 35% par le FEDER, 23% par la Région Occitane, le Département du Lot et l'Etat et 45% par les bénéficiaires (SV Bassin du Célé Lot-médian, Grand Cahors, Département, «A l'occa et Parc) et aura permis de soutenir 46 actions sur 52 communes. Elle aura surtout largement contribué à développer une destination « Vallée du Célé » révélée avec une offre d'activités de pleine nature cohérente et largement diversifiée, adaptée aux locaux et aux visiteurs, prenant en compte la saisonnalité et respectueuse de la sensibilité des milieux naturels.



o **Une politique pleine nature également soutenue en dehors du Pôle de pleine nature.** En amont et en parallèle des actions initiées à travers le Pôle de pleine nature, des actions ont été initiées, en lien avec les acteurs du tourisme (CC, Offices du Tourisme, Lot Tourisme) pour soutenir notamment les activités de randonnées (élaboration d'un topo-guide de la randonnée en 2012, réédité en 2020; aménagement de boucles de randonnée; pose de jalons sur les chemins de randonnée; aménagement d'abris; déploiement de sentiers et circuits thématiques; valorisation des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO; mise en place d'éco-composteurs; etc.), mais aussi de escalade (élaboration d'une Charte des bonnes pratiques de l'escalade en 2011) ou de spéléologie en lien avec la RN 5 du Lot.



o **Le soutien à l'itinérance ...** En dehors des actions destinées aux activités de randonnées pédestres (cf. ci-dessus), le Parc a accompagné plusieurs démarches en faveur de l'itinérance tout au long de la mise en œuvre de la Charte. D'abord, dans le cadre de l'appel à projet « Soutien aux grandes itinérances du Massif central », le Parc a participé (en tant que chef de file départemental) à deux groupes de travail sur deux itinéraires (Via Podensac (GR65) et la Via Arverna (GR46)) qui traversent son territoire et qui ont permis d'initier des actions de valorisation ou d'aménagement d'abris. Ensuite, dans le cadre de la mise en place d'une offre « tourisme de nature » à l'échelle des Parcs d'Occitanie, le Parc a sollicité un accompagnement ADEPAT, pour constituer et mettre en marché quatre séjours originaux pour découvrir le Parc. Enfin, en lien avec la démarche prospective sur les nouvelles formes d'itinérance et les attentes des clients initiées par l'InterParcs Massif central (IPAVAC), le Parc a été accompagné pour créer des séjours itinérants sur la Vallée du Célé.

o **... en lien avec l'art.** Le développement de l'itinérance s'est également accompagné de projets artistiques avec la création de deux œuvres d'art refuge (Super Cayrou et Pecten Maximus sur et en proximité du GR65 et des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, cf. *Orientations 3.3*); la création d'un Chemin Livre (pierres dessinées par des artistes de BD insérées dans les murets de pierre sèche); la création d'un sentier de découverte des paysages nocturnes (à Corn, avec signalétique réalisée par une illustratrice, qui sera phosphorescente); les installations artistiques de la Via Caussinos (boucle itinérante de trois jours entre les vallées du Lot et du Célé, créée par le Parc); etc.

Différentes actions engagées par le Parc en lien avec d'autres orientations ont par ailleurs eu des retombées touristiques :

- **Préservation et valorisation du ciel nocturne** (cf. *Orientations 2.4*)
- **De la labellisation « Accueil du Parc à la marque « Valeurs Parc »** (cf. *Orientations 2.5*)
- **Elaboration d'une signalétique touristique et patrimoniale** (cf. *Orientations 2.5*)



Autres actions majeures réalisées par le Parc

Formalisation d'une stratégie touristique. En cohérence avec la Charte et les actions entreprises au cours de sa mise en œuvre, le Parc a souhaité formaliser une stratégie touristique globale en 2018 autour de trois axes (géotourisme, tourisme de pleine nature, bien-être) et trois principes transversaux (développement durable, slow-tourisme, appropriation locale).

Des actions spécifiques de valorisation de sites et patrimoines locaux. Au cours de la Charte et en lien avec ses différentes missions, le Parc a contribué à différentes actions de valorisation de plusieurs sites et patrimoines du territoire. Parmi elles, les actions de valorisation du ciel nocturne (cf. *Orientation 2.4*) avec notamment des aménagements de sites d'observation et des temps d'animation, comptent parmi les réalisations les plus emblématiques du Parc. L'ensemble des animations et démarches pédagogiques (cf. *Orientation 3.3*) ou culturelles (cf. *Orientation 3.4*) répondent aussi bien aux habitants du territoire qu'à ses visiteurs. Le Parc a par ailleurs contribué à différents projets touristiques : plan d'interarétation du patrimoine Grand Site St-Cirq-Lapopie Pech-Merle (2012); circuit de découverte du patrimoine truffier (2013); valorisation du patrimoine mégalithique; recatégorisation de la scénographie extérieure du site du Cloup d'Aura (2020); etc.

Des projets en soutien du tourisme durable et aux évolutions des pratiques touristiques. Au cours de la Charte, différentes actions en faveur d'un tourisme à faible impact ont été mises en œuvre ou envisagées: réflexion sur la mobilité touristique à Saint-Cirq-Lapopie; déploiement de vélos à assistance électrique sur le Causse de Labastoc-Murat; réflexions sur les outils de protection des sites karstiques majeurs; création d'une application mobile « Quercy en famille »; soutien à des projets d'hébergement durable (Fonds Tourisme Durable, cf. *Orientation 2.4*); etc.



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Le **Syndicat Mixte du Parc** est identifié comme un partenaire du développement touristique en lien avec les partenaires institutionnels. À travers certaines de ces actions en faveur de la valorisation touristique du patrimoine géologique, allant jusqu'à la labellisation Géoparc mondial UNESCO, ou du ciel nocturne, le Parc a largement contribué à agir en faveur de la structuration de l'offre touristique du territoire et à sa visibilité. Par ailleurs, par ses actions de signalisation patrimoniale (cf. *Orientation 2.5*), ses très nombreuses animations et publications en faveur du patrimoine local (cf. *Orientation 3.3*), le Parc a contribué à renforcer l'offre touristique. Très impliqué dans le développement du tourisme vert et de sport nature, le Parc a également fortement contribué aux exigences de transition des activités touristiques. Il s'est enfin impliqué auprès des partenaires: club des directeurs de Lot Tourisme, travail avec le CRTL Occitanie et Inter-Parcs Occitanie, etc.

Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous diriez que le Parc a été

« L'acteur moteur, un partenaire, peu présent, absent »

L'acteur moteur	Un partenaire	Peu présent	Absent
19%	65%	16%	0%

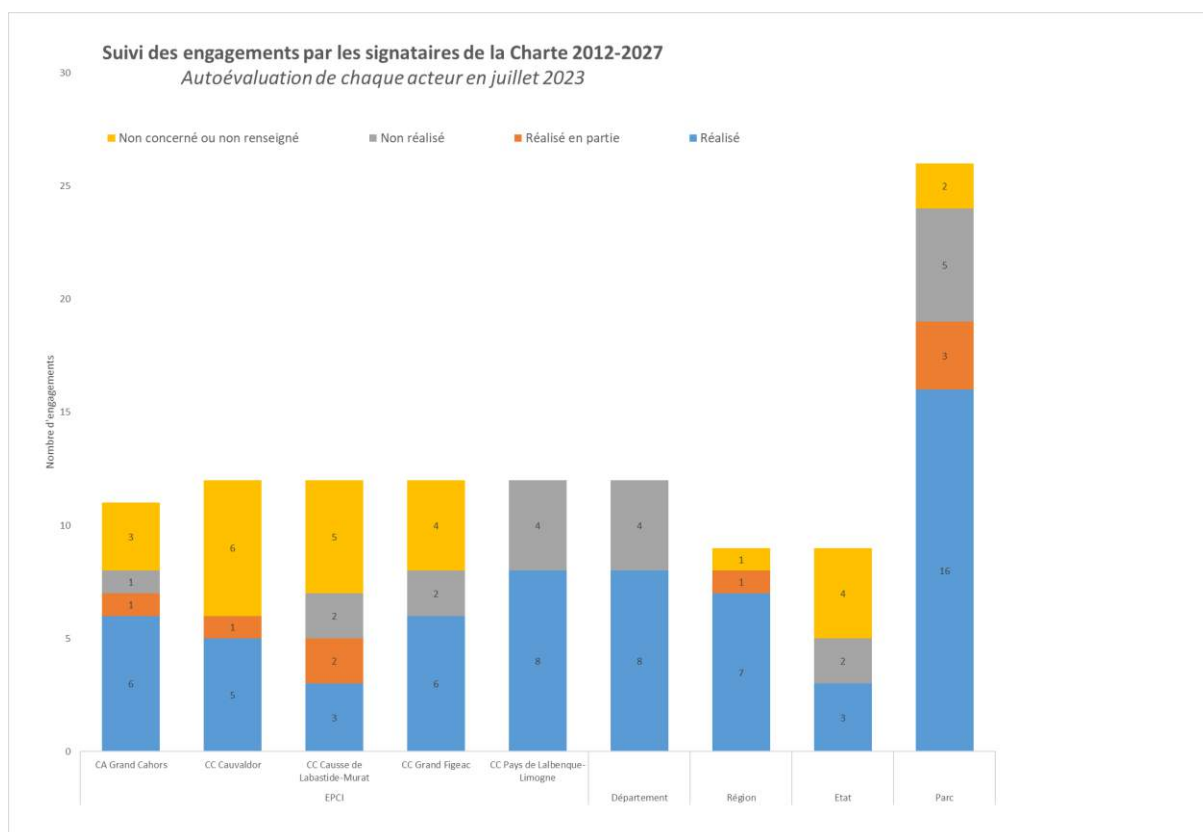
▪ **L'État** contribue au développement touristique à travers Atout France qui a pour mission de renforcer la compétitivité et l'attractivité de la destination France. Il participe aux évolutions du tourisme à travers le plan « Destination France » et France Relance et à l'observation de la fréquentation touristique à travers France Tourisme Observations. Localement, l'État appuie et finance des projets portés sur le territoire à travers l'action de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). L'ADEME soutient la transition des professionnels de l'hébergement et de la restauration du territoire à travers l'appel à projet ADEME « Fonds Tourisme Durable ».

▪ **La Région Midi-Pyrénées** ou **Occitanie** a, dans le cadre de ses compétences, formalisé différentes stratégies autour du tourisme et du développement économique (Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs; Stratégie Régionale Emploi, Souveraineté, Transformation Écologique définissant le cadre d'intervention des politiques régionales en matière d'économie, d'innovation, d'emploi, de tourisme, d'agro-alimentaire, et de formation) et s'appuie notamment sur le Comité Régional de Tourisme et de Loisirs. Par ailleurs, elle participe, à travers sa compétence transports, à l'accessibilité touristique du territoire. Elle a concrètement soutenu

financièrement et en ingénierie différents projets touristiques du territoire du Parc : Pôle de pleine nature Vallée du Célé ; déploiement et animation de la marque « Vaux Parc » ; accompagnement à l'obtention du label Géoparc mondial Unesco ; projet art et cinéance *Fenêtres sur paysage* ; équipements d'interprétation des patrimoines ; démarche « Mon village, mon fossile » (cf. *Orientation 3.3*). Enfin, elle soutient la visibilité du territoire et des Parcs régionaux à sa travers sa politique Grands Sites d'Occitanie, son magazine Origène et le financement d'études et actions de communication mutualisées via l'enveloppe projets Inter-Parcs Occitanie.

- Le **Département du Lot** agit en termes de tourisme à travers son Schéma de Développement Touristique adopté en 2022 et son Agence départementale de Développement Touristique, Lot Tourisme, qui a pour but de promouvoir les territoires ruraux ; structurer, développer, mais aussi coordonner, les offres touristiques ; et apporter un appui en ingénierie aux acteurs touristiques locaux. Le Département assume également un rôle de coordinateur territorial en animant un plan d'amélioration de l'attractivité départementale « Oh My Lot ». Si Lot Tourisme travaille en premier lieu avec les Offices de Tourisme, des projets ont été engagés avec le Parc : élaboration d'un topo-guide des chemins de randonnée sur le territoire du Parc ; réponse commune à l'appel à projet « Fonds Tourisme Durable » de l'ADEME ; association du Parc au club des directeurs des Offices de Tourisme ; etc.

- Les **Intercommunalités** ont délégué (à l'exception à ce jour de la CC Lapassade-Murat) leur compétence tourisme à des **Offices de Tourisme** dont le territoire dépasse leur propre périmètre. Des intercommunalités ou des **Communes**, selon les cas, conservent la gestion de certains sites patrimoniaux ou de leurs chemins de randonnée. Le territoire compte également deux Pays d'Art et d'Histoire (Causses et Vallée de La Dordogne ; Grand Figeac – Vallées du Lot et du Célé) qui participent à la visibilité touristique.



ORIENTATION 2.3

À RETENIR



LES POINTS FORTS

Une valorisation des atouts géologiques du territoire et un renforcement d'une offre touristique en lien

Comptant parmi les actions les plus significatives réalisées par le Parc au cours de la mise en œuvre de la Charte, la valorisation du patrimoine géologique a abouti à la création de la Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique en 2015 puis à l'obtention du label « Géoparc mondial UNESCO » en 2017. Ces deux projets ont permis de dynamiser la visibilité touristique du territoire et susciter l'intérêt des partenaires touristiques dans leur stratégie de communication et de valorisation.

Un renforcement de la connaissance et de la valorisation des patrimoines du territoire et de la visibilité du Parc

Au-delà de son patrimoine géologique, le Parc a agi tout au long de la mise en œuvre de la Charte sur la valorisation de l'ensemble de ses patrimoines (biodiversité, paysages, patrimoine architectural, gastronomie, culture, arts, etc.) à travers des démarches de connaissance, des outils et supports de valorisation, l'édition d'un grand nombre de publications et le déployement d'une signalétique patrimoniale et touristique dans les principaux lieux d'intérêt du territoire. Des actions passeroles entre les différents patrimoines ont été menées comme par exemple le soutien aux initiatives artistiques permettant de coupler les patrimoines naturels du territoire et la créativité artistique.

Le développement d'une offre touristique basée sur les atouts « naturels » du territoire et adaptée aux nouvelles attentes et pratiques touristiques

Le Parc et les différents acteurs touristiques (Lot Tourisme, Offices de Tourisme, professionnels) ont œuvré tout au long de la Charte au développement et à la valorisation de l'offre touristique de nature du territoire (valorisation du coin noir (cf. *Orientation 2.4*), développement du Pôles de pleine nature en vallée du Célé, réalisation de topoguide de randonnée, itinérance, etc.) afin de conforter le positionnement du territoire du Parc comme une destination touristique « nature » et « préservée ».

Un renforcement des liens avec les acteurs touristiques régionaux et départementaux en faveur de la valorisation des Parcs

Si les évolutions de la gouvernance touristique ont conduit les principaux acteurs à se recentrer sur leurs missions et leurs périmètres, le Parc a progressivement trouvé une place dans les politiques régionales portées par le Comité Régional de Tourisme et de Loisirs (réseau des Parcs d'Occitane, magazine Occigène, etc.) ou départementales portées par Lot Tourisme (déployement d'outils et supports à l'échelle du Parc (exemple du guide de randonnée) ; réponse commune à l'appel à projet « Fonds Tourisme Vert » ; association du chargé de mission « Tourisme » du Parc au club des directeurs des Offices de Tourisme du Lot) etc.)



Des actions en faveur de la limitation des loisirs motorisés.

Un document de conseil et de rappel de la réglementation relatif à la pratique des loisirs motorisés a été édicté en fin de Charte précédente et diffusé au début de la mise en œuvre de la Charte actuelle. La décennie 2000-2010 avait été marquée par une augmentation des pressions sur les milieux naturels par des pratiques peu respectueuses, mais depuis le début de la Charte, la tendance s'est inversée. Les fédérations de pratiquants semblent s'être organisées pour encadrer les pratiques et les communes ont très peu mobilisé le Parc pour la mise en place de Plan de circulation de véhicules à moteur.



LES POINTS FAIBLES

Un déficit de stratégie claire malgré un grand nombre d'occasions engagées. La valorisation des patrimoines est au cœur des missions d'un Parc et de très nombreuses actions menées par le Parc ont aujourd'hui des retombées touristiques (alors que ce n'était pas nécessairement leur vocation première). Pour autant, le

tourisme reste un sujet peu mis en avant par le Parc. Si la Charte comportait bien une orientation dédiée au tourisme, il n'apparaissait pas comme un des 12 enjeux clés identifiés lors de l'élaboration de la Charte et a, en conséquence, fait l'objet d'un bref focus (au même titre que d'autres filières économiques) dans l'évaluation à mi-parcours au sein de l'enjeu portant sur le développement économique. Le portage politique des enjeux touristiques au niveau du Parc est également limité (à crin que le portage est fortement assuré au sein de Lot Tourisme ou des différents Offices) ; absence d'un « expert » tourisme ; peu d'acteurs touristiques présents dans la Commission Economie. Par ailleurs, au regard des évolutions des dix dernières années (cf. Contexte), le seul cadre de la Charte élaboée en 2011 aurait nécessité une révision autour d'une stratégie touristique qui a été réalisé en 2018 à l'initiative du chargé de mission et sans réel portage politique par la suite.

Une capacité d'action du Parc limitée. Au regard des nombreuses actions touristiques engagées par le Parc ou des passerelles existantes avec d'autres actions engagées par le Parc, les moyens humains consacrés au sein de l'organigramme paraissent particulièrement inadapés et trop soumis aux calendriers des financements des appels à projets.

Un Parc peu valorisé dans les stratégies touristiques des partenaires (CRTL, ADT, OT). Si le Parc est aujourd'hui mieux porté par les politiques de promotion touristique assurées par la Région et le Département, sa visibilité au sein des Offices de Tourisme reste limitée (aucun Office de Tourisme « accueil Parc ») ; des supports produits par le Parc en début de ce Charte non-utilisés ; etc. Ce constat alimente le sentiment d'un déficit d'appropriation du Parc par le territoire et ses acteurs qui s'explique en partie par ces périmètres d'Office de Tourisme qui englobent chacun un nombre limité de communes appartenant au Parc.

Une difficulté du Parc à jouer un rôle sur les sites touristiques majeurs. Malgré quelques tentatives pour ces projets concrets ont réussi à aboutir avec les sites touristiques majeurs du territoire (Rocamadour, Saint-Cirq-Lapopie, etc.) pour ces raisons variables. A noter, néanmoins sur le site de Rocamadour, la participation du Parc au volet « interprétation » de la démarche Grand Site.

Des actions à destination des professionnels de la restauration et de l'hébergement limitées. En dehors des entreprises à travers le réseau de la marque Valeurs Parc, peu de projets ont permis de faire travailler le Parc avec les professionnels de la restauration et de l'hébergement. Le Parc ne participe ainsi pas au réseau des Bonnes tables du Lot et a peu été associé à l'initiative marque « Lot » lancée par la Chambre d'Agriculture et le Département. Par ailleurs, les faibles liens avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie ont contribué à limiter les projets à destination des restaurateurs et des hébergeurs malgré un rapprochement récent dans le cadre de la labellisation au Fonds Tourisme durable.

Une stratégie de valorisation des données d'observation de la fréquentation touristique limitée. Si le Parc ne produit pas lui-même de données touristiques et qu'il en fait régulièrement acquisition auprès des partenaires compétents, aucune stratégie de valorisation de ces données a été mise en place au cours de la Charte.

ORIENTATION 2.3

PERSPECTIVES



LES ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES POUR DEMAIN

Formaliser une stratégie touristique et en adapter le portage politique et technique. La prochaine Charte devra être l'occasion de questionner la stratégie et l'ambition touristique du Parc au regard de la réorganisation de la gouvernance touristique et des stratégies des différents acteurs, des atouts et marqueurs du territoire et des nouvelles attentes des touristes. Une fois clarifiée, il conviendra de lui garantir un portage politique (leu référent, représentativité au sein de la Commission Economie, etc.) et technique adaptés (conférence entre ambition et moyens) et de s'assurer de son adaptation et suivi (exploitation des données) au fil de l'eau.



Conforter une offre touristique globale au croisement des valeurs naturelles et patrimoniales du territoire.

Si les atouts du territoire sont connus de tous, ils sont aujourd'hui fragmentés et ne participent pas à construire une offre, voir une destination, touristique « Parc » globale qui devra être travaillée dans le cadre de la future Charte en lien avec l'identité et les spécificités du territoire, les partenaires touristiques publics et privés et les travaux engagés par la Fédération nationale des PNR.

Soutenir des projets touristiques innovants et porteurs des transitions. Les projets touristiques soutenus à travers la prochaine Charte devront répondre à une double exigence d'innovation et de transitions pour accompagner le Parc vers un tourisme durable (aménagement de sites, hébergements, activités, etc.).

Renforcer la visibilité du Parc dans les stratégies de communication des partenaires touristiques institutionnels. Au croisement des missions et du périmètre d'intervention de chaque partenaire institutionnel (CRTL, ADT, OT) et des ambitions de visibilité du Parc, il conviendra de définir des outils partagés adaptés pour porter la visibilité du Parc (autour des démarches et projets emblématiques du territoire : Géoparc, réserve naturelle nationale d'intérêt géologique, etc.) dans les différents supports et outils de communication et lieux d'accueil de touristes (hébergements, sites, restaurants, etc.).

Valoriser des opportunités de partenariats dans le cadre de l'animation du réseau marque « Valeurs Parc ».

A travers la présence d'agriculteurs et de producteurs mais aussi de restaurateurs et d'hébergements au sein du réseau de la marque Valeurs Parc, il sera pertinent au cours de la prochaine Charte de travailler à des opportunités d'actions communes entre les différents mondes professionnels pour appuyer la valorisation des produits locaux et de pratiques agricoles et leur visibilité auprès des touristes.



5C4

AXE 2 ORIENTATION 2.4

MAÎTRISER LES IMPACTS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET HUMAINES



RAPPEL CONTENU DE LA CHARTE

ENJEU PRIORITAIRE

Pos d'enjeu prioritaire en tant que tel en lien avec l'Orientation

Intégration des ENFJUX 01 03 05 07 08 09 et 11 à l'ensemble des activités économiques, humaines et culturelles du territoire

MESURES

Mesure 2.4.1 Contribuer à la régulation des activités à fort impact environnemental

Mesure 2.4.2 Accompagner les entreprises vers une meilleure performance environnementale et une bonne intégration paysagère

Mesure 2.4.3 Poursuivre les efforts de maîtrise et de gestion des déchets

Mesure 2.4.4 Préserver le ciel nocturne par la maîtrise des pollutions lumineuses



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

SUPRA-TERRITORIAL

Une affirmation renforcée au cours de la période de la mise en œuvre de la Charte des enjeux de transitions et de la nécessaire prise en compte dans l'ensemble des activités humaines et économiques qui a transformé les objectifs de cette Orientation en un principe transversal à toutes les politiques publiques

Des engagements régionaux, nationaux et internationaux multiples pour contribuer à leur prise en compte.

Le déploiement de réflexion et/ou de stratégies de transitions et d'adaptation au changement climatique pour l'ensemble des filières économiques.

125



CHIFFRES CLÉS

Indicateurs Niveau d'atteinte total ou quasi-total Niveau d'atteinte partiel Niveau d'atteinte insuffisant **Autres chiffres clés**

OBJECTIF CIBLE

Absence d'objectif cible relatif à cette orientation

PRINCIPALES RÉALISATIONS INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

86 <i>100%</i>	entretenir ses labelisées éco-défis <i>Après un échec de la mise en place de 2017, les éco-défis reprennent à partir de 2022</i>	
22 <i>100%</i>	entretenir ses touristiques auditées dans le cadre du Fonds Tourisme Durable	
85 <i>100%</i>	avis donnés par le Parc dans le cadre de procédures réglementaires ou consultatives visant à réguler l'impact environnemental des projets présentés	

PRINCIPAUX RÉSULTATS INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

0 <i>100%</i>	décharges sauvages en activité <i>En attendant l'ingénierie de traitement de 2023</i>	
71% <i>100%</i>	des communes engagées dans l'extinction d'au moins une partie de leur éclairage nocturne et/ou de leur monuments <i>Tribou au Pin (2022, 2023) - Objé (Mars 2023)</i>	
56% <i>100%</i>	des communes engagées dans l'extinction totale de leur éclairage public en 2ème partie de nuit <i>Tribou au Pin (2022, 2023) - Objé (Mars 2023)</i>	
50 <i>100%</i>	communes engagées dans une démarche qualitative pour la préservation du ciel nocturne <i>(Plan de ciel nocturne, Atlas d'ambiances locales, règlementation de ciel nocturne, etc.)</i>	

128

RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

« Je ne fais pas de sondage - Quand ça va, ça va, quand ça ne va pas, ça ne va pas - Ça va au début, ça ne va pas après »

	Très faible	Partiel	Fort	Très fort
	8%	55%	30%	7%
Le regard des élus <i>(Le regard des élus des communes)</i>	8%	48%	35%	7%
Le regard des partenaires <i>(Le regard des associations, des élus des communes...)</i>	11%	63%	19%	7%





LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Préservation et valorisation du ciel nocturne par la maîtrise des pollutions lumineuses. En réponse à la Mesure 2.4.4 relative à la préservation du ciel nocturne par la maîtrise des pollutions lumineuses, le Parc a développé un grand nombre d'actions en faveur de la préservation du ciel nocturne par la maîtrise des pollutions lumineuses. Une action qui compte parmi les plus emblématiques et qui participe aujourd'hui, à travers le Triangle noir, à la réputation du territoire :

- Accompagnement des communes souhaitant faire évoluer leur éclairage public (matériel ou pratiques d'extinction) dans le cadre de réunions publiques ou d'interventions dans des conseils municipaux. En 2018, 68 communes avaient mis en place une extinction en 2ème partie de nuit (dont 54 réalisant une extinction totale).
- Mise en place d'un partenariat avec l'ANPCEN (Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne) avec accès en partie des communes du territoire à la Charte pour la protection du ciel nocturne (45 communes signataires en 2022).
- Animation locale d'événements nationaux : Jour de la Nuit (50 communes participantes en 2019) ; Concours national Villes et villages étoilés à partir de 2012 (32 communes lauréates en 2018, 27 en 2022)
- Organisation d'événements locaux : Fête de la Nuit en 2016 et 2022 sur le site de l'Écomusée de Cuza s'ayant réunies 700 participants à chaque édition ; soirées thématiques (astronomie, biodiversité nocturne et ciel étoilé, etc.) ; etc.
- Appui à l'aménagement de terrains communaux dédiés à l'observation astronomique. Le Parc compte aujourd'hui 6 sites d'observation des étoiles répartis sur le territoire, adaptés aux différents publics et équipés d'une table de lecture et d'observation de la nuit.



171

○ Développement d'outils de sensibilisation et de connaissance sur le ciel noir : édition d'un livre « Découvrir – La nuit des Causses du Quercy » dédiée en une exposition sur la pollution lumineuse et la biodiversité nocturne ; création du jeu « Triangle noir : sauvez les étoiles » ; développement d'une malle pédagogique sur la « Nuit » ; élaboration et actualisation en continu d'une carte des pollutions lumineuses avec près de 7 800 points inventoriés en 2020 ; réalisation d'une étude (en partenariat avec la Fédération de chasse) sur le comportement des mammifères nocturnes face à la pollution lumineuse ; élaboration d'un livre de découverte sur le ciel noir « La nuit, le Parc se révèle autrement » ; etc. Un projet de création d'un observatoire astronomique avait été envisagé.

○ Engagement dans une démarche de coopération « Valorisation touristique de la nuit et du ciel nocturne » avec des Parcs Nationaux ayant permis de réaliser des actions communes sur la thématique de la valorisation du ciel nocturne (organisation parallèle des Fêtes de la Nuit, conception et la réalisation d'un mobilier commun d'observation des étoiles, etc.) mobilisant la population locale (cf. *Orientation 3.3*) et des visiteurs (cf. *Orientation 2.3*).



Déploiement des Eco-défis pour les artisans du Parc. Initiée en 2012 par le Parc et la Chambre des Vétiers et de l'Artisanat (CVA) du Lot, la démarche Eco-Défis est destinée à valoriser les artisans mettant en place des actions concrètes en faveur du développement durable, répondant ainsi à la Mesure 24.2 qui vise à accompagner les entreprises vers une meilleure performance environnementale. Concrètement, trois défis sont à relever (au choix parmi 28) par les entreprises participantes et permettent de traiter toutes les dimensions du développement durable (gestion de l'eau, des déchets, de l'énergie...). Au total, depuis 2012, 86 entreprises du territoire ont été labellisées recouvrant un large panel d'activités sur le territoire. Le label permet aux entreprises de bénéficier de campagnes de promotion et de disposer d'outils de communication en direction de leur clientèle. Face au succès de cette opération, il a été décidé de rendre désormais le label accessible aux entreprises artisanales de tout le département du Lot.



Le soutien à un tourisme plus durable. Lot Tourisme et le Parc, soutenus par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot, ont été lauréats en 2021 de l'appel à candidature de l'ADEME « Fonds Tourisme Durable ». Le dispositif propose des aides forfaitaires (de 5 000 à 200 000 €) pour les professionnels de la restauration et l'hébergement touristique engagés dans la transition écologique. Depuis 2021, 13 diagnostics environnementaux et 4 dossiers de demande d'aides ont été réalisés. Au-delà de cette démarche, au cours de la Charte, différentes actions en faveur d'un tourisme à faible impact ont été mises en œuvre ou envisagées : réflexion sur la mobilité touristique à Saint-Cirq-Lapoppe ; animation de la Charte de bonnes pratiques de l'escalade (rassemblant depuis 2010 différents partenaires) ; réflexions sur les outils de protection des sites karstiques majeurs ; etc. (cf. *Orientation 2.3*)



Marque « Valeurs Parc ». Si la marque « Valeurs Parc » (cf. *Orientation 2.5*) participe en premier lieu à reconnaître les acteurs économiques engagés pour leur territoire et sa reconnaissance, elle participe également à faire évoluer leurs pratiques environnementales et à valoriser les entreprises exemplaires.

128

Un déploiement de la méthanisation sous vigilance. Conformément aux ambitions de la Charte de réaliser les études nécessaires pour mieux appréhender les impacts des activités économiques sur l'environnement (cf. Mesure 24.2), le Parc avait émis en 2016 « un avis favorable mais avec réserves » au projet BioQuercy de production de méthane à Gramat par l'entreprise Fontroche en raison des risques de pollutions générées et avait notamment souhaité la mise en place d'un dispositif indépendant de suivi de la qualité des eaux. Suite aux discussions au sein du Comité de suivi BioQuercy et du Pôle ENR animé par la DDT et suite à l'audition du Parc par le Commissariat général au développement durable (CGDD), la création d'un Observatoire scientifique et participatif (dont le pilotage pourrait être confié au Parc) avait été décidé. Faute de financement, l'observatoire n'est toujours pas créé et pourrait voir le jour à l'échelle régionale.



Autres actions majeures réalisées par le Parc

Une réflexion engagée pour développer le réemploi des matériaux issus de la construction. Le Parc a lancé en 2022 une étude de faisabilité pour l'implantation d'une (ou plusieurs) plateforme(s) de réemploi / réutilisation de matériaux, principalement issus de la construction. Le Parc a déposé un dossier auprès de l'ADEME et de la Région dans le cadre des projets de développement de l'économie circulaire. L'étude conduite a pour objectif, d'une part, de déterminer le gisement disponible, les acteurs impliqués, les volumes échangeables et, d'autre part, d'esquisser le modèle économique et organisationnel d'une structure qui aurait la charge du réemploi des matériaux (structuration, taille du marché...)

Des projets en soutien du tourisme durable. Au cours de la Charte, différentes actions en faveur d'un tourisme à faible impact ont été mises en œuvre ou envisagées : réflexion sur la mobilité touristique à Saint-Cirq-Lapoppe ;



animation de la Charte de bonnes pratiques de l'escalade (rassemblant depuis 2010 différents partenaires) ; réflexions sur les outils de protection des sites karstiques majeurs ; etc. (cf. **Orientation 2.3**).

Soutien à une agriculture durable (cf. **Orientation 2.2**) avec le déploiement des MAEC, des AFP ou d'expérimentation comme le projet autour de l'abreuvement des troupeaux via la récupération des eaux de pluie, etc.

Sollicitation du Parc pour avis. Tout au long de la Charte, le Parc a régulièrement été sollicité pour fournir ces avis dans le cadre de procédures réglementaires ou consultatives) lui permettant ainsi de porter les objectifs définis dans le cadre de l'Orientation 2.4 (régulation de l'impact environnemental des activités, performance environnementale, intégration paysagère, etc.). Si le Parc a été sollicité à 85 pour ses pour avis, le suivi de la prise en compte (ou non) de ses contributions devra être conforté à l'avenir.



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Le **Syndicat Mixte du Parc** a répondu à ses engagements en accompagnant, avec ses différents partenaires (CMA, CALE, etc.), les porteurs de projets économiques dans les transitions (déploiement des MAEC ou des AFP (cf. **Orientation 2.2**) ; démarche éco-défi, (cf. **Orientation 2.1**) ; fonds Tourisme durable développement d'activités touristiques à faible impact (cf. **Orientation 2.3**) ; posture vigilante sur les effets de la mécanisation ; etc.) et les collectivités locales (appui et suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme en conformité avec la Charte (cf. **Orientation 1.3**), élaboration de la trame verte et bleue (cf. **Orientation 1.2**), déploiement de projets urbanistiques durables (cf. **Orientation 3.1**), etc.). Il a par ailleurs pleinement accompagné et dynamisé les démarches locales en faveur de la maîtrise des pollutions lumineuses et de valorisation de la trame noire et du ciel nocturne. Enfin, le Syndicat Mixte du Parc a aussi travaillé sur l'exemplarité de ses pratiques en termes de marchés publics (intégration de critères environnementaux et sociaux), mais aussi de production de déchets, de consommation énergétique, de mobilités de ses agents, etc. autour notamment de la nouvelle Maison du Parc.

129

Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous diriez que le Parc a été

(Question posée par les partenaires et intervenants de l'ANR - Les cahiers de la mise en œuvre -

L'acteur moteur	Un partenaire	Peu présent	Absent
9%	56%	27%	8%

Le **État** à travers ses grandes politiques et cadres réglementaires en faveur des transitions (cf. **Axe 1**) a contribué à soutenir la maîtrise des impacts des activités économiques et humaines. Il a su s'appuyer sur le Parc en le mobilisant et le consultant autant que possible dans l'instruction des projets mis en œuvre sur le territoire et dans les démarches de consultation et concertation locale. Il a également contribué à la résorption des décharges sauvages en lien avec le SYDED.

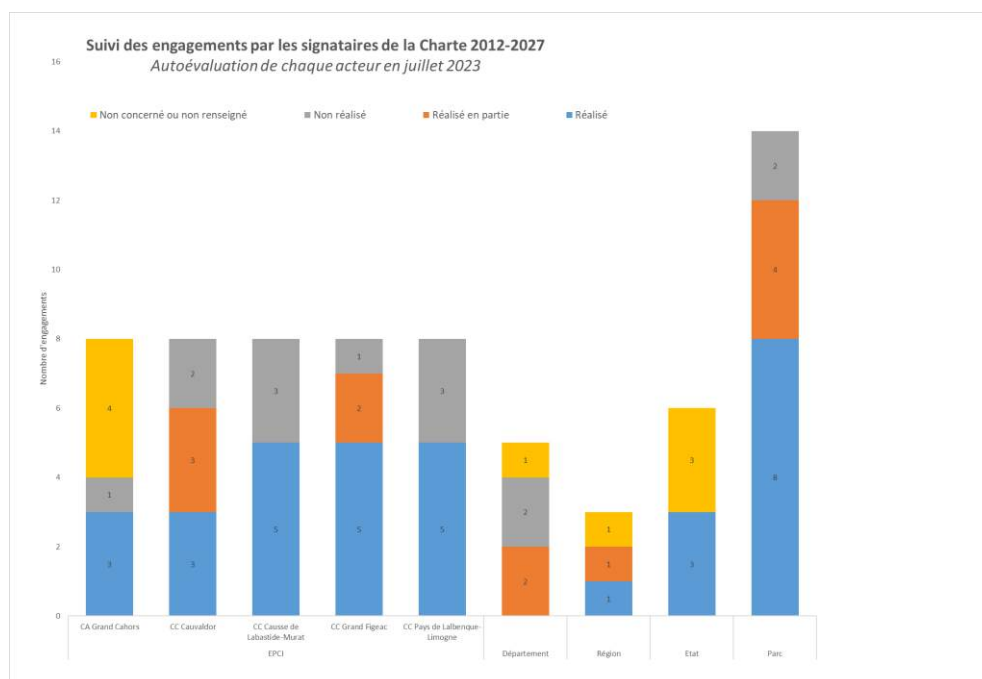
La **Région Midi-Pyrénées** ou **Occitanie** a, dans le cadre de ses compétences, formalisé un grand nombre de schémas et politiques en faveur de la préservation des ressources des territoires (SRADDET, SRCE, SRCAC, stratégie REPOS, SRDEI, Stratégie Régionale Emploi, Souveraineté, Transformation Écologique, etc. cf. **Axe 1**) et par ses règlements et politiques d'intervention a répondu à ses engagements. Elle a également développé des politiques en faveur de la diminution et de la valorisation des déchets (Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) intégré au SRADDET, Plan d'action pour l'Économie circulaire (PRAEC), mise en place de la plateforme Cyc-Op des acteurs de l'économie circulaire, Plan plastique Occitanie, etc.). La Région s'est également engagée dans l'identification d'une trame noire au travers, d'une part, l'élaboration d'une cartographie de la pollution lumineuse en Occitanie et, d'autre part, par l'élaboration d'une feuille de route régionale. Elle a également instauré une politique d'achat responsable. Plus spécifiquement sur le territoire du Parc, elle a soutenu financièrement certains projets de développement favorables aux transitions (abattoir de Gramat, éco-défi, pôle de bien-être nature, etc.).

Le **Département du Lot** porte également à travers ses politiques et ses différentes structures satellites des actions en faveur d'activités économiques et humaines moins impactantes (aménagement routier et cyclable, déploiement numérique, politique d'achat, etc.). L'État en faveur de l'appréhension des vulnérabilités du Lot au



changement climatique pilotée par le Département devra permettre d'identifier de nouveaux chantiers en faveur des transitions :

▪ Les **Intercommunalités** et les **Communes** ont pour certaines intégré des principes de sobriété et de transition dans leurs documents de planification, y compris ceux issus de la Charte du Parc ; elles ont contribué avec le SYDED à la suppression des décharges sauvages ; et elles ont déployé des politiques d'achat responsable et généralisé des pratiques exemplaires en interne (trisélectif, lutte contre le gaspillage, déplacement, etc.)



130

ORIENTATION 2.4

À RETENIR



LES POINTS FORTS

Une dynamique forte sur la question du ciel noir avec une appropriation croissante des élus, des habitants et des touristes. Conformément à la Mesure 2.4.4, le Parc a engagé un vaste programme de préservation de son ciel nocturne en multipliant les temps et outils de sensibilisation, d'accompagnement, d'animation et de coopération en faveur de l'extinction de l'éclairage nocturne, de la préservation de la trame noire et de la valorisation des lieux d'observation du ciel nocturne du territoire. L'ensemble de ces projets comptent parmi les actions ayant offert le plus de visibilité au Parc au cours de la mise en œuvre de la Charte.

La reconnaissance du territoire du Parc comme acteur de la transition énergétique. Les dix années de mise en œuvre de la Charte ont vu l'affirmation par les acteurs locaux de la prise en compte des enjeux de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique dans leurs différentes stratégies. Le Parc a eu un rôle moteur dans ces évolutions (Cf. *Orientation 1.4*) autour de plusieurs démarches (labellisation territoire TEPOS-CV) ; élaboration d'un PCAET volontaire Parc ; appui à l'élaboration de ceux PCAET volontaires communautaires ; etc.) impliquant directement les acteurs économiques du territoire. La reconnaissance du Parc est également passée à travers sa posture affirmée sur le développement des énergies renouvelables et notamment du photovoltaïque et de l'éolien (plusieurs démonstrations).

Un accompagnement des différentes filières du territoire dans leur transition

- **Auprès des entreprises.** À travers l'accompagnement dans la démarche Eco-Défis (couvrant les problématiques de gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets) de 86 entreprises artisanales du territoire ; à travers l'appel à candidature de l'ADEME « Fonds Tourisme Durable » à destination des



professionnels de la restauration et l'hébergement touristique) ou à travers les réflexions en cours pour la mise en place de plateforme de réutilisation des matériaux à destination des professionnels du BTP, le Parc a directement agi en faveur de l'éco-responsabilité et de la performance environnementale des entreprises de son territoire, répondant ainsi à la Mesure 2.4.2.

- **Auprès du monde agricole.** A travers différentes actions, le Parc a également contribué à maîtriser les impacts des activités agricoles (préservation et entretien de la biodiversité (MAEC, PACA, AFR, Natura 2000, etc. cf. *Orientation 1.2* et *Orientation 2.2*); gestion raisonnée des ressources (projet de récupération d'eau pluviale pour l'arrosage, cf. *Orientation 2.2*); etc.

Des transitions menées avec vigilance. Sujet de tension majeur avec le monde agricole au cours de la mise en œuvre de la Charte, le Parc a souhaité mesurer et réduire les impacts de projet d'usage de méthanisation de Gramat en prenant le temps d'évaluer les impacts potentiels de ses activités sur l'écosystème du territoire.

Des actions engagées en faveur d'une production et d'une gestion responsables des déchets. A travers différentes démarches, le Parc a pu contribuer à traiter la problématique de production et gestion de déchets liée par la Mesure 2.4.3 : avec les artisans dans le cadre des démarches Eco-Défis ; avec les entreprises du BTP dans le cadre de la réflexion pour la mise en œuvre d'une plateforme de réutilisation des déchets ; auprès de familles dans le cadre du Défi Famille avec le SYDED (Syndicat départemental d'élimination des déchets) ; auprès des collectivités à travers les démarches PCAET ; en interne au Syndicat Mixte (composteur, kit évènement, cahier des charges « sans déchet » pour les prestataires alimentaires, etc.) ; etc.



LES POINTS FAIBLES

Un engagement limité du Parc dans les actions menées par les partenaires en faveur de la réduction des déchets en début de Charte. Si les principaux objectifs de la Charte en faveur de la maîtrise et de la gestion des déchets inscrits dans la Mesure 2.4.3 ont tous fait l'objet de projets, peu ont impliqué le Parc. Le rapport d'évaluation à mi-parcours ne fait d'ailleurs mention d'aucune action concernant les déchets. Le SYDED a ainsi été le principal acteur de la résorption des dernières décharges sauvages et a mis en place des actions qui auraient pu associer le Parc (actions Tourisme Zéro Déchets, actions avec les chambres consulaires, etc.)

131

Peu d'actions engagées en lien avec les impacts environnementaux des pratiques de mobilités du territoire et leurs nécessaires évolutions en dehors des projets inscrits dans le cadre des PCAET.

ORIENTATION 2.4

PERSPECTIVES



LES ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES POUR DEMAIN

Faire des objectifs de l'orientation 2.4 un principe transversal à l'ensemble de la future Charte. Si en 2012, la maîtrise des impacts des activités humaines ou économiques constituait un objectif à part entière devant être affiché dans des projets de territoire, il est aujourd'hui devenu un impératif et un principe commun à l'ensemble des politiques publiques et devra être affiché en tant que tel dans la future Charte.

Poursuivre et amplifier les actions engagées en faveur de la résorption des impacts des activités humaines. A travers les actions menées sur la préservation de la trame noire, la limitation et la gestion des déchets ou auprès des acteurs économiques, le Parc a largement contribué à la résorption des impacts des activités humaines avec un large panel d'acteurs. Pour autant, il s'agira de poursuivre ces dynamiques au cours de la prochaine Charte (matériau des actions et des moyens dédiés), de les amplifier pour contribuer efficacement à ces objectifs qui resteront pertinents dans les années à venir et de les diversifier en se rapprochant des partenaires qui portent ces différents sujets (SYDED, Chambre d'Agriculture, Lot Tourisme, etc.) dans les différents domaines.





RAPPEL CONTENU DE LA CHARTE

ENJEU PRIORITAIRE

Pos d'enjeu prioritaire en tant que tel en lien avec l'Orientation

Attractivité des territoires d'information, communication, services au territoire local

MESURES

Mesure 2.5.1 Conclure une stratégie de promotion de l'image du « Parc naturel régional » et de qualification des activités et savoir-faire identitaires

Mesure 2.5.2 Améliorer l'accueil et l'information du grand public

Mesure 2.5.3 Doter le territoire d'une palette exemplaire et innovante d'information et de signalétique sur les activités et le patrimoine



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

SUPRA-TERRITORIAL

Une nouvelle gouvernance territoriale ... pour une communication institutionnelle réorganisée. Avec la quasi-totalité des politiques publiques qui ont vu leur gouvernance se réorganiser au cours de la période de mise en œuvre de la Charte, les portes d'entrée et les stratégies de communication institutionnelle ont tous été revues, notamment au travers d'Offices de Tourisme restructurés. Les Parcs naturels régionaux ont dû trouver leur place au sein de cette réorganisation.

Des outils de promotion et de communication nouveaux. Si s'étaient déjà existants sur la précédente décennie, les années 2010 ont été marquées par une accélération des réseaux sociaux dans la communication institutionnelle.

Des leviers d'attractivité qui ont évolué. Si les grands marqueurs identitaires du Parc sont restés les mêmes au cours des dernières années, certains se sont affirmés (géologie, ciel noir, etc.) et ont dû trouver leur place dans la stratégie de promotion du territoire. En parallèle, les atouts mis en avant par les territoires pour assurer leur promotion ont évolué ; la ruralité ou la nature sont ainsi aujourd'hui encore davantage valorisées.

LOCAL

Des marqueurs territoriaux renouvelés. A travers certaines grandes actions emblématiques (labellisation UNESCO, ciel noir, etc.), les grands marqueurs territoriaux ont évolué et impiequent de requestionner la promotion qui en est faite.












CHIFFRES CLÉS

Indicateurs  Niveau d'atteinte total ou quasi-total  Niveau d'atteinte partiel  Niveau d'atteinte insuffisant **Autres chiffres clés** 

OBJECTIF CIBLE



Absence d'objectif cible relatif à cette orientation

PRINCIPALES RÉALISATIONS INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

<p>83 <i>100%</i></p>	<p>entretiens réalisés auprès des communes marquées « Valeurs Parc » <i>À l'initiative du Parc naturel régional des Causses du Quercy</i></p>	
<p>91 <i>100%</i></p>	<p>conférences de presse organisées</p>	
<p>62 <i>100%</i></p>	<p>vidéos réalisées</p>	
<p>28 <i>100%</i></p>	<p>ouvrages écrits ou co-écrits</p>	
<p>16 <i>100%</i></p>	<p>publications de la collection « Découvrir... »</p>	
<p>33 <i>100%</i></p>	<p>publications de la collection « Regards sur le Parc »</p>	
<p>7 <i>100%</i></p>	<p>publications de la collection « Les itinéraires du Parc »</p>	

133

PRINCIPAUX RÉSULTATS INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

<p>59 <i>100%</i></p>	<p>communes et communautés de communes ayant mis en œuvre une signalisation d'information locale, concernant la Charte signifiée que du Parc</p>	
<p>149 <i>100%</i></p>	<p>panneaux d'interprétation sur les différents sites patrimoniaux du territoire</p>	

RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

Une seule réponse possible - Question à choix multiples, réponses possibles : 100% - 100% (répondants) / 100% (réponses)

	Très faible	Partiel	Fort	Très fort
	2%	19%	60%	19%
Le regard des élus <i>(à la demande de nos partenaires)</i>	1%	15%	68%	15%
Le regard des partenaires <i>(à la demande de nos élus)</i>	0%	28%	67%	25%





LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

La labellisation « Parc » *De la marque « Accueil du Parc » à la marque « Valeurs Parc »*. Dès la charte précédente, le Parc s'était engagé dans la démarche de labellisation « Accueil du Parc » des professionnels de l'hébergement du tourisme répondant au cahier des charges de la Fédération Nationale des Parcs en concordance avec Chartre Européenne du Tourisme Durable. A partir de 2011, cette labellisation est élargie aux sites de visite et concerne alors 20 sites d'hébergement et 3 sites de visite engagés en faveur d'un tourisme durable. Dans le cadre d'un réseau, cette labellisation permet alors aux entreprises et prestataires touristiques concernés de bénéficier de l'appui du Parc dans la prise en compte du développement durable, la mise à disposition de tous les dispositifs de contrôle et la promotion des prestations.

En 2016, la Fédération Nationale des Parcs rassemble ses différentes marques (Accueil, Produits, Savoir-Faire) sous la **marque « Valeurs Parc »**. Autour d'un cahier des charges qui vise à valoriser l'ensemble des professionnels qui s'engagent pour la préservation de l'environnement, pour le bien-être des personnes ainsi que pour l'économie locale autour de valeurs partagées (attachement au territoire, forte dimension humaine et sociale, préservation et valorisation des patrimoines). Elle permet sur chaque territoire le déploiement d'une démarche d'animation territoriale et le partage d'outils de marketing et de communication.

Le Parc fait cette fois le choix de déployer la marque « Valeurs Parc » au-delà du seul domaine touristique. A la suite de temps de dialogue avec la Fédération nationale, la labellisation « Valeurs Parc » est ouverte dès 2016 sur le territoire aux prestations éducatives; aux artisans du patrimoine bâti à partir de 2017; aux restaurateurs et aux produits agricoles à partir de 2018; aux activités de pleine nature en 2021.

Le nombre d'entreprises bénéficiant de la marque « Valeurs Parc » sur le territoire a ainsi progressivement évolué (32 en 2016, 62 en 2018, 77 en 2020) et concerne aujourd'hui à 83 entreprises couvrant des thématiques diverses (hébergements (24), hôtels-restaurants (5), restaurants (2), activité de pleine nature (5), sites de visites (6), prestations éducatives (7), art sans du patrimoine bâti (24), producteurs de canard gras (2), apiculteurs (3), producteurs de PPAM fruits et légumes/champignons (4)).

En lien avec l'ADEFPAT, une stratégie pour le déploiement local de la marque « Valeurs Parc » a été développée et un réseau de bénéficiaires a été mis en place (rencontres collectives (rencontre annuelle, après-marché « Valeurs Parc »), temps de formations, visites de terrain, sensibilisation aux patrimoines du territoire, etc.). Des outils de communication partagés ont également été développés (photos, vidéos, référentiels, encarts de presse et autocollants, supports, etc.).

Elaboration d'une charte signalétique. Prévues dans la précédente Charte, la réalisation de la Charte signalétique s'est faite en 2012 conformément à la **Mesure 2.5.3** en concertation avec les services de l'Etat, de la Région et du Département. La Charte a donné lieu à l'édition de guides (diffusés aux communes et intercommunalités) et à la création d'une gamme de mobiliers (panneau, totems, jalons, etc.). La Charte contient deux volets qui ont été déployés au fil des années en lien avec les communes et les communautés de communes :



- o **Signalisation d'Information Locale (SIL) engagée** à destination des professionnels et qui a été complétée en parallèle, en lien avec les services de l'Etat, d'un travail sur la suppression de la publicité légale. Actuellement, 59 des 95 communes du Parc sont couvertes par une SIL.
- o **Signalétique touristique et patrimoniale** qui s'est traduite par l'installation de 149 panneaux d'interprétation sur les différents sites patrimoniaux du territoire (16 jaegers, 11 panneaux muraux, 41 pupitres, 14 RIS, 22 tables de lecture, 23 totems, 22 panneaux d'entrée de Parc avec la mention Géoparc mondial UNESCO).

La promotion touristique du territoire et sa valorisation auprès des habitants. Dans le cadre des Mesures 2.4.1 & 2.5.2 (et en lien avec l'*Orientation 3.3*) et en cohérence avec ses grands marqueurs (géologie, nocturne, environnement, etc.), le Parc a activement participé à la valorisation du territoire auprès du grand public et à sa promotion touristique (en lien avec ses partenaires : Lot Tourisme, Off'ces du tourisme, collectivités, prestataires, etc.) tout au long de la Charte en...

o... **réalisant de très nombreuses publications reconnues.** En parallèle d'un guide annuel de découverte et d'un topoguide de randonnées (en 2012 et réédité en 2020), le Parc a édité 16 publications de la Collection « Découvrir... » (livret thématique gratuit ou payant), 33 publications de la Collection « Regards sur le Parc », 7 publications de la Collection des itinéraires du Parc, 3 « Carniers scientifiques » (avec l'appui du CSP), 2 publications « Les Essentiels » et 28 ouvrages écrits ou co-édités. De plus des ouvrages spécifiques ont été réalisés au fil de l'eau autour des grands marqueurs du Parc, et notamment de la géologie en lien avec la création de la RNNIE du Lot et de la labellisation UNESCO : « Le Géoparc mondial UNESCO des Causses du Quercy – Histoire d'hommes et de pierre » ; « Guide géologique des Causses du Quercy » ; etc. De manière générale, le Parc a réalisé entre 10 et 15 publications par an dont la qualité est reconnue de manière unanime par les partenaires. La diffusion des documents reste à structurer et à optimiser.



o... **réalisant de très nombreuses vidéos** (62 vidéos réalisées entre 2012 et 2022) réalisées en interne jusqu'en 2016, puis avec l'appui de prestataires depuis.

o... **s'appuyant sur les outils de communication « classiques »** (presse, média, etc.) avec notamment 91 conférences de presse organisées entre 2012 et 2022.

o... **s'appuyant sur la communication numérique.** Si une partie des publications évoquées ci-dessus sont encore éditées en version papier pour être diffusées, la quasi-totalité se trouve en ligne sur le site internet du Parc. En 2022, le chantier de la refonte du site internet a d'ailleurs été engagé pour une mise en ligne effective en 2023. Entre 2012 et 2017, le Parc avait également développé une application mobile « Quercy en famille » présentant l'offre touristique adaptée aux familles (en lien avec le programme d'animation « Les Causses du Quercy en famille »).

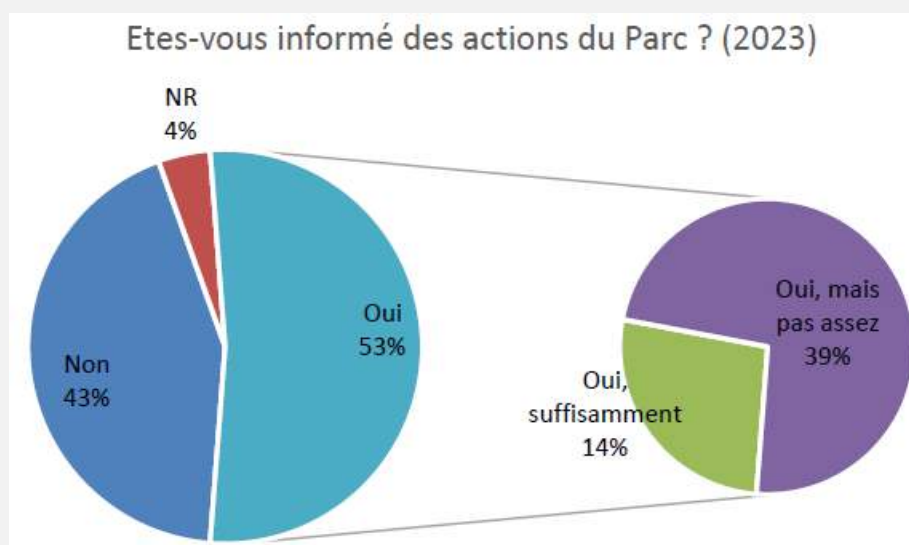
o... **se positionnant sur les réseaux sociaux.** En cohérence avec l'accélération du déploiement des réseaux sociaux dans la communication institutionnelle au cours des années, le Parc s'est positionné sur les principaux réseaux et compte en 2023 5 100 abonnés à sa page Facebook, 450 sur son compte Twitter, 2 878 sur Instagram et 518 sur LinkedIn. En 2021, le Parc a notamment accueilli plusieurs influenceurs pour assurer la promotion du territoire et de ses activités.

o... **contribuant à la dynamisation de l'animation locale.** La promotion du territoire passe aussi par son animation, que le Parc a soutenu à travers les différentes orientations de sa Charte (Fête de la Nuit, etc.). La communication autour des animations locales est notamment assurée par l'édition annuelle du guide des Causses (cf. *Orientations 3.3 & 3.4*) qui bénéficie d'une très forte distribution.

ou... valorisant les principaux patrimoines du territoire et en aménageant les sites pouvant accueillir du public (cf. *Orientation 3.3* pour les sites et activités touristiques ; cf. *Orientation 1.2* pour les sites Natura 2000 ; cf. *Orientation 2.4* pour le ciel nocturne ; cf. *Orientation 2.2* pour les produits alimentaires ; etc.).

L'AVIS DES HABITANTS (cf. *Partie Méthode*)

Les résultats de l'enquête auprès des habitants ont témoigné d'une connaissance plus fine de l'action du Parc de la part des habitants (cf. *Partie 3A*). Celle-ci est la conséquence d'efforts déployés par le Parc depuis plusieurs années en matière de communication et d'information auprès du public. Si les répondants ont souligné la qualité de l'information diffusée par le Parc, notons toutefois que certains habitants rencontrent encore des difficultés pour accéder à cette information et considèrent que sa fréquence de publication reste insuffisante.



136



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Le **Syndicat Mixte du Parc** a contribué de manière très active à la promotion du territoire en pilotant le déploiement de la marque « Valeurs Parc » ; l'élaboration et le déploiement de la charte signalétique ; et en assurant la création, l'animation et la diffusion de très nombreux outils et supports de communication. L'appréciation de l'action du Syndicat Mixte sur cette orientation dans les enquêtes compte parmi les plus significatives.

Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous diriez que le Parc a été

(Question posée aux acteurs, partenaires et intervenants du SIVL (cf. chapitre 3.1) sur une échelle de 1 à 5)

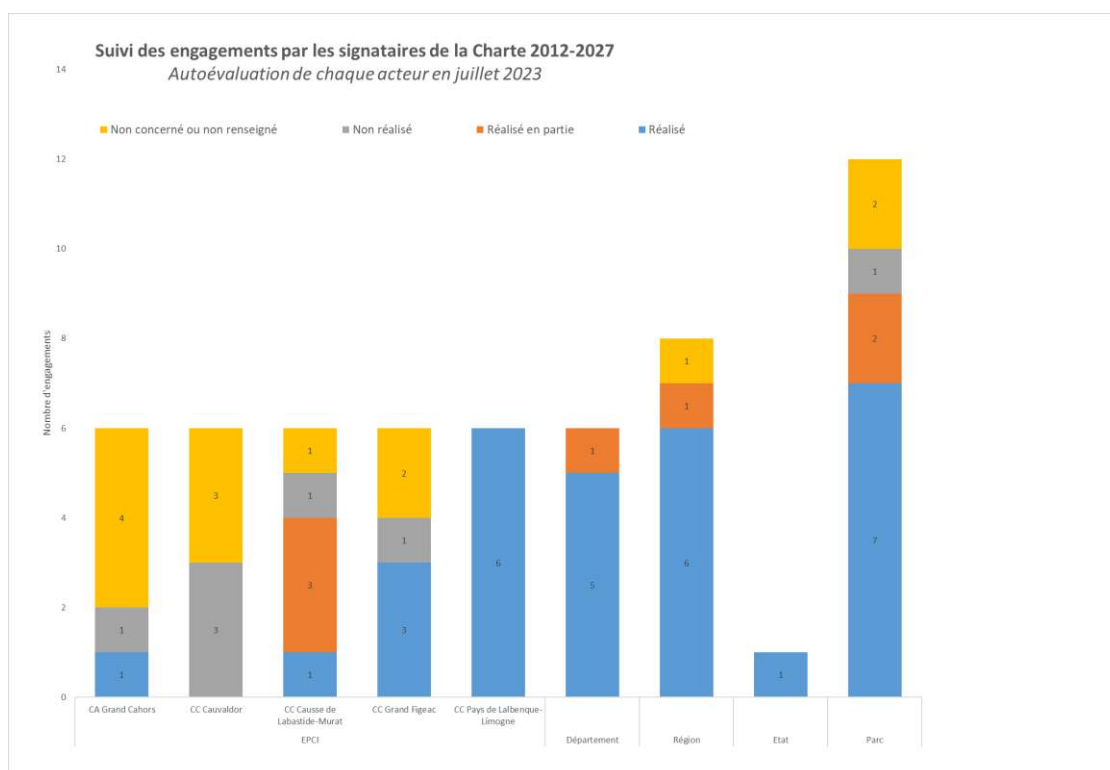
L'acteur moteur	Un partenaire	Peu présent	Absent
31%	57%	11%	1%

Le **Etat** a contribué à la Mesure 2.5.2 relative à la politique d'information et de signalétique en collaborant avec le Parc sur la promotion de la Signalisation d'Information Locale (SIL) et des Règlements Locaux de Publicité (RLP) en exerçant notamment son rôle de police des enseignes et pré-enseignes (qui sera transféré prochainement aux intercommunalités).

La **Région Midi-Pyrénées** puis **Occitanie** participe à la promotion du territoire à travers le Comité Régional de Tourisme et de Loisirs (CRTL) et ses politiques de promotion ou d'attractivité comme les Grandes Sites d'Occitanie (au nombre de trois sur le territoire du Parc : Géoparc Vallée du Lot et du Célé, Canons Vallée du Lot, Rocamadour Vallée de la Dordogne) ou le Réseau tourisme de nature qui a permis la mise en place de séjours nature avec les



Parcs d'Occitanie. La Région mène également des actions de promotion spécifiques aux Parcs dans le cadre du CRT et du réseau Inter-Parcs comme l'édition du magazine Occigène. Enfin, la Région soutient financièrement les démarches engagées autour de la marque « Valeurs Parcs » et a financé de la Maison du Parc de Lapast de Murat dans le cadre de l'appel à projet "Grands projets pour l'attractivité et la croissance des territoires en Midi-Pyrénées".



- Le **Département du Lot** participe à la promotion des territoires locaux à travers sa démarche d'attractivité "On My Lot" son schéma départemental d'activité touristique et l'action de Lot Tourisme (cf. Orientation 2.3) (dont le club des directeurs associe le chargé de mission « Tourisme » du Parc). Dans la politique de promotion du Département, le Parc est promu comme un atout du Lot à côté des destinations de vallées.

- Les **Intercommunalités** ont délégué (à l'exception à ce jour de la CC Lapastide-Murat) leur compétence tourisme à des **Offices de Tourisme** dont le territoire dépasse leur propre périmètre et qui assurent la promotion de leur territoire et dans quelques cas se font le relais du Parc. La CC Causses et Vallée de la Dordogne est dotée d'une agence d'attractivité, Causvalex. Les intercommunalités ou des **Communes**, se on les cas, sont en charge du déploiement de la Signalisation d'Information Locale (SIL) élaborée par le Parc.

ORIENTATION 2.5

À RETENIR



LES POINTS FORTS

La marque « Valeurs Parc » au service de l'identité et de la visibilité du territoire. Depuis son déploiement en 2016, la marque « Valeurs Parc » a permis de labelliser près de 80 entreprises du territoire couvrant une diversité d'activités portant les atouts et les marqueurs identitaires du territoire (hébergement, restaurant, activités et sites touristiques, prestations éducatives, artisans, producteurs agricoles). La marque « Valeurs Parc » constitue un gage de qualité pour les entreprises labellisées et participe à la promotion et à la reconnaissance du Parc par les habitants du territoire et ses visiteurs. Les outils de communication mis à disposition des entreprises labellisées participent à en faire des ambassadeurs du territoire et du Parc.

Un renforcement des liens avec les acteurs touristiques régionaux et départementaux en faveur de la valorisation des Parcs (cf. *Orientation 2.3*)

Des actions emblématiques constituant des marqueurs du territoire en faveur de sa visibilité. Au cours de la période mise en œuvre de la Charte, le Parc a réalisé et porté des actions emblématiques qui soutiennent aujourd'hui sa visibilité et sa promotion : la labellisation Géoparc mondial UNESCO (cf. *Orientation 2.3*), la création de la Réserve Naturelle Nationale d'intérêt Géologique (cf. *Orientation 1.3*), la protection et la valorisation du ciel nocturne (cf. *Orientation 2.4*), etc. Ces réalisations constituent aujourd'hui des marqueurs structurants et différenciants du territoire du Parc et participent à sa reconnaissance.

Une grosse production de livrables et de nombreux outils et supports de communication. Tout au long de la période de mise en œuvre de la Charte avec l'appui de ses partenaires et des membres du Conseil Scientifique et de Prospective (CSP), le Parc a réalisé un très grand nombre de productions (écrites, graphiques, vidéo, audio, etc.) à destination du grand public ou à vocation plus scientifique ; a multiplié les temps et outils de communication (presses, médias, réseaux sociaux, etc.) et a assuré de nombreux événements et temps d'animation qui ont participé à la promotion et la visibilité du territoire auprès d'un très large public.

L'élaboration d'une charte signalétique dédiée en une Signalisation d'Information Locale (SIL), comprenant un volet de lutte contre les affichages publicitaires légaux, et une signalétique touristique et patrimoniale participant à la visibilité du Parc auprès des habitants et visiteurs du territoire.

La refonte de l'identité visuelle et du site internet du Parc en cours de Charte avec un logo actualisé à la suite de la labellisation Géoparc mondial UNESCO, la création du bloc marque « Causses du Quercy » et la refonte du site internet du Parc en 2023.



LES POINTS FAIBLES

138

L'absence d'une stratégie de promotion et de communication globale du Parc. Si de très nombreuses actions de promotion ont été entreprises et que les marqueurs du Parc s'affirment aujourd'hui, aucune réflexion stratégique de promotion n'a été mise en œuvre comme cela été prévu dans la Mesure 2.5.1 de la Charte. Les différents outils de communication répondent à une préoccupation et des besoins de visibilité mais ne s'inscrivent pas dans une stratégie globale. La diffusion des différentes productions du Parc se fait au coup par coup et sans réel suivi et la multiplication des outils et supports peut alimenter une certaine confusion (entre le Parc et le Géoparc par exemple). La Charte prévoyait par ailleurs la définition d'un cadre des charges d'utilisation du logo « Parc » qui n'a pas non-plus été mis en œuvre.

Ces questions de promotion-communication ne font d'ailleurs pas l'objet d'un portage politique spécifique et ne sont pas rattachées à un élu cédé et ne sont pas traitées de manière globale dans une Commission.

Des moyens limités. Si chaque chargé.e de mission du Parc participe à la valorisation des projets qu'ils portent, la communication repose sur une seule chargée de mission ce qui peut paraître insuffisant au regard des outils et supports existants et de l'ambition du Parc en termes de visibilité et d'approbation.

Des actions collectives de communication limitées. Pour une promotion et une communication efficace, le Parc doit s'appuyer sur les actions de valorisation de ses partenaires ou des actions collectives menées avec ses partenaires. Or, celles-ci sont restées limitées. Si la Région (à travers le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs, le magazine Occigène et le réseau des Parcs d'Occitanie coté d'un club des communarités) et le Département (à travers Lot Tourisme coté d'un club des directeurs des Offices de Tourisme associant le chargé.e mission « Tourisme » du Parc) ont progressivement renforcé leur communication autour du Parc (cf. *Orientation 2.3*), ils ne participent pas à « positionner le territoire comme une destination touristique » comme cela été prévu dans la Charte. Les actions de promotion du Parc au sein des Offices de Tourisme du territoire restent par ailleurs



limitées et les liens avec les responsables de la communication des intercommunalités ou des communes restent très ponctuels.

L'absence d'un site d'accueil du public. La Charte prévoyait de faire de la Maison du Parc nature régional de Gramat un espace de valorisation du territoire, de ses patrimoines, de ses actions et de ses acteurs. Si le Parc est aujourd'hui doté d'une nouvelle Maison sur la commune de Lapastide-Murat (cf. *Partie 4C*) jouant le rôle de siège administratif, elle n'a pas été conçue pour accueillir du public et le projet d'une Maison à Gramat n'a pas vu le jour.

ORIENTATION 2.5

PERSPECTIVES



LES ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES POUR DEMAIN

Poursuivre le déploiement et de l'animation du Réseau marque « Valeurs Parc ». Dans le cadre de la prochaine Charte, il conviendra de poursuivre le déploiement de la marque « Valeurs Parc » avec les entreprises déjà labellisées (participation active des membres, animations, formations, outils partagés, recherche de synergies, etc.), avec de nouvelles entreprises couvrant les thématiques déjà reconnues, et/ou autour de nouveaux domaines d'activités. L'évolution souhaitée du réseau marque « Valeurs Parc » devra être conditionnée aux moyens dédiés à son animation.

Définir une stratégie de promotion et de communication ... Le renouvellement de la Charte devra être l'occasion de clarifier la stratégie de promotion-valorisation et de communication du Parc. Elle devra permettre de s'accorder sur les grands marqueurs (ignes de force et marqueurs différenciants) du territoire et la manière dont le Parc et ses partenaires souhaitent les porter aussi bien en termes de communication institutionnelle que grand public ou touristique. Elle devra aussi permettre de définir une stratégie de communication et d'accueil partenariale cohérente et efficace. Ce travail devra impliquer des élus au moment de la définition des grands axes de promotion et de communication mais aussi au fil de l'eau de sa mise en œuvre.

... et adapter les moyens en cohérence. Une fois les ambitions définies, la question des moyens humains et techniques dédiés à la promotion et à la communication du territoire devra être revisitée en cohérence.

Créer des lieux d'accueil du public. Que ce soit par la création d'un site dédié, par des aménagements spécifiques au sein de la nouvelle Maison du Parc ou au sein des Offices de Tourisme du territoire, il conviendra de développer des lieux permettant d'accueillir les habitants et les touristes du territoire.

Poursuivre le déploiement de la signalétique Parc dans la continuité de la charte signalétique déjà abordée en 2012 et en requestionnant certains volets (entrée de ville ; apparition du Parc dans la S.U. ; renouvellement de la charte graphique de la signalétique touristique et patrimoniale ; etc.) avec des points de vigilance (transfert de compétence de la police de la publicité aux intercommunalités ; formation des nouveaux élus ; etc.).



5D

AXE 3

FAIRE DES CAUSSES DU QUERCY UN TERRITOIRE ACCUEILLANT, SOLIDAIRE ET OUVERT

5D1

ORIENTATION 3.1 DÉVELOPPER UNE OFFRE D'HABITAT DE QUALITÉ
ET UN CADRE DE VIE ATTACHANT

5D2

ORIENTATION 3.2 FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS AUX ÉQUIPEMENTS ET AUX SERVICES

5D3

ORIENTATION 3.3 RENFORCER L'ATTACHEMENT AUX CAUSSES DU QUERCY

5D4

ORIENTATION 3.4 FAIRE DE L'ACTION CULTURELLE LA BASE D'UNE VIE COMMUNE CONVIVIALE

5D5

ORIENTATION 3.5 CONFORTER LES COOPÉRATIONS ET SOLIDARITÉS AVEC DES PARTENAIRES ET DES
TERRITOIRES EXTÉRIEURS



5D1

AXE 3 ORIENTATION 3.1 **DÉVELOPPER UNE OFFRE D'HABITAT DE QUALITÉ** **ET UN CADRE DE VIE ATTACHANT**



RAPPEL CONTENU DE LA CHARTE

ENJEU PRIORITAIRE

Pis d'enjeu prioritaire en tant que tel en lien avec l'Orientation

Articulation des enjeux et modalités d'implémentation des pages 118/119 de la charte, en lien avec les autres orientations 3.10, 3.11 et 3.12 de la charte (voir également pages 118/119)

MESURES

Mesure 3.1.1 Favoriser le réinvestissement des centres-bourgs et la réhabilitation du bâti ancien

Mesure 3.1.2 Favoriser un développement urbain de nos villages adapté au contexte rural local



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

SUPRA-TERRITORIAL

- **L'apparition des SRADDET.** En remplacement des SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire), les Schémas Régionaux Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET) constituent des documents intégrateurs (se substituant à des schémas sectoriels SRCE, SRCAD, SRI, SRT, PRPGD qu'ils intègrent désormais) et les objectifs s'imposent aux documents locaux d'urbanisme (dont les Chartes de Parc ou les SCoT). La Région Occitanie a adopté son SRADDET en 2022 et engagé sa révision dans la foulée pour intégrer les nouveautés réglementaires dont les dispositions de la loi Climat et résilience.
- **Une évolution significative des documents locaux de planification** avec la généralisation progressive des démarches de Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT) et des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI). En 2022, la France compte 203 PLUI approuvés, 12 en révision et 353 en élaboration. En 2011, il n'était que 31 territoires à expérimenter cette démarche.
- **Une prise en compte renforcée des enjeux de transitions dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme** avec une volonté de préservation du foncier et de lutte contre l'artificialisation des sols qui s'est traduite par l'apparition de l'objectif du Zéro Artificialisation Nette dans la loi Climat et Résilience. La qualité énergétique des logements et les enjeux de rénovation et mise aux normes ont également été au cœur des politiques publiques.
- **Des politiques nationales et régionales en faveur de la redynamisation des centralités** (Action Cœur de Ville, Petite Ville de Demain, Bourgs-Centres, etc.).
- **Un renforcement de l'entrée paysage dans les politiques d'aménagement** avec la mise en place depuis 2013 par l'Etat de l'appel à projet « Plan de Paysage » (plus de 150 lauréats)
- **De nouveaux concepts d'aménagement et de nouvelles aspirations de mode de vie** qui se sont affirmés au cours de la période de mise en œuvre de la Charte (ville du quart d'heure, etc.) et des attentes qui ont évolué en termes de cadre de vie (perte d'attractivité des métropoles, redynamisation des espaces ruraux) avec une accélération à la suite des confinements.

LOCAL

- **Une réforme de la carte intercommunale** qui a fait évoluer les échelles de mise en œuvre des politiques de planification et d'habitat et notamment des PLU, PLI, OPAH ou PIC.

CHIFFRES CLÉS

Indicateurs Niveau d'atteinte total ou quasi-total Niveau d'atteinte partiel Niveau d'atteinte insuffisant **Autres chiffres clés**

OBJECTIF CIBLE

RAPPEL DE L'OBJECTIF Limiter à 1% la part du territoire consommée pour l'urbanisation d'ici 2024

0,17%
2023-2021

Entre 2009 et 2021, 317 hectares (soit 0,17% du territoire) ont été artificialisés en passant de zone naturelle, agricole ou forestière à surface artificialisée.



PRINCIPALES RÉALISATIONS INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

5
2023-2021

projets d'éco-barris accompagnés par le Parc



3
2023-2021

démarches contre en-voie accompagnées par le Parc



1
2023-2021

projet de éco-hameau accompagné par le Parc



26
2023-2021

communes concernées par un plan de Paysage (22) ou un mini-plan de paysage (4)



PRINCIPAUX RÉSULTATS INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

1751
2023-2021

logements construits sur 561 hectares



142

RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

Un regard sur la responsabilité - Questionnaire réalisé en 2023 par le Parc naturel régional des Causses du Quercy - Les cahiers de la Région Occitanie - Les cahiers de la Région Occitanie

	Très faible	Partiel	Fort	Très fort
	11%	54%	31%	5%
Le regard des élus <i>(N=100)</i>	12%	55%	29%	4%
Le regard des partenaires <i>(N=100)</i>	7%	52%	33%	7%





LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Des projets d'écobarris. Tout au long de la Charte, le Parc a accompagné des communes rurales dans l'élaboration d'écobarris ruraux adaptés aux spécificités du territoire dans le cadre des projets « écobarris » (« barr » signifiant « quartier » en occitan). Ces démarches ont permis pour les cinq communes accompagnées (Saint-Simon, Lavergne, Mayrinhac-Lentour, Le Bastit et Livernon) d'engager des réflexions pour concilier l'accueil de population et le respect du cadre de vie rural, de l'environnement, des paysages et du patrimoine des bourgs dans le cadre de démarches concertées (élus et habitants) (cf. *Orientation 1.3*). Ces démarches ont donné lieu à des aménagements concrets aujourd'hui en cours de réalisation, mais ont aussi permis de contribuer à la diffusion d'une culture de l'aménagement qualitative sur le territoire.



Démarches Centre en-vie. Afin d'associer les communes les plus rurales aux dynamiques de revitalisation des centralités portées par les partenaires institutionnels, le Parc a mis en place la démarche concertée « centre en-vie » qui propose de coélaborer un projet de redynamisation de centre-bourg avec une réflexion stratégique autour de sujets majeurs pour le développement des communes (vacances résidentielle et commerciale, aménagement des espaces publics, qualité de vie, etc.) à partir jusqu'à une déclinaison opérationnelle (fiches actions). Trois communes ont été accompagnées : Lauzès (avec un focus sur le lien intergénérationnel et les enjeux du vieillissement avec la plantation d'un verger intergénérationnel entre la cour d'école et la maison de retraite en 2016), Concrats (nouveaux arrivants) et Marclès-sur-Célé. Ce dispositif a donné lieu à une publication recensant des pistes d'actions pour les communes souhaitant engager une telle démarche.

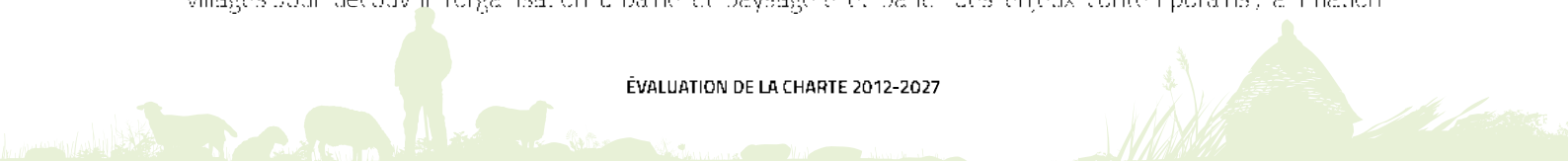


Animation d'une réflexion sur les défis architecturaux de l'habitat individuel de demain. A partir de 2013, le Parc a engagé la démarche « Ma maison dans le Quercy » qui a permis d'engendrer une réflexion collective globale sur les conditions d'habiter demain sur le territoire afin de tendre progressivement vers un habitat local et durable qui soit mieux intégré dans les paysages quercynois. Une démarche globale sur plusieurs années a ainsi été engagée en y associant aussi bien les élus, les artisans (cf.



Orientations 2.1 et 2.4) et les habitants du territoire. Plusieurs actions concrètes ont été imaginées : réalisation d'un portrait de territoire (exposition, film, video) autour de 15 maisons témoins présentés dans le cadre de visites de terrain et de rencontres avec des habitants, débats ; élaboration d'un programme éducatif du Parc visant à sensibiliser les enfants à l'architecture et aux impacts de l'habitat sur l'environnement et les paysages ; organisation de veillées du Parc en 2016 sur le thème « construire dans la diversité » ; mise en place d'un double appel à projet auprès des communes ; expérimentation, d'une commission d'examen préalable aux permis de construire dans trois communes volontaires (Calvignac, Sauliac-sur-Célé et Saint-Chels) et accompagnement à l'imaginer d'un projet d'habitat participatif sur un terrain communal ; création d'un prix de la maison quercynoise afin de valoriser les constructions récentes les plus pertinentes, du territoire dans quatre catégories (maison neuve, maison neuve à moins de 180 000 €, extension et reconversion) ; réalisation de publications (« Découvrir – L'évolution de la maison individuelle sur les Causses du Quercy » qui retrace l'histoire de l'habitat et propose des éléments de réflexion sur l'architecture contemporaine et son insertion dans le paysage ; « Construire dans les Causses du Quercy » à destination des particuliers).

Mise en place d'un programme de formation et de sensibilisation autour de l'urbanisme durable et de l'aménagement. En parallèle de l'accompagnement des collectivités dans le cadre de réflexions stratégiques (PLU, SCoT, plan de paysage) ou opérationnelles et des nombreuses publications réalisées (cf. *Orientation 1.3*), le Parc a déployé un vaste programme d'actions de formation et de sensibilisation des acteurs locaux, et notamment des habitants, autour des défis de l'urbanisme et de l'aménagement de demain : visites de villages pour découvrir l'organisation urbaine et paysagère et parler des enjeux contemporains ; animation



d'ateliers d'urbanisme autour des lieux créés par le Parc sur la trame verte et bleue et des éco-paris ; organisation d'une journée sur la trame verte et bleue ; visite de maisons contemporaines (Saillac) ou restaurées (Escampos) ; conduite d'une balade paysagère animée par le stagiaire du Parc en charge de la réalisation des carnets de paysage ; veillée sur l'architecture ; etc.

Réflexion autour de l'habitat léger 2020 En réponse à une demande croissante de conseils ou d'informations autour du déploiement de solutions d'habitats légers recensées sur le territoire, le Parc a souhaité intégrer les projets d'habitat réversible dans sa manière de penser l'urbanisme et l'habitat. Grâce à une première convention avec l'association Hameaux Légers, deux ateliers d'échanges ont été proposés et ont permis de souligner, dans un premier temps, les problématiques auxquelles pouvait répondre l'habitat léger, mais également les difficultés potentielles (à destination des élus et des habitants), puis dans le cadre d'un second atelier, à destination des élus de la commission urbanisme de CC Pays de Lalbenque-Limogne, d'échanger sur les outils réglementaires à disposition pour intégrer l'habitat réversible dans un document d'urbanisme. Ces ateliers ont été suivis par le lancement d'un appel à projet pour l'accompagnement d'une commune volontaire par l'association Hameaux Légers (Limogne-en-Quercy).



Autres actions majeures réalisées par le Parc

Réalisations de nombreuses publications en lien avec le CAUE (cf. *Orientation 1.3*)

A travers les autres orientations de la Charte le Parc a porté des actions en faveur du cadre de vie du territoire (cf. *Orientation 1.3* démarches en faveur du paysage, appui à l'élaboration des documents de planification, préservation du patrimoine, etc.) ou de l'habitat de qualité (cf. *Orientation 1.4* avec sa contribution à la structuration du Guichet Unique Renov Occitanie Lot (GROU) ; cf. *Orientation 2.1* avec la charte des savoir-faire artisanaux ; cf. *Orientation 2.2* avec la valorisation de la filière bois construction ; cf. *Orientation 2.4* avec les appellations éco-défis ; etc.)

144



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous diriez que le Parc a été *Quel est votre principal partenaire d'accompagnement de l'Etat ?*



- Le **Syndicat Mixte du Parc** a répondu à ses engagements en accompagnant la réflexion et les démarches de planification des intercommunalités et des communes, mais aussi le déploiement de projets opérationnels (centre en-vie ; éco-paris ; participation aux démarches PVD) ; en favorisant le développement de solutions expérimentales (habitat léger, appel à projet pour la mise en place d'une commission préalable à l'attribution des permis de construire) ; ou en accompagnant, informant et sensibilisant à travers sa convention avec le CAUE.

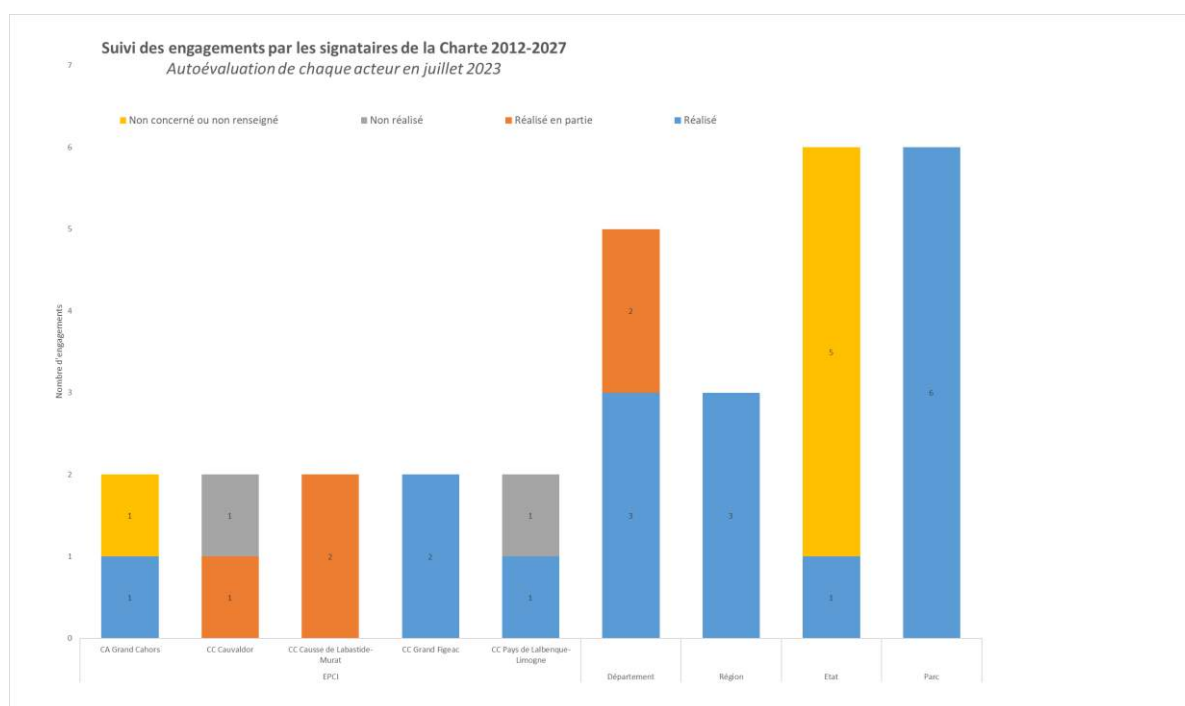
- L'**Etat** a déployé au niveau national des politiques de revitalisation des centres-bourgs qui s'est traduit concrètement avec la labellisation de quatre communes du territoire au programme Petite Ville de Demain (PVD) (Lalbenque, Limogne, Cajarc et Gramat). En parallèle, l'Etat a assuré le financement de chefs de projets et d'études pour le réinvestissement des centres-bourgs, l'accompagnement des élus de Cajarc, Saint-Sulpice et Marcilhac-sur-Célé pour le réinvestissement de bâtiments vacants (action foncière, plans de financements, mobilisation des subventions). Par ailleurs, l'Etat est également intervenu en mobilisant des architectes et paysagistes conseils sur différents projets. Il a contribué à l'utilisation des essences végétales locales dans les aménagements à travers des prescriptions dans les plantations de haies ou arbres d'alignement prévus par les plans locaux d'urbanisme ou dans les projets. L'Etat a également co-évalué avec le Département le Plan



Départemental de l'habitat (PDIH). Enfin, l'Etat a déployé un grand nombre de politiques d'aides à la rénovation énergétique des logements.

- La **Région Midi-Pyrénées** ou le **Occitanie** porte des messages stratégiques en faveur d'un aménagement durable de qualité (à travers le SRADDET notamment) et a participé à la valorisation des centres-bourg tout au long de la Charte à travers ses différentes politiques territoriales (contractualisation avec les territoires ; politique bourg-centre ; dotation pour l'innovation et l'expérimentation dans les territoires ruraux et de montagne ; dispositif en faveur de la vitalité des territoires (aménagement espaces publics, soutien aux équipements structurants, etc.) ; dispositif d'aide à l'enfouissement des réseaux et de réorption des points noirs paysagers sur les communes classées en PNR ; etc.). Sur les questions énergétiques, la Région a déployé le dispositif RenovOccitanie qui s'est décliné sur le département du Lot. Plus spécifiquement sur le territoire du Parc, elle a par exemple financé les démarches d'écohabitat. Enfin, concernant les aménagements végétalisés, l'Agence Régionale de Biodiversité a éité un guide « Plantons Lot ».

- Si le **Département du Lot** n'a plus de compétence générale pour intervenir sur l'élaboration des documents de planification, il reste en appui des projets des collectivités aux moyens limités, à travers le Syndicat d'aménagement et d'ingénierie du Lot (SDAL), le Fonds d'aide pour les solidarités territoriales (FAST) pour l'aménagement des espaces publics ou des établissements, ou encore le dispositif Villages Avenir. Intervient également sur l'accès à la rénovation énergétique du logement en pilotant le Guichet unique RenovOccitanie Lot (GROL) (cf. **Orientation 1.4**). Le Département est également coté d'un Plan Départemental de l'habitat (PDIH) élaboré avec l'Etat.



- Les **Intercommunalités** ou les **Communes** (selon les compétences) ont élaboré leurs documents de planification (PLU, Plan de Paysage, SCOT, PLU-I - certains PLU-I comprennent un volet habitat comme pour la CC Causses et Vallée de la Dordogne) et leurs projets d'aménagement (exemple des opérations Coeurs de Village réalisées par la CC Grand Figearc) en cohérence avec des objectifs d'un développement durable et de qualité. Certaines sont également couvertes par une Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat (exemple de la CC Causses et Vallée de la Dordogne) ou d'un Programme d'intérêt général (PIG) (exemple de la CC Grand Figearc).

- Le **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)** du Lot, joue un rôle majeur dans la mise en œuvre de l'**Orientation 3.1** dans le cadre de sa convention avec le Parc qui comprend un volet relatif à la qualité architecturale des constructions publiques et privées en intégrant les dimensions environnementales liées au développement durable. Il est ainsi associé à l'ensemble des actions engagées par le Syndicat Mixte du

Parc dans le cadre de cette orientation (et de l'*orientation 1.3*) dans un rôle de sensibilisation et de conseil des collectivités dans leurs différentes réflexions et projets d'aménagement.

ORIENTATION 3.1

À RETENIR



LES POINTS FORTS

L'important partenariat avec le CAUE qui a permis de renforcer les actions engagées. A travers le partenariat historique avec le Parc, le CAUE permet d'enrichir l'ensemble des actions déployées sur le territoire par ses apports d'expertises et de conseils.

L'apport d'ingénierie et d'expertise en urbanisme opérationnel du Parc pour des communes rurales. Si les intercommunalités ou les communes les plus importantes du Parc disposent d'une ingénierie importante en termes d'aménagement et d'urbanisme, les territoires les plus ruraux sont moins dotés et nécessitent un accompagnement spécifique. Le Parc a pu jouer ce rôle à travers les actions qu'il a mis en œuvre (écobarris, centre en-vie, etc.).

Une association de l'ensemble des acteurs de l'habitat (élus, artisans et habitants). Les actions réalisées ont permis de sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés par le cadre de vie du territoire aux enjeux d'un aménagement durable : les jeunes à travers un programme éducatif dédié ; l'ensemble des habitants à travers des animations et des expositions sur le sujet ; les élus à travers des formations et des accompagnements spécifiques ; les artisans à travers un accompagnement en faveur de bonnes pratiques (écocertif. cf. *Orientation 2.4*), charte des savoir-faire (cf. *Orientation 2.1*). Cette approche multi-acteurs constitue un vrai levier pour accompagner le changement.

Des problématiques prises en compte dans les différents documents de planification élaborés par certaines intercommunalités (documents de planification, PLU, OPAH, PIG, etc.). Les dix dernières années ont permis d'augmenter significativement la couverture du territoire en document de planification. Aujourd'hui, cinq périmètres de SCoT composent le territoire (approuvé ou en cours d'élaboration) et tous les EPCI ont pris la compétence PLU (avec des documents applicables, en cours d'élaboration ou de révision). Par ailleurs, quatre communes du Parc sont engagées dans une démarche Petite Ville de Domain ; les six intercommunalités sont dotées ou en cours d'élaboration d'un PCAET ; les différents PLU et les deux chartes forestières (portées par les deux PETR) abordent la question paysagère, etc. et le territoire compte également des démarches d'OPAC et de PIG qui répondent aux enjeux de qualité de vie.

148



LES POINTS FAIBLES

Des actions encore émergentes sur la préservation du bâti et sur l'habitat existant. Si l'évaluation à mi-parcours de la Charte avait permis de réaffirmer comme prioritaire les enjeux de préservation du patrimoine bâti, les actions engagées en faveur de la préservation du patrimoine bâti (cf. *Orientation 1.3*) sont émergentes pour la plupart. Les réflexions sur l'habitat portées par le Parc ont d'ailleurs été concentrées sur l'habitat neuf (démarche « Ma Maison dans le Quercy ») plutôt que sur l'habitat ancien alors que les enjeux de réhabilitation ou de certification sont et seront de plus en plus prégnants dans les années à venir.

Des communes qui n'ont pas nécessairement les moyens de soutenir la traduction opérationnelle des réflexions stratégiques accompagnées. Si le Parc a joué son rôle en impulsant des réflexions stratégiques et des projets sur les communes ou intercommunalités qu'il a accompagnées, leur traduction opérationnelle est souvent conditionnée aux moyens dont disposent par la suite les collectivités. Dans plusieurs cas, toutes les ambitions des projets imaginés n'ont pas pu se concrétiser faute de moyens.



Des rotations des élus locaux qui annihilent les démarches de sensibilisation engagées. Les réflexions en termes d'urbanisme, la prise de conscience de la nécessité de changement de modèle ou la sensibilisation aux nouvelles réglementations sont des processus longs que les cycles électoraux et les rotations de techniciens dans les collectivités viennent interrompre. Une continuité dans l'accompagnement du Parc devra être imaginée pour la prochaine Charte.

ORIENTATION 3.1

PERSPECTIVES



LES ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES POUR DEMAIN

EN LIEN AVEC L'ORIENTATION 1.3 Redéfinir le rôle du Parc sur les enjeux d'aménagement-urbanisme-habitat au regard des politiques à l'œuvre sur le territoire, en cohérence avec les enjeux d'urbanisme de demain et en lien avec les attentes des partenaires. Si le Parc a pu enrichir par ses productions et son ingénierie les documents de planification dans les années qui ont suivi la signature de la précédente Charte, les capacités d'ingénierie et les moyens des territoires sur ces sujets (même s'ils sont hétérogènes) ont évolué et sont désormais moins en attente vis-à-vis du Parc. Une réflexion globale sur le positionnement du Parc autour des sujets d'aménagement, en lien avec les évolutions réglementaires à l'œuvre (dans fixation, mise en œuvre du zéro artificialisation nette par exemple) et des problématiques d'urbanisme spécifiques (amélioration du cadre de vie et habitabilité, réhabilitation et réinvestissement de logements, préservation du patrimoine bâti, adaptation au changement climatique – récupération des eaux pluviales, accompagnement à la désimperméabilisation des sols, lutte contre les îlots de chaleur, etc.) est donc nécessaire afin de privilégier un apport d'expertise en amont de projets autour de champs non ou insuffisamment couverts ou pour des collectivités disposant de moyens plus limités.

Accompagner des réflexions stratégiques pouvant faire l'objet de projets d'urbanisme opérationnel (vigilance sur les moyens). Si l'accompagnement aux réflexions stratégiques et à la sensibilisation des acteurs de l'aménagement constituent des leviers indispensables pour accompagner le changement de modèle, il sera aussi nécessaire de veiller à ce que ces démarches permettent de faire émerger des projets concrets. Une vigilance sur les moyens (humains et financiers) des collectivités accompagnées devra être nécessaire pour calibrer des démarches adaptées.

EN LIEN AVEC L'ORIENTATION 1.3 Requestionner la convention avec le CAUE en précisant les priorités et la répartition des rôles Parc-CAUE. La convention historique avec le CAUE constitue une accélération des différents projets portés par le Parc. En vue de la prochaine Charte, celle-ci devra être réinterrogée aussi bien en termes de contenu (quelles priorités ?) et d'organisation (quelle répartition des rôles entre les deux structures ?)

141





RAPPEL CONTENU DE LA CHARTE

ENJEU PRIORITAIRE

Enjeu 04 Créer et maintenir des activités économiques et des emplois sur le Parc

MESURES

Mesure 3.2.1 Améliorer la qualité de nos équipements et services à la population

Mesure 3.2.2 Engager une réflexion sur la mobilité en zone rurale et renforcer l'offre de transport



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

SUPRA-TERRITORIAL

Des enjeux d'accès aux services dans les territoires ruraux au cœur des politiques publiques. L'accessibilité aux services est un sujet central de l'aménagement et du développement des territoires ruraux depuis plusieurs décennies. Les crises actuelles et leurs conséquences économiques et sociales ont permis d'observer un renforcement de cet enjeu (disparition des services publics, apparition des déserts médicaux, fracture numérique, etc.). En réponse, de nombreuses politiques et moyens ont été déployés : politiques de revitalisation des centres-bourgs ; déploiement des Maisons de Services aux Publics (MSAP) puis des Espaces France Services ; création des Agences Régionales de Santé en 2010 ; création du chèque culture, etc.

De nouveaux modes d'accès aux services. La dernière décennie a consacré l'accélération des usages numériques et a donc transformé les modes d'accès dans les différents champs de services. Si la fracture des infrastructures numériques s'est résorbée au fil des années, celle des usages reste prégnante et un sujet majeur pour les territoires concentrant des populations âgées ou précaires.

Une raréfaction des moyens en faveur d'un renforcement des dynamiques de mutualisation. Face à la double tendance de diminution des offres de services et de raréfaction des moyens publics, la dynamique en faveur de la mutualisation s'est accélérée (maisons de santé, Espaces France Services, etc.).

De nouveaux modes de consommer et de se déplacer. Les dix dernières années renforcées par la crise covid-19 ont consacré l'émergence de nouvelles attentes et pratiques des citoyens en termes d'usage et consommation de services (produits locaux, produits de qualité, bien-être, etc.) ou de rapports au territoire (mobilités douces, mobilités partagées, etc.).

Une compétence transport désormais concentrée au niveau du Conseil régional depuis l'application de la loi NOTRe qui a déployé en cours de Chartre sa politique de service public de transports d'Occitanie (IO).

LOCAL

Des compétences pour agir en faveur des services éclatées entre de nombreux acteurs (partenaires institutionnels, opérateurs de services publics, acteurs privés) qui ont peu d'attente vis-à-vis du Parc.

La perte de la maîtrise des leviers d'actions financiers (LEADER, Convention Territoriale) en cours de Chartre qui ont limité la capacité d'agir du Parc sur le champ des services à la population.

Un territoire de Parc qui ne constitue pas un bassin de vie et qui s'inscrit à la rencontre des bassins de vie de Cahors et Figeac limitant la pertinence du Parc dans certains champs de politiques de services à la population.

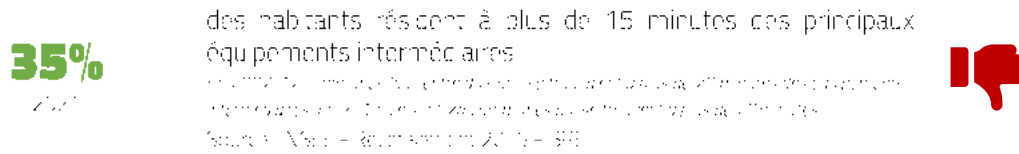


CHIFFRES CLÉS

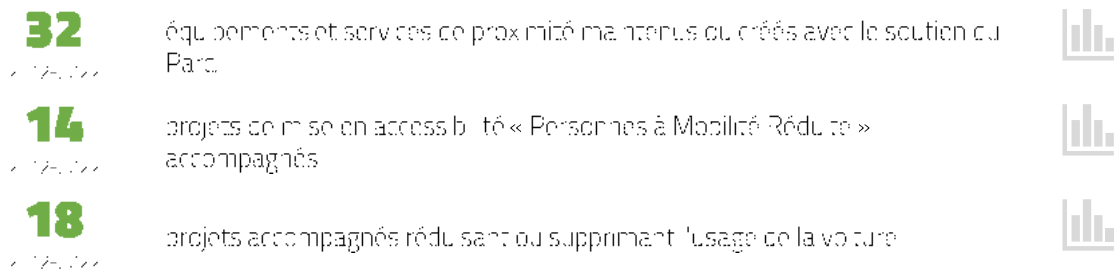
Indicateurs Niveau d'atteinte total ou quasi-total Niveau d'atteinte partiel Niveau d'atteinte insuffisant **Autres chiffres clés**

OBJECTIF CIBLE

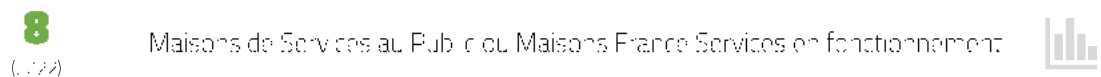
RAPPEL DE L'OBJECTIF Assurer un temps d'accès global de 15 minutes aux principaux services depuis chacune des communes



PRINCIPALES RÉALISATIONS INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS



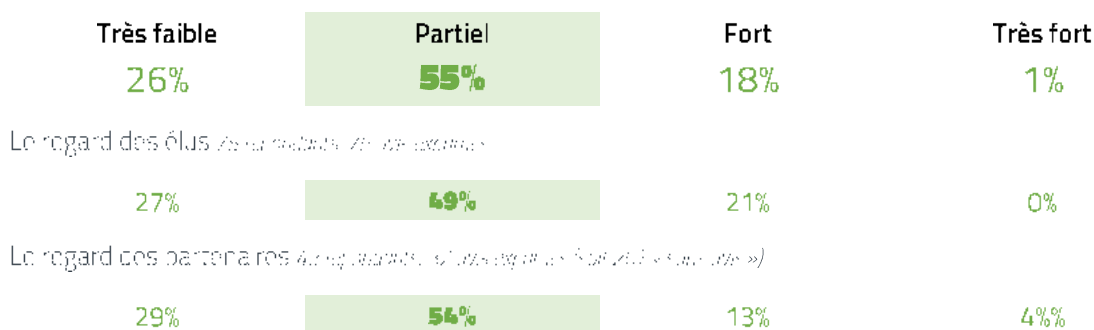
PRINCIPAUX RÉSULTATS INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

Source : Baromètre de la Qualité de Vie des Habitants de la Région des Causses du Quercy - Juin 2019





LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

L'animation et le suivi du programme LEADER. Le programme européen LEADER qui participe à soutenir des projets publics et privés en faveur du développement des territoires ruraux a constitué le principal levier financier d'actions du Parc pour la mise en œuvre de la Mesure 3.2.1 en faveur des offres de services à la population.

Entre 2007 et 2013, le territoire du Parc était intégralement couvert par le GAL (Groupe d'Action Locale) Bouriane Causses du Quercy (englobant aussi le Pays Bourien) porté par le Parc. La stratégie du GAL comprenait notamment un axe prioritaire « aux services (commerces, équipements en faveur de l'enfance -jeunesse, équipements sportifs, circuits courts) et ciblait les projets des territoires ruraux. De nombreuses actions ont pu être menées sur ces différents sujets (notamment sur les équipements sportifs de proximité en lien avec le développement des clubs de sport) et ainsi contribuer à répondre à une partie des objectifs fixés dans la Charte.



À partir de 2014, l'appartenance des PETR a conduit à la perte du pilotage du programme LEADER par le Parc et à la structuration de deux GAL LEADER sur le territoire du Parc (portés par le PETR du Grand Quercy et PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne) pour lesquels le Parc a néanmoins été impliqué dans l'élaboration de la stratégie (en 2014, puis en 2023) et dans les instances de pilotage (Comité de programmation). Une convention d'animation partagée sur le programme LEADER du Grand Quercy a même été mise en place dès son lancement (avec un suivi des projets sur le territoire du Parc assuré par les équipes du Parc). Une convention équivalente se mettra en place avec le PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne dans le cadre de la prochaine programmation.

Le déploiement de la Convention Territoriale Parc-Etat-Région. Jusqu'en 2013, le Parc était bénéficiaire d'un Contrat Territorial pour les Causses du Quercy inscrit dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région 2008-2013. Il a contribué à mettre en œuvre différentes Orientations et Mesures de la Charte en faisant bénéficier les maîtres d'ouvrage de financements spécifiques (Etat, Europe, Région, Département). Si les 20M€ d'aides publiques investis sur le territoire ont permis de soutenir 180 projets dans des domaines très variés, l'offre de services de santé, ainsi que les aménagements des centres-bourgs, ont pu bénéficier des plus gros projets d'investissement (maisons de santé pluridisciplinaires de Labast-de-Murat, Gramat et La Penque ; aménagements des centres-bourgs d'Avignac et de Gramat) répondant ainsi pleinement à la Mesure 3.2.1. Un soutien financier a également pu être apporté à plusieurs projets économiques, dont la réouverture de plusieurs cafés-restaurants-multiples ruraux. Les Parcs signent, depuis 2018, avec la Région des contrats territoriaux.

150

Le prise en compte des publics handicapés. Inscrire comme un des objectifs de la Mesure 2.3.1, la prise en compte des différents types de handicap a fait l'objet d'actions imputant le Syndicat Mixte en fin de Charte. D'une part, la programmation d'actions du Pôle de pleine nature en vallée du Célé (cf. *Orientation 2.3*) a permis de mettre en place une cellule d'expérimentation (avec l'appui de l'ADEPRA) composée d'acteurs publics et privés qui ont été accompagnés dans la mise en accessibilité de leur structure et/ou de leur activité ; la création d'un réseau « Pleine nature pour tous » ; la conception de séjours handicap ; la signature d'une convention avec le Comité départemental du sport adapté ; des aménagements et des tests d'activités adaptés, etc. D'autre part, l'agenda des Causeries (cf. *Orientation 3.3 et 3.4*) qui recense les activités culturelles du Parc, intègre depuis 2021 des pictogrammes sur les quatre types de handicap, afin de mieux concilier les niveaux d'accessibilité des différentes animations proposées.



Autres actions majeures réalisées par le Parc

Signalétique d'information locale. À travers le déploiement d'une Signalétique d'Information Locale (cf. *Orientation 3.5*), le Parc a participé à améliorer la visibilité de l'offre de services et de commerces du territoire.



Soutien à l'offre culturelle locale. À travers ses très nombreuses actions engagées en faveur de l'offre culturelle locale (cf *Orientations 3.3 et 3.4*), le Parc a fortement agi en faveur du développement de cette offre de service spécifique et fondamentale pour les territoires ruraux.

Appui aux réflexions économiques territoriales. En début de Charte, le Parc a contribué à l'élaboration, en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Lot, d'un schéma commercial (cf *Orientation 2.1*).

Une posture d'appui aux politiques d'infrastructures et de pratiques de mobilités. Si le Parc s'est peu positionné sur les enjeux de mobilité de son territoire, ses élus (en tant qu'élus locaux) ont joué leur rôle de lobbying auprès de l'Etat ou de la Région pour soutenir le maintien des offres existantes ou le déploiement de nouvelles offres. Le Parc a également affirmé son soutien aux mobilités durables à travers les programmes d'actions de son PCAET et des deux PCAET intercommunaux qu'il a élaboré (cf *Orientation 1.4*), en participant au dialogue territorial dans le cadre des grands aménagements cyclables (exemple de la voie verte de la vallée du Lot) (cf *Orientation 2.3*) ou en animant un dialogue local autour des mobilités douces dans certaines démarches d'aménagement qui a plié (centre en-vie, éco-parcs, mini-plan de paysage, etc.) (cf *Orientation 1.3 ou 3.1*).



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

- Le **Syndicat Mixte du Parc** a contribué à l'amélioration des offres de services et de commerces en début de Charte en pilotant le programme LEADER et la Conventio n Territoriale Etat-Région, puis en co-animant le programme LEADER porté par le PETR du Grand Quercy à partir de 2014. Il est fortement intervenu sur les politiques culturelles (cf *Orientation 3.4*) et a indirectement soutenu les offres commerciales (appui à l'élaboration d'un schéma commercial en début de Charte, élaboration de la SLC, etc.). Enfin, il a contribué à développer des offres de services accessibles aux publics handi capés (sport nature, culture).

Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous diriez que le Parc a été

Opérateur principal, partenaire et intervenant de 1^{er} ordre ou de 2^e ordre

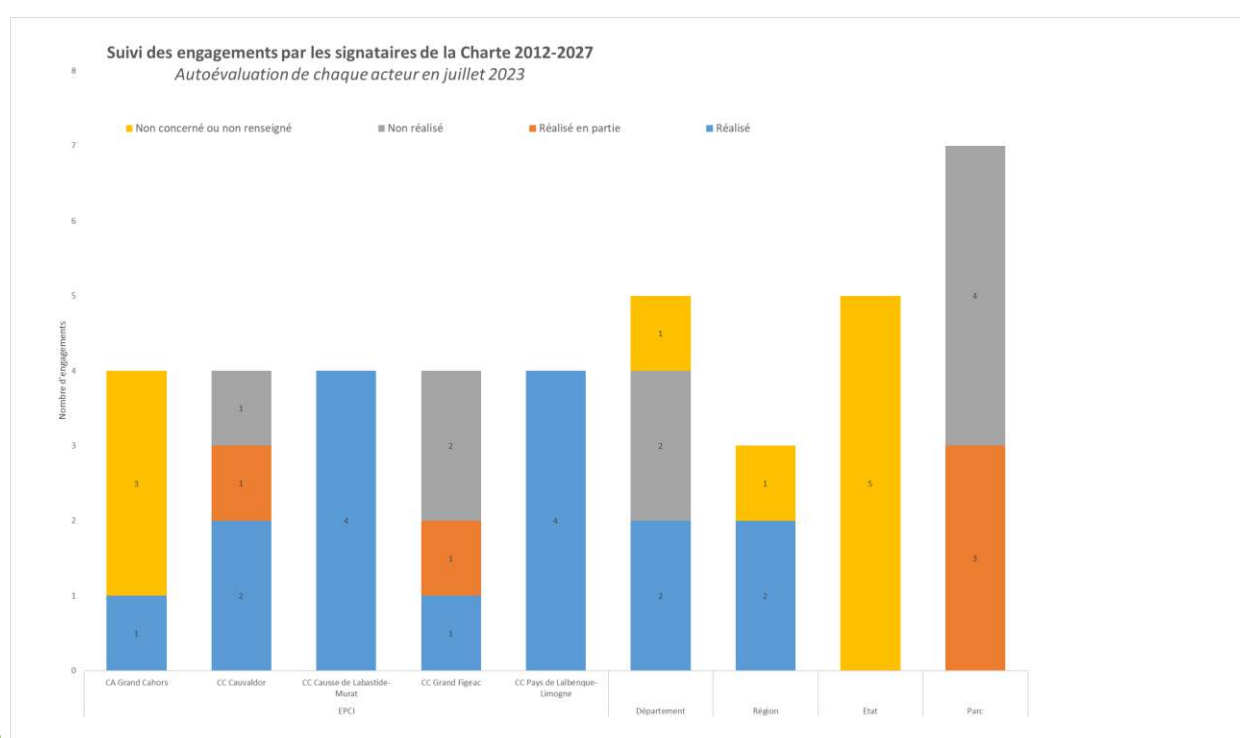
L'acteur moteur	Un partenaire	Peu présent	Absent
3%	47%	36%	14%

- L'**Etat** a contribué au (re)déploiement des services publics sur les territoires ruraux (avec les Maisons de Services au Public puis les Espaces France Services). Il soutient activement les projets des territoires à travers la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETRO) ou le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT). Il participe à la dynamisation des offres de services à travers ses politiques de revitalisation des centres-bourgs ou s'est traduit localement par la labellisation de quatre communes au programme Petite Ville de Demain (PVD) (Labenque, Limogne, Cajarc et Gramat). Enfin, la Préfecture a co-élaboré, avec le Département, le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services à la population (SDAASP) qui est aujourd'hui faiblement piloté. Concernant les mobilités, l'Etat soutient au niveau national les changements de pratiques avec la loi d'orientation des mobilités (dite loi LOM).

- La **Région Midi-Pyrénées** ou **Occitanie** porte une lecture territoriale du maillage en pôles de services à travers son SRADDET et soutient les projets des territoires à travers ses différentes politiques territoriales (contractualisation avec les territoires ; politique bourg-centre ; bass commerce de proximité ; cotation pour l'innovation et l'expérimentation dans les territoires ruraux et de montagne ; dispositif en faveur de la vitalité des territoires (aménagement espaces publics, soutien aux équipements structurants, etc.). Elle soutient les offres de services en lien avec ses compétences (éducation, sport, culture, économie). En termes de mobilité, elle est, depuis la loi NOTRe, seule compétente en matière de transports et s'est dotée d'un Schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT) et du Schéma régional de l'intermodalité (SRI) intégrés au SRADDET. Elle déploie depuis 2018 son service public des transports : « O Les transports de Ma Région » (avec trois grands volets : ferroviaire, route, et transport routier ; autres mobilités (vélo, co-voiturage) qui a permis de redéfinir l'offre de transport sur le territoire du Parc. Localement, elle a entamé la reconstruction de la gare de Figeac après son incendie en 2018.



- Le **Département du Lot** agit sur les services à la population au regard de ses compétences (action sociale, culture, éducation (collège). Il a co-élaboré, avec la Préfecture, le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services à la population (SDAASP) qui est aujourd'hui faiblement piloté. Depuis la mise en œuvre de la loi NOTRe, il n'exerce plus de compétence transport.
- Les **Intercommunalités** (ou les **Communes**) ont agi, dans le cadre de leur compétence ou de leur projet politique, en faveur du renforcement des offres de services sur leur territoire. Elles ont notamment participé au déploiement des Espaces France Services. Les CC Causses et Vallée de la Dordogne et Grand-Figeac disposent d'un Contrat Local de Santé. Les EPCI et les communes ont également contribué à la mise en œuvre de leurs obligations en termes d'accessibilité des publics handicapés de leurs équipements accueillant du public. Sur la question des mobilités, la CA Grand Cahors dispose de son réseau urbain gratuit depuis 2019 et la CC du Grand Figeac dispose d'une offre de transport à la demande.
- Les deux **PETR** ont participé à l'amélioration des offres de services à la population en prenant le relais du Parc dans l'animation du programme LEADER sur le territoire du Parc autour de deux GAL. Le PETR du Grand Quercy a élaboré un Contrat Local de Santé.



152

ORIENTATION 3.2 À RETENIR



LES POINTS FORTS

Des partenaires très engagées sur l'amélioration de l'accessibilité aux services et dans la mobilisation des financements pour y contribuer. Par leurs compétences, leurs dispositifs ou leurs priorités politiques, l'ensemble des partenaires signataires de la Charte ont agi en faveur des différents maillons de l'amélioration de l'accessibilité aux services (visibilité de l'offre, usages numériques, mutualisation, médiation, tarification, accès handicapés, etc.) et des différentes familles de services (services publics, santé, commerce, culture, sport-loisirs, etc.). Des cadres stratégiques ont également été élaborés (Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services ; Contrat de santé ; Projet éducatif ; etc.).



Un Parc qui a su mobiliser le LEADER en faveur des offres de services. Si la perte du pilotage du programme LEADER en 2014, le Parc a su tenir en avec les PCTR (à partir de 2014) va conserver localement le dispositif LEADER pour soutenir des projets en faveur du développement des services à la population.

Un Parc très impliqué sur le développement de l'offre culturelle Cf. *Orientations 3.3 et 3.4*

La prise en compte (en fin de Charte) de l'accessibilité des publics handicapés. En cours de Charte, les différents partenaires du Parc ont été soumis aux obligations de mise en accessibilité des établissements recevant du public. En parallèle, le Parc a déployé des actions prenant en compte les publics handicapés en fin de Charte à travers le développement d'une offre de « pleine nature pour tous » dans le cadre du Pôle de pleine nature en vallée du Célé (cf. *Orientation 2.3*) et l'intégration à son agenda des Causseries (cf. *Orientations 3.3 et 3.4*) de pictogrammes fléchant l'accessibilité des animations proposées aux différents handicaps.



LES POINTS FAIBLES

Une offre de services qui s'est dégradée malgré les actions engagées. Malgré les nombreuses actions engagées sur le territoire du Parc, l'accès aux offres de services s'est dégradé sur le territoire du Parc, et notamment dans sa zone centrale.

Un Parc peu identifié comme acteur de l'amélioration des offres de services. Avec des compétences et des moyens répartis entre les différents partenaires et des périmètres d'actions qui englobent partiellement le territoire du Parc, les politiques et actions en faveur des offres de services ont été menées pour la plupart sans associer le Parc. L'absence d'actions menées dans le cadre de l'Orientations 3.2 dans les plans d'activités du Parc entre 2014 et 2020 illustrent ce constat. La perte du pilotage LEADER et la suppression de la Convention Territoriale Parc-Etat-Région ont en parallèle renforcé la mise en retrait du Parc sur cette thématique.

Un lien avec le monde associatif qui a disparu. Depuis sa création, le Parc avait su créer une relation forte avec le monde associatif qui avait notamment permis la mise en place d'un Comité de la Vie associative ou l'élaboration d'un annuaire des associations. Ce lien aurait dû se poursuivre au cours de la Charte avec la mise en place d'instance participative qui n'ont finalement pas vu le jour (cf. *Partie 4A6*). Le lien avec le monde associatif s'est ainsi défilé au cours de la mise en œuvre de la Charte avec une incidence directe sur l'implication du Parc dans certaines offres de services.

Une politique sociale abandonnée. Alors que la précédente Charte avait permis d'élaborer un diagnostic social du territoire, ce diagnostic n'a pas été actualisé (comme cela était prévu) du fait d'intercommunalités de plus en plus compétentes sur ces sujets (réalisation d'analyse des besoins sociaux, signature d'une Convention Territoriale Globale avec la Charte). Le Parc disposait par ailleurs de liens privilégiés avec certaines associations agissant dans le social qui se sont essoufflés avec la disparition du Comité de la Vie Associative.

Un Parc peu impliqué dans les politiques de transport (cf. Mesure 3.2.2). Malgré quelques actions de lobbying des élus du Parc auprès de l'Etat et de la Région pour le maintien ou le développement de transports sur le territoire et une prise en compte des enjeux de mobilités en lien avec les questions énergétiques (cf. *Orientations 1.4*) ou les démarches de planification (cf. *Orientations 1.3* ou *3.1*), le Parc s'est peu positionné sur les problématiques de mobilités dans un contexte de réorganisation de la compétence transport (suite de la loi NOTRe) et du fait d'un périmètre ne correspondant pas à un bassin de vie pertinent pour mettre en place des politiques de mobilité.





LES ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES POUR DEMAIN

Partager une ambition territoriale commune sur les enjeux d'accessibilité aux services. L'ensemble des partenaires du Parc agit en faveur de l'amélioration de l'accessibilité aux services dans le cadre de leurs compétences et de leur périmètre sans faire du Parc une échelle ou un acteur pertinent sur ces sujets. Pour autant, le territoire du Parc recouvre des enjeux spécifiques en termes d'accessibilité aux services qui mériteraient d'être couverts par une ambition territoriale partagée.

Veiller au partage d'informations entre le Parc et les partenaires sur les projets en cours en faveur de l'offre de services et son accessibilité. Cette cohérence pourrait à minima passer par un partage des politiques et des projets menés par chaque partenaire afin d'identifier des opportunités de partenariats et de complémentarités, mais aussi des besoins non-couverts pour lesquels le Parc pourrait jouer un rôle.

Définir un rôle possible pour le Parc autour des enjeux d'accessibilité aux services de mobilités en complémentarité des politiques des partenaires et en ciblant son positionnement sur

- **le secteur central du Parc** qui constitue la zone la plus rurale et enclavée du territoire où les enjeux d'accessibilité aux services (aussi bien en termes de demandes que d'offre) sont les plus importants. Ce secteur concentre les plus petites communes du Parc où les besoins en ingénierie sont les plus forts.
- **l'innovation et l'expérimentation dans les différents modes et leviers d'accès aux services** (numérique et technologie, séniorance, médiation, etc.)

Affirmer un discours Parc sur les enjeux de mobilités à travers les messages portés par les élus du territoire auprès des acteurs compétents ou à travers les différentes actions du Parc (PCAET, contribution aux documents de planification, projets d'urbanisme, etc.)



5D3

AXE 3 ORIENTATION 3.3

RENFORCER L'ATTACHEMENT AUX CAUSSES DU QUERCY

A NOTER Les actions de l'axe 3 ont été réalisées dans l'attente de la mise en œuvre de la Charte. Elles ont permis de renforcer l'attachement des habitants au territoire, de valoriser le patrimoine et de développer des actions culturelles de service aux habitants. Elles ont également permis de renforcer l'attachement des habitants au territoire, de valoriser le patrimoine et de développer des actions culturelles de service aux habitants.



RAPPEL CONTENU DE LA CHARTE

ENJEU PRIORITAIRE

Enjeu 10 Une démarche participative et partenariale pour mettre en œuvre la Charte

MESURES

Mesure 3.3.1 Recevoir, transmettre et vivifier l'héritage du terroir commun et la mémoire du territoire

Mesure 3.3.2 Agir pour l'éducation à l'environnement et au développement durable

Mesure 3.3.3 Impliquer les habitants dans le développement des Causses du Quercy



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

SUPRA-TERRITORIAL

De nouvelles aspirations en termes de cadre de vie et de valeurs. Les nouvelles aspirations et attentes des habitants des territoires ruraux en termes de cadre de vie ont contribué à dynamiser l'approbation de ses marqueurs identitaires et culturels.

LOCAL

Une mission forte du Parc. L'ancrage identitaire et culturel au territoire constitue un marqueur fort du territoire que le Parc a permis d'ampifier depuis sa création. Il est très fortement reconnu dans son action de renforcement de l'attachement et du sentiment d'appartenance au territoire.

Des actions patrimoniales et culturelles impactées par la crise Covid en cours de Charte qui a freiné voire éteint, la dynamique de certaines initiatives.





CHIFFRES CLÉS

Indicateurs Niveau d'atteinte total ou quasi-total Niveau d'atteinte partiel Niveau d'atteinte insuffisant **Autres chiffres clés**

OBJECTIF CIBLE

RAPPEL DE L'OBJECTIF 2% de la population investie dans les instances délibérantes et de consultation du Parc (500 personnes)

L'objectif est atteint pour les personnes affiliées au Parc, mais est insuffisant pour les personnes non affiliées au Parc et pour les personnes non affiliées au Parc.

155

(2,1% - 2,2%)

personnes investies dans les instances délibérantes et de consultation en moyenne par an.



4 332

(2,1% - 2,2%)

présents aux réunions délibérantes et de consultation du Parc (avec double compte)



PRINCIPALES RÉALISATIONS INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

4130

(2,1% - 2,2%)

enfants ayant participé aux prestations éducatives du Parc



17425

(2,1% - 2,2%)

participants aux animations proposées par le Parc dans le cadre des « Causeries »



14

(2,1%)

partenaires impliqués dans la Charte d'Education au Développement durable dont le Parc



8

(2,1%)

prestations éducatives labellisées par la marque 'Valeurs Parc'



156

RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

Une enquête de satisfaction a été menée auprès des élus et des partenaires du Parc en 2022. 151 personnes ont répondu.

	Très faible	Partiel	Fort	Très fort
	2%	13%	60%	25%
Le regard des élus <i>(de la commune de référence)</i>	3%	12%	60%	24%
Le regard des partenaires <i>(des communes, des associations, des entreprises, des clubs, des clubs sportifs...)</i>	0%	13%	61%	26%





LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

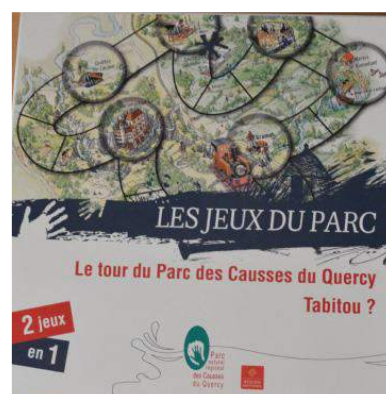
Le déploiement d'un programme éducatif porteur des marqueurs du territoire et des enjeux de transition.

Afin d'offrir la possibilité de mieux connaître le territoire, d'apprécier la valeur de leur cadre de vie, d'en connaître les richesses et de développer leur désir et leur capacité à s'investir dans des actions citoyennes et respectueuses de l'environnement, le Parc propose depuis sa création un programme éducatif à destination des jeunes fréquentant les écoles, collèges et centres de loisirs du territoire.

Le programme éducatif propose des actions de découverte, valorisation, formation et préservation des patrimoines locaux qu'ils soient naturels, culturels, gastronomiques ou immatériels.

Il s'enrichit en continu et fait l'objet chaque année d'un focus thématique sur un sujet d'actualité du Parc, en lien avec les enjeux de transition et de développement durable : les paysages en 2011, les zones humides en 2012, l'habitat durable en lien avec la démarche « Ma Maison dans le Quercy » en 2013, l'eau en 2014, le ciel nocturne en 2015, la géologie en 2017, les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en 2018, etc.

De manière concrète, le programme éducatif se met en œuvre à travers la mobilisation d'animateurs collaborant avec le Parc lors de temps d'animation divers : visite de sites, classe de découverte, journée des écoles, concours, temps de rencontres, exposition, création de jeux de société, etc. Un coffret « Jeux du Parc » (jeu de l'oie, jeu de société familiales, jeu de découverte des milieux naturels, etc.) a d'ailleurs été élaboré et diffusé aux acteurs éducatifs et culturels du territoire.



Dans le cadre d'une convention avec l'inspection académique du Lot-et-Garonne en 2012, les actions pédagogiques du programme éducatif du Parc peuvent désormais bénéficier à l'ensemble des jeunes locaux. Une Charte de l'Éducation au Développement Durable a par ailleurs été signée avec l'Éducation Nationale.

157

De nombreuses initiatives pour mobiliser les jeunes de tout âge du territoire.

En dehors des projets portés à travers le programme éducatif, le Parc a entrepris de nombreuses actions et développé de nombreux outils pour créer du lien avec les jeunes de tous âges du territoire. Pour les plus jeunes, le Parc a édité jusqu'en 2014 le magazine *Puro* ainsi que le « Journal des écoles du Parc » (aujourd'hui arrêté faute de temps) diffusés dans toutes les écoles du Parc. Pour les adolescents, différentes actions ont été menées tout au long de la Charte :



réalisation d'une pancarte dessinée dans la continuité d'un séjour thématique « Les jeunes font leur BD » ; organisation de la semaine « école-entreprises » pour faire découvrir aux jeunes du territoire les entreprises labellisées éco-défis (cf. [Orientation 2.4](#)) ; animation d'une démarche « Avoir 13 ans sur les Causses du Quercy » (temps d'échanges, réalisation d'un documentaire, etc.) ; réalisation d'un conte musical « Cara et les escaliers du temps » dans le cadre d'un séjour « Les Aventuriers du Temps » (élargi ensuite à un groupe multigénérationnel) ; organisation de chantiers jeunesse (aménagement de locaux/espace jeune ; restauration de murs en pierre sèche ; etc.) ; élaboration d'un film sur les métiers en milieu rural dans le cadre d'un séjour semi-thématique ; etc.



De très nombreuses actions d'animation-valorisation et publications autour des patrimoines du territoire.

En cohérence avec la promotion touristique du territoire (cf. [Orientation 2.3](#)) et sa valorisation auprès des habitants (cf. [Orientation 2.5](#)), le Parc a participé à soutenir des initiatives en faveur de la valorisation des différents patrimoines (aussi bien à destination des habitants que des visiteurs).



▪ **la culture et la langue occitane**, en lien avec l'association La Granja, avec l'organisation de trois éditions du festival La Prima (en 2012, 2014 et 2016 ayant chacune réuni plus de 1 000 personnes) visant à soutenir la transmission de la culture occitane. Des publications sur la langue et la culture occitane ont également été réalisées avec une édition de la collection « Découvrir » dédiée en 2012, l'édition de livrets-co en 2013 ou la constitution d'un projet artistique et culturel de territoire à l'échelle du Pays de La Penne-Limogne sur le thème des langues maternelles 2019. À noter, l'introduction de la Charte du Parc est également rédigée en occitan.



▪ **le patrimoine géologique** en lien avec la création de la Réserve Naturelle Nationale d'intérêt Géologique du Lot (cf. *Orientation 1.3*) et la labellisation Géoparc UNESCO (cf. *Orientation 2.3*) avec différentes actions concrètes : la pose de 20 panneaux « Géoparc » à certains points d'entrée du Parc ; l'opération « Mon village mon fossile » ; des animations du Géoparc, notamment de la semaine des Géoparc ; des actions culturelles (projet Résonances Rupestres, Roc Garg) ; plus de publications sur le sujet (cf. *Orientation 2.3*) ; etc.

▪ **la filière ovine**. En complément de l'action à caractère plus économique sur la filière conduite avec Ovilot (cf. *Orientation 2.1*), le Parc a initié un travail ethnographique et culturel afin de mieux connaître l'histoire, les savoir-faire et les représentations de la race Causses du Lot. Des interviews d'éleveurs pour produire une étude ethnologique sur l'histoire et les pratiques liées à l'élevage. En 2022, un défilé costumé « le Défilé des Caussenardes » a été organisé en lien avec la compagnie La Rotule.



▪ **les chemins de Saint-Jacques** avec notamment le projet Fenêtres sur le paysage avec les œuvres d'art-refuge Super Cayrou (Gréalou) et Porten Vaxmus (Limogne-en-Quercy) réalisées par le Parc et l'association Derrère Le Filiblot, sur le GR65 (cf. *Orientation 2.3*). À noter également, la création du Chemin-livre composé de 14 histoires dessinées sur des pierres plus bâties dans les murs en pierre sèche le long du GR65.



▪ mais aussi **l'ensemble des patrimoines naturels du territoire et leurs enjeux de préservation** avec les actions d'animation de la Réserve Naturelle Nationale d'intérêt Géologique (cf. *Orientation 1.3*) et des sites Natura 2000 (cf. *Orientation 1.2*) ; autour du patrimoine (tour de la nuit, aménagement de sites d'observation) (cf. *Orientation 2.4*) ; autour de la transition énergétique (famille à énergie positive ; caravane de l'éco-rénovation, etc.) (cf. *Orientation 1.4*) ; etc.

Autres actions majeures réalisées par le Parc

Les Causses du Quercy en famille Entre 2012 et 2017, le réseau Doine (cf. ci-dessous) a permis de mettre en place cinq éditions du programme d'animations « Les Causses du Quercy en famille » offrant un recensement des actions de découverte du territoire pour les familles y résidant ou le visitant. Cette démarche avait notamment donné lieu à la création de l'application mobile « Quercy en famille » (cf. *Orientation 2.3*). À compter de 2018, cette action est intégrée à la communication touristique et événementielle globale du Parc.

Accompagnement des professionnels de l'éducation En cohérence avec l'importance de son programme éducatif, le Parc a fait le choix de soutenir les professionnels de l'éducation, de la culture et du tourisme. En 2012, le réseau Doine, réunissant des prestataires touristiques et de l'éducation, est créé et animé par le Parc. En dehors du programme d'animations « Les Causses du Quercy en famille » (cf. ci-dessus), il permet de fédérer les acteurs locaux de l'éducation et de réfléchir à des actions communes, y compris en termes de formation ou de mutualisation. À partir de 2016, les prestations éducatives sont intégrées aux entreprises pouvant obtenir la Marque « Valeurs Parc » (cf. *Orientation 2.5*). Les missions d'animation du réseau « Valeurs Parc » ont pris le



relais du réseau. De plus, ils permettent des temps de formation et d'échanges collectifs. A ce jour, sept prestataires éducatifs (pour 10 prestations différentes) ont obtenu la marque « Valeurs Parc ».

Animation de la vie associative : Dans la continuité de la Charte précédente, le Parc a mené des actions d'animation de vie associative dans les deux premières années de mise en œuvre de la Charte (animation du Comité de la vie associative; organisation de rencontres et soirées associatives; édition d'un annuaire des associations; etc.). Ces actions se sont rapidement arrêtées.



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

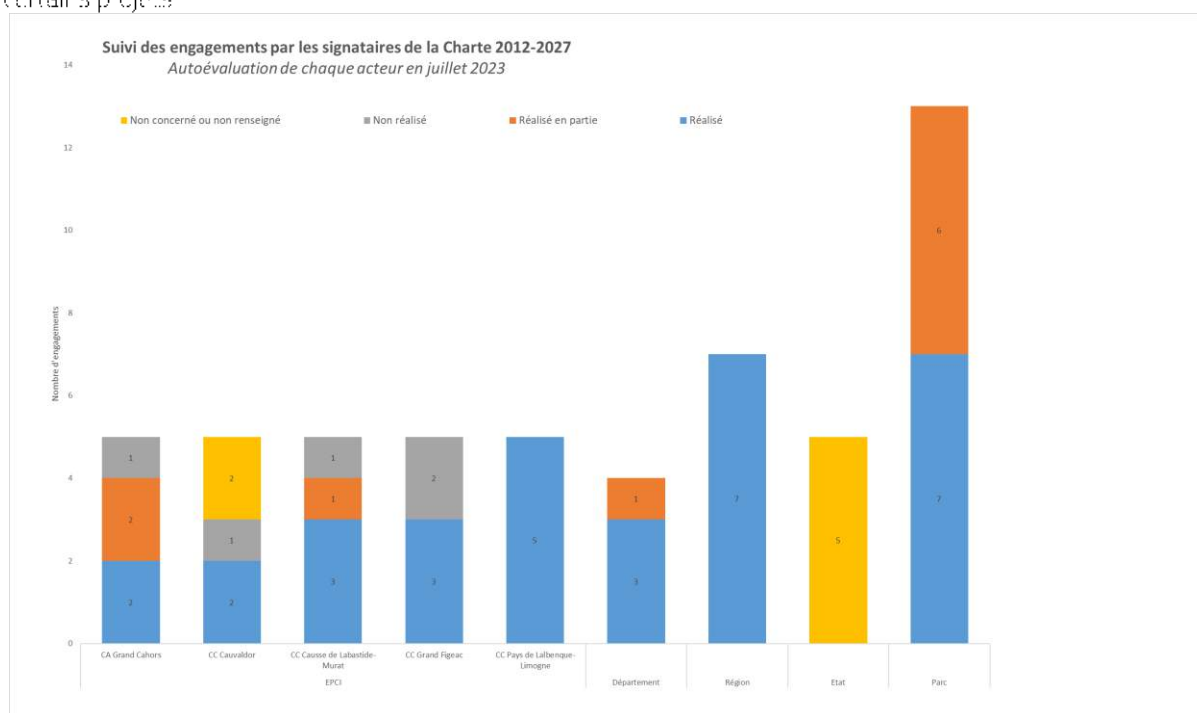
Le **Syndicat Mixte du Parc** est considéré comme l'acteur moteur en faveur de l'attachement au territoire de ses habitants. Par ses très nombreuses actions de valorisation des patrimoines locaux (animations, publications, communications) et son vaste programme pédagogique, le Parc joue en effet un rôle majeur dans l'appropriation du territoire par ses habitants et dans la diffusion d'un sentiment d'attachement renforcé. La perte de son lien avec le monde associatif a néanmoins pu impacter la bonne réalisation de certains de ses engagements.

Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous diriez que le Parc a été :

Quand on parle d'acteur, on parle d'un intervenant qui agit. Les acteurs sont les personnes, les associations...

L'acteur moteur	Un partenaire	Peu présent	Absent
66%	25%	8%	1%

L'**Etat** intervient au profit du Parc à travers la convention signée en 2011 avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) qui assure une aide technique et la promotion des actions éducatives du Parc et assure l'animation de la Charte départementale pour l'éducation au développement durable dont le Parc est signataire. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) aide ponctuellement certains projets.



La **Région Midi-Pyrénées** ou **Occitanie** soutient les initiatives locales en faveur de la valorisation des patrimoines à travers ses dispositifs d'aide à l'économie sociale et solidaire (ESS), aux associations et aux projets impliquant les choix des citoyens (budgets participatifs). Elle anime un Conseil régional des Jeunes et soutient de nombreuses associations à travers ses différentes politiques (scientifique, patrimoine, culture, solidarité, sport, etc.). La Région soutient également la culture, les langues régionales (lancement du plan Culture Viva en 2022) et les acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD). Localement, elle a

soutenu des animations locales, comme les 20 ans du Parc en 2019, et participe au financement de nombreuses éditions du Parc et à la constitution de son centre de ressources. Elle a également soutenu le financement d'actions éducatives engagées par le Parc, via des financements de la Convention Territoriale, puis du Contrat Cadre avec le Parc ou via les financements LEADER (dont elle est autorité de gestion depuis 2014).

- Le **Département du Lot** développe des actions d'animation sur le Parc et investit fortement sur le site de l'écomusée de Cuzas qui constitue un lieu majeur de valorisation de l'identité et des patrimoines du territoire du Parc. Il participe financièrement ou en termes d'ingénierie à certains événements et animations portés par le Parc, comme la Fête de la nuit. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilise les actions du programme éducatif dans ses collèges et porte plusieurs dispositifs d'aides en faveur de la jeunesse et de la culture.
- Les **Intercommunalités** soutiennent des démarches en faveur de la valorisation de l'identité du territoire et de l'attachement des habitants : Pays d'Art et d'Histoire (Grand Figeac Vallées du Lot et du Cézy ; Causses et Vallée de la Dordogne) ; déploiement d'un fonds de restauration du petit patrimoine (CC Causses et Vallée de la Dordogne) ; animations spécifiques dans les centres de loisirs ; la mise en place de Maisons des Associations ou de Budgets participatifs (CA Grand Cahors). Elles participent également à soutenir la sensibilisation de leurs agents au développement durable et aux défis des transitions (à travers les démarches de PCAET (ou Agenda 21) ou des animations internes comme la fresque du climat).

ORIENTATION 3.3

À RETENIR



LES POINTS FORTS

Une mission de pédagogie, des actions d'animation et des publications fortement reconnues. La mission d'éducation et de sensibilisation à l'identité du territoire et d'acculturation aux défis des transitions compte parmi celles pour laquelle le Parc a eu un rôle le plus significatif du point de vue des acteurs du territoire. Les programmes pédagogiques, les programmes d'animations autour des patrimoines ou du développement durable et les très nombreuses publications du Parc sont tous loués pour leur pertinence, leur qualité et leur rôle dans le renforcement de l'attachement des habitants au territoire. Cette reconnaissance a notamment conduit à structurer avec l'Éducation Nationale le déploiement des actions pédagogiques en dehors du territoire du Parc.

Des actions qui couvrent la richesse patrimoniale du territoire et les grands enjeux de transition. Ces actions ont par ailleurs permis d'embrasser une grande diversité de sujets et ont contribué à la sensibilisation aux très nombreux patrimoines (nature, paysage, bâti, culture, linguistique, gastronomique) du territoire et à l'appréhension de leurs nécessaires valorisation et préservation.

Des actions qui permettent d'impliquer et toucher un grand nombre d'acteurs et d'habitants (y compris les jeunes). Au-delà des thématiques couvertes, la diversité des actions de sensibilisation repose aussi sur leur capacité à toucher tous les publics du territoire : enfants, jeunes, familles, seniors, etc.

La revue « Les Causseries » pour faire connaître les actions menées. Par sa publication biannuelle « Les Causseries », le Parc s'assure du bon relais des très nombreuses actions mises en œuvre. La publication permet une très forte participation aux animations déployées.

Une convergence des actions d'éducation et de sensibilisation avec celles en faveur de la culture. Le choix de repositionner le Parc à partir de 2016 sur des actions culturelles en lien avec les spécificités du Parc (cf *Orientation 3.4*) a permis de renforcer la cohérence des actions pédagogiques et culturelles sur le territoire en faveur du renforcement de l'attachement des habitants au territoire et à la prise en compte de ses défis de développement durable.



Un accompagnement des professionnels de l'éducation et de la culture. Des actions (réseau Doline ; labellisation marque « Valeurs Parc » de prestataires éducatifs) ont également permis de conforter les offres locales en faveur de l'éducation et de la culture.



LES POINTS FAIBLES

Un lien avec le monde associatif qui a disparu. Depuis sa création, le Parc avait su créer une relation forte avec le monde associatif qui avait notamment permis la mise en place d'un Comité de la Vie associative ou l'élaboration d'un annuaire des associations. Ce lien aurait dû se poursuivre au cours de la Charte avec la mise en place d'une instance participative qui n'ont finalement pas vu le jour (cf. ci-dessous). Le lien avec le monde associatif s'est ainsi défilé au cours de la mise en œuvre de la Charte avec une incidence directe sur les opportunités de projets éducatifs et de sensibilisation à l'identifié, aux patrimoines et aux enjeux de transition du territoire.

Deux instances (Conseil des Jeunes et Conseil économique, social et environnemental) de dialogue avec la société civile qui n'ont pas vu le jour. La Charte prévoyait l'installation d'un Conseil des Jeunes et d'un Conseil économique, social et environnemental (CESE) qui n'ont jamais été créés faute de portage et de moyens pour les deux instances, mais aussi de difficultés de mise en œuvre pour le Conseil des Jeunes (organisation des rencontres sur un vaste territoire, calendrier-temporalité, formalisme, etc.). Ces instances auraient pu constituer des leviers pour développer des actions avec et pour la jeunesse du territoire et créer des projets collectifs autour des patrimoines et des enjeux des transitions. À noter également, que si le format de Conseil des Jeunes n'a pas été mis en place, de nombreuses actions de médiation et dialogue avec la jeunesse du territoire ont été engagées (cf. *Orientations 3.3 et 3.4*).

Des initiatives qui peinent à se pérenniser. Si de nombreux patrimoines ont fait l'objet d'actions de valorisation et de sensibilisation, certaines actions engagées n'ont pas su perdurer dans le temps, comme les actions en faveur de la culture et de la langue occitane qui se sont essouffées après la 3^e édition du festival de la Prima

161

ORIENTATION 3.3

PERSPECTIVES



LES ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES POUR DEMAIN

Poursuivre le développement de projets éducatifs et de sensibilisation en cohérence avec les missions du Parc, les marqueurs du territoire et les enjeux de demain. Le souhait de valoriser de nouveaux patrimoines, la réactivation de certaines actions engagées, le renouvellement de la population ou l'intensification des enjeux des transitions écologiques doivent impérativement conduire à poursuivre le développement de projets éducatifs et de sensibilisation au cours de la future Charte, en y adossant des moyens humains et financiers adaptés. Il conviendra notamment de cibler de nouveaux patrimoines et de nouveaux enjeux. Les patrimoines immatériels et de la mémoire font, à titre d'exemple, l'objet de peu d'initiatives à ce jour.

(Re)créer les conditions d'un dialogue avec la société civile et le monde associatif. La disparition du Comité de la Vie associative et la non-installation du Conseil économique, social et environnemental (CESE) ont conduit à une perte de dialogue entre le Parc et la société civile. Autour d'une ambition claire en termes de mobilisation citoyenne (sous quel format ? avec quels objectifs ?) et à travers le déploiement de moyens en cohérence, il conviendra de réinventer les liens entre le Parc et la société civile.

Accentuer les liens du Parc avec la jeunesse. Si des actions spécifiques ont été engagées avec la jeunesse, le Parc n'a pas tenu son ambition de structurer un dialogue privilégié en installant un Comité des Jeunes. La prochaine Charte devra à la fois permettre de poursuivre le déploiement de projets concrets pour et avec la jeunesse du territoire, mais aussi d'inventer un espace de dialogue adapté et de coté de moyens dédiés.

Redynamiser et pérenniser les projets éducatifs et de sensibilisation engagés. Tout au long de la Charte, une grande diversité de patrimoines ou d'enjeux de préservation du territoire ont fait l'objet d'actions de



sensibilisation ou d'animation. Ces initiatives ont pour certaines eu du mal à perdurer dans le temps (exemple des actions autour de la langue et la culture occitane). Il conviendra de veiller à faciliter et anticiper les conditions de la redynamisation, mais aussi de la pérennisation, de ces initiatives dans le cadre de la future Charte.

5D4

AXE 3 ORIENTATION 3.4

FAIRE DE L'ACTION CULTURELLE LA BASE D'UNE VIE COMMUNE CONVIVIALE

A NOTER L'histoire de nos pays caennais, son patrimoine, ses traditions, sa culture, les paysages, les lieux, les usages, les savoir-faire, le développement du territoire, les faits et gestes de ses habitants et de ses acteurs territoriaux ont et ont été au cœur de la vie communale et départementale. Les caennais, les caennaises, les habitants des communes ont fait et ont fait partie de la vie commune. Ils ont fait et ont fait partie de la vie commune. Ils ont fait et ont fait partie de la vie commune.



RAPPEL CONTENU DE LA CHARTE

ENJEU PRIORITAIRE

Enjeu 09 Faire de la culture un élément fort de la cohésion sociale et d'appropriation du projet de territoire
(l'enjeu prioritaire opère lors de l'évaluation à mi-parcours de la charte)

MESURES

Mesure 3.4.1 Consolider les politiques et les acteurs artistiques et culturels du territoire

Mesure 3.4.2 Développer une offre artistique et culturelle permanente



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

SUPRA-TERRITORIAL

Une **compétence culturelle qui reste « partagée »** suite à la loi NOTRe qui réaffirme une responsabilité conjointe de l'État et des collectivités territoriales. Le renforcement des intercommunalités (taille, moyens) a néanmoins conduit à une affirmation de leur rôle dans les politiques culturelles.

Une **tendance à la raréfaction des moyens publics** qui impacte généralement en premier les politiques culturelles.

Une **crise Covid** qui a fortement impacté le monde culturel et a contribué à fragiliser des acteurs et projets locaux.

LOCAL

Une action du Parc fortement soutenue par LEADER et la Convention de développement culturel (Région-Département) en début de Charte et dont la réorganisation/suppression ont conduit à affaiblir les moyens d'agir du Parc.





CHIFFRES CLÉS

Indicateurs Niveau d'atteinte total ou quasi-total Niveau d'atteinte partiel Niveau d'atteinte insuffisant **Autres chiffres clés**

OBJECTIF CIBLE

RAPPEL DE L'OBJECTIF Atteindre une participation de 50% de la population aux projets éducatifs et culturels proposés par le Parc

17 229
(17 229)

participants aux manifestations culturelles organisées par le Parc
(soit 50% de la population de la zone)



PRINCIPAUX RÉSULTATS INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

2

(2)

intercommunalités dotées d'un projet culturel de territoire
(Département, 100%)



13

(13)

diffuseurs culturels réguliers
(100% des communes)



56

(56)

emplois culturels publics et associatifs
(Département, 100%)



164

RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

(les résultats sont exprimés en pourcentage par rapport au nombre de personnes interrogées (101 personnes)

	Très faible	Partiel	Fort	Très fort
Le regard des élus (à la demande de la commune)	6%	35%	45%	14%
Le regard des élus (à la demande de la commune)	4%	36%	47%	10%
Le regard des partenaires (à la demande de la commune « sans filtre »)	7%	27%	40%	23%





LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Une politique culturelle revisitée en cours de Charte. L'évolution de la compétence « culture » (du reste une compétence partagée), l'implication renforcée des intercommunalités et la perte du pilotage du programme LEADER (et donc de moyens) ont conjointement conduit le Parc à faire évoluer son implication dans les politiques culturelles du territoire.

▪ **Jusqu'en 2015 La saison culturelle « Itinéraires Bis ».** En lien avec le Pays Bouriane (avec qui il forme à ce jour le GAL LEADER Bouriane – Causses du Quercy), le Parc organise en début de Charte une saison culturelle itinérante sur le territoire du GAL en réponse à une offre culturelle de proximité peu portée par les intercommunalités. Autour d'une diversité de projets artistiques émanant du territoire et couvrant une diversité de disciplines et pratiques, le Parc structure une programmation annuelle de spectacle itinérant. Au total, entre 2011 et 2015, au cours de cinq saisons sur le territoire du GAL, plus de 12 000 spectateurs ont pu bénéficier de 171 représentations. La programmation s'accompagne d'actions de médiation : ateliers pédagogiques, rencontres avec les artistes, stages de pratique amateur, etc.

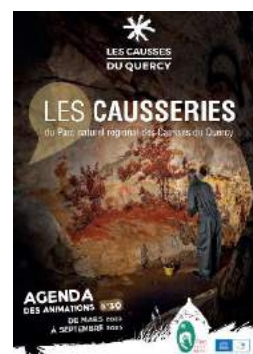


▪ **À partir de 2016 Les rendez-vous culturels du Parc.** En 2016, la réforme territoriale a modifié le paysage culturel et a amené le Parc à réinterroger son positionnement culturel en cohérence et en complémentarité avec les politiques culturelles portées par les partenaires institutionnels (dont les intercommunalités). Tout en conservant le souhait d'offrir aux habitants une programmation artistique et culturelle tout au long de l'année, le Parc a fait le choix d'axer sa stratégie culturelle autour d'un véritable ancrage territorial en lien direct avec les marqueurs, les enjeux de son territoire et les grands messages portés à travers la Charte, et en totale cohérence avec les actions de pédagogie et de sensibilisation portées par ailleurs (cf. *Orientation 3.3*). L'action culturelle du Parc est désormais dictée autour de ces principes favorisant des projets « contextualisés » qui s'inscrivent dans une certaine continuité. Elle se fait en lien avec les acteurs culturels du territoire dans une logique d'appui en ingénierie (conseils, appuis techniques, mise en réseau, recherche de financements). Différents projets concrets ont ainsi émergé en lien avec l'ensemble des actions artistiques, culturelles ou scientifiques de valorisation des patrimoines du territoire (cf. *Orientation 3.3*) : les Chemins de traverse du Parc (spectacles ou performances artistiques, sous forme de rendez-vous ponctuels autour des marqueurs naturels, paysagers et humains du territoire) ; les itinéraires artistiques du Parc ayant pour but de créer du lien entre des artistes et les habitants (organisation de résidences de territoire) ; etc.

Publication du programme d'animation « Les Causseries, agenda des animations Parc. Depuis sa création, le Parc élabore un programme d'animation « Les Causseries » qui recense et informe sur les animations proposées sur le territoire du Parc, embrassant une grande diversité de sujets et de publics. Sur la période de mise en œuvre de la Charte, 25 numéros ont été écrits, publiés en ligne et distribués dans les mairies, commerces de proximité, offices de tourisme et lieux accueillant du public du territoire. Il recense un ensemble d'animations tout public de découverte, de valorisation des patrimoines locaux (ateliers, débats, projection de film-documentaire, événements culturels, visites, etc.).

Au cours de la mise en œuvre de la Charte, l'agenda « Les Causseries » a connu plusieurs évolutions : passage à un format cahierier ; puis à une nouvelle périodicité de publication biannuelle ; élargissement au spectre culturel et artistique en lien avec l'évolution du positionnement culturel du Parc (cf. *Orientation 3.3*).

Chaque année, plusieurs dizaines d'animations sont ainsi proposées réunissant jusqu'à 3 000 participants. Depuis sa création, « Les Causseries » ont permis de recenser 791 rendez-vous qui ont réuni plus de 31 000 participants. La période Covid a évidemment eu un impact négatif sur la dynamique d'animation et de fréquentation.



165



Autres actions majeures réalisées par le Parc

Convention de développement culturel avec la Région et le Département. En début de Charte, le Parc a signé une convention avec la Région Midi-Pyrénées et le Département afin de coordonner les actions institutionnelles et lui permettre d'apporter un appui aux communes et communautés de communes pour la définition et la mise en œuvre de politiques culturelles et de projets d'équipements culturels.

Accompagnement des professionnels de la culture. Le Parc a accompagné les professionnels et les élus de la culture (organisation de voyages d'étude, journées de formation, rencontres élus-professionnels, édition d'un guide pratique pour les organisateurs de spectacle, etc.)



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Pendant les premières années de mise en œuvre de la Charte, le **Syndicat Mixte du Parc** a joué un rôle majeur dans l'offre culturelle locale (à travers la saison théâtrale Bis). Avec l'émergence d'intercommunalités renforcées dans leur compétence culturelle et la perte du pilotage du programme LEADER, le Syndicat mixte a dû recentrer son action sur un appui (conseil, formation, rencontres thématiques, ingénierie financière, etc.) aux projets culturels porteurs de territoire et des spécificités de son territoire dans une logique de complémentarité avec les offres culturelles soutenues par les collectivités. Il participe à la communication et l'information autour des actions culturelles engagées sur le territoire à travers l'agenda des Causses.

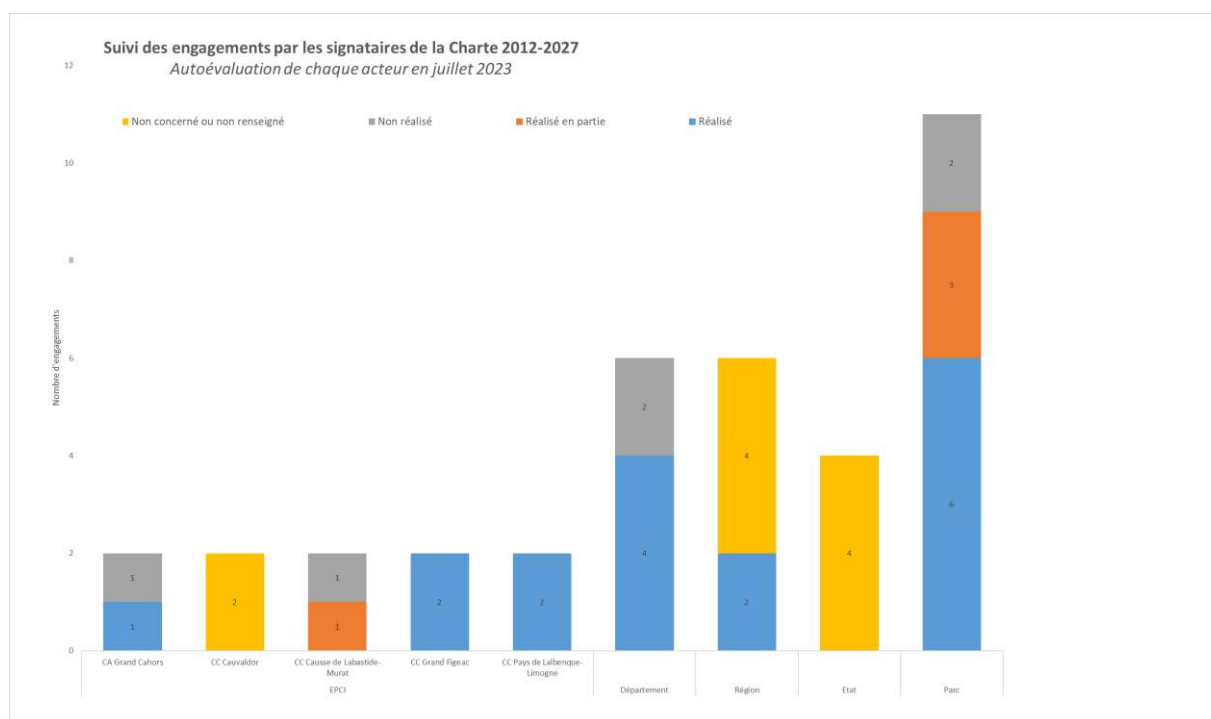
Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous diriez que le Parc a été

Quand on vous parle de partenariat, vous pensez surtout à :



Le **Etat** intervient sur le champ culturel à travers la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) qui aide ponctuellement certains projets et ses fonds d'aides aux investissements pour des équipements comme la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETTR) ou le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

166



- La **Région Midi-Pyrénées** et la **Occitanie** appuient son action culturelle autour d'une stratégie globale renouvelée en 2022 « 2022-2028, Stratégie Occitanie, pour une culture partout et pour tous » dans la continuité de sa politique « culture et patrimoine » portant de nombreux dispositifs d'aides en faveur de la création, de la diffusion, des projets des territoires, des industries créatives et des marqueurs de l'identité régionale. La Région a mis en place un agenda participatif des sorts permettant de retrouver les événements proposés par les organisateurs organisés dans tous les départements d'Occitanie. Localement, elle a soutenu le développement culturel, via des financements la Convention Territoriale, puis le Contrat Cadre avec le Parc ou via les financements LEADER (dont elle est autorité de gestion depuis 2014), et notamment des actions éducatives engagées par le Parc. Elle est également propriétaire des Maisons Daurades (résidences d'artistes à Saint-Cirq-Lapopie), dont la gestion est confiée à la Maison des Arts Georges et Claude Pompidou.
- Le **Département du Lot** développe des actions d'animation sur le PNR et investit fortement sur le site de l'éco-musée de Cuzals qui constitue un lieu majeur de valorisation de l'identité et des patrimoines du territoire du Parc – participe financièrement ou en termes d'ingénierie à certains événements et animations portés par le Parc, comme la Fête de la nuit. Dans le cadre de ses compétences, le Département gère la Bibliothèque départementale, porte plusieurs dispositifs d'aides en faveur de la culture (comme le soutien aux écoles de musique par exemple) et a intégré l'Association Départementale de Développement des Arts (ADDA) en 2023.
- Les **Intercommunalités** développent (selon leur compétence et leur politique) une saison de spectacles et des actions de décentralisation de la culture (programme des Boisés Air sur la CA Grand Caumont), ont adopté un Plan culturel de territoire (CC Grand Figeac en 2022), se sont dotés d'un service culturel. Elles équipent ou assurent la gestion d'équipements culturels et soutiennent financièrement des acteurs culturels et le Parc pour certains projets artistiques et culturels. Le territoire compte également deux appellations Pays d'Art et d'Histoire (Grand Figeac Vallées du Lot et du Cèze, Causses et Vallée de la Dordogne) soutenues par l'État.

ORIENTATION 3.4

À RETENIR



LES POINTS FORTS

Une action du Parc qui a dynamisé les politiques culturelles locales. En portant la saison culturelle itinérante « Itinéraires bis » jusqu'en 2015 avec le Pays Bouriane (à travers CA LEADER Bouriane – Causses du Quercy), le Parc a permis de créer une dynamique d'acteurs culturels et a ainsi participé à structurer et dynamiser l'offre culturelle du territoire.

Des projets culturels qui couvrent la richesse patrimoniale du territoire et les grands enjeux de transition et permettent de toucher un grand nombre d'acteurs et d'habitants (y compris les jeunes). Les actions culturelles menées aujourd'hui permettent une grande diversité de sujets et ont contribué à la sensibilisation aux très nombreux patrimoines (nature, paysage, bâti, culture, linguistique, gastronomique du territoire) et à l'appréhension de leurs nécessaires valorisation et préservation. Au-delà des thématiques couvertes, la richesse des actions culturelles repose aussi sur leur capacité à toucher tous les publics du territoire (enfants, jeunes, familles, seniors, etc).

L'agenda « Les Causseries » pour faire connaître les activités culturelles. Avec la publication bi-annuelle des « Causseries », le Parc s'assure du bon relais des très nombreuses actions mises en œuvre et permet une très forte participation aux animations déployées. Depuis le recentrage de l'action culturelle du Parc, les actions culturelles sont intégrées à l'agenda diffusé largement sur le territoire.

Une convergence des actions d'éducation et de sensibilisation avec celles en faveur de la culture. Le choix de repositionner le Parc à partir de 2016 sur des actions culturelles en lien avec les spécificités de son territoire



a permis de renforcer la cohérence des actions pédagogiques (cf. *Orientation 3.3*) et culturelles du Parc, en faveur du renforcement de l'attachement des habitants et à la prise en compte de ses défis de développement durable.

Un accompagnement des professionnels de l'éducation et de la culture. Des actions (réseau Doline, appellation marque « Vals Parc » de prestations éducatifs) ont également permis de conforter les offres locales en faveur de l'éducation et de la culture.



LES POINTS FAIBLES

Une ingénierie Parc qui s'est réduite avec la perte du pilotage du programme LEADER. La culture était un des piliers fort de l'action du GAL LEADER Bouriane – Causses du Quercy qui avait notamment permis de proposer à sa sortie culturelle itinérante « Itinéraires Bis ». Le transfert du programme LEADER aux deux PCTRA ainsi que le renforcement de la compétence culture des intercommunalités a conduit à revoir la politique culturelle du Parc et a nécessairement conduit à repositionner le Parc sur les questions culturelles et à réorganiser les moyens humains dédiés.

Une complémentarité avec les programmations culturelles des EPCI à conforter. Le manque de liens entre le Parc et certaines intercommunalités du territoire (cf. *Partie 3B*) a rendu difficile la recherche de complémentarités des politiques culturelles mises en œuvre sur le territoire du Parc.

Des initiatives qui peinent à se pérenniser. Si de nombreuses actions culturelles ont été engagées, certaines n'ont pas su perdurer dans le temps, comme les actions en faveur de la culture et de la langue occitane qui se sont essouffées après la 30^e édition du festival de la Prima.

Un lien avec le monde associatif qui a disparu. Depuis sa création, le Parc avait su créer une relation forte avec le monde associatif qui avait notamment permis la mise en place d'un Comité de la Vie associative ou l'élaboration d'un annuaire des associations. Ce lien aurait dû se poursuivre au cours de la Charte avec la mise en place d'un Conseil économique, social et environnemental (CESSE) qui n'a finalement pas vu le jour (cf. ci-dessous). Le lien avec le monde associatif (notamment culturel) s'est ainsi défilé au cours de la mise en œuvre de la Charte avec une incidence directe sur les opportunités de projets.

168

ORIENTATION 3.4

PERSPECTIVES



LES ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES POUR DEMAIN

Poursuivre le développement de projets culturels en cohérence avec les missions du Parc, les marqueurs du territoire et les enjeux de demain. Le souhait de valoriser de nouveaux patrimoines, la réactivation de certaines actions engagées, le renouvellement de la population ou l'intensification des enjeux des transitions écologiques doivent impérativement conduire à poursuivre le développement de projets culturels en cohérence avec les ambitions du Parc au cours de la future Charte... en y associant des moyens humains et financiers adaptés.

Associer le monde culturel à la définition du projet de Charte. En cohérence avec le point précédent et dans la continuité de la volonté de faire se rencontrer projet culturel et projet de territoire, il conviendra d'associer le monde culturel dès l'élaboration de la Charte.

Renforcer le dialogue avec les partenaires institutionnels pour favoriser la complémentarité des offres culturelles. La culture étant une compétence partagée, il reste primordial de conforter le dialogue avec les partenaires institutionnels concernés (Etat, Région, Département, EPCI) pour veiller à la complémentarité des offres culturelles proposées sur le territoire et à optimiser les apports d'ingénierie et de financements.

(Re)créer les conditions d'un dialogue avec le monde associatif culturel. La disparition du Comité de la vie associative et la non-installation du Conseil économique, social et environnemental (CESSE) ont conduit à une



perte du dialogue entre le Parc et le monde associatif, et donc une partie des acteurs culturels. À travers sa réactivation (via un espace dédié ou via un espace plus large de dialogue citoyen), il conviendra de recréer les conditions d'un dialogue avec le monde associatif culturel.

Redynamiser et pérenniser les projets culturels engagés. Sur la seconde partie de la Charte, une grande diversité de patrimoines ou d'enjeux de préservation du territoire ont fait l'objet d'actions culturelles. Parfois, ces initiatives ont pour certains eu du mal à perdurer dans le temps (exemple des actions autour de la langue et la culture occitane). Il conviendra de veiller à faciliter et anticiper les conditions de la redynamisation, mais aussi de la pérennisation, de ces initiatives dans le cadre de la future Charte.



SD5

AXE 3 ORIENTATION 3.5

CONFORTER LES COOPÉRATIONS ET SOLIDARITÉS AVEC DES PARTENAIRES ET DES TERRITOIRES EXTÉRIEURS



RAPPEL CONTENU DE LA CHARTE

ENJEU PRIORITAIRE

Enjeu 10 Une démarche participative et partenariale pour mettre en œuvre la Charte

MESURES

Mesure 3.5.1 Développer les coopérations avec les villes et agglomérations

Mesure 3.5.2 S'appuyer principalement sur les réseaux des Parcs et des territoires ruraux pour valoriser les Causses du Quercy et ses expériences

Mesure 3.5.3 Développer les programmes d'étude et de recherche avec l'appui de tous



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

SUPRA-TERRITORIAL

Une **Fédération nationale des Parcs naturels régionaux** qui appuie les 58 Parcs en termes d'animation, de coordination, de valorisation et de représentation aux niveaux national et international autour d'une double ambition de rayonnement, promotion et reconnaissance en faveur de l'affirmation des Parcs dans le paysage institutionnel et de capitalisation, d'animation et de conseil en faveur du bon fonctionnement des Parcs.

Une **dynamique de coopération avec les Parcs du Massif central** ancrée autour de l'association, créée en 1998, Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC) qui regroupe les 11 parcs naturels régionaux situés dans le Massif central et le Parc national des Cévennes, qui couvrent 37% de sa surface.

Un **nouveau périmètre régional à partir de 2016** qui a permis d'insuffler une dynamique de coopération entre les Parcs d'Occitanie dans le cadre de l'association **des Parcs d'Occitanie** créée en octobre 2015 et dans la continuité du réseau des Parcs Midi-Pyrénées créé en 2012.

Une **Présidente de Parc investie** dans les réseaux de Parcs (de vice-Présidente à la Fédération nationale ; présidente du réseau des Parcs d'Occitanie).

LOCAL

Une **réorganisation de la gouvernance territoriale** (redéfinition de la carte intercommunale, apparition des PÉTR, structuration des SCoT, etc.) ; cf. *Partie 2* sur le périmètre du Parc qui a conduit à

- o ...une **redéfinition de la notion de « territoire extérieur »** avec des pôles extérieurs (Figeac, Cahors, Gourdon, Souillac, etc.) désormais intégrés dans des intercommunalités membres du Syndicat Mixte ;
- o ...une **concentration des EPCI et des PÉTR dans leurs propres enjeux de coopération-fonctionnement « internes »** aux dépens des partenariats avec le Parc (notamment pour les intercommunalités comprenant un nombre limité de communes dans le périmètre du Parc)

Une **dynamique d'étude et de recherche portée** par de nombreux partenariats avec le monde de la recherche, l'implication du Conseil scientifique et de Prospective (CSP) (cf. *Partie 4A*) et l'embauche de 51 stagiaires entre 2012-2022



CHIFFRES CLÉS

Indicateurs Niveau d'atteinte total ou quasi-total Niveau d'atteinte partiel Niveau d'atteinte insuffisant **Autres chiffres clés**

OBJECTIF CIBLE

Absence d'objectif cible relatif à cette orientation

PRINCIPALES RÉALISATIONS INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

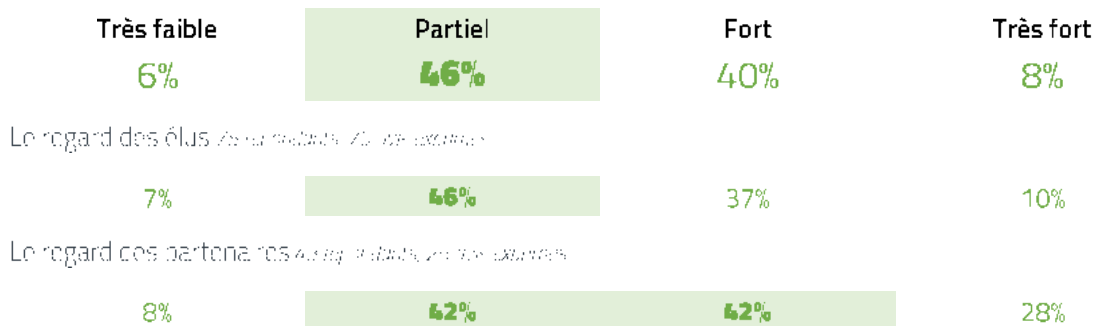
27 <i>100%</i>	projets menés en partenariat avec d'autres Parcs <i>Objectif atteint, 100%</i>	
7 <i>100%</i>	projets de coopération (hors Parc) interterritoriale ou transnationale <i>Objectif atteint, 100%</i>	
10 <i>100%</i>	partenariats de recherche conventionnés <i>Objectif atteint, 100%</i>	
36 <i>100%</i>	signatures de conventions de partenariat avec les EPIC et les PETR <i>Objectif atteint, 100%</i>	

RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

Une enquête a été réalisée sur les élus et les partenaires, par questionnaire en ligne entre le 15/01/2022 et le 15/02/2022.

1/1





LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Une forte implication dans les actions de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux. Tout au long de la mise en œuvre de la Charte, le Parc s'est fortement impliqué dans les actions de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux en participant (en dehors de la période Covid), aussi bien d'un point de vue politique que technique, aux Congrès, aux Assemblées générales, aux Conseils d'administration, aux Bureaux, aux Commissions thématiques, aux Universités d'Été inaugurées en 2011, aux festivités des 50 ans des Parcs, aux actions de lobbying, aux réunions du groupe des directeurs ou aux séminaires techniques portant sur les différentes missions et enjeux des Parcs (communication, promotion, énergie, agriculture, tourisme, ressources humaines...). Les équipes du Parc se sont particulièrement investies dans des groupes de travail autour de la marque « Valeurs Parc », des énergies renouvelables, du statut de commune associée, du développement touristique, etc.

Le Parc a également accueilli sur son territoire différents séminaires de chargés de missions (agri-environnement (2013), urbanisme (2015) ou ciel noir (2018)) ainsi que les universités d'été en 2019 à Caçard.

A noter également que la Présidente du Parc est membre du bureau de la Fédération depuis 2011, occupe le poste de 3^e vice-présidente et préside aujourd'hui la Commission Communication.



Du réseau des Parcs de Midi-Pyrénées ... En 2012, le Parc a participé à la création du réseau des Parcs de Midi-Pyrénées regroupant la Région, les quatre Parcs et le Parc d'Aubrac alors en projet autour d'une convention de deux ans portant sur 6 grands projets (promotion de l'image et des produits Parcs, promotion des actions innovantes des Parcs, numérisation du patrimoine rural, création d'un Web collaboratif, volet commun aux 5 G des Parcs, connaissance des dispositifs d'intervention de la Région). Si ce réseau s'est assez peu réuni dans le contexte de réorganisation des Régions, il a permis d'identifier des opportunités de coopérations et d'initier des actions concrètes en répondant par exemple à l'appel à projet régional « Sensibilisation à la transition écologique sur le territoire de Midi-Pyrénées » qui a permis de développer et financer, autour du programme INSISTER, différentes actions d'animation et sensibilisation (cf. *Orientation 3.3*) autour des transitions aussi bien en termes d'urbanisme (cf. *Orientation 3.1*) que de préservation de la biodiversité (cf. *Orientation 1.2*) ou du ciel noir (cf. *Orientation 2-4*). Un spectacle-exposition est également né de cette démarche « Mission F(ili)arète » qui a été présenté à plusieurs reprises dans des communes du Parc.

... à celui des Parcs d'Occitanie. Dès la fin d'année 2015, et en réponse à la création de la Région Occitanie, les six Parcs existants (Narbonnaise, Pyrénées catalanes, Pyrénées ariégeoises, Haut-Languedoc, Grands Causses, Causses du Quercy) et les 3 Parcs en projet (Aubrac, Corbières-Fenouillèdes, Sources et gorges de l'Allier) de la nouvelle région se sont réunis autour du réseau des Parcs Occitanie (association). Le réseau a pour vocation de défendre et proposer des



politiques en faveur des Parcs à l'échelle régionale, de faciliter des démarches de coopérations entre les Parcs (notamment en favorisant des réponses conjointes à des appels à projets) et d'être une unie relais auprès de la Fédération nationale des Parcs.

Depuis sa création, le réseau s'est réuni à plusieurs reprises (dont une fois sur le territoire du Parc en 2016), et a notamment permis, d'un point de vue politique, de définir en lien avec la Région la mise en place et le renouvellement du nouveau cadre de contractualisation pluriannuel. Les Parcs ont également répondu aux sollicitations de la Région au travers de plusieurs contributions communes sur différentes politiques (tourisme, eau (H2O50), biodiversité (ARB), transition énergétique (AREC), montagne, aménagement du territoire (SRADDET). Le réseau a également permis de dialoguer avec l'Etat, notamment dans le cadre des deux Contrats de Renouveau et de Transition Ecologique (CRTE) signés localement avec les PCET, mais dont les Parcs sont partie prenante. A noter également, que la Présidente du Parc préside le réseau Occitanie depuis 2019.

D'un point de vue technique, plusieurs actions de coopération ont pu être engagées :

- sur les questions touristiques, en lien avec la Région et le Comité Régional de Tourisme et de Loisirs (CRTL), autour de la conception de séjours de nature ou, à partir de 2020, sur la définition d'une « Destination Parc » au sein de la stratégie régionale « Destination Occitanie » (cf. *Orientation 2.3*).
- sur le changement climatique autour du projet « ADOPT » (cf. *Orientation 1.4*) lancé en 2021 et visant l'étude du changement climatique au travers de l'utilisation de la télédétection (couverture satellite), en lien avec trois entreprises spécialisées toulousaines et montpeliéraines, et pour lequel le Parc assure le chef de filat.
- sur différents chantiers initiés par le réseau sur les thèmes de la filière bière (cf. *Orientation 2.1*), de l'eau et de l'éducation.
- etc.

IPAMAC, un réseau ancien et porteur de nombreuses actions. Créé en 1998, le réseau IPAVAC porte un grand nombre d'actions structurées dans le cadre d'un plan pluriannuel et soutenues par des fonds de la Convention interrégionale Massif central (Etat, Régions et Départements), et de l'Europe (FEDER Massif central), dans lesquels le Parc s'est investi comme par exemple :



- le développement touristique (cf. *Orientation 2.3*) : concours « un autre tourisme s'invente ici » (pour les hébergeurs et sites de visites) ; covoiturage de nouvelles formes de grandes randonnées (Via occitane, Via arvernaise, alpe des grandes randonnées) ;
- les enjeux de connaissance et de préservation de la biodiversité (cf. *Orientation 1.2*) : élaboration d'une trame verte et bleue à l'échelle du Massif Central ; actions de recadrage et de gestion des forêts anciennes ou des milieux ouverts herbacés ; préservation de la trame noire ; valorisation de l'herbe pour l'élevage ; etc.
- les enjeux de qualité de vie en milieu rural avec une démarche « Vivre ensemble à la campagne » ayant permis la réalisation d'un documentaire ou une réflexion engagée pour la mobilité des jeunes avec le projet TEAVM (cf. *Orientation 1.4*) portant sur la mobilité en zone de montagne ou de faible densité,
- la culture avec l'organisation d'un séminaire portant sur le rôle de la culture dans les territoires ruraux et des réflexions engagées sur l'innovation des offres et des pratiques culturelles dans les territoires ruraux ;

Au-delà de ces nombreux projets engagés, le réseau IPAVAC permet aux Parcs du réseau de contribuer à l'élaboration de la Convention de Massif et du Programme Coopération Massif central 2014-2020 (fonds européens) et pour la période suivante (2021-2027).

Le développement de programmes d'étude et de recherche qui s'est traduit dans différentes actions du Parc à travers :

- la mise en place de 10 partenariats de recherche conventionnés autour de différents sujets : dans le cadre de la démarche Vivre ensemble à la campagne (dans le cadre d'IPAMAC) avec un sociologue de l'Université de Grenoble et un membre du CNRS d'Aquitaine ; sur le foncier agricole en lien avec l'Université Le Mirail de Toulouse et l'INRA ; sur la microfaune souterraine engagées avec le Muséum d'Histoire naturelle (deux programmes) ; sur les paysages avec VetAgro Sup ; sur les politiques jeunesse avec l'IUT de Figeac ; sur les mobilités en milieu rural



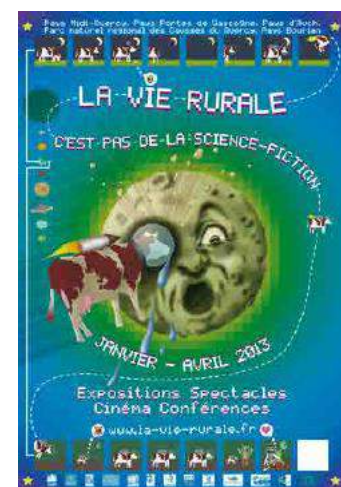
(dans le cadre d'IPAVAC) avec VetAgro Sup ; sur l'observatoire du Karst (cf. Orientation 1.1) avec le CEA et les universités de Reims, Toulouse, Bordeaux et Paris ; sur les paysages avec VetAgro Sup ; autour des projets LEADER en lien la RAVG (cf. Orientation 1.3) avec l'Institut des Sciences de l'Évolution de Montpellier puis avec les Universités de Montpellier et Toulouse.

- l'embauche de 51 stagiaires au cours de la Charte qui ont permis un rapprochement avec le monde universitaire et l'ouverture du Parc sur de nouveaux champs
- l'embauche de trois doctorants qui ont permis d'entamer des travaux de recherche sur les paysages, sur les eaux souterraines (bassin de la Louyze puis bassin du Cèd). À noter que les deux premières ne sont pas allées à leur terme
- La sollicitation régulière du Conseil Scientifique et de Prospective (CSP) (cf. *Partie 4A*)

Autres actions majeures réalisées par le Parc

Conventions avec les collectivités du territoire du Parc. Si la Charte prévoyait la mise en place de coopérations avec les villes portes et agglomérations voisines du Parc, ce n'est finalement pas émergé du fait des évolutions de la gouvernance territoriale au cours des années de mise en œuvre de la Charte (recomposition de la carte intercommunale, apparition des PETR, etc. cf. Partie 2). Le Parc a ainsi depuis recentré ses coopérations territoriales avec les intercommunalités ou les deux PETR qui composent son territoire à travers des conventions portant, selon les cas, sur différents chantiers, sans réelle approche globale (Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) des deux PETR ; LEADER pour le PETR du Grand Quercy ; Contrat Régional Occitanie (CRO) pour les deux PETR et la CA Grand Cahors ; Plan Climat Air Énergie Territorial pour les CC Labastoc-Murat et Pays de La Brèche-Limogne ; Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) pour la CC Pays de La Brèche-Limogne ; contrats de bouyg-centre ; Grands Sites Occitanie) etc.). Le changement de direction en fin de Charte a permis d'imposer une nouvelle dynamique de coopération entre le Parc et les intercommunalités.

LEADER et sa mission de coopération. En étant pilote du programme LEADER jusqu'en 2014, puis en appliquant ces deux programmes pilotés par les PETR (cf. Partie 2), le Syndicat Mixte s'est nécessairement impliqué dans des démarches de coopération qui font partie des principes fondamentaux du dispositif européen. À titre d'exemple, le GAL LEADER Bouriane – Causses du Quercy avait porté en 2013, en lien avec les Pays Portes de Gascogne et le Pays d'Auch (Gers), le Pays Midi Quercy (Tarn-et-Garonne), le projet de coopération « La vie rurale, c'est pas de la science-fiction » avec pour ambition de mieux comprendre et anticiper l'avenir des campagnes qui a donné lieu sur le territoire du Parc à plusieurs projections de film, conférences, exposition et ateliers.



Un Parc qui a su sortir de son périmètre géographique avec ...

o ... la création du statut de communes associées (cf. *Partie 2*) qui a permis de créer des dynamiques de rapprochement au-delà du périmètre actuel du Parc et en vue de son élargissement, notamment avec des communes du Lot-et-Garonne.

o ... le déploiement d'actions en dehors de son périmètre : programmes pédagogiques bénéficiant à tous les établissements scolaires du Lot dans le cadre d'une convention avec l'Éducation nationale (cf. *Orientation 3.3*) ; accompagnement de communes hors-Parc dans la préservation du cloin et leur politique d'éclairage nocturne (cf. *Orientation 2.4*) ; pôles de pleine nature de la vallée du Cèd (cf. *Orientation 2*) ; etc.

o ... une implication dans différents réseaux locaux sur différents sujets comme, par exemple, le tourisme (avec une participation active aux différents comités techniques mis en place par Lot Tourisme et un investissement dans le club des directeurs des offices et de Lot Tourisme, cf. *Orientation 2.3*) ou l'urbanisme (avec l'animation d'une démarche inter-SCoT en début de Charte qui s'est ensuite essouffée, cf. *Orientation 1.3*).

La participation aux réseaux nationaux, européens et mondiaux des Géoparcs. L'implication dans le réseau des Géoparcs (cf. *Orientation 2.3*) est essentielle pour conserver le label. Dès 2018, le Parc s'est inscrit dans les démarches du réseau national (en participant aux réunions et actions du Comité National des Géoparcs Français (CNGPF)) ; du réseau européen (en participant aux temps du réseau des Géoparcs européens (EGN)) : congrès,

Comité de coordination, groupes thématiques, etc.) ; et du réseau mondial en envoyant une délégation à la conférence des Géoparcs mondiaux qui se tient une fois tous les deux ans et en participant à la semaine des Géoparcs.



LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

▪ Le **Syndicat Mixte du Parc** a participé à la dynamique de coopération locale (Mesure 3.5.1) en signant des conventions avec les intercommunalités et les P.E.T.R. du territoire ou en s'intégrant, voire en pilotant (avec plus ou moins de succès) des démarches de dialogue territorial (club des directeurs d'Office de Tourisme, dialogue inter-SCoT, etc.). En revanche, contrairement à ce que prévoyait la Charte, le Syndicat Mixte n'a pas engagé de rapprochement spécifique avec les villes aux portes de son territoire ou avec les agglomérations voisines (Toulouse, Brive-la-Gaillarde ou Montauban étaient identifiées dans la Charte). Au niveau des coopérations supra-territoriales (Mesure 3.5.2), le Parc s'est investi dans le fonctionnement politique et technique de la Fédération nationale des Parcs, du réseau des Parcs d'Occitanie, du réseau inter-Parcs du Massif central (PAMAC), mais aussi des différents réseaux de Géoparcs, avec lesquels il a pu mener plusieurs actions et chantiers. Enfin, sur le volet des programmes de recherche et d'étude (Mesure 3.5.3), le Parc a participé à l'association du monde de la recherche à travers son Conseil scientifique et de prospective (cf. Partie 4A), l'implication de 5^e stagiaires entre 2012 et 2022 et l'implication de laboratoires de recherche et un vers très dans plusieurs de ces actions : Programme d'impact de la pollution lumineuse sur les mammifères (JVS Parc/Nat du M.N.-N), ADOPT (SCOP La Telescop, dgeo, ZEL, cf. *Orientation 1.4*) ; programme intra-Karst (Université de Rouen, Toulouse, Bordeaux, Paris cf. *Orientation 1.1*) ; etc.

Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous diriez que le Parc a été

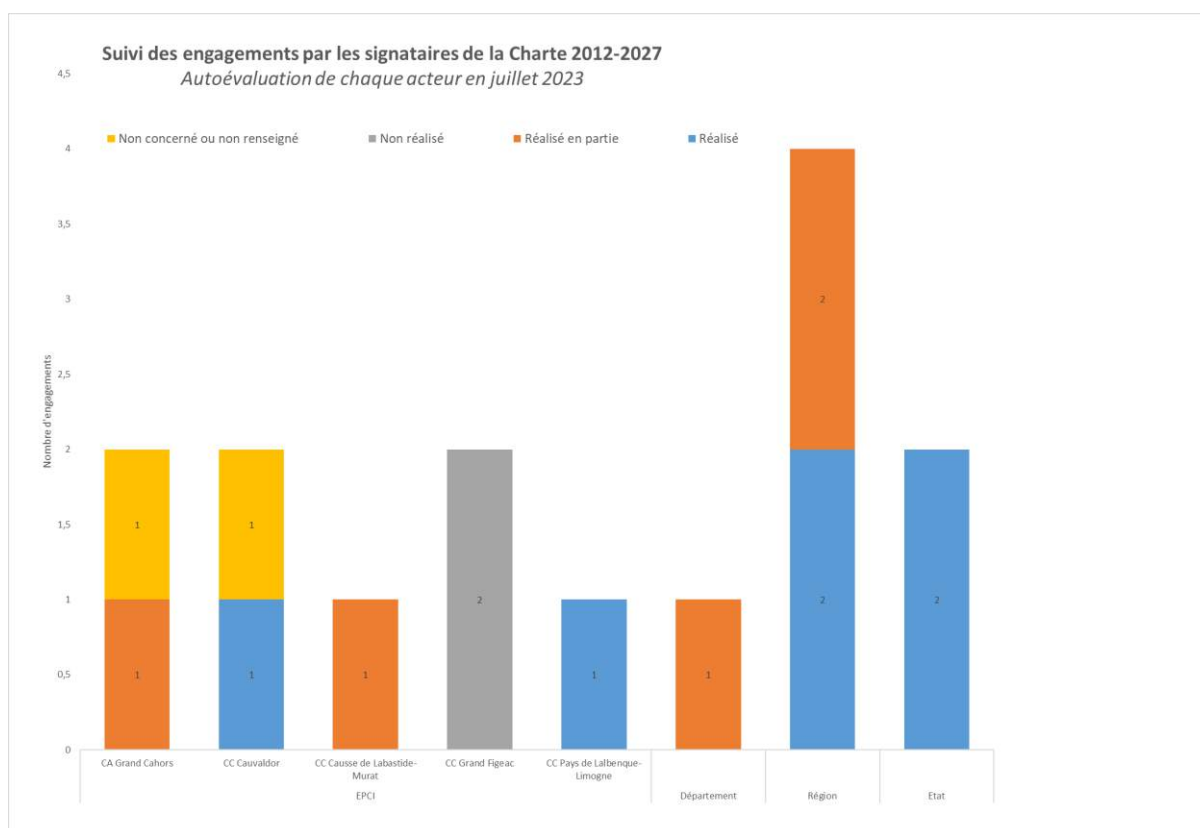
L'acteur moteur	Un partenaire	Peu présent	Absent
11%	67%	19%	3%

1/5

▪ **L'Etat** soutient les coopérations territoriales du Parc à travers les financements accordés à l'IPAMAC via la Convention de Massif central.

▪ La **Région** Midi-Pyrénées puis Occitanie a participé à la dynamique de coopération avec les Parcs en restaurant un dialogue avec les réseaux des Parcs de Midi-Pyrénées (jusqu'en 2015), puis d'Occitanie, en impliquant les Parcs dans l'élaboration et la mise en œuvre de grands politiques régionales et en soutenant des projets opérationnels de coopération (Destination Parc, filière porcine, sécurité agricole Paris, séjours jeunes, adaptation au changement climatique (ADOPT), forêt (Sylvaccées), etc.). La Région Occitanie co-finance les actions portées par le réseau interparcs Occitanie et par l'IPAMAC. Enfin, sur le volet des études et de la recherche, la Région porte la compétence de l'enseignement supérieur à travers le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESR) et a localement permis de créer du lien entre le Parc et des chercheurs et intégrer l'échecon Parc à certains de ses outils comme l'Observatoire régional climat et énergie d'Occitanie (ORCEO).





- Le **Département du Lot** soutient la dynamique d'expérimentation et de recherche du Parc à travers son soutien aux actions spécifiques sur le domaine de l'eau et du karst.
- Se on leurs projets, les **Intercommunalités** ont été amenées à signer des conventions avec le Syndicat Mixte et/ou à associer le Parc. Sur le volet de la recherche, l'implication des intercommunalités dans certains projets ont permis de favoriser le déploiement de programmes de recherches sur le territoire (exemple du partenariat entre la Maison de Santé et le Gérontopole de Toulouse sur la CC Labastide-Murat).

176

ORIENTATION 3.5

À RETENIR



LES POINTS FORTS

Un Parc qui a su s'adapter à la nouvelle gouvernance territoriale pour créer des dynamiques de coopération locale. La réorganisation de la gouvernance territoriale, aussi bien en termes de compétence que de périmètre, a nécessité de revoir certaines dispositions prévues dans la Charte et conduit le Parc à se rapprocher des intercommunalités et des PCTR autour de certains projets spécifiques. Le Parc a également su s'impliquer dans les dynamiques d'acteurs (animation d'une cellule inter-SCoT, participation au club des directeurs d'Office de Tourisme, etc.)

Des perspectives de coopération renforcées. Si les partenariats engagés ont répondu à des opportunités ponctuelles liées à des projets spécifiques, le changement de direction au sein du Parc a permis d'entrevoir une nouvelle dynamique de relations entre le Parc et ses partenaires locaux autour d'une approche plus globale de recherche de cohérence et convergence stratégiques. Avec des lois NOTRe et MAPTAM aux conséquences désormais gérées, les différentes collectivités territoriales devraient par ailleurs être moins concentrées sur leur propre réorganisation, facilitant ainsi les dynamiques partenariales.



Un Parc qui a su sortir de ses limites pour initier des dynamiques de coopération aussi bien en termes de gouvernance (avec la création du statut de communes associées), de dialogue (dus des directeurs des Offices de Tourisme, cellule inter-SCoT), que de projets (programmes pédagogiques, sensibilisation des communes à la préservation de la trame noire, etc.)

Un Parc actif politiquement et techniquement dans les réseaux de coopération supra-territoriaux que ce soit au niveau régional (réseau des Parcs d'Occitanie), au niveau du Massif Central (PAMAC) ou national (Fédération nationale des Parcs). Le dispositif LEADER a également offert des opportunités de coopérations extraterritoriales au Parc. Enfin, la labellisation Géoparc a également été l'opportunité de se rapprocher des différents réseaux Géoparc nationaux, européen et mondial.

Un fort engagement en faveur de la recherche à travers : un Conseil scientifique et de prospective actif ; une forte dynamique de recrutement de stagiaires (51 entre 2012 et 2022) ; des partenariats engagés avec des universités et des laboratoires de recherche dans le cadre de plusieurs actions (ADGPT (cf. *Orientation 1.4*) ; programme IntraKarst (cf. *Orientation 1.1*) ; etc.)



LES POINTS FAIBLES

Des coopérations territoriales de proximité au coup par coup. Si les coopérations avec les collectivités du périmètre du Parc ont pu être inégales pour différentes raisons (contexte de réorganisation ; moyens des EPCI ; proportion de territoire intercommunale compris dans le Parc ; relations Parc-PETR parfois distendues ; rotation des élus et des agents ; etc.), toutes se caractérisent par une logique d'opportunité de projet. Elles semblent ainsi faire défaut avec certains partenaires et avoir manqué d'une approche globale qui aurait permis d'enrichir la dynamique de coopération. Si cette dynamique partenariale de proximité limitée (cf. *Partie 3B*) repose sur une double responsabilité partagée et reconnue par les acteurs, elle interroge aussi sur l'appréhension de la plus-value Parc par certaines de ses collectivités membres.

Aucune action entreprise avec les villes portes et les agglomérations voisines. Contrairement à ce que prévoyait la Charte dans le cadre de la mesure 3.5.1, aucune action spécifique avec les villes portes ou avec les agglomérations voisines (Toulouse, Brive-la-Gaillarde ou Montauban étant identifiées dans la Charte) n'a été entreprise.

Des coopérations internationales limitées aux coopérations engagées à travers les réseaux européens et mondiaux Géoparc.

ORIENTATION 3.5

PERSPECTIVES



LES ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES POUR DEMAIN

À NOTER Les modalités de dialogue territoriale sont en pleine évolution (cf. *Partie 3B*). Les modalités partenariales d'accompagnement des collectivités du territoire sont en pleine évolution (cf. *Partie 3B*). Les modalités de dialogue sont en pleine évolution (cf. *Partie 3B*).

Conforter l'implication du Parc dans le dialogue territorial de proximité. La prochaine Charte doit être l'occasion de repenser les modalités de dialogue territorial et partenarial du Parc. Il s'agira de réactiver, aussi bien d'un point de vue technique que politique, un dialogue bilatéral actif et régulier (revue de projets, rencontre semestrielle ou annuelle, transmission d'information, etc.) avec les acteurs avec lequel il est aujourd'hui le plus distendu (EPCI partiellement intégrés dans le Parc, PETR ou SCoT notamment), mais aussi d'envisager pour le Parc une posture d'animation d'un dialogue multi-partenarial (conférence des DGS, rencontres de chargés de mission sur certains champs, etc.)



Poursuivre le déploiement de l'action du Parc en dehors de son périmètre. Parmi les leviers pour conforter le lien entre le Parc et ses collectivités partenaires, il s'agira de poursuivre le déploiement de l'action du Parc en dehors de son périmètre comme cela a déjà été engagé sur certains sujets (ciel noir, actions pédagogiques, etc.). Le dialogue territorial devra permettre d'identifier de nouvelles opportunités à mettre en œuvre au cours de la prochaine Charte.

Maintenir l'implication du Parc dans les réseaux dont il est membre ... Avec un Parc impliqué et actif de plus en plus réseaux, les opportunités de coopération au bénéfice de son territoire ont été nombreuses tout au long de la Charte. Cette implication devra continuer à rester un impératif pour le Parc et un levier majeur de son action. Par ailleurs, s'il a été sollicité épisodiquement par la Région, le Département ou l'État pour participer à la définition des contours ou du contenu de certaines politiques, le Parc devra veiller à conserver cette place visible dans l'écosystème de la gouvernance territoriale ; son implication dans les réseaux régionaux ou nationaux y contribuera.

... et mieux cibler les actions dans lesquelles le Parc s'engage. Pour autant au regard de ses moyens humains et financiers, il conviendra de prioriser les chantiers de coopération dans lesquels le Parc s'engagera, y compris en concertance avec les priorités stratégiques définies dans le cadre de la future Charte.

Définir un programme d'étude et de recherche en lien avec le Conseil Scientifique et de Prospective. Si la mise en œuvre de la Charte s'est appuyée de nombreuses actions sur le monde universitaire (stagiaires, thèses, partenariats avec des Universités, des chercheurs ou le CEA, etc.), il apparaît nécessaire que le Conseil Scientifique et de Prospective soit davantage impliqué dans la définition d'un programme d'étude et de recherche plus global



PARTIE

6

CONCLUSION & SYNTHÈSE

1 / 9

LES GRANDES RÉUSSITES DU PARC

* Un Parc reconnu par tous.

Au-delà d'une seconde Charte (2012-2027), véritable projet de territoire global pour son territoire et largement perçue comme pertinente pour répondre à ses grands enjeux, le Parc naturel régional des Causses du Quercy s'est affirmé dans le paysage territorial et institutionnel. Son action est ainsi aujourd'hui reconnue par les acteurs du territoire (48% des répondants aux enquêtes réalisées dans le cadre de l'évaluation considèrent pleinement que le Parc est une collectivité qui produit des politiques à forte valeur ajoutée) et s'apprécie notamment à travers :

* **des actions emblématiques qui ont renforcé la reconnaissance du Parc auprès d'un large panel d'acteurs (institutionnels, sphère économique, société civile, habitants ou touristes).** Parmi les actions les plus significatives réalisées au cours de la mise en œuvre de la Charte, peuvent être citées la labellisation Géoparc UNI SCIO (cf. *Orientation 2.3*) ; la création de la Réserve Naturelle Nationale d'intérêt Géologique (RNNG) du Lot (cf. *Orientation 1.3*) ; la dynamique autour de la préservation et de la valorisation du ciel nocturne et de la trame noire (cf. *Orientation 2.4*) ; la labellisation marque « Valeurs Parc » (cf. *Orientation 2.5*) ; la poursuite de la publication de l'agenda des Causses (cf. *Orientation 3.4*) ; l'inauguration de la nouvelle Maison du Parc à Labastide-Murat en 2023 ; etc.

* **une expertise reconnue, une force d'ingénierie et une capacité à innover et expérimenter faisant du Parc un accélérateur du « changement ».** Les expertises techniques concentrées au sein de ses équipes et les nombreuses actions de connaissance autour de différents sujets ont permis au Parc de s'affirmer à travers des expertises spécifiques aujourd'hui bien identifiées par ses partenaires. A titre d'exemple, peuvent être évoqués l'Observatoire scientifique des eaux souterraines du système karstique de l'Ouyse permettant d'alimenter la connaissance sur les milieux souterrains (cf. *Orientation 1.1*) ; l'élaboration de la première trame verte et bleue en début de Charte (cf. *Orientation 1.2*) ou l'éclosion de nombreux guides pour aménager différemment et durablement le territoire (cf. *Orientation 1.3*) qui ont servi de socles ou de supports pour l'élaboration de différents documents locaux de planification, l'élaboration d'un PCAE volontaire (cf. *Orientation 1.4*) qui a permis de dynamiser la prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques sur le territoire ; la redynamisation de la filière ovine par sa diversification en lien avec Ovilot (cf. *Orientation 2.2*) ; etc. L'expertise technique et scientifique du Parc est par ailleurs reconnue à travers le recrutement de plusieurs étudiants en thèse ou son Conseil scientifique et de prospective (CSIP) qui ont permis d'enrichir, tout au long de la mise en œuvre de la Charte, les projets portés par le Parc.

Par ailleurs, ses compétences, mais aussi ses dynamiques de coopération et de travail en réseau (réseau des Parcs d'Occitanie, PAVAC, Fédération nationale des Parcs, FADIR, etc.), ainsi que sa capacité à se positionner sur des démarches et appels à projets innovants (comme par exemple les appels à projets territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPOS-CV) (cf. *Orientation 1.4*) ; Plan de paysage (cf. *Orientation 1.3*) ; Pôles de pleine nature en Massif Central (cf. *Orientation 2.3*) ; etc.) ont positionné le Parc dans un rôle de « porte à outis » et de créateur-acquéreur d'initiatives et d'expérimentations originales dans tous les domaines.

Enfin, le Parc a pu jouer un rôle de force d'ingénierie sur le territoire en accompagnant certains projets portés par ses partenaires : appui à l'élaboration du PDU de la CC Pays La benque Limagne (cf. *Orientation 1.3*) ; élaboration des PCAE volontaires des CC Pays La benque Limagne et Causses de Labastide-Murat (cf. *Orientation 1.4*) ; etc.

* **une capacité à porter de la transversalité et de la cohérence de l'action publique.** Si les collectivités locales sont généralement marquées dans l'exercice de leur compétence par une approche en silo, le Parc



a su, dans la plupart des actions qu'il a portées, s'affranchir du découpage thématique de sa Charte en résonnant simultanément à différents objectifs. A titre d'exemple, les actions autour du ciel noir (cf. *Orientation 2.4*) participant à la fois aux enjeux de préservation de la trame noire, d'économie d'énergie et de valorisation touristique ; les actions autour du tourisme de pleine nature (cf. *Orientation 2.3*) participant à la fois à la préservation des milieux naturels, à la gestion partagée de la ressource en eau, et à la valorisation touristique ; les actions en faveur de projets d'aménagement urbain durable (cf. *Orientation 3.1*) résonnant à la fois à des enjeux de préservation des paysages et du foncier et de qualité de vie ; etc.

*** un positionnement spécifique dans l'écosystème des politiques territoriales.** Sans compétence propre et en superposition avec des territoires institutionnels de proximité (PCI ou PPIIR notamment), le Parc a néanmoins su se positionner dans l'écosystème des politiques territoriales (avec certaines difficultés, cf. ci-après) en portant ou en s'impliquant dans des projets partenariaux ; en développant des relations bilatérales politiques et techniques avec différents acteurs du territoire avec, pour un grand nombre d'entre eux, la signature de conventions qui ont permis de créer une dynamique forte de coopérations et de projets (Chambre des Métiers et de l'Artisanat, CAUI du Lot, l'Education Nationale, etc.) ; ou en incitant ou en participant à des dynamiques multi-partenariales favorables à la cohérence de l'action publique (animation d'un dialogue inter-SCO¹ en début de Charte (cf. *Orientation 1.3*) ; signature de la charte départementale pour le développement des énergies renouvelables (cf. *Orientation 1.4*) ; participation au club des directeurs des Offices de Tourisme du Lot (cf. *Orientation 2.3*), etc.).

*** une communication garante d'une visibilité renforcée du Parc et du territoire.** Le Parc est unanimement reconnu par ses partenaires par la quantité et la qualité de ses différentes publications et de ses différents outils et supports de communication qui, par leur contenu et leur format, couvrent une grande diversité de sujets et de cibles (grand public, touristes, habitants, experts, institutionnels, etc.). Chacune de ses publications et chacun de ses outils de communication ont contribué tout au long de la Charte à faire connaître l'action du Parc et au renforcement de sa visibilité et de son appropriation par le plus grand nombre. Ainsi, et malgré quelques enjeux d'amélioration (cf. ci-après), d'après les enquêtes réalisées dans le cadre de l'évaluation, 46% des répondants considéraient pleinement que le Parc communiquait bien sur ses projets et ses réalisations.

Au-delà de l'apport en faveur de sa propre reconnaissance en tant qu'institution, la stratégie de communication du Parc a également largement contribué à la visibilité du territoire à travers les actions emblématiques qu'il a soutenues, le soutien aux démarches de labellisation (marque « Valeurs Parc ») et l'appui aux démarches de reconnaissance la destination touristique « Parc ». La labellisation Géoparc UNESCO a par ailleurs contribué à la reconnaissance internationale du territoire.

*** une capacité à sensibiliser et à impliquer le plus grand nombre.** Tout au long de la Charte, le Parc a largement contribué à porter auprès des acteurs du territoire (élus ou entreprises) et du grand public (habitants et touristes) les principes en faveur du développement et de l'aménagement durable de son territoire (87% des répondants aux enquêtes réalisées dans le cadre de l'évaluation considéraient très fortement ou fortement le Parc comme un acteur clé dans la sensibilisation aux enjeux du développement durable).

Le Parc a ainsi multiplié les démarches pédagogiques et de sensibilisation en faveur de la valorisation et de la préservation des patrimoines du territoire à travers des publications (cf. ci-dessus) et des animations qui ont permis d'impliquer le plus grand nombre : déploiement d'un programme éducatif porteur des marqueurs du territoire et des enjeux de transition (cf. *Orientation 3.3*) ; animation des sites Natura 2000 (cf. *Orientation 1.2*) ; déploiement d'une signalétique touristique et patrimoniale permettant d'informer et sensibiliser les visiteurs (cf. *Orientation 2.5*) ; réorientation des actions culturelles en lien avec les marqueurs



du territoire et les grands messages portés à travers la Charte (cf. *Orientation 3.4*) : organisation de nombreux temps d'échanges autour des patrimoines locaux et des enjeux de préservation (soirées-débats, caravane de l'éco-rénovation, etc.) ; etc.

* Un Parc acteur en cohérence avec ses missions.

Au cours de la mise en œuvre de la Charte, le Parc a pleinement agi en cohérence avec les grandes missions thématiques qui lui sont confiées (préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels ; favoriser le développement économique et la qualité du cadre de vie ; aménager le territoire) et a notamment assumé :

* **un rôle moteur dans la prise en compte des enjeux environnementaux, de préservation des ressources naturelles, d'aménagement durable du territoire et de mise en œuvre des grandes transitions.** Pour plus de 80% des répondants aux enquêtes réalisées dans le cadre de l'évaluation, le Parc est perçu comme une chance pour la préservation du territoire. La quasi-totalité des actions portées par le Parc au cours de la période de mise en œuvre de la Charte ont répondu à des exigences de développement durable :

- * préservation de la biodiversité : gestion-animation des sites Natura 2000 (cf. *Orientation 1.2*) ; déploiement des MAI-CPAI (cf. *Orientation 2.2*) ; définition de la trame verte et bleue (cf. *Orientation 1.2*) ; préservation du ciel noir (cf. *Orientation 2.4*) ; pilotage des deux Contrats de Restauration de la Biodiversité (cf. *Orientation 2.2*) ; etc.
- * préservation des ressources et des autres patrimoines naturels : eau (cf. *Orientation 3.4*) ; géologie (cf. *Orientations 1.3 et 2.3*) ; paysage (cf. *Orientation 1.3*) ; etc.
- * soutien à un aménagement durable et serein du territoire (cf. *Orientations 1.3 et 3.1*) : projet écobari ; démarche centre-en-ville ; appui à l'élaboration des stratégies et documents locaux de planification ; etc.
- * accélération de la transition énergétique et prise en compte des effets du changement climatique (cf. *Orientation 1.4*) : labellisation territoire à énergie positive pour la croissance verte ; élaboration d'un PCAET volontaire ; déploiement du projet d'observation ADOPI ; etc.

Au-delà des actions qui lui sont portées ou soutenues, par ses avis rendus en tant que personne publique associée ou par ses délibérations (sur les conditions de déploiement des énergies renouvelables par exemple), le Parc est aujourd'hui perçu comme « un garde-fou » vis-à-vis des grands projets pouvant menacer l'environnement.

* **un soutien à la dynamique de préservation et de valorisation de tous les patrimoines.** Au-delà de ses ressources et patrimoines naturels, le Parc a plus globalement engagé, en conformité avec ses missions et les ambitions de sa Charte, une dynamique de préservation de l'ensemble de ses patrimoines : géologiques (appelation Géoparc UNI SCO ; création RNMGI ; etc.) ; architecturaux (engagements de démarches sur les paysages ; élaboration de la charte des savoir-faire pour la restauration du patrimoine bâti des Causses du Quercy ; la démarche « Ma maison dans le Quercy ») ; préfiguration de la création d'un Conservatoire du patrimoine bâti quercynois) ; linguistiques (soutien à la langue et à la culture occitane, flière ovine ; etc.) ; culturels et artistiques (aménagement des chemins de Saint-Jacques ; etc.) ; gastronomiques (labellisation de produits remarquables du goût ; labellisation marque « Valeurs Parc » de productions agricoles locales ; etc.) ; etc. Ce soutien à la préservation et valorisation de tous les patrimoines font que 88% des répondants aux enquêtes réalisées dans le cadre de l'évaluation ont considéré que le Parc constituait fortement ou très fortement une force en termes d'image, d'identité et de rayonnement du territoire.

* **un soutien à un développement économique durable.** La mise en œuvre de la Charte a enfin également permis de soutenir le développement économique de proximité en répondant à la fois à la dynamique des



filères du territoire et à leurs impératifs de transitions environnementales : agriculture (développement des MAI-CHPAIC ; accompagnement aux pratiques écopastorales ; appui à la filière de la brebis Causses du Lot et soutien à la filière ovine ; etc. ; cf. *Orientation 2.2*) ; artisanat (accompagnement et le suivi de porteurs de projets ; élaboration de la charte des savoir-faire pour la restauration du patrimoine bâti des Causses du Quercy ; soutien aux filères territorialisées (pierre, laine, lavande, chanvre, bois, etc.) ; appellation éco-défis, etc. ; cf. *Orientation 2.1*) ; tourisme (valorisation des différents patrimoines ; labellisation Géoparc mondial UNESCO ; gestion de la Réserve Naturelle Nationale d'intérêt Géologique du Lot) ; développement des activités de pleine nature ; etc. ; cf. *Orientation 2.3*) ; etc. L'apport du Parc en faveur du développement économique s'est également traduit par la valorisation de certaines activités, productions et sites locaux à travers la marque « Valeurs Parc » et le déploiement d'une charte signalétique (signalisation d'information locale et signalétique touristique et patrimoniale, cf. *Orientation 2.5*).

* Un Syndicat Mixte au cœur de la mise en œuvre de la Charte.

Au-delà de ses actions et de ses missions, un Parc est aussi une organisation soutenue par un Syndicat Mixte dont le bon fonctionnement, aussi bien politique que technique, constitue la garantie de la mise en œuvre de la Charte. Si des évolutions et des améliorations seront nécessaires en vue de la prochaine Charte (cf. ci-après), le Syndicat Mixte peut s'appuyer sur :

* **un portage politique au service de l'action du Parc** autour d'instances délibératives (Comité syndical et Bureau syndical), dont les rencontres sont relativement appréciées par leurs membres et bénéficient d'une participation significative (notamment en Bureau), qui permettent de mettre en œuvre et suivre la Charte et de nourrir et enrichir les projets portés par le Parc. Les rencontres d'un exécutif resserré assurent un suivi régulier des politiques du Parc. À noter, qu'avec un nombre significatif d'élus disposant de plusieurs mandats (commune, intercommunalité, syndicat, conseils départemental ou régional), les élus délégués permettent d'aligner la cohérence des politiques publiques au sein des instances du Parc.

183

* **une équipe pluridisciplinaire, compétente et renforcée.** D'un point de vue technique, le Syndicat Mixte s'appuie sur une équipe d'agents qualifiés, couvrant les différents champs d'action du Parc qui alimente fortement la reconnaissance du Parc et de son expertise. Au fil de la mise en œuvre de la Charte, l'équipe s'est renforcée et compte 27 agents en poste en 2023 ; elle a notamment été alimentée en continu par un nombre important de stagiaires (51) permettant au Parc d'investir de nouveaux sujets. Désormais regroupées dans la nouvelle Maison du Parc, dédiée aux services du Syndicat Mixte, l'équipe du Parc dispose depuis 2023 de conditions de travail significativement améliorées.

* **une forte capacité à aller chercher des moyens financiers garants de la capacité d'agir du Parc.** Au-delà de leurs compétences thématiques, les agents du Parc ont la responsabilité d'alimenter le budget « actions » du Syndicat Mixte en répondant à des appels à projets et à candidature qui permettent de capter des subventions (aussi bien d'investissement que de fonctionnement). Indispensable pour porter des projets, le budget « actions » du Parc est ainsi passé de 0,39 M€ en 2016 à 1,21 M€ multipliant par trois la capacité d'actions du Syndicat Mixte.

* **une capacité à s'adapter à un contexte mouvant.** Enfin, il est à noter que tout au long de la Charte, le Parc a su s'adapter à un contexte politique et réglementaire mouvant, marqué notamment par les lois NOTRe ou MAPIAM qui ont transformé les contours de la gouvernance territoriale, aussi bien en termes de périmètres que de compétences. Les évolutions ont conduit à rendre caduques certaines mesures et certains engagements définis dans la Charte en 2011, mais elles n'ont pas empêché élus et agents du Syndicat Mixte de repositionner autant que nécessaire le Parc dans un paysage institutionnel recomposé.



Les crises successives (sanitaire, économique et sociale, énergétique, géopolitique) et les grandes mutations sociales (accélération de la prise en compte des transitions) n'ont pas non plus été des freins à l'action du Parc ou à sa rebondir et s'adapter avec réactivité à des enjeux en partie différents de ceux auxquels la Charte voulait répondre lors de son écriture.

LES LIMITES DU PARC ET DE SON ACTION

* Une légitimité qui reste fragile.

* **Une défiance vis-à-vis du Parc qui perdure.** Si son action est très majoritairement reconnue comme positive, une minorité d'acteurs du territoire reste défiante vis-à-vis du Parc. Différentes perceptions critiques à son égard sont ainsi parfois exprimées : celle d'un Parc qui « sanctuarise » le territoire et empêche le développement de projets de par ses missions de préservation du territoire (avis exprimé par 15% des répondants aux enquêtes réalisées dans le cadre de l'évaluation) ; celle d'un Parc déconnecté des contraintes des acteurs publics ou privés et du porteur, sous couvert d'innovation, des actions peu concrètes ; celle d'un Parc qui s'est dispersé dans son action et intervient sur des champs sur lesquels il n'est pas attendu (cf. point suivant) ; ou enfin celle d'un Parc qui vient à boudir un milieu feuille administrative déjà complexe. A ces critiques (qui visent la plupart des Parcs naturels régionaux) se sont ajoutées, plus spécifiquement au territoire des Causses du Quercy, des points de tensions, notamment avec certains acteurs du monde agricole. À propos, d'une part, de la présence du loup (dont le Parc est jugé défenseur par une partie des professionnels agricoles) et de sa cohabitation avec la filière ovine et, d'autre part, des réticences exprimées par le Parc sur le développement de l'agrivoltaïsme et la mécanisation (en raison de leurs impacts paysagers et environnementaux) perçus comme une source de revenus complémentaires par une partie des professionnels agricoles.

* **Une appropriation encore difficile et partielle du Parc ... y compris par les élus délégués ou les représentants des collectivités membres du Syndicat Mixte.** Si le Parc a fêté ses vingt années d'existence au cours de la mise en œuvre de la Charte, l'institution « Parc naturel régional » reste encore difficilement appropriée par une partie non-négligeable des acteurs du territoire. Cette connaissance partielle relève d'une double incompréhension relative :

- * au « rôle » du Parc avec une confusion fréquente entre les notions de « missions » et de « compétences » qui se traduit par des interrogations fréquentes de la légitimité et de la pertinence du Parc à intervenir sur certains sujets (notamment les services à la population ou les mobilités) ;
- * au « modèle de fonctionnement » du Parc avec une Charte régulièrement perçue comme étant la Charte du Syndicat Mixte et non celle des territoires et collectivités membres du Syndicat Mixte, alimentant un détachement de la Charte au fil du temps et un faible suivi des engagements des partenaires signataires (cf. ci-après).

Ce déficit d'appropriation constitue un vaste défi pour le Parc d'autant qu'il concerne un grand nombre d'acteurs du territoire, y compris des élus délégués ou des représentants des collectivités membres du Syndicat Mixte. Ainsi, parmi les élus répondants aux enquêtes réalisées dans le cadre de l'évaluation, seuls 16% déclarent avoir le sentiment d'être pleinement en capacité d'assumer leur rôle d'élus délégués, 56% partiellement et 28% faiblement ou pas du tout.

* **Une gouvernance institutionnelle mouvante dans laquelle le Parc a eu du mal à se faire une place.** Au cours de la mise en œuvre de la Charte, la cartographie des périmètres et des compétences institutionnelles a profondément évolué : fusion des exes-Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-



Roussillon : passage de 12 à 7 intercommunaux (avec un nombre de communes et d'habitants et des proportions de communes ou d'habitants intégrées au périmètre du Parc sensiblement différents entre les IPR) ; apparition des deux PIR ; création de communes nouvelles (avec un passage de 102 à 95 communes membres) ; etc. Il n'a pas d'avoir fait évoluer un certain nombre de mesures et d'engagements prévus dans la Charte, cette recomposition territoriale a conduit chaque acteur à se concentrer sur sa propre (ré)organisation avec une incidence directe sur les relations avec le Parc. Cumulée au turn-over des élus et des agents (aussi bien au niveau des collectivités que du Parc) et à un fonctionnement en vase-clos du Parc reprochés par ses partenaires sur certains projets au cours de la Charte, l'évolution de la gouvernance territoriale a ainsi conduit à fragmenter (de manière variée) les relations du Parc avec les intercommunaux (absence de vision d'ensemble des projets de chacun ; faible dialogue des comités de direction ; etc.), à limiter les coopérations avec les PIR (sans un contexte de transfert des contractualisations gérées par le Parc aux bénéficiaires des deux PIR) et dans certains cas à passer à côté d'opportunités de coopérations et d'actions. Pour autant, ces relations fragmentées n'ont pas empêché des partenariats réguliers sur des projets ponctuels avec 36 conventions signées avec les cinq IPCI et les deux PIR au cours de la mise en œuvre de la Charte.

✳ **Des coopérations difficiles avec certains partenaires ou sur certains champs.** Le Parc a également connu des difficultés à coopérer avec certains acteurs ou sur certains sujets pour différentes raisons :

✳ **Les tensions liées à la présence du pou et au développement de la méthanisation et de l'agrivoltaïsme** (cf. ci-avant) ont notamment conduit à des relations distancées, voire absentes, entre le Parc et la Chambre d'Agriculture et certains organismes agricoles, limitant le nombre de projets communs (pas de convention signée avec la Chambre) ou les opportunités de convergence de projets.

✳ **Le positionnement territorial du Parc entre Candors et Figeac**, a toujours complexifié sa légitimité à se positionner sur des politiques territoriales répondant à des logiques de bassins de vie (accessibilité aux services, mobilités, planification territoriale). Ainsi, le Parc est peu attendu sur ces champs et peu associé (voire informé) sur les politiques et projets portés par ses membres dans ces domaines pourtant inscrits dans la Charte.

✳ **Des liens avec la société civile qui n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés et qui restent partiels.** Si le Parc a pu associer la population à un grand nombre de ses projets à travers des actions de pédagogie, de sensibilisation ou d'animation, il s'était fixé l'objectif de créer des instances de dialogue avec la société civile à travers la mise en place d'un Comité économique, social et environnemental du Parc (CISE) et d'un Conseil des Jeunes qui n'ont finalement pas vu le jour pour plusieurs raisons (moyens, inadaptation, etc.) et qui auraient pu constituer des espaces visibles et cohérents au dialogue Parc-Habitants. Le CISE avait notamment vocation à se substituer au Comité de la Vie Associative qui a finalement lui aussi disparu.

✳ **Une stratégie de communication du Parc et une communication sur ses réalisations parfois jugées insuffisantes ou inadaptées.** Si le niveau d'information sur les actions du Parc est majoritairement jugé satisfaisant, des marges de progrès paraissent souhaitables au regard d'une note moyenne de 3,3/5 attribuée par les répondants aux enquêtes réalisées dans le cadre de l'évaluation. Les critiques exprimées sur la communication du Parc et la visibilité de son action reposent sur différentes dimensions : une technicité des sujets portés par le Parc qui ne s'accompagne pas nécessairement d'un effort suffisant de vulgarisation (y compris dans les instances du Parc) ; une très forte production-édition de documents mais dont la diffusion et l'animation paraissent insuffisantes pour assurer leur bonne valorisation ; un fort turn-over des agents qui entraînent des ruptures de liens entre le Parc et ses partenaires ; une faible communication sur les avancées de la Charte (indicateurs) ; etc.



Plus globalement, l'absence d'une stratégie globale de communication-promotion du territoire autour de marqueurs visibles et partagés et le sentiment d'une dispersion de l'action du Syndicat Mixte questionnent agents et partenaires sur les incidences en termes de visibilité du Parc.

* Des moyens qui questionnent.

* **Une équipe sous-dimensionnée pour couvrir la totalité des orientations de la Charte.** Si l'équipe du Parc a pu piloter ou accompagner tout au long de la Charte un grand nombre d'actions qui ont participé à la reconnaissance de son expertise, son dimensionnement interroge sa capacité à répondre, d'une part, à tous les engagements prévus dans la Charte et, d'autre part, à suivre, s'impliquer ou simplement s'informer sur les projets portés sur le territoire par ses différents partenaires. Malgré un renforcement des effectifs en cours de Charte en cohérence avec des ambitions revues à la hausse (qui permet aujourd'hui de dépasser les effectifs envisagés au moment de l'écriture de la Charte), le sous-dimensionnement de l'équipe du Parc et son instabilité (liée au mode de financement des projets portés par le Parc, cf ci-après) se traduisent par une surcharge de travail pour une partie des agents (ou la ou occasionnellement augmenter le turn-over) ou des problématiques de consommation incomplète des subventions allouées au Parc. Avec un très grand nombre de projets engagés, les champs de l'aménagement du territoire (urbanisme, paysage, habitat, foncier) ou du tourisme paraissent particulièrement concernés par un déséquilibre entre ambitions et moyens humains.

* **Un Parc dépendant de sa capacité à créer son propre budget actions.** Les moyens financiers du Parc interrogent également au regard de recettes fixes (recettes statutaires et dotation de l'Etat) ayant peu évolué sur la durée de la Charte et de subventions (fonctionnement et investissement) ayant connu d'importantes variations (transfert du budget PLADIR et réorganisation de la contractualisation de l'Etat ou de la Région au profit des PLADIR en 2014, puis mise en place de « contrats » pluriannuels avec la Région et le Département en seconde partie de Charte). Ces dernières sont par ailleurs fortement dépendantes d'appels à projets dont l'obtention est chronophage et dont la temporalité implique un fonctionnement des équipes du Parc adapté à leur calendrier avec des conséquences directes sur la continuité des projets. Ainsi, la capacité d'agir du Parc est fortement dépendante de sa capacité à créer son propre budget, soulignant l'importance des fonctions de gestion administrative contre le sous-dimensionnement actuel, mis en avant dans l'audit interne réalisé par la Région en 2022, constitue une fragilité majeure du fonctionnement du Parc.

* Un réflexe Charte à consolider dans la durée.

* **Une Charte qui peine à exister dans le temps comme un projet commun.** Plus de 60% de répondants aux enquêtes réalisées dans le cadre de l'évaluation ont déclaré connaître partiellement la Charte. Cette relative méconnaissance, qui indique que la Charte n'est pas identifiée comme un document de référence, s'explique pour plusieurs raisons :

- * **Un document difficilement appropriable** avec un double niveau de lecture « enjeux-orientations » qui complexifie l'identification des messages et ambitions clés de la Charte, une armature stratégique complexe (3 Axes, 14 Orientations, 45 Mesures, 124 Sous-mesures) et au contenu parfois confusant (inégalités de contenus stratégique ou opérationnelle, redondance, faible visibilité de la transversalité, etc.) et une mise en forme du document peu soignée qui nuit à sa lecture hiérarchisée.



Pour ailleurs, la plupart des personnes consultant la Charte en ont une lecture cloquée sur les sujets qu'elles concernent. S'il existe bien une version synthétique, aucun document ne permet une appropriation à double niveau de la Charte.

- * **Une obsolescence liée à la durée d'application de la Charte** (désormais rallongée à quinze ans) qui s'est nécessairement traduit par une perte progressive de pertinence de son contenu. À titre d'exemple, la prise en compte des grands défis des transitions n'était encore qu'émergente au début des années 2010 sans réelle transversalité des approches. De même, les évolutions des périmètres et compétences institutionnels ont rendu caduque certaines mesures de la Charte et les engagements liés (comme, par exemple, la mise en place du parlement de l'eau (cf. *Orientation 1.1*) ; le portage des politiques touristiques ou culturelles (cf. *Orientations 2.3 et 3.4*) ; etc.). Au croisement de ces deux évolutions, ont émergé de nouveaux cadres stratégiques supra ou intra-territoriaux qui ont détourné les acteurs locaux de la Charte.

- * **Un renouvellement des élus et un turn-over des agents** du Parc et des collectivités membres qui avaient élaboré la Charte et qui ont nécessairement amené la perte du « référent » Charte, y compris chez les agents et élus du Parc.

- * **Une difficulté à piloter, suivre et évaluer la mise en œuvre de la Charte.** Au moment de l'écriture de la Charte avaient été rattachés à chacune des 45 mesures des engagements propres à chaque partenaire signataire et une série d'indicateurs de réalisation et de résultats qui, dans les deux cas, ont été difficilement suivis pour plusieurs raisons :

- * **des indicateurs inadaptés** conçus en vase-clos sans lien avec les agents du Parc ou les partenaires territoriaux (souvent détracteurs des données) et aujourd'hui pour partie non-renseignables (donnée indisponible) ou non-pertinents. Les évolutions de la gouvernance territoriale ont également rendu certains indicateurs inappropriés.

- * **un déficit de continuité dans le dialogue partenarial autour de la Charte** (en dehors des instances délibératives) qui s'est traduit par un manque de suivi des engagements des signataires de la Charte. Les difficultés des membres du Syndicat Mixte à renseigner les tableaux de suivi de leurs engagements lors des séquences d'évaluation (intermédiaire et finale) ont mis en avant un portage insuffisant de la Charte, qui masque un déficit d'appropriation du Parc et de la Charte.

* Des actions engagées mais des enjeux qui restent une réalité

Enfin, si le Parc a pu agir sur de nombreux champs du développement territorial en réponse aux défis qui avaient été pointés dans la Charte et si les différents partenaires ont également contribué à leurs prises en compte à travers leurs politiques et l'exercice de leurs compétences respectives, plusieurs grands enjeux restent une réalité, plus de dix ans après, voire ont été renforcés du fait d'évolutions endogènes ou exogènes.

La maîtrise des pressions sur l'environnement, les ressources ou les patrimoines liés aux activités humaines dans un contexte de changement climatique ; la revitalisation du tissu économique local et de ses filières emblématiques ; le maintien de conditions de vie (services, logements, mobilités) et d'un cadre de vie (vie culturelle et associative, etc.) de qualité ; etc. sont autant d'enjeux pour lesquels le Parc, ses membres et ses partenaires ont agi dans le cadre de la mise en œuvre des différentes Orientations de la Charte mais pour lesquels une partie des objectifs cibles qui avaient été définis n'ont pas été atteints à ce jour.



10 LEVIERS POUR DEMAIN

Au regard des grandes réussites du Parc au cours de la mise en œuvre de sa seconde Charte 2012-2027, mais aussi des difficultés qu'il a pu rencontrer, la future Charte, à travers son contenu et ses ambitions et à travers des principes de fonctionnement de pilotage, devra prendre en compte 10 grands défis :

* Ancrer le territoire du Parc dans les grandes transitions socio-environnementales en soutenant une dynamique d'adaptation collective permettant de maintenir la qualité de vie sur le territoire.

La Charte 2012-2027 a été marquée par une accélération concrète et significative de la mise en œuvre des grandes transitions environnementales ayant notamment permis le passage d'une approche fragmentée (l'eau, la biodiversité, les paysages, l'énergie, le climat, etc.) à une approche systémique à travers la mise en œuvre d'actions transversales ou l'émergence de documents stratégiques globaux (PCAET, SCOT, etc.). L'accélération des enjeux environnementaux et de leur prise en compte (à travers des dispositions réglementaires et législatives de plus en plus encadrantes) conduiront à une prochaine Charte qui actera un ancrage, plus fort encore, du territoire du Parc dans les grandes transitions environnementales et climatiques (48% des répondants aux enquêtes souhaitent un Parc chef de file de la préservation des ressources naturelles).

Mais pour être pleinement pertinente, la future Charte devra également s'inscrire en réponse aux enjeux socio-démographiques (vieillesse de la population, risque de précarisation, etc.) et sociaux (attractivité de la ruralité, nouveaux modes de consommation et nouveaux modes de vie, attachement au territoire de vie, citoyenneté, etc.). Elle devra en ce sens porter un projet global de territoire conciliant sobriété dans la consommation des ressources naturelles ; adaptation au changement climatique et résorption de son accélération ; amélioration de la qualité de vie à travers des conditions résidentielles attractives et adaptées (logements, services, mobilités, emplois, etc.) et des patrimoines préservés et valorisés ; et une dynamique collective et citoyenne garante de l'implication de tous pour un territoire souhaité et durable.

188

* Poursuivre la nécessité d'asseoir la légitimité du Parc en réaffirmant son rôle et ses missions en faveur de sa reconnaissance et de sa visibilité.

Si cette seconde Charte a permis d'asseoir sa légitimité à travers notamment le portage d'actions emblématiques, le Parc souffre encore de certains regards critiques (protectionnisme naturaliste, coûts de fonctionnement importants, déconnexion des contraintes et réalités des acteurs de terrain) inhérents aux Parcs, mais aussi (et surtout) d'une certaine méconnaissance de son rôle, de ses missions, de son fonctionnement et son articulation avec l'écosystème des acteurs, notamment publics, de son territoire.

Il conviendra de continuer à répondre à cette défiance et à cette méconnaissance en renforçant le travail de pédagogie avec l'ensemble des acteurs pour faire connaître et comprendre le Parc dans son organisation et ses actions ainsi conforter sa reconnaissance et sa visibilité.

Cette double ambition devra en premier lieu concerner les élus (y compris ceux siégeant au Syndicat Mixte) et les représentants des collectivités locales à travers des temps bilatéraux (intervention en conseil communal ou communautaire, etc.) ou communs (séminaire des maires, temps de formation, etc.) et des outils repensés (élaboration de mémos ou de guides pratiques, reformatage des éléments de synthèse-conclusion des instances du Parc, rapports d'activités, lettre d'information, etc.). Elle devra aussi permettre d'atteindre les autres partenaires et acteurs territoriaux (opérateurs de services, consommateurs, sphère économique, monde associatif, habitants) dans le cadre d'outils et temps adaptés.



*** Formaliser une Charte dotée de la souplesse suffisante pour s'adapter aux quinze années de sa mise en œuvre à travers un dispositif de suivi et d'évaluation adapté.**

L'évaluation de la Charte actuelle a mis en avant la difficulté de conserver tout au long de sa mise en œuvre (désormais fixée à quinze ans) un document pertinent et approprié par tous au regard, d'une part, des évolutions de contexte (émergence de nouveaux enjeux, évolution de la gouvernance territoriale et des politiques publiques)

A travers un dispositif de pilotage et de suivi repensé, il conviendra ainsi de se doter d'une Charte suffisamment souple pour s'adapter aux mutations territoriales et législatives qui seront, au regard de la succession actuelle de crises, toujours plus importantes dans les années à venir. De manière concrète, la Charte devra prévoir un cadre stratégique et opérationnel moins figé (notamment dans la formulation des engagements) et un dispositif de suivi-évaluation permettant la production en continu d'éléments de bilan dont les enseignements devront faire l'objet d'un partage régulier au sein des instances du Parc, mais aussi en dehors et à destination de différents publics), afin de réajuster la Charte et son contenu, notamment lors de la séquence de l'évaluation à mi-parcours qui devra faire l'objet d'une attention particulière.

*** Constituer un document stratégique collectif de référence pour le territoire du Parc et pour tous les signataires (et pas seulement le Syndicat Mixte) autour de la définition d'engagements clairs, partagés et suivis permettant l'atteinte des ambitions et objectifs et la mise en œuvre des mesures de la future Charte.**

Si la Charte 2012-2027 a permis d'initier une dynamique générale en faveur d'un nouveau modèle de développement et d'aménagement et de nouveaux modes de faire, elle a progressivement perdu sa valeur « collective » du fait notamment de la rotation des acteurs impliqués dans sa mise en œuvre (turn-over des élus et des agents). En lien avec le déficit d'appropriation des missions et du fonctionnement du Parc, de nombreux acteurs considèrent aujourd'hui la Charte comme étant celle d'un Syndicat Mixte fonctionnant en autonomie, et non comme un projet de territoire partagé engageant ses signataires dans la mise en œuvre des mesures prévues et dans l'atteinte de ses objectifs.

Ainsi, l'élaboration de la future Charte devra nécessairement s'inscrire dans un processus concerté associant les représentants politiques et techniques des collectivités membres du Syndicat Mixte et il conviendra de veiller à augmenter cette implication en s'assurant de son appropriation par tous au fil de sa mise en œuvre (au-delà des acteurs qui auront participé à son élaboration et qui ne seront plus, pour la plupart, impliqués dans sa mise en œuvre au bout de quinze années de validité de la Charte). Concrètement, il s'agira, au moment de l'écriture de la Charte, de faire de la définition des engagements un temps majeur à travers un dialogue partenarial ciblé puis, au fil de sa mise en œuvre, de s'appuyer sur un dispositif d'animation et de dialogue permettant de suivre, évaluer et ajuster les engagements de chacun en faveur de l'atteinte des objectifs de la Charte.

*** S'appuyer sur un modèle de dialogue partenarial politique et technique consolidé permettant de renforcer l'ancrage territorial du Parc, de recenser les opportunités de coopérer et d'optimiser les modes de travailler avec chaque partenaire et membre.**

En cohérence avec la nécessité de mieux « faire vivre » la future Charte tout au long de sa mise en œuvre et de garantir la bonne compréhension des missions, du rôle et du fonctionnement du Parc, il conviendra de conforter son intégration dans le paysage institutionnel en redéfinissant notamment le modèle de dialogue du Parc avec ses différents partenaires.



Dans la continuité des dynamiques de coopérations existantes (conventions) et des nouvelles dynamiques relationnelles mises en place en fin de Charte suite au changement de direction et dans le contexte d'une gouvernance territoriale aujourd'hui stabilisée, il conviendra au cours de la future Charte d'engager un dialogue partenarial, adapté aux différents partenaires signataires ou non de la Charte, fondé sur des temps pluriannuels réguliers (rencontre des élus des collectivités de direction) permettant de partager les actualités de chacun (revue de projets ou d'effectifs, partage de connaissances, etc.) et d'identifier des opportunités de coopération (élaboration d'un état des lieux des ressources disponibles), y compris dans le cadre de projets ou d'actions faisant intervenir le Parc en dehors de son périmètre.

De nouvelles pratiques de dialogue et de gouvernance (club des DGS des intercommunalités du Parc, composition des Commissions, etc.) pourront également être envisagées pour permettre au Parc d'augmenter sa capacité à soutenir la cohérence et la complémentarité des politiques et projets déployés sur son territoire.

*** Garantir les conditions d'un fonctionnement dynamique et adapté des instances délibératives et consultatives du Parc.**

La prise en compte des différents défis de la future Charte passera également par un fonctionnement dynamique et adapté des instances délibératives et consultatives du Parc au service de son action.

Il conviendra de soutenir une implication renforcée des élus siégeant au sein du Comité ou au Bureau syndical à travers l'identification d'un pool élargi (au-delà de l'exécutif actuel) d'élus responsabilisés afin de former des binômes complémentaires avec les techniciens du Syndicat. Les efforts des Commissions devront être réinterrogés à travers la composition de leurs membres et la valorisation de leurs apports dans le processus décisionnel du Parc. Enfin, il conviendra de favoriser une animation attractive des différentes instances pour soutenir la dynamique de participation (partage d'éléments de plan, visites de terrain, temps de convivialité, apports d'expertises techniques, rencontres tournantes sur le territoire, etc.)

190

Le fonctionnement du Conseil scientifique et de prospective devra également être questionné pour lui permettre d'assumer son rôle d'« éclaircur » de la décision des instances du Parc : co-construction de la feuille de route ; consolidation des liens avec les équipes du Parc ; adaptation de la composition aux enjeux ciblés par la Charte ; renforcement des fonctions de prospective ; etc.

*** Conforter un principe d'innovation et d'expérimentation dans l'action du Parc afin de conserver sa capacité à initier le changement et à faire autrement.**

En cohérence avec sa mission en faveur de la conduite d'actions expérimentales ou innovantes, le Parc pourra initier de nouvelles approches permettant la prise en compte d'enjeux, jusqu'à lors peu portés, à travers différentes actions (connaissance du karst, préservation de la trame verte et bleue, sauvegarde des paysages, transitions des activités économiques, valorisation et entretien du patrimoine bâti, etc.)

Le Parc devra conserver à travers sa future Charte cette capacité à innover et expérimenter pour initier et soutenir des réponses adaptées aux enjeux émergents d'aujourd'hui et de demain ainsi que de nouveaux modes de faire (pilotage et concertation, implication citoyenne, etc.) qui pourront concerner l'ensemble des citoyens ou le développement du territoire.

Des opportunités pourront être identifiées lors de l'écriture de la future Charte, puis au fil de l'eau dans le cadre du dialogue partenarial ou en s'appuyant sur les expertises prospectives du Conseil scientifique et de prospective.



* **Maintenir et renforcer le lien avec la population du territoire à travers des initiatives en faveur de la citoyenneté pour favoriser l'appropriation du Parc par le plus grand nombre et tendre collectivement vers un territoire souhaité pour demain.**

Si les relations avec les partenaires institutionnels ou les acteurs économiques seront indispensables demain, le lien avec les habitants devra également être au cœur de la procédure d'élaboration de la future Charte et du dispositif garant de sa bonne mise en œuvre. À travers sa mission d'informer et sensibiliser ses habitants (et ses visiteurs), le Parc devra en premier lieu poursuivre et conforter les actions qui lui permettent de créer des temps et espaces de dialogue avec les habitants (actions d'animation, démarches pédagogiques et de sensibilisation, etc.).

Dans le cadre de la future Charte, il conviendra de mettre en place des espaces spécifiques de démocratie participative ou d'expression de la citoyenneté pour donner une visibilité et une consécration au dialogue du Parc avec la société civile, y compris lors de la procédure de révision de la Charte. Les pratiques actuelles devront être questionnées pour garantir l'implication de tous les habitants du territoire, avec une attention particulière vis-à-vis de la jeunesse ou du monde associatif.

* **Concilier moyens et ambitions.**

Après une période de réduction significative de son budget (principalement liée aux transferts de plusieurs politiques contractuelles aux PIR), le Parc a su depuis reconstituer une capacité d'actions significative (avec en 2022 un budget net de 2,65 M€ et une équipe de 26 agents dont 3 stagiaires). Pour autant ses moyens restent une réalité fragile avec des recettes statutaires quasi-inchangées depuis 2012 et une très forte dépendance aux résultats des candidatures (et à leurs cycles) aux appels à projets dont l'obtention de fonds constitue la majeure partie des moyens de fonctionnement et d'investissement du Parc.

Les moyens du Parc conditionnant sa capacité à agir devront ainsi être pris en compte au cours de l'élaboration et de la mise en œuvre de la future Charte. Il s'agira de réinterroger les ressources et compétences disponibles au sein du Syndicat Mixte et leurs capacités à couvrir les missions et ambitions confiées au Parc et de sécuriser sa capacité à auto-générer son budget actions en consolidant les fonctions administratives et de gestion.

Le renforcement de l'adéquation moyens-ambitions favorisera la qualité des conditions de travail des agents (en limitant les situations de surcharge de travail) pourrait constituer un levier favorable à la diminution du turn-over des agents qui nuit à la continuité de l'action du Parc. Ce ceci passera également par la réorganisation des logiques d'organisation internes déjà engagées avec le changement de direction (boîtes thématiques, mode projet, etc.).

* **Formaliser un document permettant son appropriation par tous.**

Si la connaissance partagée de la Charte est principalement liée à un déficit d'animation du document et au turn-over des élus et agents des collectivités du Parc, sa forme et son organisation globale constitue également des déterminants importants de sa bonne appropriation.

En termes de contenu, la structuration de la prochaine Charte devra s'appuyer sur une lecture distincte des points relevant des enjeux et défis du territoire (à quels enjeux-défis la Charte souhaite répondre en écho aux constats du diagnostic), ceux relevant du projet de territoire (la vision souhaitée du territoire pour demain et les grandes ambitions) et ceux relevant de la stratégie (orientations et objectifs) en réponse aux enjeux et à la vision souhaitée. La formule stratégique devra également être plus lisible à travers une hiérarchisation claire (Axe – Orientation – Mesure) affirmant la transversalité des approches et s'appuyant sur une déclinaison simplifiée du contenu des Mesures autour d'objectifs opérationnels, d'engagements des partenaires et d'indicateurs réalistes et coconstruits au cours de la rédaction de la Charte.



Sa mise en forme devra également être soignée en faveur de sa lisibilité (hiérarchisation, vulgarisation, etc.)
Des documents de synthèse devront permettre une lecture d'ensemble de la Charte facilitée et inciter chaque partenaire à s'approprier le document dans sa globalité, au-delà du champ thématique de son action.

PARTIE

7

ANNEXES

193

7A LISTES DES PERSONNES RENCONTRÉES

7B EXTRAITS DES RÉSULTATS DES ENQUÊTES EN LIGNE

7C LEXIQUE

7A LISTES DES PERSONNES RENCONTRÉES

Dans le cadre du travail d'évaluation, **37 entretiens** ont été réalisés afin de, selon les interlocuteurs : échanger sur la perception du Parc ; revenir sur les réalisations du Syndicat Mixte et celles des partenaires (engagements) en faveur de la mise en œuvre de la Charte ; apprécier la mise en œuvre de la Charte (cohérence, pertinence, efficacité, efficacité) ; qualifier les relations internes et externes ; identifier des pistes d'amélioration en vue de la future Charte (priorités, fonctionnement, etc.)

Ont ainsi été réalisés

- **6 entretiens avec l'exécutif du Parc** (Présidente et 5 vice-président.e.s)
- **12 entretiens techniques internes** réalisés avec 24 agents du Parc autour des grandes thématiques et orientations de la Charte
- **19 entretiens avec différents partenaires du Parc** signataire ou non de la Charte

Listes des personnes rencontrées

Entretiens avec l'exécutif du Parc

MARLAS Catherine	Présidente
BOUCHER Guilhem	Vice-président en charge de la Vie rurale et terroir
LABARTHE Vincent	Vice-président en charge des Finances
LAVARDET Michel	Vice-président en charge de l'Agriculture, du Tourisme et de l'Économie
PROENCA Christophe	Vice-président en charge de l'Aménagement et de l'Urbanisme
PRUNET Catherine	Vice-présidente en charge de l'Environnement et de l'énergie

Agents du Parc

Thématique Eau & Milieux souterrains	MARTINS Emmy Animatrice à la RNM NOGUERA Lucie Hydrogéologue (Karst-CEB) VAUTRIN Quentin Animatrice à la RNM VIENNET David Hydrogéologue (Gélénac)
Thématique Agriculture & Forêt	CANCES Anne-Laure Agriculture CANUT Benjamin Copastoralisme GALLET Marie-Myrtille Développement et Transitions territoriales LEVERGER Léonie Agroécologie
Thématique Biodiversité	CANUT Benjamin Copastoralisme LIEURADE Agnès Patrimoine nature LOMBARD Priscille Coordination Natura 2000 ROMBAUT Dominique Milieux naturels culturels & Natura 2000
Thématique Activités économiques	GIROU Ambre Directrice adjointe HESSEL Jean-François Animatrice LEADER, Services & Hill BELHAMITI Samuel Filières territoriales SALVIN Caroline Savoir-faire artisanal (CMA)
Thématique Tourisme	BIOT Vincent Gélénac - Tourisme & APN GALLET Marie-Myrtille Développement et Transitions territoriales



Thématique Aménagement, urbanisme	BRUNET Nils Directeur GORISSE Clovis Urbanisme & Paysage	
Thématique Energie & Climat	MIGNON Sarah Energie et Climat GALLET Marie-Myrtille Développement et Transitions territoriales	
Thématique Culture & Education	MARTINS Emmy Animatrice à la RNM MONNIAUX Patricia Culture & Education au territoire	
Thématique Habitat & Services	GORISSE Clovis Urbanisme & Paysage HESSEL Jean-François Animation LEADER, services & SI	
Thématique Visibilité du territoire	BIOT Vincent Géoparc, Tourisme & AEM BRUNET Nils Directeur HESSEL Jean-François Animation LEADER, Services & SI VILLENEUVE Emeline Communication & Participation citoyenne	
Thématique Partenariats & Coopérations	BRUNET Nils Directeur GIROU Ambre Directrice adjointe	
Thématique Fonctions transversales	BALMETTE Cathie Responsable administrative et financière BRUNET Nils Directeur DAVAL François Ressources, Observation & Evaluation VILLENEUVE Emeline Communication & Participation citoyenne	
Partenaires du Parc		
Région Occitanie	PINTO Mathilde Cheffe de projet Parc Naturels Régionaux PAGES Claire Chargée de projets Parc Naturels Régionaux	195
Département du Lot	MOLINIE Sabine Directrice de développement et de la Vie locale AFFRAIX Alain Directeur adjoint de développement et de la Vie locale	
DREAL Occitanie	LAVAL Maïlys Chargée de mission des aires protégées en charge du suivi des Parc naturels régionaux existants ou en création	
DDT Lot	DUMAINE-ESCANDE Cécile Directrice adjointe DESHAYES Anna Cheffe de service Eau, Forêt, Environnement	
Agence de l'Eau	PICOT Xavier Directeur de la délégation de l'Agence de l'Eau Adour Garonne de Rodez	
CA Grand Cahors	MARX Jean-Luc Vice-président GOSSE Magali Chargée de mission	
CC Causse de Labastide-Murat	RENARD Anne-Claire Directrice générale des services	
CC Causses et Vallée de la Dordogne	LEYMARIE Théophile Directeur général adjoint PEDRIX Anne Directrice du Pôle Développement territorial HUGUIN Anne Chargée de mission Petit et Moyen Dommage GRONDIN Pascal Chargé de mission agriculture	
CC Grand Figeac	SCHULTZ Cindy Directrice générale des services	

**CC Pays de
Lalbenque Limogne**

SAUVIER Jean-Claude Président
CATUSSE Pascal Directeur général des services

PETR Grand Quercy

CAPARROY Pierre Directeur des Moyens Généraux et des Politiques Contractuelles,
Familiales et Transitions Écologique

**PETR Figeac Quercy Vallée
de la Dordogne**

COTERET Marine Directrice
BONVARLET Marion Chargée Mission LACOR

**Chambre des Métiers et de
l'Artisanat du Lot**

BREIL François Président

**Chambre d'Agriculture
du Lot**

Laurent MAGOT Directeur Général
Christelle LACOMBE Chargée de mission

Lot Tourisme

LAGACHE Pierre Directeur

CAUE du Lot

LARRIBE Matthieu Directeur

**SM du Bassin du Célé-Lot
Mérian**

TREMOULET Joël Directeur

Ovilot

PONS Jean-Christophe Vice-Président

**Conseil Scientifique et de
Prospective du Parc**

TSCHOCKE Christian Président
FABRIOL Hubert Membre



7B RÉSULTATS DES ENQUÊTES EN LIGNE

Sont ici présentés les résultats de deux questions majeures des enquêtes en ligne posées aux élus, aux partenaires et aux membres du CSD. Dans les deux cas, les résultats sont présentés de manière décroissante.

Comment appréciez-vous l'état d'avancement des différentes orientations ?

Répondre à une question à choix multiples (1 à 5)

	Très faible	Partiel	Fort	Très fort
Orientation 3.3 Renforcer l'attachement aux Causses du Quercy	2%	13%	60%	25%
Orientation 1.2 Se mobiliser en faveur de la biodiversité du territoire	1%	21%	49%	30%
Orientation 2.5 Promouvoir le territoire et ses activités	2%	19%	60%	19%
Orientation 1.3 Créer une gestion économique et paysagère de l'espace	4%	25%	55%	16%
Orientation 2.3 Développer le tourisme au bénéfice de tout le territoire	6%	31%	47%	17%
Orientation 1.1 Préserver le patrimoine naturel essentiel pour l'alimentation en eau potable et veiller à la qualité des rivières	4%	41%	36%	19%
Orientation 3.4 Faire de l'action culturelle la base d'un vivre communautaire vivable	6%	35%	45%	14%
Orientation 3.5 Confirmer les coopérations et solidarités avec des partenaires et des territoires extérieurs	6%	46%	40%	8%
Orientation 1.4 Améliorer l'accès à l'énergie que tout le territoire au bénéfice du climat	15%	44%	28%	12%
Orientation 2.4 Maîtriser les impacts des activités économiques et humaines	9%	55%	30%	7%
Orientation 3.1 Développer une offre d'habitat de qualité et un cadre de vie attractif	11%	54%	31%	5%
Orientation 2.1 Redynamiser les activités économiques autour d'une stratégie de reconquête des marchés locaux	18%	44%	33%	4%
Orientation 2.2 Développer l'agriculture et valoriser la forêt comme fondements de la vie économique et sociale et de l'entretien de l'espace	13%	54%	29%	4%
Orientation 3.2 Favoriser l'accès de tous aux équipements et aux services	26%	55%	18%	1%



Pour chacune de ces orientations, vous diriez que le Parc a été ...

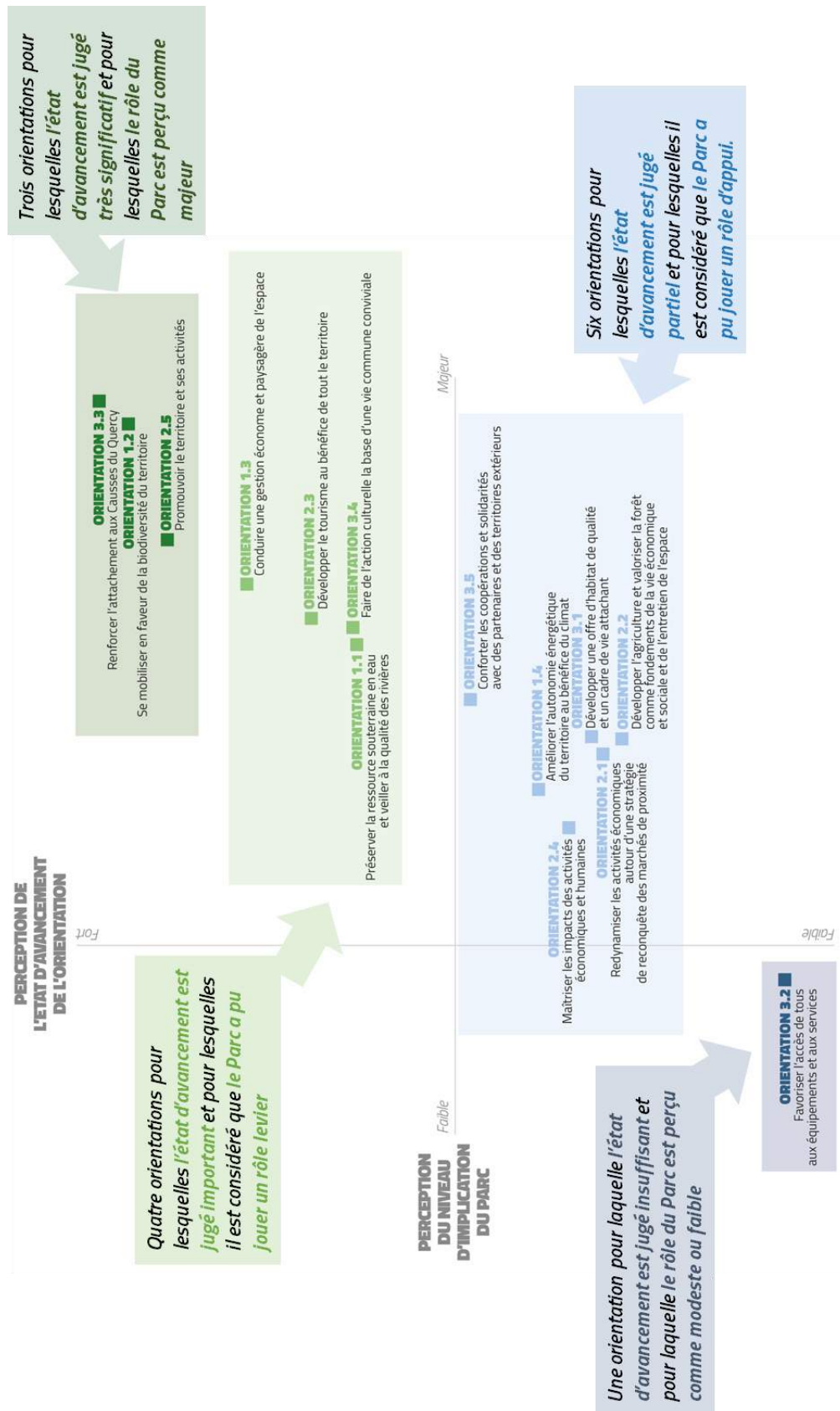
Répondre à une question à choix multiples (QCM)

	Absent et n'a pas agi	Un partenaire peu présent	Un partenaire comme les autres	L'acteur moteur
Orientation 3.3 Renforcer l'attachement aux Causses du Quercy	1%	8%	25%	66%
Orientation 1.2 Se mobiliser en faveur de la biodiversité du territoire	0%	9%	36%	55%
Orientation 2.5 Promouvoir le territoire et ses activités	1%	11%	57%	31%
Orientation 1.3 Conduire une gestion économique et paysagère de l'espace	4%	9%	63%	25%
Orientation 3.4 Faire de l'action culturelle la base d'un nouveau modèle de vie locale	2%	15%	64%	20%
Orientation 2.3 Développer le tourisme au bénéfice de tout le territoire	0%	16%	65%	19%
Orientation 1.1 Préserver la ressource souterraine essentielle pour l'alimentation en eau potable et veiller à la qualité des rivières	3%	15%	65%	18%
Orientation 3.1 Développer une offre d'hébergement de qualité et un cadre de vie attractif	7%	20%	59%	14%
Orientation 1.4 Améliorer l'accès à une énergie que tout le monde peut bénéficier du climat	9%	23%	55%	13%
Orientation 3.5 Confirmer les coopérations et solidarités avec des partenaires et des territoires extérieurs	3%	19%	67%	11%
Orientation 2.2 Développer l'agriculture et valoriser la forêt comme facteurs de développement économique et social et de l'entretien de l'espace	4%	22%	65%	9%
Orientation 2.4 Maîtriser les impacts des activités économiques et humaines	8%	27%	56%	9%
Orientation 2.1 Redynamiser les activités économiques autour d'une stratégie de reconquête des marchés de proximité	10%	14%	69%	7%
Orientation 3.2 Favoriser l'accès de tous aux équipements et aux services	14%	36%	47%	3%

108



Analyse croisée de la perception de l'état d'avancement et du rôle du Parc pour chacune des Orientations de la Charte



Selon vous, comment le Parc doit-il se positionner demain sur les thématiques suivantes ?

	Ce n'est pas le rôle du Parc	Dans un rôle secondaire	En partenaire	En chef de file
L'image et la promotion du territoire	1%	3%	46%	50%
La préservation des ressources naturelles (eau, biodiversité)	1%	6%	45%	48%
La préservation des patrimoines (hors ressources naturelles)	0%	7%	49%	44%
La préservation des paysages et du foncier par des modes d'aménagement durable	1%	9%	50%	40%
Le développement d'un tourisme durable et faiblement impactant	2%	5%	62%	31%
La prise en compte du changement climatique	1%	10%	56%	33%
La prise en compte des transitions énergétiques	3%	9%	60%	28%
Le renforcement des démarches participatives associant toutes les parties prenantes	4%	10%	65%	22%
Le renforcement de la cohérence des politiques publiques portées sur le territoire	3%	11%	68%	18%
Le déploiement de politiques d'éducation et de sensibilisation	5%	17%	60%	18%
Les transitions des activités agricoles	4%	14%	70%	12%
Le soutien à la culture dans toutes ses dimensions	5%	19%	59%	17%
L'ancrage de la jeunesse au territoire	4%	22%	61%	13%
Le renforcement des partenariats du territoire en dehors de ses limites	9%	20%	59%	12%
Le dynamisme du tissu économique local et la création d'emplois de proximité	8%	21%	63%	9%
Les changements de pratiques de mobilités	9%	22%	59%	10%
L'amélioration des conditions d'habitat	13%	20%	57%	10%
L'accessibilité aux offres de services	11%	22%	62%	5%
La prise en compte des défis sociétaux et sociaux (vieillesse, précarisation, etc.)	23%	23%	49%	6%

200



7C LEXIQUE

ACV	Association des Causses du Quercy	CFT	Commissariat Français de la Trappe
ADASEA	Association des Auteurs de la Diversité Agricole, des Agriculteurs et des Investisseurs de l'Environnement et de l'Agriculture	CLS	Commissariat de la Trappe
ADEAR	Association des Auteurs de la Diversité Agricole, des Agriculteurs et des Investisseurs	CMA	Commissariat des Métiers de la Trappe
ADEFPAT	Association des Auteurs de la Diversité Agricole, des Agriculteurs et des Investisseurs de la Région de la Vallée de la Garonne	CRB	Commissariat de la Trappe de la Région de la Vallée de la Garonne
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Métrologie de l'Énergie	CRTE	Commissariat de la Trappe de la Région de la Vallée de la Garonne
ADDA	Association des Départements de la Diversité Agricole de l'Ariège	CRTL	Commissariat Régional de la Trappe de la Vallée de la Garonne
ADOPT	Association des Auteurs de la Diversité Agricole, des Agriculteurs et des Investisseurs de l'Occitanie	CSP	Commissariat des Services de la Trappe
ADT	Association des Auteurs de la Diversité Agricole de la Vallée de la Garonne	CTO	Commissariat de la Trappe de la Vallée de la Garonne
AFP	Association des Auteurs de la Diversité Agricole de la Vallée de la Garonne	DDT	Département de la Diversité Agricole de la Vallée de la Garonne
ANPCEN	Association des Auteurs de la Diversité Agricole, des Agriculteurs et des Investisseurs de la Vallée de la Garonne	DRAC	Département de la Région de la Vallée de la Garonne
APPB	Association des Auteurs de la Diversité Agricole de la Vallée de la Garonne	DREAL	Département de la Région de la Vallée de la Garonne, de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Urbanisme
ARB	Association des Auteurs de la Diversité Agricole de la Vallée de la Garonne	DSDEN	Département des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
AREC	Association des Auteurs de la Diversité Agricole de la Vallée de la Garonne	ENS	Établissements Nationaux de la Vallée de la Garonne
CA	Communauté de Communes de la Vallée de la Garonne	EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale de la Vallée de la Garonne
CAUE	Commissariat de la Vallée de la Garonne de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement	EPF	Établissement Public Foncier de la Vallée de la Garonne
CC	Communauté de Communes de la Vallée de la Garonne	EPTB	Établissement Public Territorial de la Vallée de la Garonne
CCI	Commissariat de la Vallée de la Garonne de l'Industrie et du Commerce	ETP	Établissement Public de la Vallée de la Garonne
CDS	Commissariat de la Vallée de la Garonne de la Diversité Agricole	GAL	Groupement Agricole de la Vallée de la Garonne
CEA	Commissariat de la Vallée de la Garonne de l'Environnement et de l'Aménagement	GEMAPI	Groupement des Auteurs de la Diversité Agricole, des Agriculteurs et des Investisseurs de la Vallée de la Garonne
CEREMA	Commissariat de la Vallée de la Garonne de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Urbanisme	GROL	Groupement de la Vallée de la Garonne de l'Occitanie
CESE	Commissariat de la Vallée de la Garonne de l'Environnement et de l'Aménagement	IPAMAC	Inter-Associations des Auteurs de la Diversité Agricole de la Vallée de la Garonne



LEADER	Levier d'impulsion économique et territoriale pour les zones rurales	SIQO	Système d'information géographique de l'État de l'Ornam
MAEC	Mesures agroenvironnementales et climatiques	SM	Syndicat Mixte
MAPTAM	Missions des Ateliers d'Urbanisme Territorial (Aménagement Véhicules) [1]	SPANC	Syndicat Pur et Assainissement Non Collectif
NOTRe	Norme d'Orientation des Projets de Développement Local [2]	SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement durable de l'Etat régionnal
OPAH	Opération Programmée d'Aménagement Rural	SRCAE	Schéma Régional de Climat, Air et Qualité de l'Environnement
OT	Office de Tourisme	SRCE	Schéma Régional de Climat, Air et Qualité de l'Environnement
PAEC	Plan d'Action Environnementale d'ici 2020	SRDEII	Schéma Régional de Développement durable et d'Innovation de l'Etat régionnal
PAT	Plan d'Aménagement Rural	SYDED	Syndicat départemental de déchets
PCAET	Plan Climat Air Territoire	TEP-CV	Territoire à énergie positive pour les bâtiments non résidentiels
PETR	Plan d'Etat de l'Environnement Rural	ZAE	Zones d'Activités Économiques
PLH	Plan Local d'Urbanisme	ZNIEFF	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique National
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal		
PMR	Plan de Massif Rural		
PNR	Parcs naturels régionaux		
PVD	Plan de Vieux Demeurés		
REPOS	Région à l'énergie positive		
RNN	Région Naturelle Verte		
RNNIG	Région Naturelle Verte (RNV) d'intérêt Géographique		
RNR	Région Naturelle Verte		
SAGE	Schéma d'Aménagement Rural et des zones rurales		
SCOT	Schéma de Climat Air Territoire		
SDCI	Schéma Départemental de Climat Air et Qualité de l'Environnement		
SIL	Système d'Information Local		





LES CAUSSES DU QUERCY



Demain s'invente ici !



Parc naturel régional des Causses du Quercy
Géoparc mondial UNESCO des Causses du Quercy
BP 10 – Les Canavals
Labastide-Murat
46240 Cœur de Causse
www.parc-causses-du-quercy.org